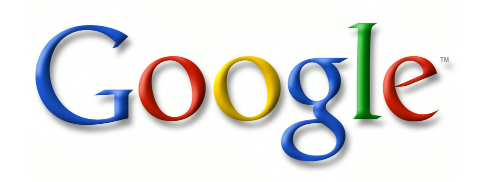




HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

PAR

M. J. TASCHEREAU

La France lui donna le nom de Grand, non-seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes.

VOLTAIRE

TROISIÈME ÉDITION, AUGMENTÉE

—

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1869

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

CORNEILLE

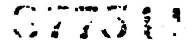
LIVRE TROISIÈME.

1653 — 1684.

Le siècle de Louis, le siècle des beaux-arts,
N'accorda qu'à regret, vaincu par la prière,
Du pain au grand Corneille, une tombe à Molière.
CASIMIR DELAVIGNE.

Corneille croit donc avoir renoncé à la scène; il s'en est éloigné du moins. Il est également, on l'a vu, libre de ses fonctions judiciaires.. Nous aurions pu dire aussi qu'il rendit, à Pâques 1652, son compte comme trésorier en exercice de la paroisse de Saint-Sauveur de sa ville natale, en abandonnant cette charge pieuse qu'il remplissait depuis un an [1] (1). Suivons-le maintenant dans son intérieur, où, dégagé de

[1] Note fournie par M. P.-A. Corneille.



devoirs publics comme il croit l'être des soins de la gloire, il forme le projet de vivre désormais entièrement. Nous avons étudié l'auteur ; les affections et les penchants de l'homme nous restent à observer.

Son mariage avec mademoiselle de Lampérière avait embelli sa vie ; l'union de Thomas Corneille avec la sœur de celle-ci vint rendre plus étroite encore l'amitié des deux frères, identifia en quelque sorte leurs sentiments. Logés dans deux habitations contiguës, où ils avaient reçu le jour, où leurs parents rendirent le dernier soupir, ils les avaient réunies par des communications pratiquées entre *la petite maison*, c'est ainsi qu'était appelée celle de notre auteur, et *la grande maison*, que possédait son frère[1]. Pensées, fortune, tout était si bien en commun dans ce double ménage, que, quand la mort vint surprendre l'aîné, ni l'un ni l'autre n'avait songé encore à partager les successions échues à leurs femmes [2]. Simples et bonnes, unies comme leurs maris, les deux sœurs n'avaient d'autre soin que le bonheur de ceux-ci. *C'étaient*, a dit un poëte bien fait pour apprécier ces douces vertus, *c'étaient*

. . . . . . De bonnes mères,
Des femmes à leurs maris chères,

[1] *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen*, année 1828. Rapport de M. P.-A. Corneille. — Voir, pour l'hypothèque et la vente de *la grande maison*, précédemment t. I, p. 181 et 182.

[2] *Éloge de Thomas Corneille*, par De Boze.

Qui les aimaient jusqu'au trépas ;
Deux tendres sœurs qui, sans débats,
Veillaient au bonheur des deux frères,
Filant beaucoup, n'écrivant pas.
Les deux maisons n'en faisaient qu'une,
Les clefs, la bourse était commune :
Les femmes n'étaient jamais deux.
Tous les vœux étaient unanimes ;
Les enfants confondaient leurs jeux,
Les pères se prêtaient leurs rimes,
Le même vin coulait pour eux [1].

« Je ne connais pas Rouen, s'écrie autre part le même Ducis, mais certainement j'irai y voir la maison où sont nés Pierre et Thomas Corneille, et où ils ont vécu célèbres et sans bruit, avec leurs femmes, les deux sœurs... Il me semble, à force de les aimer, que je suis un peu de leur famille [2]. » Tout est vrai dans ces vers, dans ces mots, tout est vrai comme le sentiment qui les a dictés. Heureux des succès l'un de l'autre, bien qu'ils parcourussent la même carrière, ils semblaient aussi avoir mis leur gloire en commun. Ils s'aidaient dans leurs travaux, et, si l'on en croit une tradition assez établie, lorsque l'auteur de *Cinna*, qui versifiait moins facilement que son frère, avait quelque peine à achever un vers, il levait une trappe

[1] DUCIS. *Les bonnes Femmes, ou le Ménage des deux Corneille*, t. III de ses *Œuvres*, in-8°.

[2] DUCIS. Lettre à M. Le Mercier, t. IV, p. 377, de ses *Œuvres*, édit. in-8°.

communiquant à *la grande maison*, et criait à Thomas : « Sans-Souci, une rime[1] ! »

Cette union régnait dans toute la famille. Quand Corneille avait composé un ouvrage, il le lisait à sa sœur Marthe, madame de Fontenelle, à laquelle il avait reconnu un esprit fort juste, et qui, au dire de Vigneul-Marville, « n'eût pas moins brillé que les deux autres, si la nature s'était avisée d'en faire un troisième Corneille, mais qui devait être ce qu'elle a été, pour donner à ses frères un neveu, digne héritier de leur mérite et de leur gloire[2]. » Ce que nous savons d'Antoine Corneille, le second des fils, le troisième de ces sept enfants, c'est qu'il se fit génovéfain, devint chanoine régulier du Mont-aux-Malades, et fut un des poëtes lauréats des palinods de Rouen. Il se vit pourvoir, le 5 décembre 1642, de la cure de Fréville, et son presbytère fut en partie garni de meubles et d'effets mobiliers de la maison paternelle dont il donna à sa mère, sans doute pour la régularité de ses comptes de tutelle, à dix-huit mois de là, une reconnaissance démontrant, dans sa simplicité touchante, le besoin d'ordre extrême imposé à une aussi nombreuse et aussi digne famille[3] (2). Quant aux trois au-

[1] *Anecdotes littéraires*, t. IV, p. 35, des *Œuvres de Voisenon*; Paris, 1781, 5 vol. in-8°.

[2] *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édit. de 1725, t. I, p. 194.

[3] Voir précédemment t. I, p. 185, note 2 du livre I, et p. 242, note 26 du livre II. — P. Corneille, dans une lettre du 12 avril 1652, écrit au P. Boulard, génovéfain (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. III,

tres sœurs, nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur leur vie et sur l'époque de leur mort. Les registres de la ville de Rouen, qu'interrompent de fréquentes lacunes, nous ont seulement appris que Marie, l'aînée de la famille après Corneille, épousa en 1634 un sieur Ballain, et qu'une fille de ce mariage fut baptisée en 1643[1].

Corneille vit naître du sien six enfants (3). Il eut à pleurer plus tard la mort prématurée de deux de ses quatre fils; mais nous rappellerons à leurs dates ces événements si cruels pour un homme trop bon frère, trop bon époux, pour n'être pas excellent père. Ces affections de famille remplissaient son cœur tout entier: Ont-ils pensé qu'elles y laissaient du vide, ou n'ont-ils voulu que ternir un grand nom, ceux qui ont inventé une fable dont il est facile de démontrer l'absurdité?

Fontenelle a dit de son oncle : « Son tempérament le portait assez à l'amour, mais jamais au libertinage. » La longue fidélité de Corneille aux serments faits à madame Du Pont, et l'union sans trouble qui attacha son existence à celle de mademoiselle de Lampérière, confirment assez la première partie de l'assertion de

p. 356) : « J'ai un frère de votre habit. » — *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par l'abbé P. Langlois, Rouen, 1851, p. 283 et 456, et *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pendant l'année* 1862-1863, p. 404.

[1] Le 16 mai. *Note fournie par M. P.-A. Corneille.* Le nom du mari était *Ballain* ou peut-être *Ballam*, car la négligence avec laquelle il est écrit sur le registre ne permet pas d'en bien distinguer la terminaison.

Fontenelle, et pourraient aussi servir à démontrer l'égale authenticité de la seconde. Mais une anecdote, inventée sans doute par la calomnie, puis répétée par la légèreté, ayant pu faire passer Corneille pour peu réglé dans ses mœurs, nous devons faire connaître ici cette accusation.

Nous avons mentionné précédemment, à la date de 1651, la publication des vingt premiers chapitres de l'*Imitation de Jésus-Christ* traduite en vers français par Corneille. La Monnoye, dans une lettre du 6 octobre 1715, et Charpentier, dans le *Carpentariana,* publié en 1724, assignent à ce travail la cause la plus étrange et le moins en rapport avec la sainteté du sujet. Le dernier s'exprime dans les termes suivants : « M. Corneille l'aîné est auteur de la pièce intitulée *l'Occasion perdue et recouvrée*. Cette pièce étant parvenue jusqu'à M. le chancelier Séguier, il envoya chercher M. Corneille, et lui dit que, cette pièce ayant porté scandale dans le public, et lui ayant acquis la réputation d'un homme débauché, il fallait qu'il lui fît connaître que cela n'était pas, en venant à confesse avec lui ; il l'avertit du jour. M. Corneille, ne pouvant refuser cette satisfaction au chancelier, alla à confesse avec lui au P. Paulin, petit père de Nazareth, en faveur duquel M. Séguier s'est rendu fondateur du convent de Nazareth. M. Corneille s'étant confessé au révérend père d'avoir fait des vers lubriques, il lui ordonna, par forme de pénitence, de traduire en vers le premier livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*,

ce qu'il fit. Ce premier livre fut trouvé si beau, que M. Corneille m'a dit qu'il avait été réimprimé jusqu'à trente-deux fois. La reine, après l'avoir lu, pria M. Corneille de lui traduire le second; et nous devons à une grosse maladie dont il fut attaqué la traduction du troisième livre, qu'il fit après s'en être heureusement tiré [1]. »

Ce bruit, transmis par un confrère de Corneille à l'Académie, par un contemporain qui mêle à son récit ce que lui a dit Corneille lui-même, a sans doute dû à ces circonstances d'être accueilli par beaucoup d'écrivains, qui le reproduisirent (4). Peut-être de son vivant Corneille en avait-il été importuné; il trouva un vengeur après sa mort. Quelque temps après la publication du *Carpentariana,* parut [2] un mémoire dont l'auteur anonyme eut peu de peine à faire ressortir la fausseté de l'imputation : *l'Occasion perdue et recouvrée*, pièce libre en quarante stances, était d'un certain Cantenac, poëte de cour, dont le recueil fut imprimé en 1662 et en 1665 [3].

Ce qui peut avoir contribué à tromper quelques personnes, c'est qu'on lit sur le frontispice de ce volume : *Poésies nouvelles et galantes du sieur de C.* L'identité de l'initiale aura occasionné cette méprise, contre laquelle le ton généralement sévère des autres poëmes du même auteur aurait d'abord dû mettre chacun en

[1] *Carpentariana,* 1724, p. 284.
[2] Dans les *Mémoires de Trévoux,* décembre 1724, p. 2272.
[3] 1 vol. in-12, chez Théodore Girard.

garde, et que d'ailleurs eût dû rendre impossible le nom de *Cantenac* inscrit tout au long dans le privilége (5)[1].

La traduction des premiers chapitres de l'*Imitation* parut donc en 1651. Pour un poëte qui ne s'était jamais étudié qu'à peindre le combat des passions, c'était un travail assez étrange que de faire passer dans notre langue ces pages si simples et empreintes d'une onction si pénétrante. Nous avons lieu de croire que cette entreprise ne fut pas entièrement de son choix, et que, si elle ne lui fut pas imposée pour racheter la faiblesse que lui attribue Charpentier, elle put bien être la pénitence d'une faute plus digne d'envie. Quelque éclat que Corneille eût donné à la scène, malgré la décence, la pureté qu'il y avait introduites, bien qu'il eût, comme on l'a vu, réhabilité en quelque sorte l'état de comédien[2], et appris le chemin du théâtre à un grand nombre d'ecclésiastiques[3], plus d'un disciple de Port-Royal ne pouvait lui pardonner l'emploi profane qu'il faisait exclusivement de son génie (6). Il est certain, d'après ce que dit son neveu[4], que plus d'une fois, inquiétée par les reproches qui lui étaient adressés à ce sujet, son âme eut besoin d'être rassurée par des casuistes. Un de ces juges de

[1] *Mélanges historiques et philologiques de Michault*, t. I, p. 47 et suiv. — *Mémoires de Trévoux*, loc. cit. — *Mémoires de Niceron*, t. XV, p. 279.

[2] Voir précédemment t. I, p. 112.

[3] *Ibid.*, p. 159.

[4] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 350.

conscience aura mis peut-être ce prix à son absolution, et, soumis à son arrêt,

> Couronné par les mains d'Auguste et d'Émilie,
> A côté d'A-Kempis Corneille s'humilie [1].

Déterminé par cette cause ou par toute autre, Corneille, sur l'esprit duquel les idées religieuses avaient toujours eu beaucoup d'empire, « qui avait l'usage des sacrements et récita tous les jours le bréviaire romain pendant les trente dernières années de sa vie [2] », Corneille, après le malheureux sort de *Pertharite,* résolut de ne plus consacrer ses veilles qu'à des ouvrages de piété. Ce genre de travaux ne pouvait lui promettre une gloire bien éclatante. Il ne se le dissimule pas dans la dédicace placée, en 1656, en tête des éditions complètes de sa traduction de l'*Imitation,* et adressée au pape nouvellement élu, Alexandre VII, auteur lui-même d'un recueil de vers latins sur des sujets pieux, où domine la pensée de la mort. « Ils me plongèrent, dit-il, dans une réflexion sérieuse qu'il fallait comparaître devant Dieu, et lui rendre compte du talent dont il m'avait favorisé.

« Je considérai ensuite que ce n'était pas assez de l'avoir si heureusement réduit à purger notre théâtre des ordures que les premiers siècles y avaient comme incorporées et des licences que les derniers y avaient

[1] *Épître à J.-B. Rousseau,* par Louis Racine.

[2] THOMAS CORNEILLE, *Dictionnaire universel, géographique et historique,* art. ROUEN.

comme souffertes; qu'il ne devait pas suffire d'y avoir fait régner en leur place les vertus morales et politiques, et quelques-unes même des chrétiennes; qu'il fallait porter ma reconnaissance plus loin, et appliquer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai de ses forces qui n'eût point d'autre but que le service de ce grand maître et l'utilité du prochain. C'est ce qui m'a fait choisir la traduction de cette sainte morale, qui, par la simplicité de son style, ferme la porte aux plus beaux ornements de la poésie, et, bien loin d'augmenter ma réputation, semble sacrifier à la gloire du souverain auteur tout ce que j'ai pu acquérir en ce genre d'écrire. »

La première partie obtint un débit considérable, et, nous l'avons dit, fut trente-deux fois réimprimée. Voltaire, qui prétend, d'un côté, qu'il est aussi impossible de le croire que de lire le livre une seule [1], attribue, d'une autre part, cet accueil à l'influence des jésuites, dont la société portait beaucoup d'intérêt à Corneille, son élève, et qui usèrent de leur crédit pour faire lire le livre à leurs dévotes et dans les couvents. « Ils le prônaient, dit-il : on l'achetait et on s'ennuyait [2]. » En effet ce livre, « le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas [3], » ne pouvait manquer de perdre dans cette métamorphose l'onction et la simplicité

[1] *Siècle de Louis XIV*, art. CORNEILLE.
[2] Voltaire, notes sur la *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

qui en font le charme et qui en sont le caractère distinctif. Les vers français les plus simples ont toujours un apprêt que ne pouvait comporter cette composition si naturelle, et Corneille vint donner contre l'écueil.

La seconde partie[1] parut en 1652. Charpentier, dont le récit n'est pas, du moins sur ce point, dénué de vraisemblance, dit que les sollicitations de la reine-mère, qui avait trouvé de l'attrait à la lecture de la première, le déterminèrent à publier la seconde. Il avait déjà dédié la tragédie de *Polyeucte* à cette princesse, à laquelle il était difficile pour un auteur de rien refuser, s'il est vrai, comme l'a dit Ménage, qu'elle fit présent de dix mille écus à Mairet en récompense d'un mauvais sonnet sur la paix des Pyrénées[2].

La troisième partie, c'est-à-dire le complément du livre second, vit le jour en 1653. Un privilége du roi, accordé le 30 décembre de la même année, pour l'impression de l'ouvrage entier, sort du protocole ordinaire, et porte qu'il est octroyé « pour reconnaître, en quelque sorte, le mérite dudit sieur Corneille, dont les excellentes productions d'esprit sont désirées par tout le royaume, et même dans les pays étrangers[3] (7). »

[1] Les cinq derniers chapitres du premier livre et les six premiers du livre second.

[2] *Menagiana*, édit. de 1762, t. I, p. 95. D'autres ont dit mille louis. Voir la *Biographie universelle*, article MAIRET.

[3] *Esprit du grand Corneille*, p. 217.

En 1654 parut la quatrième partie de son travail[1]. Elle est précédée d'un avis où il prévient le lecteur qu'il a eu soin « de changer de vers toutes les fois que le personnage change; tant, ajoute-t-il, pour aider le lecteur à reconnaître ce changement, que parce que je n'ai pas estimé à propos que l'homme parlât le même langage que Dieu. » Nous trouvons dans ce soin une puérilité affectée qui ne pouvait que nuire encore à la simplicité du livre, et dont le motif ne nous semble pas à l'abri du ridicule. Enfin la cinquième et dernière partie[2] fut publiée en 1656. Dans sa préface, l'auteur s'excuse de n'y pas joindre une traduction du *Combat spirituel,* comme il avait d'abord déclaré devoir le faire. Ce parti ne laisse nul regret pour sa gloire.

Du reste, on l'a vu par son Épître dédicatoire, Corneille ne s'était pas exagéré celle qu'il pouvait retirer de semblables travaux. Mais le sujet, le renom du traducteur, le débat animé qui venait de s'élever sur l'auteur véritable de l'*Imitation* entre les religieux bénédictins et les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, querelle qui passionnait les savants de l'Europe, et qui, s'envenimant, fut portée non-seulement en Sorbonne, mais devant le Parlement (8), tout concourut à faire rechercher vivement les parties successives de cette publication, et à procurer à Corneille un dédommagement beaucoup plus profitable qu'il

[1] Les trente premiers chapitres du livre troisième.
[2] La fin du livre troisième et le quatrième tout entier.

n'avait pu l'espérer. « Il a cru, disait Gabriel Guéret dans *la Promenade de Saint-Cloud*[1], que la muse chrétienne siérait mieux à son âge et qu'elle ne lui serait pas infructueuse. Aussi ne s'est-il pas trompé; car je lui ai ouï dire que son *Imitation* lui avait plus valu que la meilleure de ses comédies, et qu'il avait reconnu, par le gain considérable qu'il y a fait, que Dieu n'est jamais ingrat envers ceux qui travaillent pour lui. »

Le *Carpentariana* nous disait plus haut que la traduction du troisième livre de l'*Imitation* est due à une grosse maladie dont Corneille fut attaqué, et qu'il l'entreprit à la suite et en souvenir du danger auquel il avait échappé. Or les trente premiers chapitres du livre troisième parurent en 1654[2], et nous voyons en effet le traducteur écrire de Rouen au Père Boulart, dans sa lettre du 10 juin 1656 : « Il y a tantôt deux ans, quand je passai pour aller à Bourbon... » Il est donc assez vraisemblable qu'il fut, pour raison grave de santé, au commencement de l'été de l'année 1654, envoyé par la médecine faire une saison aux eaux de Bourbon, et, si l'on tient compte de l'esprit d'économie bien naturel chez Corneille, de la lenteur et par conséquent de la dépense des voyages à cette époque, où d'ailleurs nul n'allait encore prendre les eaux par

[1] *Mémoires historiques, critiques et littéraires*, par feu M. Bruys, 1751, t. II, p. 213.

[2] L'approbation des Docteurs est du 12 août 1654 et l'achevé d'imprimer du 31 du même mois.

mode ou pour son plaisir, on est amené à accorder confiance à cette partie du récit de Charpentier. D'un autre côté, une nouvelle donnée par *la Muse historique*, dans son numéro du 2 janvier 1655, autorise à penser que la santé de Corneille continua, pendant un certain temps, à inspirer des inquiétudes et à expliquer des bruits sinistres. Loret y imprimait :

Par je ne sais quels colporteurs
Un de nos plus fameux auteurs
Fut occis dès l'autre semaine,
C'est-à-dire, ils prirent la peine
De crier partout son trépas,
Quoique défunt il ne fût pas.
Cet auteur est monsieur Corneille,
Qui du Parnasse est la merveille,
Dans la France fort estimé,
Et surtout beaucoup renommé
Pour ses beaux poëmes comiques,
Mais encor plus pour les tragiques,
Par lesquels il a mérité
D'ennoblir sa postérité
Dès le temps de ce prince auguste
Que l'on nommait Louis-le-Juste.
Divin génie! esprit charmant!
Rare honneur du pays normand!
Mon illustre compatriote,
Dont l'âme est à présent dévote,
Détruisant cette folle erreur
Qui me mettait presque en fureur,
Mon âme est aujourd'hui ravie
De te restituer la vie.

Corneille, bien que retiré loin de Paris et du monde dont il avait si lontemps enlevé les applaudissements, n'était donc pas oublié, son souvenir y était donc toujours présent, puisque les crieurs publics de la grande ville exploitaient dans leurs fausses nouvelles la popularité de son renom; il n'était pas oublié, car les auteurs le poursuivaient dans sa retraite pour obtenir de lui des vers qu'ils pussent placer en tête de leurs livres. Un M. de Campion en obtint pour un recueil intitulé *les Hommes illustres*[1], et le sonnet que Corneille lui adressa montre que le poëte, malgré ses pieuses occupations, n'avait rien perdu de son énergique et légitime orgueil. J'ai, dit-il à M. de Campion,

J'ai quelque art d'arracher les grands noms du tombeau,
De leur rendre un destin plus durable et plus beau,
De faire qu'après moi l'avenir s'en souvienne;

Le mien semble avoir droit à l'immortalité...

Tout cela déjà laisse voir qu'il était encore assez peu dégagé des vanités terrestres; mais la fragilité humaine allait bientôt chez Corneille être mise à une autre et plus dangereuse épreuve.

Vers les fêtes de Pâques 1658, une troupe de comédiens, qui avait pour chef un garçon nommé Molière, comme dit Tallemant[2], vint s'installer à Rouen et y donner des représentations. La troupe était excel-

[1] *Les Hommes illustres de M. de Campion*, t. I, 1re partie, 1657, in-4°, p. 25.
[2] *Historiettes*, 2e édit., t. X, p. 50.

lente pour une troupe de campagne; son répertoire comique était alimenté en grande partie par son directeur, et était tout nouveau pour les Rouennais. Son personnel comptait plus d'un comédien consommé et plus d'une actrice charmante. Le théâtre devint très-fréquenté, et Corneille y fut attiré par la représentation de ses ouvrages. Mademoiselle Du Parc jouait les princesses dans la tragédie; elle remplissait aussi dans la comédie les seconds rôles d'amoureuses. Elle joignait encore au talent de la déclamation et du jeu de théâtre celui de la danse. « Elle faisait, dit le *Mercure,* certaines cabrioles remarquables, car on voyait ses jambes et partie de ses cuisses par le moyen d'une jupe qui était ouverte des deux côtés, avec des bas de soie attachés au haut d'une petite culotte[1]. » Ce tableau de danse, tracé de cette façon, ne vous séduit peut-être que médiocrement; mais vous eussiez été certainement séduit si vous aviez vu la danseuse. Molière l'avait adorée ; La Fontaine et Racine passent pour en avoir été plus tard épris. Le recueil manuscrit de Conrart[2] nous apprend que pendant le séjour de la troupe à Rouen les deux Corneille en raffolèrent. Son prénom et son grand air l'avaient fait appeler *la Marquise*[3], et Corneille la

[1] *Lettres sur la vie de Molière et des comédiens de son temps,* MERCURE DE FRANCE, mai 1740, p. 846.

[2] Bibliothèque de l'Arsenal, t. IX de ce recueil, p. 911 et suiv.

[3] Recueil de Conrart, *ibid.* — Elle s'appelait Marquise-Thérèse de Gorla, et avait épousé, le 23 février 1653, René Berthelot, dit Du Parc, de la

nomme ainsi dans les vers qu'il lui adressa. Malheureusement il plaidait pour des cheveux gris ; mais il invoquait, en désespoir de cause, les circonstances atténuantes :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.....

Cependant j'ai quelques charmes
Qui sont assez éclatants
Pour n'avoir pas trop d'alarmes
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore,
Mais ceux que vous méprisez
Pourraient bien durer encore
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle,
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

Pensez-y, belle Marquise :
Quoiqu'un grison fasse effroi,

troupe de Molière. Voir *Les Origines du théâtre de Lyon,* par C. Brouchoud, Lyon, 1865, p. 45-47.

Il vaut bien qu'on le courtise,
Quand il est fait comme moi.

Mademoiselle Du Parc, nous dit-on, ne voulut pas envisager la question à ce point de vue ; mais Corneille ne se découragea pas, et quand Molière et sa troupe quittèrent Rouen, au mois d'octobre, pour venir débuter par *Nicomède* au Petit-Bourbon, et se fixer à Paris comme troupe de Monsieur, frère du roi, il adressa à mademoiselle Du Parc une élégie sur son départ, dont il était attristé :

Allez, charmante Iris, allez en d'autres lieux
Semer les doux périls qui naissent de vos yeux (9) ;

mais il ne devait pas tarder beaucoup à venir les affronter de nouveau.

Corneille avait jusque-là semblé vouloir persister dans la résolution qu'il avait annoncée en publiant *Pertharite*, et cette partie nombreuse du public qui tient beaucoup moins au salut des auteurs qu'à ses propres plaisirs ressentait d'autant plus vivement cette perte, qu'elle ne voyait personne capable de l'en dédommager (10). Fouquet, aussi peu habitué, grâce à ses prodigalités, à trouver des rebelles parmi les poëtes, que des cruelles parmi les femmes, résolut de triompher d'une détermination suggérée par le dépit, soutenue peut-être par cette fausse honte qui recule le terme où une rétractation semble permise, quoiqu'elle attende avec impatience l'opportunité du

moment. Les magnifiques efforts du surintendant, secondés, on peut le supposer, par les attraits de mademoiselle Du Parc, y parvinrent. Dans un remercîment où il peint à Fouquet sa reconnaissance, Corneille nous révèle la cause de sa rentrée au théâtre :

Laisse aller ton essor jusqu'à ce grand génie
Qui te rappelle au jour dont les ans t'ont bannie,
Muse, et n'oppose plus un silence obstiné
A l'ordre surprenant que sa main t'a donné.
. . . .
L'ennui de voir toujours ses louanges [1] frivoles
Rendre à tes grands travaux paroles pour paroles,
Et le *stérile* honneur d'un éloge impuissant
Terminer son accueil le plus reconnaissant ;
Ce légitime ennui qu'au fond de l'âme excite
L'excusable fierté d'un peu de vrai mérite,
Par un juste dégoût, ou par ressentiment,
Lui pouvait de tes vers envier l'agrément ;
Mais aujourd'hui qu'on voit un *héros* magnanime
Témoigner pour ton nom une tout autre estime,
Et répandre l'éclat de sa propre bonté
Sur l'endurcissement de ton oisiveté,
Il te serait honteux d'affermir ton silence
Contre une si pressante et douce violence,
Et tu ferais un crime à lui dissimuler
Que ce qu'il fait pour toi te condamne à parler.
   Oui, généreux appui de tout notre Parnasse,
Tu me rends ma vigueur lorsque tu me fais grâce,
Et je veux bien apprendre à tout notre avenir

[1] Les louanges du siècle.

Que tes regards bénins ont su me rajeunir.....
Je sens le même feu, je sens la même audace,
Qui fit plaindre le Cid, qui fit combattre Horace,
Et je me trouve encor la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
Choisis-moi seulement quelque nom dans l'histoire
Pour qui tu veuilles place au temple de la gloire....
. . . .
Tu me verras le même, et je te ferai dire,
Si jamais pleinement ta grande âme m'inspire,
Que dix lustres et plus n'ont pas tout emporté
Cet assemblage heureux de force et de clarté,
Ces prestiges secrets de l'aimable imposture
Qu'à l'envi m'ont prêtés et l'art et la nature.

C'est à l'occasion de ce remercîment que Voltaire s'écrie : « Il eût mieux valu, à mon avis, pour l'auteur de *Cinna*, vivre à Rouen avec du pain bis et de la gloire, que de recevoir de l'argent d'un sujet du roi, et de lui faire de si mauvais vers pour son argent. On ne peut trop exhorter les hommes de génie à ne jamais prostituer ainsi leurs talents. On n'est pas toujours le maître de sa fortune, mais on l'est toujours de faire respecter sa médiocrité, et même sa pauvreté. » De quelque part qu'elle vînt, une telle sentence serait injuste ; mais combien n'est-elle pas plus déplacée encore dans la bouche de Voltaire, de ce poëte qui, nous le répétons, prodigua l'adulation à des prostituées en faveur, et cela sans l'excuse du malheur ni du dévouement aux siens !

Fouquet, « non moins surintendant », selon l'ex-

pression de Corneille, « des belles-lettres que des finances » , ne laissa pas échapper cette occasion de le rendre à la scène. A sa demande, il lui proposa trois sujets; le poëte fit choix de celui d'*Œdipe;* Thomas, son frère, prit *Camma ;* on ignore quel était le troisième [1].

Corneille, tenant à faire représenter sa pièce pendant le carnaval, trouva moyen, quelque art que son sujet épineux demandât, de s'accommoder, comme il le dit, en deux mois « à l'impatience française, qui le fit précipiter sa besogne, à son juste empressement d'exécuter les ordres favorables qu'il avait reçus [2]. » *Œdipe* fut représenté le 24 janvier 1659, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, dont les acteurs, fort en vogue, avaient sollicité de l'auteur d'être ses interprètes. De nombreux applaudissements accueillirent la tragédie nouvelle, et, si elle ne les méritait pas tous, du moins n'en était-elle pas indigne (11).

Dans le trop petit nombre de lettres qui nous sont restées de Corneille, il s'en trouve une adressée à un bel esprit de son temps, l'abbé de Pure, qui se rapporte à cette pièce. Elle est datée de Rouen du 12 mars 1659, c'est-à-dire qu'elle fut écrite six semaines après la première représentation, en réponse à une lettre qui le félicitait de la durée de son triomphe nouveau et qui lui donnait des détails sur un chan-

[1] *Vie de Corneille,* par Fontenelle, p. 343.
[2] *Avis au lecteur,* en tête d'*Œdipe.*

gement survenu dans la distribution des rôles. Nous ne saurions mieux faire que de la transcrire ici :

« Monsieur, quelque pleine satisfaction que vous ayez reçue de la nouvelle représentation d'*Œdipe*, je puis vous assurer qu'elle n'égale point celle que j'ai eue à lire votre lettre... En vérité, Monsieur, quelque approbation qu'ait emportée notre nouvelle Jocaste, elle n'a point fait faire tant de *ah ! ah!* dans l'hôtel de Bourgogne que votre lettre dans mon cabinet : mon frère et moi les avons redoublés à toutes les lignes, et y avons trouvé de continuels sujets d'admiration. Je suis ravi que mademoiselle de Beauchâteau ait si bien réussi. Votre lettre n'est pas la seule que j'en ai vue. On a mandé du Marais à mon frère qu'elle avait étouffé les applaudissements qu'on donnait à ses compagnes pour attirer tout à elle, et M. Floridor me confirme tout ce que vous m'en avez mandé. Je n'en suis point surpris, et il ne lui est rien arrivé que je ne lui aie prédit à elle-même, en lui disant adieu, quand je sus l'étude qu'elle faisait de ce rôle. Je souhaite seulement pouvoir trouver un sujet assez beau pour la faire paraître dans toute sa force ; je crois qu'elle prendrait bien autant de soin pour faire réussir un original qu'elle en a fait à remplir la place de la malade. » Molière, dans sa scène satirique de *l'Impromptu de Versailles*, nous a voulu donner un idée moins favorable du talent de mademoiselle Beauchâteau. C'est d'elle qu'il a dit, après avoir imité son jeu : « Voyez-vous comme cela est naturel et passionné?

Admirez ce visage riant qu'elle conserve dans les plus grandes afflictions ! » Mais Molière était directeur d'une troupe rivale, et son témoignage peut être suspecté.

Le bruit de ce succès attira Louis XIV à l'hôtel de Bourgogne au commencement de février, et la *Gazette* du 15 rendit de cette représentation le compte que voici : « Le 8, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur, Mademoiselle, la princesse palatine et grand nombre d'autres personnes de qualité, se trouvèrent à la représentation qui se fit à l'hôtel de Bourgogne, par la troupe royale, de l'*Œdipe* du sieur Corneille, le dernier ouvrage de ce célèbre auteur, et dans lequel, après en avoir fait tant d'autres d'une force merveilleuse, il a néanmoins si parfaitement réussi que, s'y étant surpassé lui-même, il a aussi mérité un surcroît de louanges de tous ceux qui se sont trouvés à ce chef-d'œuvre, et même, pour comble de gloire, d'un monarque dont le sentiment ne doit pas être moins souverain de tous les autres qu'il l'est du plus florissant État de l'Europe. Cette troupe, qui soutient si bien son titre par la réputation qu'elle donne à tout ce qu'elle représente, y réussit pareillement d'une si belle manière, qu'elle en fut admirée de toute la cour; et le sieur Floridor complimenta le roi, sur l'honneur qu'il avait fait à la compagnie, avec tant de grâce, qu'il en eut aussi un applaudissement universel. » Tout ne se passa pas en compliments, et Corneille eut occasion de dire dans l'a-

vertissement de sa pièce : « Cette tragédie a plu assez au roi pour me faire recevoir de véritables et solides marques de son approbation ; je veux dire ses libéralités, que j'ose nommer des ordres tacites, mais pressants, de consacrer aux divertissements de Sa Majesté ce que l'âge et les vieux travaux m'ont laissé d'esprit et de vigueur (12). »

A la ville, le succès fut tel, que tout Paris voulut aller à l'hôtel de Bourgogne, même la femme du lieutenant criminel Tardieu, couple qu'ont illustré son avarice, sa mort lamentable et la satire de Boileau. Tallemant nous apprend comment elle sut s'y faire conduire par un plaideur : « M. l'évêque de Rennes, frère aîné du maréchal de La Mothe, alla en 1659, au mois de janvier, pour parler au lieutenant criminel ; sa femme vint ouvrir, qui lui dit que le lieutenant criminel n'y était pas, mais que, s'il voulait faire plaisir à madame, il la mènerait jusqu'à l'hôtel de Bourgogne, où elle voulait aller voir l'*Œdipe* de Corneille. Il n'osa refuser, et, la prenant pour une servante, il lui dit : Bien. Allez donc avertir madame. » Elle s'ajusta un peu et puis revint. Lui lui disait : « Mais madame ne veut-elle point venir ? » Enfin elle fut contrainte de lui dire que c'était elle. Il la mena, mais en enrageant [1]. »

Quand Corneille publia *Andromède*, en 1651, il dit à la fin de son argument : « Je confesse ingénûment

[1] *Historiettes*, 2e édit., t. V, p. 54.

que, quelque effort d'imagination que j'aie fait depuis, je n'ai pu découvrir encore un sujet capable de tant d'ornements extérieurs, et où les machines pussent être distribuées avec tant de justesse ; je n'en désespère pas toutefois, et peut-être que le temps en fera éclater quelque autre assez brillant et assez heureux pour me faire dédire de ce que j'avance. »

Un passage de Tallemant nous fait voir qu'après le succès d'*Œdipe* Corneille trouva la confiance de pouvoir faire mieux qu'*Andromède*. Dans son *Historiette* des « Extravagants, visionnaires, fantasques, bizarres, etc. », Tallemant raconte ainsi les folies du marquis de Sourdéac, auquel on dut depuis, en France, l'établissement de l'Opéra. « Il a, dit-il, de l'inclination aux mécaniques ; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il lui a pris une fantaisie de faire jouer chez lui une comédie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte au moins dix mille écus. Tout ce qu'il faut pour le théâtre et pour les siéges et les galeries, s'il ne travaillait lui-même, lui reviendrait, dit-on, à plus de deux fois autant. Il avait pour cela fait faire une pièce par Corneille : elle s'appelle *les Amours de Médée ;* mais ils n'ont pu convenir de prix [1]. »

Quelle que fût la cause réelle du désaccord, toujours est-il qu'une grande circonstance le fit cesser peu

[1] *Historiettes*, 2e édit., p. 193 et 194.

après que Tallemant écrivait ceci. Le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, ayant été arrêté, et la paix avec l'Espagne étant le premier et heureux effet de cet hymen projeté, M. de Sourdéac et Corneille s'entendirent pour fêter ce double événement. Nous laissons un contemporain rendre compte de cette solennité : « On se souviendra longtemps de la magnificence avec laquelle ce marquis donna une grande fête, dans son château de Neubourg (en Normandie), en réjouissance de l'heureux mariage de Sa Majesté et de la paix qu'il lui avait plu donner à ses peuples. La tragédie de *la Toison d'or,* mêlée de musique et de superbes spectacles, fut faite exprès pour cela. Il fit venir à Neubourg les comédiens du Marais, qui l'y représentèrent plusieurs fois en présence de plus de soixante des plus considérables personnes de la province, qui furent logées dans le château et régalées pendant huit jours avec toute la *propreté* et l'abondance imaginables. Cela se fit au commencement de l'hiver de l'année 1660, et ensuite M. le marquis de Sourdéac donna aux comédiens toutes les machines et toutes les décorations qui avaient servi à ce grand spectacle [1].» Nous les verrons bientôt en tirer bon parti.

Si Corneille, dans l'intérêt du succès d'*Œdipe,* avait donné cette tragédie à la troupe royale, aux grands comédiens du roi, comme on appelait alors les ac-

[1] *Mercure galant,* par De Visé, mai 1695, p. 222 et 223.

teurs de l'hôtel de Bourgogne ; si *la Toison d'Or* venait de le mettre de nouveau en rapport avec ceux du Marais, qui montaient avec un grand soin les pièces à machines, il n'avait cependant pas oublié la troupe de Molière. Le 25 juin 1660, les comédiens de MONSIEUR avaient repris *les Amours de Diane et d'Endymion* de Gilbert [1]. Corneille sans doute assista à cette reprise, car la cinquième partie du Recueil de Sercy [2], dont l'achevé d'imprimer est du 18 août, renfermait de lui le madrigal suivant, *Pour une dame qui représentait la Nuit en la comédie d'*ENDYMION :

Si la Lune et la Nuit sont bien représentées,
Endymion n'était qu'un sot ;
Il devait, dès le premier mot,
Renvoyer à leur ciel les cornes argentées.
Ténébreuse déesse, un œil bien éclairé
Dans tes obscurités eût cherché sa fortune,
Et je n'en connais point qui n'eût tôt préféré
Les ombres de la Nuit aux clartés de la Lune.

Cela veut dire que mademoiselle Du Parc avait représenté la Nuit, confidente de Diane ou la Lune ; que ce dernier personnage avait eu pour interprète une beauté beaucoup plus mûre, Madeleine Béjart, sans doute, et aussi que les charmes de *la Marquise* avaient toujours la même séduction pour lui.

Si nous avions à déterminer dans la carrière de Cor-

[1] *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie française.
[2] Page 82.

neille, non pas assurément l'époque de ses triomphes le plus mérités, mais le moment où sa gloire arriva à être le moins contestée, c'est celui-ci que nous croirions devoir fixer. Sa longue retraite avait désarmé les cabales des auteurs et l'envie des critiques; ses nouveaux succès n'avaient encore réveillé aucune jalousie bien vive. Aussi voyons-nous Somaize, dans ses *Véritables Précieuses,* ayant à citer les auteurs du théâtre dont la voix publique parle le plus haut, ajouter : « Corneille l'aîné tient seul cette place [1] » ; et *la Pompe funèbre de M. Scarron,* montrant tous les poëtes dramatiques se disputant les rangs entre eux, faire prendre la parole par tous, « excepté monsieur de Corneille l'aîné, à qui chacun donne sa voix [2]. »

La troupe du Marais se mit en mesure de satisfaire la curiosité des Parisiens, excitée par les récits de la pompe scénique dont le château du Neubourg avait été le théâtre. *La Muse historique* de Loret du 1er janvier 1661 annonçait, dans des vers de cette poésie qui lui est propre, que

Les comédiens du Marest
Font un inconcevable apprest
Pour jouer, comme une merveille,
Le *Jason* de monsieur Corneille.

Le même gazetier nous apprend, dans sa feuille du

[1] *Les Véritables Précieuses,* comédie en un acte, en prose. Paris, 1660, in-12.

[2] *La Pompe funèbre de M. Scarron,* p. 14, imprimée à la suite de : *le Burlesque malade, ou les Colporteurs affligés.* Paris, 1660, in-12.

19 février suivant, que ces préparatifs n'avaient pas été vains, et que *la Conquête de la Toison d'or*, représentée peu de jours auparavant, faisait alors courir tout Paris. L'auteur du *Cid* et du *Menteur*, celui qui avait su créer en quelque sorte chez nous la tragédie et la comédie, venait d'y indiquer un genre nouveau, l'opéra. Ce succès se soutint, car, les comédiens ayant repris *la Toison d'or* l'hiver suivant, une égale affluence s'y porta, et la reine mère, le roi et la jeune reine, allèrent la voir jouer le 12 janvier 1662, « accompagnés, dit *la Gazette*, d'une grande partie des seigneurs et dames de la cour, qui ne fut jamais ni si éclatante ni si pompeuse, notamment depuis que l'on y voit ce beau nombre de chevaliers du Saint-Esprit que Sa Majesté fit naguère [1]. »

Cette pièce, une de celles dont le sujet fournissait le plus au merveilleux des machines, est surtout remarquable par son prologue. Il est supérieur à celui d'*Andromède*, et il a servi de modèle à tous les prologues des opéras de Quinault, faits pour exposer, non pas le sujet de la pièce, comme sur le théâtre des anciens, mais l'occasion pour laquelle elle a été composée. La louange n'y est quelquefois guère plus ménagée que dans celui d'*Andromède*, où, par une exagération à laquelle Boileau fit plus tard allusion, Corneille avait attaché Alexandre et César au char

[1] *Gazette* du 14 janvier 1662. — *Mercure galant*, loco citato. — *Histoire du Théâtre français*, t. IX, p. 38 et 39, notes. — La réception des chevaliers du Saint-Esprit avait eu lieu le 31 décembre 1661.

3.

de Louis XIV encore enfant; mais ce ton était alors consacré, et Molière, qui n'était pas courtisan, compara ce prince, dans son prologue du *Malade imaginaire,* à la *neige fondue* dont *les flots écumeux* renversent

> Digues, châteaux, villes et bois,
> Hommes et troupeaux à la fois.

Celui de *la Toison d'or* se fait du reste remarquer par des beautés véritables, et la flatterie même n'en exclut pas le courage. «Deux fois, a-t-on dit, Corneille honora les muses en empruntant leur langage pour donner de nobles leçons au pouvoir. Richelieu dans tout l'ascendant de sa puissance eût tenté vainement de l'intimider; Louis XIV, dans tout l'éclat de sa jeunesse, ne put le séduire. Il devina, pour ainsi dire du même coup d'œil, et ses inclinations belliqueuses, et ses succès, et ses revers. Il semblait que, perçant les voiles de l'avenir, le poëte, à l'aurore d'un beau règne, en aperçût déjà le couchant triste et sombre. Dès 1661, il prêtait, pour ainsi dire, des accents prophétiques à la France, lorsque, personnifiée dans le prologue de *la Toison d'or,* elle prononçait ces paroles :

> A vaincre si longtemps mes forces s'affaiblissent;
> L'État est florissant, mais les peuples gémissent;
> Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
> Et la gloire du trône accable les sujets.

Celui qui traçait de pareils vers en présence d'un prince fier, ambitieux et guerrier, était encore le grand Corneille [1].... » Ajoutons que, sur la fin du même règne, cette pièce ayant disparu du théâtre, l'auteur de *Tiridate*, Campistron, mit ces vers dans la bouche d'un de ses personnages, et reçut immédiatement l'ordre de les supprimer [2].

A cette date doit figurer une lettre adressée *à M. Corneille l'aîné, à Rouen*, que nous avons trouvée dans la correspondance inédite de Chapelain. Elle est du 30 mars 1661. La voici :

« Monsieur, aussitôt que mon indisposition m'a permis de sortir, j'ai vu madame la duchesse de Nemours sur le dessein de lui faire agréer un de vos fils pour page, et, de la plus adroite manière que j'ai pu, je lui ai proposé ce que vous souhaitiez d'elle. Votre mérite et sa connaissance m'ont facilité la négociation. Elle m'a même fait l'honneur d'y considérer mon entremise et la part que je prends en vos intérêts. Sa réponse a été qu'elle serait bien aise de vous donner cette marque de sa bienveillance et du cas qu'elle fait de votre personne lorsqu'il y aurait une place vacante pour cela; qu'on l'avait prévenue pour la première; que néanmoins il ne serait pas impossible qu'elle n'en demeurât la maîtresse, et qu'en ce cas je vous pouvais as-

[1] *Essai sur les mœurs et les usages du dix-septième siècle*, par M. Barrière, p. 133, en tête des *Mémoires de Brienne*. Paris, 1828.

[2] Voltaire, note sur le prologue de *la Toison d'or*. — *Éloge de Campistron*, par d'Alembert, t. II, p. 578 de ses *Œuvres*, édit. Belin.

surer que cette place serait pour votre fils ; mais que, si elle était obligée de tenir sa parole, la première d'après serait pour lui. Je suis d'avis, Monsieur, que vous lui écriviez une lettre fort respectueuse et fort pleine de gratitude pour la faveur qu'elle vous fait, afin de l'en faire souvenir et d'engager toujours la chose. Cependant il sera bon de la tenir secrète, car on ne sait ce qui peut arriver, et il faut traiter délicatement avec cette princesse, de l'humeur dont nous la connaissons. Vous me pourrez envoyer la lettre, que j'accompagnerai de mes offices en la lui rendant, et un peu mieux que si c'était pour moi-même. Je vous suis au reste obligé de m'avoir offert cette occasion de vous témoigner que je suis véritablement, Monsieur, votre, etc. »

Le ton et les dispositions de Chapelain à l'égard de Corneille s'étaient bien améliorés, on le voit [1]. Son empressement, dans cette circonstance, à faire la démarche indiquée, et la manière dont il la fit, concoururent à en assurer le succès, et plus immédiatement qu'il ne semblait l'espérer lui-même, car, dans *la Muse historique* du 30 du mois suivant, Loret félicite et remercie la princesse, au nom des *courtisans du Parnasse,*

D'avoir de l'estime pour eux,
Témoin cet instinct généreux

[1] Une longue lacune dans la copie autographe de la correspondance de Chapelain nous empêche malheureusement de pouvoir suivre ce changement et de savoir quand et comment il s'opéra.

Qui vous a fait prendre pour page
Un jouvenceau de Rotomage,
Parce qu'il est le noble enfant
De Corneille, esprit triomphant,
Qui, par les beaux vers de sa veine,
A surpassé sur notre scène
Les poëtes les mieux sensés,
Tant les présents que les passés,

Corneille, outre le bonheur de voir un puissant patronage acquis à son second fils, eut encore, vers cette même époque, le cœur réjoui par l'immense succès de *Camma*, un des trois sujets proposés par Fouquet, et celui dont son frère avait fait choix. Il eut de plus la satisfaction personnelle de recevoir un hommage éclatant de la part d'un homme dont le suffrage, comme l'amitié, ne pouvait lui être indifférent. Molière, dans ses *Fâcheux*, représentés devant le roi chez le surintendant, fit dire à un de ses importuns, infatué de son mérite :

Je sais par quelles lois un ouvrage est parfait,
Et Corneille me vient lire tout ce qu'il fait.

D'Aubignac, dont nous aurons bientôt à raconter les manœuvres contre Corneille, et à qui sans doute cette estime mutuelle et cette union de deux hommes de génie portaient ombrage, essaya de les diviser par des allégations perfides et mensongères. Dans un de ses libelles contre notre auteur, après lui avoir reproché d'avoir accru son nom en se faisant appeler *M. de*

Corneille, parce que la particule lui avait été donnée par De Visé dans une brochure qu'il feignait de considérer comme son œuvre, il relève le ridicule que son *petit frère* se serait donné en se surnommant *M. de l'Isle*. A l'en croire, c'est à ce dernier que Molière voulut faire allusion lorsque, dans son *École des Femmes*, représentée en 1662, il se railla de

....Ce paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

« Je vous demande pardon, ajoute-t-il en s'adressant à Corneille, si je vous parle de cette comédie, qui vous fait désespérer, et que vous avez essayé de détruire par votre cabale dès la première représentation... Le poëte, reprend-il plus loin, qui fait profession de fournir le théâtre et d'entretenir, durant toute sa vie, la satisfaction des bourgeois, ne peut souffrir de compagnon. Il y a longtemps qu'Aristophane l'a dit. Il se ronge de chagrin quand un seul poëme occupe Paris durant plusieurs mois, et *l'École des Maris* et celle *des Femmes* sont les trophées de Miltiade, qui empêchèrent Thémistocle de dormir. Nous en avons su quelque chose, et les vers que M. Despréaux a faits sur la dernière pièce de M. Molière nous en ont assez appris [1]. » Le charitable abbé veut parler là

[1] *Quatrième dissertation concernant le poëme dramatique*. Paris, 1663, in-12, p. 115, 119 et 120.

des *Stances* de Boileau sur *l'École des Femmes*, qui, quoi qu'il puisse dire, n'ont point trait à Corneille ; il prête également à Molière l'intention de s'en prendre à Thomas de ce que les parents de celui-ci lui avaient, dès son enfance, donné un surnom pour le distinguer de son frère[1]. De nouveaux et bons rapports entre Molière et Pierre Corneille vont bientôt nous prouver que D'Aubignac, malgré tant d'efforts, ne réussit pas dans son honorable entreprise, et que Segrais n'était pas fondé à dire que Corneille avait contre Molière une jalousie qu'il ne pouvait cacher[2].

Nous voyons Corneille, dans une de ses lettres à l'abbé de Pure, s'entretenir avec celui-ci, à la date du 3 novembre 1661, de la prochaine mise en scène de *Sertorius*. « Ne vous contentez pas, lui écrit-il, du bruit que les comédiens font de mes deux actes ; mais jugez-en par vous-même, et m'en mandez votre sentiment tandis qu'il y a encore lieu à la correction. J'ai prié mademoiselle Desœillets, qui en est saisie, de vous les montrer quand vous voudrez ; et cependant je veux bien vous prévenir un peu en ma faveur et vous dire que, si le reste suit du même art, je ne crois pas avoir écrit rien de mieux. » L'auteur de *Cinna* et d'*Horace* se montrait en cette occasion un peu injuste envers les aînés de *Sertorius*; mais cette injustice fut partagée par beaucoup de spectateurs (13).

[1] *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1864, p. 244 et note.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 172.

Cette pièce, représentée le 25 février 1662 par les comédiens du Marais, auxquels elle avait été confiée[1], obtint le plus grand succès ; mais, quelque empressé qu'ait été l'accueil qu'elle reçut, bien que quelques vers, où la stratégie ne nous paraît cependant pas toute renfermée, passent pour avoir fait dire à Turenne avec admiration : « Où donc Corneille a-t-il appris l'art de la guerre[2] ? » malgré tout cela, disons-nous, et les beautés de premier ordre qu'elle offre incontestablement, loin de songer à la préférer, comme on l'a fait, aux chefs-d'œuvre du même auteur, nous ne lui assignerions, à l'exemple de Boileau[3], qu'un rang secondaire dans son théâtre. Toutefois son succès, à la comparaison, à la préférence près, nous semble amplement justifié. Il ne fut pas moins durable qu'il avait été vif. C'était, nous l'avons dit déjà, et ce fut longtemps l'usage entre les différents théâtres, de pouvoir s'emparer des pièces montées par un d'eux, dès que l'impression les avait rendues publiques[4]. *Sertorius* ayant été publié peu après sa mise à la scène, Molière se hâta de le faire apprendre à sa troupe, qui commença à le représenter également le 23 juin 1662[5].

Depuis la vente de ses charges, Corneille n'était

[1] *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IX, p. 96.
[2] *Le Parnasse français*, par Titon du Tillet, art. CORNEILLE.
[3] *Bolæana* (par Monchesnay), in-12, p. 132.
[4] Voir précédemment t. I, pages 105, note, et 137.
[5] *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie-Française. Le privilége pour l'impression de *Sertorius* est du 16 mai 1662.

plus retenu à Rouen que par des devoirs de famille et des rapports d'amitié. L'Académie et la représentation de ses pièces rendaient du reste presque indispensable son séjour à Paris. Sa mère, dont il entoura de soins la vieillesse, ayant été enlevée à son affection [1], les liens qui le retenaient à Rouen devenaient plus faciles à rompre; il s'en trouva tout à fait dégagé lorsqu'il eut déterminé son frère à venir habiter Paris avec lui. Dans une lettre à l'abbé de Pure, du 25 avril 1662, il l'entretient de ses préparatifs de déplacement. Toutefois, ce projet tarda encore à être mis à exécution; c'est ce que nous apprend la lettre suivante, du 4 octobre, que nous empruntons encore à la correspondance inédite de Chapelain :

« Monsieur, vous tardez trop à venir vous établir à Paris, et je ne saurais plus vous attendre pour vous remercier de bouche du présent exquis que votre jeune page [2] m'a fait de votre part. La beauté de *Sertorius*, qui m'a paru encore plus grande sur le papier que sur le théâtre, me sollicite trop puissamment de vous en témoigner ma reconnaissance. Elle est proportionnée au mérite de la pièce, c'est-à-dire qu'elle est extrême, jusques à m'ôter le moyen de l'exprimer. Mais vous, Monsieur, qui entrez si bien dans le cœur de vos personnages, vous n'aurez pas de peine à entrer dans le mien, et vous vous direz pour moi ce que

[1] En 1658 au plus tard. Voir précédemment t. I, p. 185.
[2] Le jeune Corneille, page de la duchesse de Nemours. Voir précédemment pages 31-33 de ce même volume.

je ne vous puis assez bien dire. Vous penserez, s'il vous plaît, la même chose de M. Conrart, à qui j'ai envoyé le même régal en votre nom, et qui vous en aurait rendu ses grâces lui-même s'il avait les mains assez libres et s'il en disposait aussi bien que de son esprit. Il m'a fait conjurer de ne vous laisser pas ignorer sa gratitude, et vous la croirez aisément d'un aussi homme d'honneur et autant votre admirateur que lui. Il vous le dira de sa propre bouche quand vous serez tous deux ici. C'est de quoi je ne le presse pas moins que vous, vous y souhaitant également pour ma joie : car je ne suis pas moins touché de votre vertu que de la sienne, ni ne suis pas plus son ami que je ne suis, Monsieur, votre, etc. »

Enfin, par un acte du 7 de ce même mois d'octobre, les deux frères donnèrent ensemble à Pierre Corneille, un de leurs cousins germains, les pouvoirs nécessaires pour administrer toutes leurs affaires à Rouen[1]; puis ils vinrent s'installer à Paris.

Dans la lettre de Corneille à l'abbé de Pure précédemment citée, il faisait inviter Boyer et Quinault à travailler pour le théâtre du Marais, parce qu'il ne prévoyait pas que ses embarras de déplacement lui lussent permettre de rien préparer pour cette troupe cette année-là. « Si ces messieurs, ajoutait-il, ne le secourent, ainsi que moi, il n'y a pas d'apparence que

[1] Ce cousin était fils de François Corneille, leur oncle, procureur à la cour. (*Note communiquée par M. Corneille.*)

le Marais se rétablisse ; et quand la machine [1], qui est aux abois, sera tout à fait défunte, je trouve que ce théâtre ne sera pas en bonne position. Je ne renonce pas aux acteurs qui le soutiennent ; mais aussi je ne veux point tourner le dos tout à fait à messieurs de l'Hôtel [2], dont je n'ai aucun lieu de me plaindre, et où il n'y a rien à craindre quand une pièce est bonne. Ils aspirent tous à y entrer, et ils ne sont pas assez injustes pour exiger de moi un attachement qu'ils ne me voudraient pas promettre. » Tout ce que cette lettre faisait pressentir arriva. Corneille ne fit représenter une tragédie nouvelle que dans le mois de janvier 1663 [3], et ce fut aux acteurs de l'Hôtel qu'il s'en remit de son succès (14). La *Gazette* [4] nous apprend aussitôt après que « le 27 (janvier), Leurs Majestés eurent dans l'appartement de la reine la représentation de la *Sophonisbe* du sieur Corneille par la troupe royale, MONSIEUR et MADAME s'y étant trouvés avec toute la cour. »

Le sujet de *Sophonisbe* avait déjà été traité avec bonheur en Italie par Trissino. En France, en 1629, avant que Corneille eût fait entendre sur le théâtre le langage vrai, Mairet l'avait également mis à la scène avec de longs applaudissements. Sa tragédie,

[1] La vogue des pièces à machines.
[2] La troupe de l'hôtel de Bourgogne.
[3] Vers le 18. *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IX, p. 185.
[4] *Gazette* du 3 février 1663.

écrite d'un style tour à tour emphatique et grossier, ne représentait nullement les mœurs et le caractère des personnages qui y figuraient; mais une peinture de passions assez fausse captiva les suffrages des femmes et des gens de cour, bien mieux que n'eussent pu le faire la fidélité et la vraisemblance historiques. L'engouement fut si violent que, trente-quatre ans après, en faisant imprimer la sienne, Corneille, réconcilié alors avec Mairet comme il avait pardonné à Scudéry, crut devoir à l'opinion publique, qui, follement séduite par l'ouvrage de son prédécesseur, n'avait pas reçu le sien avec une égale faveur, cette déclaration, « qu'il savait bien que la première *Sophonisbe* assurait l'immortalité à son auteur, qu'elle renfermait des endroits inimitables, enfin qu'il était impossible de penser rien de plus juste, et très-difficile de l'exprimer plus heureusement. » Il lui fallut même s'excuser d'avoir osé offrir un autre drame sur ce même sujet, et s'autoriser de l'exemple de MM. Tristan et Benserade, « qui n'avaient pas craint non plus de traiter de nouveau des sujets déjà mis en scène. » Toutefois, malgré ces précautions, Mairet, dit-on, tomba malade de dépit[1] (15); et, ce qui a encore plus droit de nous étonner, elles furent impuissantes à faire absoudre Corneille.

De Visé, qui plus tard fonda le *Mercure galant* et exerça une assez grande influence sur les jugements

[1] *Nouvelles nouvelles* de De Visé, troisième partie. Paris, 1663, in-12, p. 166.

littéraires du public de son temps, commençait à chercher dans la critique une célébrité qu'il espérait peu sans doute trouver dans les ordres, dont il portait alors l'habit. Le premier, dans ses *Nouvelles nouvelles*[1], il engagea l'attaque contre *Sophonisbe*. Comme pour ajouter à la censure qu'il faisait de la pièce, il prodigua les louanges à Montfleury, à Floridor, à La Fleur, à mesdemoiselles Desœillets et Beauchâteau, enfin à tous les acteurs qui y remplissaient des rôles. Cependant il crut devoir reconnaître qu'elle n'était pas sans beautés, et proclamer que son auteur était toujours « le prince des poëtes français ».

Son exemple, moins ces honorables concessions, fut suivi et dépassé de beaucoup par un personnage qu'en devançant un peu l'ordre des événements nous avons déjà fait voir envieusement acharné contre Corneille, l'abbé D'Aubignac. Il publia contre cette pièce[2] une critique fort haineuse, et d'une faiblesse telle que nous n'en parlons que pour faire connaître les motifs qui la dictèrent à un homme jusque-là admirateur absolu de Corneille, et surtout de *Théodore*. Une longue lettre sur ce censeur[3], dans laquelle il est cependant fort bien traité, nous apprend qu'un

[1] *Ibid.*, troisième partie, p. 245 et suiv.

[2] *Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la comédie de M. Corneille intitulée* SOPHONISBE. Paris, 1663, in-12.

[3] *Lettre de M. Boscheron à M. de ***, contenant un Abrégé de la vie de l'abbé D'Aubignac et l'histoire de ses ouvrages,* t. I, p. 284 et suiv. des *Mémoires de littérature* (par Sallengre). La Haie, 1715.

de ses griefs contre Corneille était que celui-ci, méconnaissant l'empire que l'auteur de *la Pratique du Théâtre* s'était arrogé sur tous les succès dramatiques, ne vint le voir qu'à l'occasion de son *Horace*, et ne le consulta pas depuis lors. D'Aubignac confirme lui-même cette accusation d'irrévérence portée contre Corneille ; il ajoute que celui-ci la poussa jusqu'à ne pas suivre les conseils qu'il lui avait donnés à sa première visite [1]. Il n'est pas moins certain, d'après les aveux du même abbé [2], que Corneille avait profondément blessé son amour-propre littéraire en ne prononçant pas son nom et ne mentionnant pas sa *Pratique* dans ses trois *Discours sur le poëme dramatique*, publiés dès 1660, et dont nous parlerons tout à l'heure (16). Mais, au milieu de tous ces torts, Tallemant nous apprend quel était le réel et l'impardonnable : « Corneille dit quelque chose contre *Manlius* [3] (tragédie de mademoiselle Des Jardins), qui choqua l'abbé D'Aubignac (son teinturier), qui prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il critique aussitôt les ouvrages de Corneille. » Et ce dire nouveau, l'abbé le confirme encore en prétendant le démentir [4].

[1] *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique*, etc. Paris, Jacques Du Brueil, 1663, in-12, p. 14.

[2] *Ibidem*, p. 164 et 165.

[3] *Manlius*, tragi-comédie, par mademoiselle Des Jardins. Paris, 1662, in-12.

[4] *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 231. — *Deux Dissertations concernant le poëme dramatique*. Paris, 1663, in-12, p. 96. — *Troisième et quatrième Dissertation*, p. 166. — De Visé confirme le dire de Tallemant, *Défense du* SERTORIUS *de M. Corneille*. Paris, 1663, in-12, p. 16.

D'Aubignac chercha à ameuter une foule de petits poëtes contre Corneille, qui trouva de plus sérieux défenseurs, Richelet entre autres. Des épigrammes sans nombre se croisèrent[1]. Mais la vanité de l'abbé fut si maladroite et sa mauvaise foi si évidente, que celui-là même qui avait engagé la querelle contre *Sophonisbe*, De Visé, ne put supporter l'idée d'une confraternité d'armes entre lui et un homme aussi ouvertement injuste. Il avait été le premier à critiquer Corneille, il fut le premier à embrasser son parti quand il vit la discussion prendre ce caractère. Il va lui-même au-devant de l'objection qu'on pourrait tirer de son rôle contradictoire, et avoue avec franchise qu'il n'avait d'abord été voir *Sophonisbe* que pour y trouver des défauts, mais qu'il s'est depuis rendu à la raison[2].

Sa *Défense* de Corneille fut suivie peu après d'une *Lettre* d'un anonyme dans le même sens[3]; mais cette levée de boucliers n'imposa point à l'abbé D'Aubignac; il poursuivit, en remontant dans le passé, son ignoble plan d'attaque. Il fit paraître une *Dissertation* ou plutôt une diatribe à laquelle *Sertorius* servait de texte, et réimprima en tête ses remarques sur *Sophonisbe*. S'il prend ce dernier parti, c'est que « M. Cor-

[1] *Historiettes* de Tallemant des Réaux, 2e édit., t. X, p. 233 et suivantes. Robinet prit aussi la défense de Corneille contre les injures de D'Aubignac dans le *Panégyrique de l'École des Femmes*. Paris, 1664, in-12.

[2] *Défense de la* SOPHONISBE *de M. de Corneille*. Paris, 1663, in-12.

[3] *Lettre sur les Remarques qu'on a faites sur la* SOPHONISBE *de M. Corneille*. Paris, 1663.

neille les a trouvées si belles, si raisonnables et si utiles, qu'il en a acheté du libraire tous les exemplaires qui lui restaient... Ce n'est pas qu'il ait tiré de sa bourse de quoi satisfaire à son désir et à la perfidie du libraire, mais il lui a donné en échange un grand nombre d'autres exemplaires de sa traduction d'A-Kempis, qui lui demeuraient inutiles, mais qu'il estime d'un prix incomparable[1]. » Quant aux remarques sur *Sertorius,* « elles étaient depuis longtemps en état de paraître; mais M. Corneille s'est servi de tant de voies indirectes et violentes pour en empêcher l'impression, qu'il ne faut pas s'étonner de ce retardement. Il a fait le petit ministre du roi d'Yvetot, ne pouvant souffrir qu'on imprimât rien contre ses intérêts ou contre ses fantaisies : il a envoyé des gens inconnus chez l'imprimeur, qui l'ont menacé de le ruiner par la saisie de ses presses... Puis la perfidie du libraire qui a favorisé cette injustice[2]... » Enfin écoutez le bon abbé, il ne veut répondre ni à la *Défense* ni à la *Lettre,* qu'il regarde comme venant de Corneille, ni à une épigramme, ni à un sonnet dont il parle, parce qu'il n'a jamais appris le métier de harengère « et qu'il est fort ignorant des phrases des halles et des carrefours[3]. » Il faut pourtant lui rendre

[1] Préface de la *Première Dissertation.* La fable était mal trouvée. De Visé, dans sa *Défense du* SERTORIUS, dont l'achevé d'imprimer est du 23 juin 1663, nous apprend, p. 119, que la dix-septième édition complète de l'*Imitation* venait d'être mise sous presse quinze jours auparavant.

[2] Préface de la *Seconde Dissertation.*

[3] *Seconde Dissertation,* p. 94 et 96.

cette justice, qu'en parlant ce langage il n'a pas l'air trop emprunté.

Il fit encore suivre cette *Seconde Dissertation* d'un autre libelle en deux parties. Dans la première, il prétend juger *Œdipe;* et avant tout, comme il regarde les encouragements que son auteur a reçus du surintendant comme une complicité de dilapidation, il voudrait qu'il fût tenu de les rapporter au trésor (17)[1]. « A quoi bon, se demande-t-il ensuite, à l'occasion du sujet de cette pièce, faire voir aux peuples que ces têtes couronnées ne sont pas à l'abri de la mauvaise fortune ; que les désordres de leur vie, quoique innocente, sont exposés à la rigueur des puissances supérieures ; qu'ils enveloppent dans la vengeance de leurs fautes tous ceux qui dépendent de leur souveraineté ?.... C'est donner sujet à ceux-ci, quand il arrive quelque infortune publique, d'examiner toutes les actions de leurs princes, de vouloir pénétrer dans les secrets de leur cabinet, de se rendre juges de tous leurs sentiments, et de leur imputer tous les maux qu'ils souffrent.... Il faut les entretenir dans cette pieuse croyance, que les rois sont toujours accompagnés d'une faveur particulière du ciel, qu'ils sont partout innocents et que personne n'a le droit de les estimer coupables.... Ce que je trouve néanmoins de plus étrange est que M. Corneille ait voulu plaire aux Français par la peinture de ces cruelles infortunes

[1] *Troisième Dissertation*, p. 24 et 25.

d'une famille royale... C'est bien mal juger des tendresses et du respect que nous avons pour nos rois [1]. » Dans un autre ouvrage dont le sujet n'est pas sans affinité avec celui-ci, nous avons eu à rapporter les efforts et les délations des Tartuffes contre celui qui les avait démasqués. Leur langage, leurs moyens, étaient les mêmes, et là comme ici c'est dans d'augustes intérêts que, à l'en croire, la cabale se déchaînait contre le poëte.

La seconde partie du nouveau libelle de D'Aubignac est une *Quatrième Dissertation, en réponse aux calomnies de M. Corneille!* Car, si vous écoutez le bon abbé,

> . . . . l'offenseur est père de Chimène,

et lui n'est que l'offensé. Ce qui surtout excite sa colère, c'est une réponse à sa critique contre le *Sertorius* [2], réponse dont l'auteur anonyme était De Visé, mais qu'il se donnait bien garde de ne pas attribuer à Corneille lui-même : « Vous dites que M. de Corneille est de vos amis; aussi n'en avez-vous point de meilleur que vous-même [3]... On vous connaît pour un poëte qui sert depuis longtemps au divertissement des bourgeois de la rue Saint-Denis et des filous du Marais, et c'est tout ; mais je ne voudrais pas mettre en

[1] *Troisième Dissertation*, p. 50 et suiv.

[2] *Défense du* SERTORIUS *de M. de Corneille*. Paris, 1663, in-12.

[3] *Quatrième Dissertation*, p. 116.

compromis avec cette qualité, tant avantageuse qu'il vous plaira, la moindre de celles qui m'ont fait connaître aux personnes de mérite et de condition. Ce n'est pas néanmoins que je veuille interrompre la censure de vos pièces ; je prétends remonter jusqu'au *Cid* [1]. » Corneille, mais surtout le public, jouèrent de bonheur : malgré ses menaces, faute de libraire, l'abbé s'en tint là.

Fouquet, nous l'avons vu, avait été le bienfaiteur de Corneille, comme il le fut d'un grand nombre d'hommes de lettres ; mais Fouquet était tombé du pouvoir, et, depuis sa chute, c'était du roi seul qu'on devait attendre de ces sortes de faveurs. Sans doute Corneille, qu'on ne rencontrait guère à la cour, ne dut pas pendant quelques années avoir beaucoup de part aux bienfaits du monarque. Cependant Colbert, d'après l'ordre de son maître, fit dresser, à la fin de 1662, une double liste des lettrés et des savants qui avaient le plus de droit aux faveurs royales; Costar et Chapelain furent chargés de préparer, chacun de son côté, un de ces projets.

Ces deux listes sont curieuses par les éloges, alternativement naïfs et emphatiques, y accompagnant des noms aujourd'hui complétement ignorés ou que le ridicule seul a fait survivre [2]. Costar met en première ligne Scudéry et sa sœur ; il n'omet pas Colletet, qu'il

[1] *Quatrième Dissertation*, p. 184.
[2] Elles se trouvent toutes deux dans le second volume, p. 21 et 318 des *Mémoires de littérature*, par le P. Desmolets. Paris, 1749.

recommande comme « ayant besoin de bien, ayant épousé toutes ses servantes et en ayant usé trois ou quatre; » l'abbé Testu, comme « faisant assez bien des vers français, et jouissant d'une grande approbation dans les ruelles; » Roberval, comme « jouant merveilleusement aux échecs ; » Patru, comme « bien fait et fort honnête homme ; » Pellisson, au contraire, comme « ne laissant pas de se faire aimer des dames, quoique difforme. » On voit qu'il était difficile de se montrer plus ingénieux pour trouver des titres aux gens. C'est peut-être ce tour de force, exécuté avec tant d'urbanité, qui faisait dire à Dalibray : « M. Costar est un homme fort poli; il a toujours le chapeau à la main; il tient cela de monsieur son père. » Le père de Costar était chapelier.

Chapelain, « le premier poëte pour l'héroïque, » fut loin d'être oublié; mais Costar n'ajouta pas du moins au ridicule de ces notes celui d'omettre Corneille, qu'il appela « le premier poëte du monde pour le théâtre, » désignation conservée dans l'ordonnance du roi.

La liste de l'auteur de *la Pucelle* est d'un ton plus digne, mais elle offre des singularités d'un autre genre. D'Aubignac figure le premier dans cette nomenclature, qui n'est pas alphabétique. A quelque distance, on voit Chapelain inscrire son propre nom et présenter ses titres avec une feinte modestie; il est plaisant de l'entendre dire de lui-même : « surtout il est candide. » Il a vraiment raison de ne pas attendre qu'on le devine.

J.-J. Rousseau, dans une boutade rimée, a appelé Paris une

> Ville où la charlatanerie,
> Le ton haut, les airs insolents,
> Écrasent les humbles talents
> Et tyrannisent la fortune;
> Ville où l'auteur de *Rodogune*
> A rampé devant Chapelain [1].

S'il a voulu dire par là que, des deux, Corneille fut de beaucoup le moins protégé, il n'a rapporté qu'un fait d'une vérité depuis longtemps reconnue; mais s'il a eu le dessein de faire entendre que celui-ci, pour être rangé parmi les poëtes dignes des récompenses royales, descendit auprès de Chapelain au rôle de courtisan, il n'a avancé qu'une allégation désobligeante et fausse. Corneille, dans ses épîtres dédicatoires, a sans doute pris quelquefois un ton dont nous déplorons aujourd'hui l'humilité; mais, nous le répétons, c'était celui qu'il était ordinaire de prendre alors avec les grands ou les riches [2]; envers ses égaux, il conserva toujours une dignité qui demanderait un autre nom si elle se trouvait chez un homme dont le génie ne justifierait pas le légitime orgueil. C'est donc de son propre mouvement que Chapelain, qui n'avait

[1] *Épître à M. de L'Étang, vicaire de Marcoussis*, t. X, p. 453, de l'édition des *Œuvres de J.-J. Rousseau*, in-8°, donnée par M. de Musset-Pathay.
[2] Voir précédemment tome I, p. 122 et 123.

plus, comme vingt-cinq ans auparavant, sa cour à faire au cardinal de Richelieu, rendit cette justice à Corneille, et qu'il lui consacra cet article :

« Corneille (Pierre) est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français. Il a de la doctrine et du sens... Hors du théâtre, on ne sait s'il réussirait en prose ou en vers, agissant de son chef : car il a peu d'expérience du monde, et ne voit guère rien hors de son métier. »

L'éloge, la restriction même le prouve, est senti et spontané, et Corneille eut l'avantage sur Boileau d'être gratifié, tout en pouvant dire comme lui :

..... Je ne saurais, pour faire un juste gain,
Aller bas et rampant fléchir sous Chapelain,
Ou, pour être couché sur la liste nouvelle,
M'en aller chez Billaine admirer *la Pucelle* [1].

S'il avait intrigué pour ne se pas voir maltraiter dans cette répartition, elle fut si inégale et si injuste pour lui, qu'on devrait penser que ses manœuvres ne furent ni bien pressantes, ni bien adroites. Quand Ménage et La Chambre y sont portés pour 2,000 livres, Priolo pour 2,500; Douvrier, de Bourzeys, Chapelain, pour 3,000 ; Godefroy pour 3,600, Mézeray enfin pour 4,000, on éprouve autre chose que de l'étonnement à ne voir allouer à la vieille gloire de Corneille, à ses charges, à ses besoins, que le moins élevé de tous

[1] Édition de 1666 des *Satires* de Despréaux, satire I.

ces chiffres. Il ne laissa cependant percer aucun dépit de cette injustice distributive, et adressa immédiatement au roi un Remercîment qui ne respire que la reconnaissance. *Parle,* dit-il à Louis XIV,

Parle, et je reprendrai ma vigueur épuisée,
Jusques à démentir les ans qui l'ont usée.
Vois comme elle renaît dès que je pense à toi,
Comme elle s'applaudit d'espérer en mon roi!
Le plus pénible effort n'a rien qui la rebute :
Commande, et j'entreprends; ordonne, et j'exécute (18).

Si Corneille se montra empressé à remercier le souverain, il le fut moins, suivant le Père Tournemine, à témoigner sa reconnaissance à Colbert et à aller retirer le brevet de ce que le Père Jésuite appelle sa pension. C'est un titre trop complaisant, car, on le verra plus tard, au lendemain, en quelque sorte, de l'octroi de ces gratifications, dès 1665, le payement avait cessé d'en être annuel, et peu d'années après il n'en était plus du tout question. Tournemine ajoute, au sujet de la négligence qu'il reproche à Corneille : « Je le sais de l'abbé Gallois, à qui le ministre en avait fait des reproches, et qui conduisit Corneille à l'hôtel Colbert » [1].

Notre auteur avait, dès 1660, publié, dans le format in-8°, une édition de ses *Œuvres*. En 1663, il en donna une édition nouvelle, en deux volumes in-fo-

[1] *Défense du grand Corneille*, en tête des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738, in-12, page xxxiij.

lio[1]. L'une et l'autre contiennent trois Discours sur le poëme dramatique, et des Examens, par l'auteur, de chacun de ses ouvrages. Les Discours, qui se distinguent plus par la solidité du raisonnement que par la concision et la netteté, renferment parfois d'excellentes leçons de goût et des vues profondes sur l'art; les Examens sont, comme l'a dit M. Guizot, « un témoignage honorable de la bonne foi d'un grand homme assez sincère avec lui-même pour s'avouer ses défauts, avec les autres pour convenir de ses talents. »

Tallemant, à l'occasion du frontispice gravé de l'édition in-folio, a consigné dans ses *Historiettes* un bruit qui courut sur D'Aubignac : « Les libraires ne sont pas pour lui; ils disent une plaisante chose. Corneille s'est fait mettre en taille-douce, foulant l'Envie sous ses pieds; ils disent que cette Envie a le visage de l'abbé D'Aubignac[2]. » Il est évident que Tallemant n'avait pas vu ce frontispice et qu'il se bornait à enregistrer ce qu'il avait entendu dire. Il ne l'avait pas vu, car il y place en pied Corneille, lequel n'y figure qu'en buste, et c'est la Muse de la tragédie qui écrase l'Envie, à laquelle le graveur a donné en effet des traits masculins. Ces traits étaient-ils bien ceux de D'Aubignac, de qui il ne nous reste que deux portraits dissemblables? Tallemant ne s'est pas mis à

[1] Les titres d'une partie des exemplaires de cette dernière édition portent la date de 1664.

[2] *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 234.

même de pouvoir nous le garantir, et nous ne sommes pas en mesure d'éclaircir aujourd'hui ce qu'il n'a pas vérifié.

Le même chroniqueur écrivait à cette même époque : « Corneille a lu par tout Paris une pièce qu'il n'a pas encore fait jouer. C'est le couronnement d'*Othon*. Il n'a pris ce sujet que pour faire continuer les gratifications du roi en son endroit, car il ne fait préférer Othon à Pison par les conjurés qu'à cause, disent-ils, qu'Othon gouvernera lui-même, et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne lui-même le timon ; d'ailleurs, ce dévot y coule quelques vers pour excuser l'amour du roi. Il vous va mettre sur le théâtre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les déclamations de Lucain[1]. »

Négligeons les accusations portées ici contre Corneille de calcul intéressé et de basse complaisance pour le royal amant de mademoiselle de La Vallière, et arrivons à un jugement qui redresse celui de Tallemant et explique ce qu'il n'a pas su comprendre. Napoléon disait en 1812 : « Avant tout, mettons la jeunesse au régime des saines et fortes lectures. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut. Cela est grand, sublime, et en même temps régulier, paisible, subordonné. Ah ! ceux-là ne font pas de révolutions ; ils n'en inspirent pas. Ils entrent à pleines voiles d'obéissance dans l'ordre établi de leur temps ; ils le for-

[1] *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 235.

tifient, ils le décorent. Quel chef-d'œuvre que *Cinna!* comme cela est construit! comme il est évident qu'Octave, malgré les taches de sang du triumvirat, est nécessaire à l'empire, et l'empire à Rome! La première fois que j'entendis ce langage, je fus comme illuminé, et j'aperçus clairement dans la politique et dans la poésie des horizons que je n'avais pas encore soupçonnés, mais que je reconnus faits pour moi. Le cardinal de Richelieu se plaignait de Corneille; il ne lui trouvait pas un « esprit de suite », une dépendance assez docile. Cela se peut. Ce génie, tout paisible et modeste qu'il était dans le train ordinaire de la vie, ne devait reconnaître la souveraineté du génie que dans une pensée maîtresse pour son propre compte. Un premier ministre, un favori servant et régnant, n'était pas son chef naturel; mais comme il m'eût compris[1] ! »

La tragédie d'*Othon*, représentée devant la cour à Fontainebleau à la fin de juillet 1664, et à l'hôtel de Bourgogne le 5 ou le 6 novembre suivant, attira de nombreux spectateurs[2]. C'étaient bien plutôt les grands souvenirs attachés au nom de l'auteur que le mérite de l'ouvrage même qui lui valurent ce concours. Fontenelle a pu y voir l'alliance de deux génies sublimes, de Tacite et de Corneille; les amis de l'auteur avaient

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 avril 1852, p. 377, article de M. Villemain intitulé : *Une visite à l'École normale en* 1812.

[2] *Muse historique* de Loret du 8 août et du 2 novembre 1664. — *Journal des Savants*, année 1665, p. 81.

beau trouver cette nouvelle œuvre « égale ou supérieure à la meilleure des précédentes[1] » ; le maréchal de Grammont, qui disait des pièces de Corneille qu'elles « méritent d'être conservées dans le cabinet des rois[2] », a pu dire particulièrement à l'occasion de cette tragédie : « Corneille est le bréviaire des rois[3] », nous estimons, nous, qu'*Othon* manque complétement de mouvement et d'action, que la lecture en est peu attachante ; et cependant nous ne pouvons penser que ce soit là le point de ressemblance avec le bréviaire que le maréchal lui avait découvert. D'après le sentiment de Louvois, qu'il faudrait un parterre composé de ministres d'État pour bien juger[4] cette tragédie, nous n'oserions émettre un avis. Peut-être, au fait, est-ce par incompétence que nous trouvons fatigante et dénuée d'intérêt la scène où les ministres de Galba discutent longuement au lieu d'agir, quoique, nous le savons, ils n'intéressassent guère davantage alors qu'on pouvait voir en eux les trois conseillers de Louis XIV, Le Tellier, Colbert et de Lionne. Boileau y faisait allusion lorsqu'il disait avec son âpre franchise :

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir,

[1] Avis au lecteur, en tête d'*Othon*.
[2] *Nouvelles de la république des lettres*, mai 1684, p. 288.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle. — Avertissement des *Œuvres de Corneille*, édit. de 1738 (par Jolly), p. lxiij. — *Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, t. IX, p. 321 et suiv.
[4] *Encyclopédiana*, Paris, Panckoucke, 1791, art. CORNEILLE, p. 356.

Et qui, des vains efforts de votre rhétorique
Justement fatigué, s'endort et vous critique[1].

Une note faisant partie des manuscrits de Tralage, venus de l'abbaye Saint-Victor à la Bibliothèque de l'Arsenal, donnerait à penser que les efforts dont parle Boileau furent bien laborieux, car cet amateur du théâtre y dit : « M. de Corneille a refait jusqu'à trois fois le cinquième acte de la tragédie d'*Othon*. Cet acte lui coûtait plus de douze cents vers, à ce qu'il disait, tant il avait de peine à se contenter[2]. »

Au mois de septembre de cette même année, Louis XIV, qui avait reconnu par lui-même, depuis qu'il avait pris en main la direction des affaires, combien les troubles de la régence avaient enfanté d'abus tarissant les ressources de l'État, voulut porter remède à un des plus préjudiciables. Les lettres de noblesse et leurs exemptions, sollicitées par la vanité des uns et par le calcul des autres, avaient été accordées depuis trente ans avec une telle profusion, « que, selon l'édit, plusieurs paroisses ne pouvaient plus payer leur taille, à cause du grand nombre d'exempts qui recueillaient les principaux fruits de la terre sans contribuer aux impositions, dont ils devraient porter la meilleure partie au soulagement des pauvres. » Le

[1] *Art poëtique*, ch. III. — *Bolæana* (par Monchesnay), p. 132-33. « Boileau, dit Monchesnay, ne se cachait pas d'avoir attaqué *Othon* par ces quatre vers. »

[2] Communiqué par M. Paul Lacroix, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal.

roi, poursuivant un projet que Mazarin, huit ans auparavant, avait déjà songé à mettre à exécution[1], révoqua toutes les lettres accordées, sous le règne de Louis XIII comme sous le sien, depuis le 1er janvier 1634, se réservant toutefois de confirmer celles qui avaient été la récompense de services signalés. Corneille, dont le père, hors de fonctions depuis 1619, n'avait été anobli qu'en 1637 pour des services nécessairement un peu oubliés, mais dont le lustre avait été ravivé par le succès du *Cid*, adressa à Louis XIV la requête suivante :

La noblesse, grand roi, manquait à ma naissance;
Ton père en a daigné gratifier mes vers,
Et mes vers anoblis ont couru l'univers
Avecque plus de pompe et de magnificence.

Ce fut là, de son temps, toute leur récompense,
Dont même il honora tant de sujets divers
Que sur ce long abus tes yeux enfin ouverts
De ce mélange impur ont su purger la France.

Par cet illustre soin mes vers déshonorés
Perdront ce noble orgueil dont tu les vois parés,
Si dans mon premier rang ton ordre me ravale.

Grand roi, ne souffre pas qu'il ait tout son effet,
Et qu'aujourd'hui ta main, pour moi si libérale,
Reprenne le seul don que ton père m'a fait[2].

[1] Déclaration du roi du 30 décembre 1656.
[2] Ce sonnet a été découvert par M. Ludovic Lalanne dans le portefeuille

La réclamation du poëte fut sans doute prise d'abord en considération et lui valut un effet suspensif de la mesure, à l'aide duquel son fils fut admis comme officier de cavalerie à cette même époque. Quatre ans plus tard, des lettres confirmatives de leur noblesse furent accordées à Corneille et à son frère dans des termes qui demandent à être reproduits ici :

« Nos chers et bien amés Pierre et Thomas Corneille, y dit le roi, nous ont fait remontrer que les bons et agréables services rendus aux rois nos prédécesseurs et à l'État par leur père auraient obligé notre très-honoré seigneur et père de lui accorder des lettres d'anoblissement, au mois de janvier 1637... ; mais d'autant que tous les anoblissements accordés depuis mil six cent trente-quatre ont été universellement révoqués par notre déclaration du mois de septembre 1664, ils se sont retirés par-devers nous pour leur être pourvu de nos lettres de confirmation de noblesse sur ce nécessaires. A ces causes, de l'avis de notre conseil... et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, voulant traiter favorablement lesdits Pierre et Thomas Corneille et leur donner des marques de l'estime que nous faisons de leur vertu, nous avons approuvé et confirmé... lesdites lettres de noblesse ; voulons et nous plaît que le contenu en icelles soit exécuté... ; ce faisant que lesdits exposants, leurs enfants, postérité et lignée nés et à naître

n° 217 du Recueil manuscrit des Godefroy, Bibliothèque de l'Institut, et par lui communiqué à *l'Athenæum français*, numéro du 26 mars 1853.

en loyal mariage jouissent des priviléges et prérogatives appartenant aux autres nobles de notre royaume...

« Donné à Saint-Germain en Laye, au mois de mai, l'an de grâce 1669 et de notre règne le vingt-sixième. Louis [1]. »

Un jeune homme qui n'était encore connu que par quelques odes bien faibles sur le mariage du roi et des sujets de cour, par un essai tragique que Molière l'avait encouragé à tenter et que le public avait accueilli avec indulgence [2], enfin par son inscription sur la liste des gratifications, auxquelles il n'avait guère d'autre titre alors que celui de poëte de circonstance, vint un jour trouver Corneille et lui soumettre sa seconde tragédie, assez exactement modelée sur les compositions de l'auteur qu'il prenait pour juge. Corneille en écouta attentivement la lecture, accorda des éloges à son talent pour la poésie, mais lui conseilla de renoncer au genre dramatique, auquel il le croyait peu propre. Valincour, qui rapporte ce fait, qu'il tenait du jeune poëte, eût pu s'épargner la peine qu'il se donne à prouver que Corneille était de bonne foi [3]. Chacun

[1] Archives du parlement de Rouen. Communication de M. Gosselin. Ces lettres furent registrées à la cour des aides de Normandie, conformément à l'arrêt de cette cour du 16 mai 1670.

[2] *La Thébaïde* avait été représentée pour la première fois le 20 juin 1664, sur le théâtre du Palais-Royal. Elle y fut jouée quatorze fois, et, de plus, une fois à Fontainebleau devant le roi, et une fois en visite. *Registre de La Grange,* Archives de la Comédie-Française.

[3] Lettre de Valincour à l'abbé D'Olivet, dans l'*Histoire de l'Académie française,* édit. de 1743, t. II, p. 356. — *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine). Lausanne, 1747, p. 54.

conçoit facilement que celui-ci n'ait pas regardé *Alexandre* comme un acheminement évident à *Britannicus* et à *Athalie*, car le débutant, nous avons oublié de le dire, était Racine.

Cet *Alexandre*, qui n'avait pas obtenu le suffrage de Corneille, représenté sur le théâtre de Molière le 4 décembre, et, par un procédé peu honorable pour Racine, le 18 du même mois sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne[1], trouva dans le public, que les dernières productions d'un génie vieillissant n'avaient pas eu l'art d'émouvoir, beaucoup de partisans contre un petit nombre de détracteurs. Dans une *Dissertation* qu'il publia sur cette tragédie, Saint-Évremond consigna tous les reproches qu'il avait à lui adresser. Il fit ressortir le peu de vérité de mœurs et de langage de tous les personnages, si opposés en cela à ceux de Corneille, qui semblent revivre grâce à leur interprète, à ceux de sa *Sophonisbe* surtout, envers laquelle, selon le critique, on s'était montré injuste; mais du reste il commençait par dire : « Depuis que j'ai lu le *grand Alexandre*, la vieillesse de Corneille me donne bien moins d'alarmes, et je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la tragédie ; mais je voudrais qu'avant sa mort il adoptât l'auteur de cette pièce pour former avec la tendresse d'un père son vrai successeur; je voudrais qu'il lui donnât le bon goût de cette antiquité qu'il possède si avantageusement, qu'il le fît

[1] *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie-Française.

entrer dans le génie de ces nations mortes et connaître sainement le caractère des héros qui ne sont plus [1]. »

Cet hommage devait être d'autant plus doux à Corneille, qu'il semblait que les reflets de sa gloire eussent été complétement effacés aux yeux du public par l'éclat naissant du nouvel astre; il remercia de cet acte de justice comme d'une faveur l'auteur de la *Dissertation*. « Vous m'honorez de votre estime, lui écrivit-il, en un temps où il semble qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laisser aucune! » Saint-Évremond, en répondant à sa lettre, lui énuméra tous les témoignages flatteurs que son génie recevait à l'étranger, puis ajouta : « Après des suffrages si avantageux, vous me surprenez de dire que votre réputation est attaquée en France. Serait-il arrivé du bon goût comme des modes, qui commencent à s'établir chez les étrangers quand elles se passent à Paris [2] ? » Cela était peut-être un peu vrai, mais c'était aussi à sa vigueur passée, à sa faiblesse présente, que Corneille devait en partie attribuer ce refroidissement. *Othon* eût certes été un chef-d'œuvre pour les spectateurs, s'il ne les eût pas accoutumés aux beautés du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*.

Il était réservé à un accueil plus froid encore, comme aussi encore plus mérité. *Agésilas*, en vers libres, re-

[1] *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (par Granet), 1740, t. II, p. 70.
[2] *Œuvres de Saint-Évremond*. Amsterdam, 1726, t. III, p. 45 et suiv.

présenté à l'hôtel de Bourgogne cinq mois après *Alexandre*[1], fut, malgré cette innovation, négligée à tort selon nous, reçu en œuvre indigne et de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre et même de l'auteur d'*Œdipe* et de *Sertorius*. On se dit alors comme Fontenelle : « Il faut bien croire qu'il est de Corneille, puisque son nom y est, » et la malignité naturelle du public, jointe au souvenir de son ennui, ne lui fit rien trouver d'ingrat et de dur à répéter avec Boileau :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas !

Le genre, tout opposé à celui de Corneille, qu'avait le premier tenté Quinault, que Racine venait de mettre en possession exclusive de la faveur du parterre, le pouvoir de l'amour substitué à la peinture de ces *vieux illustres*[2], en un mot l'accroissement de forces du parti des *doucereux*, comme il appelait ses détracteurs, et, nous devons le dire aussi, l'épuisement de sa veine poétique, tout avait concouru au triste sort de ses derniers ouvrages; tout en présageait un également défavorable à ceux qu'il pourrait donner par la suite. Courir de nouveau les chances de la scène, c'était s'exposer à un échec presque certain; mais, lors même que Corneille eût eu le sentiment de cette position difficile, la nécessité l'eût contraint à

[1] A la fin d'avril. *Histoire du Théâtre français*, t. X, p. 21.
[2] Expression de Corneille dans sa lettre précitée à Saint-Évremond.

l'affronter : s'il avait assez fait pour la gloire, il lui restait toujours à faire pour son existence et celle des siens.

Attila parut dans ces circonstances et au milieu de cette disposition des esprits. L'auteur, piqué de la préférence que l'hôtel de Bourgogne semblait accorder aux pièces de son jeune rival, avait confié celle-ci à la troupe de Molière, qui la lui avait généreusement achetée deux mille livres. *Attila* se montra donc sur la scène du Palais-Royal (19); il y fut joué pour la première fois le 4 mars 1667, et si le parterre l'accueillit avec plus d'indulgence qu'*Agésilas,* s'il compta vingt représentations consécutives et trois autres encore dans la même année, il ne trouva pas néanmoins grâce aux yeux du sévère Boileau.

Après *Agésilas*,
Hélas !
Mais après *Attila,*
Holà !

dit le satirique, qui écrivait encore un an après :

Un clerc, pour quinze sols, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer *Attila,*
Et, si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de visigoths tous les vers de Corneille[1].

L'auteur du *Bolæana*[2] prétend que Corneille vit

[1] Satire IX.
[2] *Bolæana* (par Monchesnay), Amsterdam, 1742, p. 40.

dans cet *hélas !* et dans ce *holà !* un double jugement qui, à ses yeux, ne laissait pas d'être flatteur; qu'il pensa que ces exclamations « voulaient exprimer, l'une la pitié qu'excite la première de ces pièces, l'autre le *nec plus ultra* tragique dont la seconde est remplie » ; et, quant aux quatre vers de la satire IX, Brossette assure tenir de Boileau que « Corneille les prenait pour un trait de louange, de sorte qu'il les préférait bonnement à ceux où M. Despréaux loue si bien le *Cid*[1]. »

On voit par l'avis *Au Lecteur* dont l'auteur fit précéder *Attila*, que la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Louanges de la Sainte Vierge*, imprimées en 1665[2], n'avaient pas suffi pour lui concilier la faveur des dévots, aux yeux de qui, dans leur aversion pour toute espèce d'amusements profanes, les jeux du théâtre, auxquels il concourait, étaient un impardonnable délit. « On m'a pressé de répondre ici par occasion aux invectives qu'on a publiées depuis quelque temps contre la comédie; mais je me contenterai de dire deux choses pour fermer la bouche à ces ennemis d'un divertissement si honnête et si utile : l'une, que je soumets tout ce que j'ai fait et ferai à l'avenir à la censure des puissances, tant ecclésiastiques que séculières, sous lesquelles Dieu me fait vivre (je

[1] Manuscrit de Brossette, Bibliothèque impériale, Supplément français, n° 2810, p. 166.

[2] Disons, pour n'y plus revenir, que Corneille publia encore, en 1670, *l'Office de la Sainte Vierge*, avec les Psaumes.

ne sais s'ils en voudraient faire autant); l'autre, que la comédie est assez justifiée par cette célèbre traduction de la moitié de celles de Térence que des personnes d'une piété exemplaire et rigide ont donnée au public[1], et ne l'auraient jamais fait si elles n'eussent jugé qu'on peut innocemment mettre sur la scène des filles engrossées par leurs amants et des marchands d'esclaves à prostituer. La nôtre ne souffre point de tels ornements. L'amour en est l'âme pour l'ordinaire, mais l'amour dans le malheur n'excite que la pitié, et est plus capable de purger en nous cette passion que de nous en faire envie. Les tendresses de l'amour content sont d'une autre nature, et c'est ce qui m'oblige à les éviter. » Cette dernière phrase ressemble bien à un reproche au parti des *doucereux;* mais tout le reste est une réponse à de saintes critiques renouvelées contre lui du traité *De la Comédie* de Nicoie[2].

Corneille, qui a laissé plusieurs pièces imitées du latin de Santeuil, comme une *Défense des fables dans la poésie,* des vers sur la pompe du pont Notre-Dame, sur la fontaine du palais des Quatre-Nations, sur le canal du Languedoc, publia aussi, en 1667, une imitation d'un poëme latin de La Rue sur les victoires du roi. C'était le début poétique du jeune jésuite. En présentant sa traduction au roi, Corneille fit l'éloge de

[1] La traduction de Port-Royal, attribuée à Lemaistre de Sacy. Elle ne comprend que trois pièces : *l'Andrienne, les Adelphes* et *le Phormion.*
[2] Publié en 1659; réimprimé dans ses *Essais de mrale.*

l'original de manière à déterminer envers La Rue la bienveillance que le prince lui montra en toute occasion[1]. Il se flatte, dans un avis au lecteur, qu'on lui saura gré d'avoir mis en lumière ce *trésor*, condamné sans lui à demeurer enseveli dans la poussière d'un collége. « J'ai été bien aise, dit-il, de pouvoir donner par là quelques marques de reconnaissance aux soins que les PP. Jésuites ont pris d'instruire ma jeunesse (20) et celle de mes enfants, et à l'amitié particulière dont m'honore l'auteur de ce panégyrique. »

Il en reçut bientôt une preuve dans une circonstance cruelle. La mort lui ayant enlevé son troisième fils, Charles Corneille, qui ne devait être âgé que de quatorze ans, La Rue, parrain, on le suppose généralement du moins[2], de cet enfant d'une haute espérance, adressa au malheureux père une épître en vers latins inspirés par une douleur véritable (21).

La Rue était de beaucoup plus jeune que Corneille, car il naquit la même année que son fils aîné, alors âgé de vingt-quatre ans seulement[3]; mais son caractère de religieux, la carrière sévère de l'enseignement à laquelle il s'était voué, et qu'il suivait déjà depuis plusieurs années, avaient rendu leurs âges moins incompatibles.

Le second fils de Corneille, l'ancien page de la duchesse de Nemours, était entré au service. Il était

[1] *Biographie universelle*, art. RUE (CH. DE LA).
[2] *Notes fournies par M. P.-A. Corneille.*
[3] La Rue et Pierre Corneille fils étaient nés en 1643.

officier de cavalerie, et se trouvait à cette époque au siége de la ville de Douai, pris le 6 juillet par Louis XIV. Il y fut blessé, et en fut rapporté sur un brancard à Paris, au domicile de son père. Ce retour dans cet équipage donna lieu à une contravention aux règlements de police dont le successeur de Loret, Robinet, qui, sous le pseudonyme de Du Laurens, adressait chaque semaine à MADAME une *Lettre en vers,* rend ainsi compte dans sa Lettre du 10 juillet 1667.

Vous connaissez assez l'aîné des deux Corneilles,
Qui, pour vos chers plaisirs, produit tant de merveilles.
Hé bien! cet homme-là, malgré son Apollon,
Fut naguère cité devant cette Police,
Ainsi qu'un petit violon,
Et réduit, en un mot, à se trouver en lice
Pour quelques pailles seulement
Qu'un trop vigilant commissaire
Rencontra fortuitement
Tout devant sa porte cochère.
Oh! jugez un peu quel affront!
Corneille, en son cothurne, était au double mont
Quant il fut cité de la sorte;
Et, de peur qu'une amende honnît tous ses lauriers,
Prenant sa Muse pour escorte,
Il vint, comme le vent, au lieu des plaidoyers.
Mais il plaida si bien sa cause,
Soit en beaux vers ou franche prose,
Qu'en termes gracieux la Police lui dit :
« La paille tourne à votre gloire;
« Allez, grand Corneille, il suffit. »
Mais de la paille il faut vous raconter l'histoire,

Afin que vous sachiez comment
Elle était à sa gloire, en cet événement.
Sachez donc qu'un des fils de ce grand personnage
Se mêle, comme lui, de cueillir des lauriers,
Mais de ceux qu'aiment les guerriers,
Et qu'on va moissonner au milieu du carnage.
Or, ce jeune cadet, à Douai, faisant voir
Qu'il sait des mieux remplir le belliqueux devoir,
D'un mousquet espagnol, au talon, reçut niche,
Et niche qui le fit aller à cloche-pié;
Si bien qu'en ce moment, étant estropié,
Il fallut, quoi qu'il dît, sur ce cas, cent fois briche,
Toute sa bravoure cesser
Et venir à Paris pour se faire panser.
Or ce fut un brancard qui, dans cette aventure,
Lui servit de voiture,
Étant de paille bien garni;
Et comme il entra chez son père,
Il s'en fit un peu de litière.
Voilà tout le récit fini.

Notre auteur, dont les affections de famille remplissaient le cœur presque entièrement, compta cependant encore d'affectueux protecteurs et quelques amis, outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer, tous attirés à lui par sa simplicité et son naturel aussi bien que par son génie. L'abbé de Pure lui était assez étroitement attaché[1]. C'était un homme que sa médiocrité dérobait à l'envie; mais un mauvais service qu'il rendit au satirique lui valut une

[1] Voir les lettres de Corneille à l'abbé de Pure, dans les *Œuvres de Corneille.*

durable immortalité : celle du ridicule[1]. Le titre d'ami de Corneille ne pouvait être une égide pour lui contre les traits de Boileau, qui ne garda guère de ménagements envers le tragique lui-même, et lança plus d'un trait contre son frère.

Il en était de même de Boursault, pour lequel Corneille avait également beaucoup de bienveillance, et qui sut la reconnaître par son dévouement et son respect (22).

Au nombre de ces relations affectueuses, de ces patronages, de ces amitiés, nous avons déjà nommé Rotrou[2]; Balzac[3]; Floridor[4]; le Rouennais Jacques Goujon[5]; le conseiller au parlement de Paris Claude Sarrau[6]; — nous venons de citer le Père La Rue; — ailleurs nous avons signalé le feuillant Dom Jean Goulu[7] (23); n'oublions pas les Tallemant (24), sans y comprendre toutefois l'auteur, peu tendre et peu attachant, des *Historiettes*; la famille de Jacqueline et de Blaise Pascal, dont le père fut intendant des finances en Normandie[8]; — nous aurons l'occasion de dire, dans le livre suivant, la protection accordée par le duc de Guise à Corneille. — Il nous reste à rappeler ici des noms que la correspondance de l'un et de l'autre frère nous fait encore connaître comme

[1] Boileau, satire II. Voir l'édition donnée par M. Saint-Surin, t. I, p. 98, note C.

[2] Voir précédemment t. I, p. 150 et 168. — [3] *Ibidem*, p. 85 et 116. — [4] *Ibid.*, p. 139. — [5] *Ibid.*, p. 125-127, 252-254. — [6] *Ibid.*, p. 132, 244 et suiv. — [7] *Œuvres complètes de P. Corneille*, t. II, p. XIV. Paris, Jannet, 1857. (*Bibliothèque elzévirienne.*) — [8] Voir précédemment t. I, p. 118.

profondément sympathiques à Pierre : c'est et le traducteur de *la Pharsale*, le poëte Brébeuf; et Lucas, que Thomas Corneille, dans une de ses lettres, range tous deux parmi les amis les plus illustres de sa famille[1], Lucas, de Rouen (25), « connu, dit Boursault, pour habile homme de tout ce qu'il y a d'habiles gens à l'Académie, et que le grand Corneille consultait souvent sur ses ouvrages[2] » ; — c'est aussi Voyer D'Argenson, qu'il avait vu conseiller au parlement de Normandie, qui devint intendant en Saintonge, et plus tard, en 1651, succéda à son père dans l'ambassade du roi à Venise ; — c'est également Saint-Évremond; — le génovéfain Boulart; — le conseiller et secrétaire des commandements du prince d'Orange, de Zuylichem, à qui il dédia *le Menteur* et *Don Sanche* d'Aragon ; — enfin, pour terminer cette série, son voisin Jacques Du Buisson, commissaire à la monnaie (26).

Depuis son séjour à Paris, l'auteur du *Menteur* avait entretenu ses relations et formé une sorte de liaison avec Molière. Il allait quelquefois souper chez lui, et, si l'on ne voit pas son nom figurer parmi ceux des habitués d'Auteuil, c'est sans doute que la certitude qu'il avait d'y rencontrer l'épicurien Chapelle et l'auteur des Satires, dont les caractères différaient tant du sien, le détournait de se mêler à ces réunions,

[1] Lettre autographe de Th. Corneille à l'abbé de Pure, du 4 avril 1659. Bibliothèque impériale, département des manuscrits. — [2] *Lettres nouvelles de feu Monsieur Boursault.* Paris, 1738, t. II, p. 169.

composées d'ailleurs d'hommes beaucoup plus jeunes que lui.

Racine ne pouvait être non plus pour Corneille d'une société bien attrayante. Il était pénible à ce doyen de la scène de voir l'espèce d'abandon dans lequel on le laissait pour un jeune homme qui n'avait jusque-là composé que deux bien faibles ouvrages, et nécessairement le sentiment de cette injustice le prévenait peu favorablement pour celui qui en était l'occasion. On élevait aux nues le débutant qui ne faisait encore que promettre, aux dépens du poëte qui avait tenu tant et de si grandes choses : il n'y avait rien là que d'assez ordinaire. Plus tard, lorsque Racine mérita l'admiration, lorsque des chefs-d'œuvre furent venus légitimer les palmes anticipées que lui avait décernées l'engouement, on donna hautement la préférence aux productions faibles et décolorées de la vieillesse de Corneille sur les conceptions pleines de vie et d'éclat de son rival. Réaction non moins naturelle, retour non moins commun des jugements d'ici-bas. On avait vanté *Alexandre* pour rabaisser *le Cid,* tant que Racine ne pouvait être un objet d'envie ; on mit *Pulchérie* au-dessus d'*Andromaque* quand Corneille eut cessé d'en être digne [1]. « Corneille n'obtint justice de son siècle que lorsqu'il eut un rival qu'on voulait écraser. L'admiration pour lui devint extrême à mesure que Racine s'éleva [2]. »

[1] Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 16 mars 1672.
[2] *Correspondance littéraire* de Grimm, novembre 1776.

On sent qu'il était difficile que ces deux hommes, dont les noms étaient sans cesse opposés l'un à l'autre, ne se laissassent pas gagner quelque peu par l'animosité que montraient leurs partisans. Corneille surtout, auquel son âge rendait cette rivalité plus désagréable, se laissait facilement indisposer contre Racine. L'année suivante, lorsque celui-ci donna ses *Plaideurs*, et fit dire par Chicaneau à sa fille, à peu près comme Don Diègue à Rodrigue :

Viens, mon sang, viens, ma fille[1];

et à l'Intimé, faisant le portrait de son huissier de père, comme le Cid celui de Don Diègue :

Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits[2],

« Ne tient-il donc qu'à un jeune homme, s'écriait Corneille, de venir ainsi tourner en ridicule les vers des gens? » Le fils du *jeune homme* dit avec raison : « L'offense n'était pas grave; mais Corneille n'était pas de bonne humeur[3]. »

Boursault assigne pour cause à l'éloignement réciproque dans lequel vécurent ces deux grands poëtes, une discussion qui évidemment n'en fut qu'un des incidents. Corneille parla un jour, à l'Académie, si avantageusement du *Germanicus* de Boursault, qu'il

[1] Acte II, sc. 3, des *Plaideurs;* acte I, sc. 6, du *Cid.*
[2] Acte I, sc. 5, des *Plaideurs;* acte I, sc. 1, du *Cid.*
[3] *Menagiana*, édit. de 1762, t. II, p. 187-88. — *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine). Lausanne, 1747, p. 93.

alla jusqu'à dire qu'il ne manquait à cette pièce que le nom de Racine pour être achevée; et celui-ci s'étant offensé de ce propos, ils en vinrent à des paroles piquantes[1]. Le protégé de Corneille n'a pas senti que ce mot était moins un sérieux éloge de lui qu'une boutade contre Racine.

Une circonstance nouvelle vint encore attiser ces rivalités. Henriette d'Angleterre désirait qu'on mît sur la scène les adieux de Titus et de Bérénice. Elle voyait de la noblesse dans cette victoire de l'amour; elle se ressouvenait de plus de la tendre émotion que lui fit longtemps éprouver le regard de Louis XIV, et des sentiments qu'avait eus pour elle ce roi, son beau-frère. Le danger de cette passion, la crainte de mettre le trouble dans la famille royale, l'alliance qui les unissait, tout leur avait fait une loi de maîtriser leurs désirs; mais comme ils avaient moins cédé à la vertu qu'à la raison, il leur en était resté l'un pour l'autre une secrète inclination, chère à tous deux. « Ce sont ces sentiments, dit Voltaire, qu'elle voulut voir développés, autant pour sa consolation que pour son amusement[2]. » Elle chargea le marquis de Dangeau, confident de ses amours avec le roi, d'engager secrètement Corneille et Racine à travailler sur ce thème, qui paraissait si peu fait pour la scène.

[1] Préface de la tragédie de *Germanicus* de Boursault. Cette pièce devait avoir été représentée avant 1673, ou au plus tard dans cette année; voir *Histoire du Théâtre français*, t. XII, p. 146, note.

[2] Voltaire, Commentaire sur *Tite et Bérénice*.

Quelques personnes ont vu dans cette demande un piége tendu à la vieille réputation de Corneille, au génie duquel ce sujet était diamétralement opposé, dans l'intérêt de Racine, à qui il assurait un triomphe facile[1]. Si cela fut, Corneille y donna tête baissée. Il tint pour un ordre la prière de la princesse, qui ne devait pas vivre assez pour décerner la palme au vainqueur[2], se mit à l'ouvrage, et, comme il croyait s'y mettre seul, réfléchit moins à l'inconvenance du genre pour son talent.

La pièce terminée, il dut être fort étonné d'apprendre qu'une autre *Bérénice* était également au moment d'être mise à l'étude, qu'elle aurait auprès du public l'appui des comédiens, plus exercés et plus applaudis, de l'hôtel de Bourgogne, et que pour lui il ne lui fallait compter que sur la troupe de Molière, qui ne pouvait lutter avec l'autre dans le tragique. Par faiblesse il n'avait osé refuser MADAME dès le principe, par faiblesse aussi il n'évita pas ce duel (c'est le nom que Fontenelle a donné à ce concours), bien qu'il dût voir que tout semblait arrangé pour rendre les armes plus inégales encore. Ce qui n'était que trop prévu arriva. La victoire demeura au plus jeune. Jouée pour la première fois le 21 novembre 1670, *Bérénice* de Racine eut trente représentations consécutives.

Le 28 du même mois, *Tite et Bérénice* de Corneille se produisirent à leur tour. Molière, dont *le Bourgeois*

[1] Palissot, notes sur *Tite et Bérénice*.
[2] Henriette d'Angleterre mourut le 30 juin 1670.

gentilhomme, joué pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal le 23, aux grands applaudissements du public, ne comptait encore que deux représentations, Molière eut la bien louable courtoisie de décider que les deux pièces alterneraient, et que chacune d'elles successivement serait donnée trois fois consécutives. Elles se partagèrent ainsi l'affiche et la scène jusqu'à la fin de l'année théâtrale, c'est-à-dire jusqu'au 17 mars 1671, jour de la clôture de Pâques. Dans ce laps de temps la tragédie de Corneille fut jouée vingt et une fois, et la comédie de Molière eut vingt-deux représentations, qui, ajoutées aux deux précédentes, portèrent à vingt-quatre le nombre des soirées dont M. Jourdain fit les honneurs[1].

Les deux premiers jours, *Tite et Bérénice* avaient dû à la curiosité qu'excitait à la ville et à la cour cette lutte entre les deux tragiques deux recettes très-productives plus élevées même que les plus abondantes du *Bourgeois gentilhomme*. Des quinze recettes suivantes, les unes furent encore importantes, les autres moyennes; mais, malgré le renfort d'une seconde pièce, les quatre dernières demeurèrent presque nulles. Après Pâques, la tragédie délaissée disparut de l'affiche, tandis que *le Bourgeois gentilhomme*, plus suivi, continua à y prendre place. Corneille, injuste en cette occasion, en éprouva un déplaisir mal fondé, et cinq ans encore après il semblait se plaindre du

[1] *Registre de La Grange*, archives de la Comédie-Française.

jeu de ses interprètes et de l'abandon où il croyait avoir été laissé[1]. Du reste, ses droits d'auteur lui avaient été achetés par la troupe de Molière moyennant la somme, très-élevée alors, de deux mille livres (27).

Si le public revint plus souvent applaudir la *Bérénice* de Racine, si le grand Condé disait d'elle, avec Hippolyte, longtemps après :

> Depuis trois ans entiers chaque jour je la vois,
> Et crois toujours la voir pour la première fois[2],

elle fut presque aussi maltraitée par les pamphlétaires que l'œuvre de son rival[3]. L'une et l'autre furent parodiées[4], et, quelle qu'ait été la peine qu'éprouva Corneille des critiques dont son ouvrage fut l'objet, elle ne put surpasser celle que Racine, d'après ce que son fils nous apprend, ressentit des traits dirigés contre le sien. « Sa tragédie, dit-il, fut très-peu respectée sur le Théâtre-Italien. Il assista à cette parodie bouffonne, et y parut rire comme les autres; mais il

[1] Dans son Remercîment adressé au roi en 1676 :

> *Agésilas* en foule aurait des spectateurs,
> Et *Bérénice* enfin trouverait des acteurs.

[2] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 89.

[3] *La Critique de la* BÉRÉNICE *de Racine*, par l'abbé de Villars; Paris, 1671, in-12. — *La Critique de la* BÉRÉNICE *de Corneille*, par le même; Paris, 1671, in-12.

[4] *Tite et Titus, ou les Bérénices*, comédie (en trois actes en prose); Utrecht, Jean Ribbius, 1673, in-12.

avouait à ses amis qu'il n'avait ri qu'extérieurement. La rime indécente qu'Arlequin mettait à la suite de la *reine Bérénice* le chagrinait au point de lui faire oublier le concours du public à sa pièce, les larmes des spectateurs et les éloges de la cour. C'était dans de pareils moments qu'il se dégoûtait du métier de poëte, et qu'il faisait résolution d'y renoncer; il reconnaissait la faiblesse de l'homme et la vanité de notre amour-propre, que si peu de chose humilie. Il fut encore frappé d'un mot de Chapelle, qui fit plus d'impression sur lui que toutes les critiques de l'abbé de Villars, qu'il avait su mépriser. Ses meilleurs amis vantaient l'art avec lequel il avait traité un sujet si simple, en ajoutant que le sujet n'avait pas été bien choisi. Il ne l'avait pas choisi : la princesse que j'ai nommée lui avait fait promettre qu'il le traiterait; et, comme courtisan, il s'était engagé. — « Si je m'y étais trouvé, « disait Boileau, je l'aurais bien empêché de donner « sa parole. » Chapelle, sans louer ni critiquer, gardait le silence. Mon père enfin le pressa vivement de se déclarer. — « Avouez-moi en ami, lui dit-il, votre « sentiment. Que pensez-vous de *Bérénice*? — Ce « que j'en pense? répondit Chapelle : *Marion pleure*, « *Marion crie, Marion veut qu'on la marie.* » Ce mot fut bientôt répandu[1]. »

Quant à Corneille, un des reproches qui lui furent le plus généralement adressés à l'occasion de cette

[1] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 90 et 91.

pièce, c'est celui d'obscurité et d'embarras de style. S'il est permis d'ajouter foi à une anecdote rapportée par Cizeron-Rival, d'après l'autorité de Brossette[1], il faut croire qu'il ne songea guère à en appeler sur ce point.

«M. Despréaux distinguait ordinairement deux sortes de galimatias : le *galimatias simple*, et le *galimatias double*. Il appelait galimatias simple celui où l'auteur entendait ce qu'il voulait dire, mais où les autres n'entendaient rien; et galimatias double, celui où l'auteur ni les lecteurs ne pouvaient rien comprendre... Il citait pour exemple ces quatre vers de *Tite et Bérénice* du grand Corneille :

> Faut-il mourir, madame? et, si proche du terme,
> Votre illustre inconstance est-elle encor si ferme
> Que les restes d'un feu que j'avais cru si for
> Puissent dans quatre jours se promettre ma mort[2]?

« Baron, ce célèbre acteur, devait faire le rôle de Domitian dans cette même tragédie[3], et, comme il étudiait son rôle, l'obscurité des vers rapportés ci-dessus lui donna quelque peine, et il en alla demander l'explication à Molière, chez qui il demeurait. Mo-

[1] *Récréations littéraires, ou Anecdotes et remarques sur différents sujets*, recueillies par M. C. R*** (Cizeron-Rival); Paris et Lyon, 1765, in-12, p. 67-69.

[2] Acte I, sc. 2.

[3] Robinet, dans sa *Lettre en vers* du 20 décembre 1670, nous apprend en effet que ce fut Baron qui créa ce rôle.

lière, après les avoir lus, lui dit qu'il ne les entendait pas non plus : « Mais attendez, dit-il à Baron, « M. Corneille doit venir souper avec nous aujour« d'hui, et vous lui direz qu'il vous les explique. » Dès que Corneille arriva, le jeune Baron alla lui sauter au cou, comme il le faisait ordinairement, parce qu'il l'aimait; et ensuite il le pria de lui expliquer ces quatre vers, disant à Corneille qu'il ne les entendait pas. Corneille, après les avoir examinés quelque temps, dit : « Je ne les entends pas trop bien non « plus; mais récitez-les toujours : tel qui ne les en« tendra pas les admirera. » Nous nous trompons fort, ou il y a dans cette réponse un peu de dépit contre les admirateurs de Racine.

Molière fut, à la fin de cette même année, chargé de composer une pièce à grand spectacle pour les fêtes du carnaval de 1671. Il songea à la fable de Psyché, qui appartient à l'antiquité, et que La Fontaine, en 1669, avait naturalisée dans notre littérature, en rajeunissant et en appropriant au goût d'alors des fictions surannées. Mais voyant arriver le terme qu'on lui avait assigné, et n'ayant encore mis que la première main à son ouvrage, il prit le parti de s'adjoindre deux collaborateurs, Corneille et Quinault, qui travaillèrent sur le plan qu'il avait tracé. Il ne composa que le prologue, le premier acte, et les premières scènes du second et du troisième. Corneille fit le reste, et à soixante-cinq ans retrouva toute la vigueur, tout le feu de sa jeunesse pour la scène

si tendre de la déclaration de Psyché à l'Amour. Quant à Quinault, il se chargea d'entremêler chaque acte,

. . . . . de lieux communs de morale lubrique,

c'est-à-dire qu'il laissa échapper de sa plume les intermèdes de cette pièce, à l'exception du premier, qui est de Lulli, semblant prendre à tâche de justifier d'avance, dans ces compositions éphémères, l'arrêt que Boileau devait un jour si injustement étendre jusqu'à ses opéras. Enfin le Florentin mit en musique ce poëme, qui fut soumis au jugement de la cour en janvier 1671, sur le théâtre des Tuileries, et à celui de la ville le 24 juillet suivant, sur le théâtre du Palais-Royal.

On conçoit facilement le succès que dut avoir une pièce qui, à l'intérêt même du sujet et à celui qu'inspiraient les noms de ses auteurs joignant encore toute la féerie des arts, offrait aux yeux les tableaux les plus magiques des enfers, de la terre et des cieux. Aussi d'augustes et unanimes suffrages à la cour, et trente-deux recettes productives à la ville, furent-ils la récompense de cette association littéraire.

Corneille put réclamer une très-honorable part des applaudissements qui accueillirent l'œuvre commune. Ce poëte déjà blanchi, et dont les précédents échecs eussent pu abattre le courage, en sut retrouver encore assez pour prouver à ses adversaires ce dont ils se dou-

taient bien, pour peu qu'ils connussent le Cid et Chimène, que lui aussi savait peindre l'amour.

> Pour en bien discourir, il faut l'avoir bien fait :
> Un bon poëte ne vient que d'un amant parfait,

avait-il dit, longtemps auparavant, dans sa *Galerie du Palais.* On serait porté à croire, d'après cela, *qu'il l'avait bien fait,* si l'on ne savait combien les maximes des poëtes dramatiques sont souvent contradictoires, et s'il ne s'était dit lui-même, dans un billet à Pellisson,

> Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville (28).

Nous avons déploré la lutte dans laquelle leurs partisans entretenaient le doyen des auteurs de *Psyché* et celui qui fit représenter *Bajazet* en 1672. Cette pièce fut, comme il devait arriver, l'objet d'éloges exagérés en haine de Corneille et d'attaques injustes de la part des admirateurs exclusifs de son génie. Lui seul nous paraît l'avoir jugée sans aveuglement. « Étant une fois, rapporte Segrais, près de Corneille, sur le théâtre, à une représentation du *Bajazet,* il me dit : « Je me garderais bien de le dire à d'autres que vous, « parce qu'on dirait que j'en parle par jalousie; mais, « prenez-y garde, il n'y a pas un seul personnage dans « le *Bajazet* qui ait les sentiments qu'il doit avoir, et « que l'on a à Constantinople; ils ont tous, sous un « habit turc, le sentiment qu'on a au milieu de la « France. » Il avait raison, ajoute Segrais, et l'on ne

voit pas cela dans Corneille; le Romain y parle comme un Romain, le Grec comme un Grec, l'Indien comme un Indien, et l'Espagnol comme un Espagnol[1]. »

Madame de Sévigné juge cette pièce à son tour et à sa manière : « Racine, dit-elle à sa fille, a fait une tragédie qui s'appelle *Bajazet*[2], et qui lève la paille. Vraiment elle ne va pas *empirando* comme les autres. M. de Tallard a dit qu'elle est autant au-dessus des pièces de Corneille que celles de Corneille sont au-dessus des pièces de Boyer : voilà ce qui s'appelle louer; il ne faut pas tenir les vérités captives. Nous en jugerons par nos yeux et par nos oreilles.

> Du bruit de *Bajazet* mon âme importunée[3]

fait que je veux aller à la comédie. Enfin nous en jugerons. »

Elle se rend à l'hôtel de Bourgogne peu après. « La pièce de Racine m'a paru belle, écrit-elle en sortant[4]; nous y avons été......... *Bajazet* est beau, j'y trouve quelque embarras sur la fin; mais il y a bien de la passion, et de la passion moins folle que celle de *Bérénice*. Je trouve pourtant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas *Andromaque;* et, pour les belles comédies de

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 46-7.
[2] Lettre du 13 janvier 1672.
[3] Imitation du vers d'*Alexandre*, acte I, sc. 2,

> Du bruit de ses exploits mon âme importunée.

[4] Lettre du 15 janvier 1672.

Corneille[1], elles sont autant au-dessus que votre idée était au-dessus de.... Appliquez et ressouvenez-vous de cette folie, et croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera des divins endroits de Corneille. »

Plus tard elle fait passer la pièce à sa fille : « Voilà *Bajazet*. Si je pouvais vous envoyer la Champmêlé, vous trouveriez la pièce bonne; mais sans elle, elle perd la moitié de son prix. Je suis folle de Corneille, il faut que tout cède à son génie[2]. » Puis elle ajoute quelques jours après[3] : « Je suis au désespoir que vous ayez eu *Bajazet* par d'autres que par moi; c'est ce chien de Barbin, qui me hait, parce que je ne fais pas des Princesses de Clèves et de Montpensier. Vous avez jugé très-juste et très-bien de *Bajazet*, et vous avez vu que je suis de votre avis; je voulais vous envoyer la Champmêlé pour vous réchauffer la pièce. Le personnage de Bajazet y est glacé; les mœurs des Turcs y sont mal observées : ils ne font point tant de façons pour se marier; le dénouement n'est point bien préparé; on n'entre point dans les raisons de cette grande tuerie. Il y a pourtant des choses agréables, mais rien de parfaitement beau, rien qui enlève, point de ces tirades de Corneille qui font frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine; sentons-en toujours la

[1] Le mot générique *comédie* était souvent employé alors pour exprimer une pièce de théâtre, de quelque genre qu'elle fût.

[2] Lettre du 9 mars 1672.

[3] Lettre du 16 mars 1672.

différence. Les pièces de ce dernier ont des endroits froids et faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'*Andromaque; Bajazet* est au-dessous, au sentiment de bien des gens, et au mien, si j'ose me citer. Racine fait des comédies pour la Champmêlé; ce n'est pas pour les siècles à venir : si jamais il n'est plus jeune, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre vieil ami Corneille! Pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent : ce sont des traits de maître qui sont inimitables. Despréaux en dit encore plus que moi; et, en un mot, c'est le bon goût : tenez-vous-y. »

Il n'est pas croyable que Boileau eût émis l'opinion que lui prête ici madame de Sévigné. Son injustice et sa prévention ne s'exercèrent que contre Corneille, et ce n'est pas de Racine qu'on put l'entendre parler avec cette légèreté et ce mépris (29). Mais on a souvent demandé si madame de Sévigné et madame Deshoulières (car le poëte des *doucereux* avait aussi pour antagoniste le chantre des moutons) étaient, elles, de bonne foi dans ces dédains. « Oui, sans doute, a fort bien répondu Grimm, ceux qui ont passé leur première jeunesse ont toute la peine du monde à reconnaître un mérite supérieur à ceux qui sont plus jeunes qu'eux, et qui commencent leur carrière. Indépendamment de la difficulté de croire qu'il puisse rien arriver après nous qui vaille la peine d'être regardé, et que l'époque dans laquelle nous existons ne soit pas la plus mémorable de

toutes, le moyen de supposer un grand génie à un jeune homme qu'on a vu sortir du collége ! Cela n'est pas plus aisé que de croire aux miracles et à la canonisation d'un saint avec qui on a soupé et joué au piquet[1]. »

C'est avec enthousiasme que madame de Sévigné annonce la prochaine représentation de *Pulchérie*... « Il (Corneille), dit-elle à sa fille[2], nous lut l'autre jour une comédie, chez M. de La Rochefoucauld, qui fait souvenir de la reine mère. Cependant je voudrais, ma bonne, que vous fussiez venue avec moi après dîner, vous ne vous seriez point ennuyée ; vous auriez peut-être pleuré une petite larme, puisque j'en ai pleuré plus de vingt. » Puis elle fait voir l'empressement si grand pour cette lecture, que le marquis de Pomenars, condamné à être pendu, s'y glisse, au risque de se faire prendre, le nez dans son manteau, parmi les laquais. — « Nous tâchons, dit-elle ailleurs[3], d'amuser notre cher cardinal[4] ; Corneille lui a lu une comédie qui sera jouée dans quelque temps, et qui fait souvenir des anciennes... Je suis folle de Corneille ; il nous redonnera encore *Pulchérie*, où l'on verra encore

la main qui crayonna
La mort du grand Pompée et l'âme de Cinna[5].

[1] *Correspondance littéraire* de Grimm, novembre 1776.
[2] Lettre du 15 janvier 1672.
[3] Lettre du 9 mars 1672.
[4] Le cardinal de Retz.
[5] Et je me sens encor la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
*Dédicace d'*Œdipe.

8



Il faut que tout cède à son génie. » Quel mécompte, lorsqu'elle se vit plus tard obligée d'écrire à madame de Grignan[1] : « PULCHÉRIE *n'a point réussi !* »

Ce n'était que trop vrai. En vain Corneille, qui croyait pouvoir attribuer son précédent échec au jeu de la troupe du Palais-Royal, donna-t-il son nouvel ouvrage à la troupe du Marais : *Tite et Bérénice* n'eurent, pour la tristesse de l'accueil, rien à envier à la comédie héroïque de *Pulchérie*. Cependant, dans l'Avertissement de cette dernière pièce, l'auteur se borne à lui souhaiter autant de bonheur à la lecture qu'à la représentation; c'était, par une ambition si modérée, se montrer plus grand que son revers.

Fontenelle s'est exagéré, à notre sens, le mérite de cette production, un peu moins faible sans doute que *Bérénice,* mais fort indigne encore et des éloges qu'il lui donne, et surtout de Corneille. A quelques vers, à l'idée d'un rôle près, on n'y trouve rien de remarquable; mais ce rôle, celui de Martian, vieillard amoureux, où Fontenelle, nous ne savons pourquoi, a cru que son oncle s'était peint, lui valut des suffrages. Nous avons même lu dans un manuscrit à peu près de ce temps : « M. le maréchal de Grammont dit à Corneille qu'il lui savait bon gré d'avoir trouvé dans *Pulchérie* un caractère d'amant pour les vieillards dont on ne s'était point encore avisé, et qu'il lui en était obligé pour la part qu'il pouvait y avoir [2].»

[1] Lettre du 24 février 1673.

[2] *Vie de Corneille,* manuscrit qui faisait partie de la bibliothèque de M de Soleinne.

Si un vieillard amoureux ne nous semble pas comme à Fontenelle le portrait de son oncle, il ne nous est pas échappé du moins que l'amour joue un bien plus grand rôle dans tous ses derniers ouvrages que dans ceux qui illustrèrent sa carrière. En cela, il se conformait au goût du temps; il cherchait à mettre en œuvre les moyens de succès qui avaient si bien réussi à Racine, et dont il avait pu reconnaître par lui-même la puissance à la représentation de *Psyché*. Moins bien employés, ils n'en avaient conservé aucune pour le sort de *Pulchérie;* ils ne protégèrent guère davantage *Suréna.*

C'est à la fin de 1674 que cette pièce fut représentée par les acteurs du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, qui avaient bien voulu sans doute se rappeler les services que l'auteur leur avait rendus. Il avait d'abord, au dire d'un de ses éditeurs les plus exacts, songé à traiter un sujet chinois[1]; mais il se décida enfin pour celui-ci, et le mit à la scène sous le titre de *Suréna.* Il appela également ainsi son principal personnage, prenant pour un nom propre ce qui n'était qu'un titre d'honneur, une dignité. Le suréna des Parthes était l'ethmadoulet des Persans, le grand-vizir des Turcs[2] : méprise assez pardonnable du reste, car l'histoire des Parthes nous est peu familière.

La pièce excita plus de curiosité que d'applaudisse-

[1] *Œuvres de Corneille,* édit. de 1738 (publiée par Jolly); *Avertissement* en tête du tome I.
[2] Voltaire, commentaire sur *Suréna.*

ments. Bayle écrivait le 15 décembre 1674 : « On joue à l'hôtel de Bourgogne une nouvelle pièce de M. Corneille l'aîné, dont j'ai oublié le nom, qui fait, à la vérité, du bruit, mais pas eu égard au renom de l'auteur. Aussi dit-on que M. de Montausier lui dit en raillant : « Monsieur Corneille, j'ai vu le temps que je faisais d'as- « sez bons vers ; mais, ma foi, depuis que je suis vieux, « je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela pour les « jeunes gens[1]. »

Cette dureté ne pouvait être acceptée comme un bon conseil. M. de Montausier se flattait, Segrais nous l'apprend, quand il croyait avoir jamais eu le moindre talent poétique, et quant à son jugement, il était, comme son caractère, « inégal, chagrin, pédantesque ; aujourd'hui il était pour Quinault, et il l'exaltait cent piques au-dessus de Corneille, et le lendemain c'était Corneille qui était son héros, et alors Quinault était le plus misérable des hommes[2]. » Mais néanmoins Corneille s'en tint à ce dernier effort de sa muse expirante. Bien que, cette même année, en entendant dire à Boileau

> Que Corneille. . . . . rallumant son audace,
> Soit encor le Corneille et du *Cid* et d'*Horace*[3],

il se fût écrié avec un douloureux dépit : *Ne le suis-je pas toujours?* il prit le parti de renoncer à la scène,

[1] *Lettres de M. Bayle*, publiées sur les originaux par Des Maizeaux; Amsterdam, 1729, tome I, p. 61.
[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 81.
[3] *Art poétique*, ch. IV.

soit qu'il se rebutât de l'indifférence des spectateurs, soit que les comédiens fussent peu empressés à lui servir d'interprètes. Ce qui est certain, c'est que cette résolution ne lui fut pas dictée par la conscience de l'affaiblissement de ses facultés, dont toutes ses dernières productions fournissaient cependant à tout autre qu'à lui la déplorable preuve. Cette réclamation contre *l'Art poétique* le démontrerait déjà ; mais les vers qu'il adressa à Louis XIV deux ans après, en octobre 1676, pour le remercier d'avoir fait représenter de suite à Versailles *Cinna, Pompée, Horace, Sertorius, Œdipe, Rodogune,* ne permettent pas de conserver le moindre doute à ce sujet :

Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter ;
Qu'au bout de quarante ans, *Cinna, Pompée, Horace*,
Reviennent à la mode, et retrouvent leur place,
Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux
N'ôte point leur vieux lustre à mes premiers travaux ?
Achève : *les derniers n'ont rien qui dégénère*,
Rien qui les fasse croire enfants d'un autre père ;
Ce sont des malheureux étouffés au berceau,
Qu'un seul de tes regards tirerait du tombeau.
On voit *Sertorius, OEdipe, Rodogune*,
Rétablis par ton choix dans toute leur fortune,
Et ce choix montrerait qu'*Othon* et *Suréna*
Ne sont pas des cadets indignes de *Cinna*.
Sophonisbe à son tour, *Attila, Pulchérie*,
Reprendraient pour te plaire une seconde vie ;
Agésilas en foule aurait des spectateurs,
Et *Bérénice* enfin trouverait des acteurs.

Le peuple, je l'avoue, et la cour les dégradent;
Je faiblis, ou du moins ils se le persuadent.
Pour bien écrire encor j'ai trop longtemps écrit,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.
Mais contre cet abus que j'aurais de suffrages,
Si tu donnais les tiens à mes derniers ouvrages!
Que de tant de bontés l'impérieuse loi
Ramènerait bientôt et peuple et cour vers moi!
« Tel Sophocle à cent ans charmait encor Athènes,
« Tel bouillonnait encor son vieux sang dans ses veines »,
Diraient-ils à l'envi, « lorsqu'Œdipe aux abois,
« De ses juges pour lui gagna toutes les voix. »
Je n'irai pas si loin, et *si mes quinze lustres*
Font encor quelque peine aux modernes illustres,
S'il en est de fâcheux jusqu'à s'en chagriner,
Je n'aurai pas longtemps à les importuner.

Nous l'avons déjà vu, père infortuné, condamné à survivre à Charles Corneille, enlevé bien jeune à son amour. En 1674 un semblable coup vint déchirer son cœur. De ses trois autres fils, deux avaient embrassé la carrière des armes. Le plus jeune, que nous avons connu page de la duchesse de Nemours, alors lieutenant de cavalerie, fut tué au siége de Grave dans une sortie qu'il tenta à la tête de sa compagnie. L'aîné avait le grade de capitaine. Corneille expose au roi, dans le remercîment que nous venons de citer en partie, ses regrets et ses sollicitudes :

Je sers depuis douze ans, mais c'est par d'autres bras
Que je verse pour toi du sang dans nos combats.

J'en pleure encore un fils, et tremblerai pour l'autre
Tant que Mars troublera ton repos et le nôtre.

Il ajoute en terminant :

. . . . . S'il est vrai que mon service plaise,
Sire, un bon mot, de grâce, au père de La Chaise.

Ce dernier vers est un placet en faveur de son quatrième fils, Thomas Corneille, qui était entré dans les ordres et dont il sollicitait l'inscription sur la feuille des bénéfices, tenue par le confesseur du roi. Cette demande n'était pas la première qu'il adressât pour cet objet ; ce ne fut pas non plus la dernière, car quelque temps après il répétait à Louis XIV :

Plaise au roi ne plus oublier
Qu'il m'a depuis quatre ans promis un bénéfice,
Et qu'il avait chargé le feu Père Ferrier
De choisir un moment propice
Qui pût me donner lieu de l'en remercier.
Le Père est mort, mais j'ose croire
Que si toujours Sa Majesté
Avait pour moi même bonté,
Le Père de La Chaise aurait plus de mémoire
Et le ferait mieux souvenir
Qu'un grand roi ne promet que ce qu'il veut tenir.

La supplique ressemblait beaucoup à une leçon ; cependant Louis XIV, qui eût bien pu ne pas la trouver bonne de la part de tout autre, de la sienne en profita. Ce Thomas Corneille fut pourvu, le 20 avril 1680, de l'abbaye d'Aiguevive en Touraine [1].

[1] *Gazette* du 27 avril 1680. — *Dictionnaire des noms de tous ceux dont il*

Corneille avait deux filles. La plus jeune, Marguerite, prit le voile et entra, sous le nom de *Sœur de la Trinité*, dans l'ordre des Dominicaines, qui avait un couvent au faubourg Cauchoise de Rouen [1]. L'autre, Marie, l'aînée de ses frères et sœur, fut mariée à un sieur Du Buat. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Jacques de Farcy, et, fille d'un grand homme, fut, comme nous le dirons, bisaïeule d'un des plus beaux, des plus tragiques caractères de notre révolution.

On a prétendu que Corneille, tout entier à ses compositions dramatiques, ne prenait aucune part à la direction de sa famille. On a dit qu'un jeune homme auquel il avait accordé sa fille, et que des empêchements imprévus mettaient dans la nécessité de rompre ce mariage, se présenta un matin chez lui, pénétra jusqu'à son cabinet, et lui dit : « Je viens, monsieur, retirer ma parole et vous exposer le motif de ma conduite. — Eh! monsieur », lui aurait répliqué Corneille, si l'on en croyait cette anecdote, « ne pourriez-vous pas, sans m'interrompre, parler de tout cela à ma femme? Montez chez elle : je n'entends rien à toutes ces affaires [2]. » Il nous est démontré que ceci n'est qu'un conte.

Cinq ou six ans avant sa mort, Corneille disait à

est parlé dans les 6 vol. des BIENFAITS DU ROI, manuscrit de la Bibliothèque impériale, 4 vol. in f°, au nom de CORNEILLE (Thomas).

[1] *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

[2] *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, par M. T... (Taillefer); Versailles, 1785, 4 vol. in-8°, t. II, p. 66. — *Galerie de l'ancienne cour*, 1788, t. II, p. 267.

Chevreau : « J'ai pris congé du théâtre, et ma poésie s'en est allée avec mes dents [1]. » Il avait raison, car on ne peut guère regarder comme poétiques des vers, soit originaux, soit traduits du latin, qu'il adressa successivement au roi, le suivant pas à pas dans ses victoires. Chaque année il payait ainsi exactement la dette de la reconnaissance à laquelle il se croyait tenu par la gratification royale, dont le service était malheureusement fort inexact, on le verra tout à l'heure; mais nous devons convenir que si celle-ci était indigne de Corneille, ces vers n'étaient pas beaucoup plus dignes de Louis XIV. Nous ne faisons du reste, en les jugeant avec cette sévérité, que reproduire en quelque sorte le propre aveu de leur auteur :

Pour moi, qui de louer n'eus jamais la méthode,
J'ignore encor le tour du sonnet et de l'ode.
Mon génie au théâtre a voulu m'attacher;
Il en a fait mon sort, je dois m'y retrancher;
Partout ailleurs je rampe et ne suis plus moi-même [2].

Il l'était alors de moins en moins chaque jour; mais on aime à voir les égards publics entourer sa vieillesse plus nombreux qu'au midi de sa gloire. « Ce n'est pas, a dit Segrais, la coutume de l'Académie de se lever de sa place dans les assemblées pour personne; chacun demeure comme il est. Cependant, lorsque M. de Corneille arrivait près de moi, j'avais pour lui tant de

[1] *Chevræana*. — *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, t. II, p. 62.

[2] Remercîment au roi à l'occasion des pensions.

vénération, que je lui faisais cet honneur [1]. » Une tradition assez bien établie, et à laquelle on n'a opposé que des doutes, porte aussi à regarder comme certain que Corneille étant venu un jour au théâtre, où il n'avait point paru depuis deux ans, les acteurs s'interrompirent d'eux-mêmes. Le grand Condé, le prince de Conti et toutes les personnes qui étaient sur la scène se levèrent; les loges suivirent leur exemple; le parterre fit entendre des acclamations et des applaudissements répétés à chaque entr'acte [2] (30).

Mais sans argent ces honneurs devaient sembler une dérision amère à un vieillard qui se voyait abandonner avec les siens au plus pressant besoin. On a récemment très-bien établi que c'est à l'année 1678 que doit être placée la lettre sans date qu'on va lire[3]. Elle prouve que Corneille était bien loin d'être gratifié d'une pension annuelle, puisqu'à partir de 1674 il avait absolument cessé de recevoir du roi quoi que ce fût [4], et que nous ne trouverons trace d'un nouveau secours qu'en 1683, c'est-à-dire à cinq autres années de là. Voici donc la douloureuse et inutile lettre qu'en 1678 il adressait à Colbert :

« Monseigneur, dans le malheur qui m'accable, depuis quatre ans, de n'avoir plus de part aux gratifi-

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, édit. de 1723, p. 172.

[2] *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, t. II, p. 64.

[3] *Corneille à la Butte-Saint-Roch*, par M. Édouard Fournier, p. CXLVJ. — *Œuvres de Corneille*, édit. de M. Marty-Laveaux, t. X, p. 501, note 3.

[4] *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publ. par M. P. Clément, t. V, p. 562.

cations dont Sa Majesté honore les gens de lettres, je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis entièrement redevable de celle que j'y avais. Je ne l'ai jamais méritée, mais du moins j'ai tâché à ne m'en rendre pas tout à fait indigne par l'emploi que j'en ai fait. Je ne l'ai point appliquée à mes besoins particuliers, mais à entretenir deux fils dans les armées de Sa Majesté, dont l'un a été tué pour son service au siége de Grave; l'autre sert depuis quatorze ans, et est maintenant capitaine de chevau-légers. Ainsi, Monseigneur, le retranchement de cette faveur, à laquelle vous m'aviez accoutumé, ne peut qu'il ne me soit sensible au dernier point, non pour mon intérêt domestique, bien que ce soit le seul avantage que j'aie reçu de cinquante années de travail, mais parce que c'était une glorieuse marque de l'estime qu'il a plu au roi faire du talent que Dieu m'a donné, et que cette disgrâce me met hors d'état de faire encore longtemps subsister ce fils dans le service, où il a consommé la plupart de mon peu de bien pour remplir avec honneur le poste qu'il y occupe. J'ose espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté de me rendre votre protection, et de ne pas laisser détruire votre ouvrage. Que si je suis assez malheureux pour me tromper dans cette espérance, et demeurer exclu de ces grâces qui me sont si précieuses et si nécessaires, je vous demande cette justice de croire que la continuation de cette mauvaise influence n'affaiblira en aucune manière ni mon zèle



pour le service du roi, ni les sentiments de reconnaissance que je vous dois pour le passé, et que jusqu'au dernier soupir je ferai gloire d'être, avec toute la passion et le respect possibles, Monseigneur, votre, etc.[1] »

L'année suivante sa gêne était encore plus pénible, plus digne de pitié. Un habitant de Rouen, qui l'avait visité à Paris, écrivait en 1679 : « J'ai vu hier M. Corneille, notre parent et ami; il se porte assez bien pour son âge. Il m'a prié de vous faire ses amitiés. Nous sommes sortis ensemble après le dîner, et, en passant par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une boutique, pour faire raccommoder sa chaussure, qui était décousue. Il s'est assis sur une planche et moi auprès de lui; et lorsque l'ouvrier eut refait, il lui a donné trois pièces qu'il avait dans sa poche. Lorsque nous fûmes rentrés, je lui ai offert ma bourse, mais il n'a point voulu la recevoir ni la partager. J'ai pleuré qu'un si grand génie fût réduit à cet excès de misère[2]. »

Richelet, qui déjà, seize ans auparavant, avait témoigné son respect pour Corneille en le vengeant des injures de D'Aubignac, imprima pour le venger cette fois de ce cruel abandon, dans la seconde partie, publiée sous la date de 1679, de son *Dictionnaire*

[1] Bibliothèque impériale, département des manuscrits. Cette lettre a été trouvée par M. Lacabane, dans les cartons de Chérin de Barbimont.

[2] *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1834, p. 167.

français, au mot VIOLON : « Le poëte Martial disait autrefois que pour faire fortune à Rome il fallait être violon. Quand on dirait aujourd'hui la même chose de Paris, on dirait peut-être assez la vérité. Le Peintre, l'un des meilleurs joueurs de violon de Paris, gagne plus que Corneille, l'un des plus excellents et de nos plus fameux poëtes français. »

La Bruyère avait bien raison d'écrire : « Chapelain était riche et Corneille ne l'était pas : *la Pucelle* et *Rodogune* méritaient chacune une autre aventure [1] ». C'est avec une fortune aussi bornée, le produit de ses ouvrages et ces 2,000 livres accordées seulement de 1664 à 1673, que Corneille eut à pourvoir à l'éducation de ses enfants, à les mettre tous en état d'embrasser une carrière et de permettre à deux de ses fils, officiers de cavalerie, de se tenir avec dignité dans leurs régiments, où les grades, on le sait, étaient réservés à la noblesse. Qu'on envisage ceci, et qu'on nous dise si ses sollicitudes, si ses plaintes, pour être éclatantes peut-être, en étaient moins fondées. On voit du reste qu'elles l'avaient bien peu servi. Pourquoi aussi, comme l'a dit Voisenon, perdait-il son temps à mériter les grâces, tandis que d'autres employaient le leur à les obtenir (31) ?

Dans sa *Défense du grand Corneille* [2], le Père Tournemine entreprend la tâche, autrement difficile, de dé-

[1] Chap. XII. *Des Jugements.*
[2] En tête des *Œuvres diverses de Pierre Corneille* (publiées par l'abbé Granet) ; Paris, 1738, in-12, p. xxxj et suiv.

fendre Colbert. Il soutient, malheureusement contre les preuves les mieux établies, que la pension, comme il l'appelle, de Corneille ne fut pas supprimée par ce ministre ; que « l'abbé de Louvois, jaloux de la gloire de son père, tira du Trésor royal des preuves qu'elle avait été exactement payée » ; qu'enfin elle ne fut pas supprimée davantage après la mort de Colbert. Son erreur ou sa complaisance est démontrée par la lettre, demeurée sans effet, de Corneille à Colbert que nous venons de reproduire à la date de 1678 ; elle l'est de plus par les états des gratifications qui établissent qu'après 1673 et jusqu'en 1681 compris, le nom de Corneille n'y figura jamais [1]. S'il reparaît sur l'état de dépense de 1682, c'est que des démarches instantes auront été faites sans nul doute en faveur de ce pauvre homme de génie, et que par suite, à la date du 18 juin 1683, une somme de 2,000 livres fut ordonnancée à son profit sur les reliquats des Bâtiments du roi de l'année précédente [2].

« Ses forces diminuèrent de plus en plus, dit Fontenelle, et la dernière année de sa vie son esprit se ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si longtemps [3]. » Ses derniers mois se passèrent dans un état voisin de l'enfance. Il semblait avoir pressenti le terme

[1] *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publ. par M. P. Clément, t. V, p. 466 et suiv.

[2] La liste de Gratifications, commençant au mois de février 1682, se continue jusqu'audit jour 18 juin 1683. Archives de l'Empire, O, 10415, registres des Bâtiments du roi, 1682, fol. 262, v°.

[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

de son existence intellectuelle, car, peu avant d'y arriver, il mit dans ses affaires un ordre que son caractère insouciant l'avait empêché d'y apporter jusque-là. Il brûla ceux de ses papiers qu'il ne voulait pas laisser après lui, et comprit avant tout dans cet auto-da-fé les vers d'amour qu'il avait, dans sa jeunesse, adressés à madame Du Pont [1].

Sa misère s'accrut en même temps que la mort approchait. Dans cette dernière année de son existence, force lui fut de laisser réaliser presque tout ce qu'il possédait. Le 5 octobre 1683, par un acte trouvé dans les minutes du tabellionage de Rouen, son fils, « Pierre Corneille, écuyer, sieur de Damville, capitaine de cavalerie, au nom et comme porteur de procuration de Pierre Corneille, écuyer, son père, demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, paroisse Saint-Roch, » aliéna le domaine du Val de La Haye [2]. Un mois après, le 10 novembre, par un acte du même lieu, en vertu d'un autre pouvoir, son beau-frère, Le Bouyer de Fontenelle, vendit sa maison de la rue de la Pie, en lui donnant au contrat la qualité d'*écuyer, sieur de Damville.* Pour lui, plus fier, il s'était toujours contenté du nom qu'il avait rendu plus éclatant que tous les titres (32). Le prix de cette dernière vente fut fixé à 4,300 livres, et sur cette somme l'acquéreur fut chargé d'em-

[1] *Œuvres diverses* de P. Corneille (publiées par Granet), 1738, p. 144, note.
[2] Communication de M. Gosselin.

ployer celle de 3,000 livres, dont la propriété était grevée au profit du couvent des Dominicaines pour sûreté du service de la pension de Marguerite, la religieuse, à opérer l'amortissement de cette pension [1].

De tous ses immeubles, le seul qu'il semble ne s'être pas résigné à laisser vendre de son vivant, fut la maison de campagne de Petit-Couronne. Mais trop peu de temps après sa mort, suivant contrat passé à Rouen le 27 décembre 1686, elle fut aliénée par son fils aîné, comme l'avait été tout le reste.

Quand sa fin fut voisine, le dénûment, la pénurie absolue de Corneille, presque octogénaire et malade, n'étaient un mystère pour personne. Boileau, qui avait sans doute plus d'un tort envers lui, mais dont l'honorable conduite en cette circonstance les rachète tous, Boileau, en apprenant la position cruelle de ce vieillard, victime d'un révoltant oubli, courut chez le roi offrir le sacrifice de la pension que, lui, continuait à recevoir, disant qu'il ne pouvait sans honte la toucher, tandis qu'à ses derniers moments Corneille était privé du nécessaire. Le roi envoya deux cents louis à l'illustre malade, et ce fut La Chapelle, parent de Boileau, qui fut chargé de les lui porter [2] (33). Ce fait, raconté par Boursault, se trouve en quelque sorte confirmé par la mention sui-

[1] *Notes fournies par M. P.-A. Corneille.* — *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par A.-G. Ballin ; Rouen, mai 1833, p. 8.

[2] *Lettres nouvelles de M. Boursault ;* Luxembourg, 1702, p. 381. — Notes sur l'*Éloge de Despréaux*, par D'Alembert.

vante qu'on lit, à la date du 3 septembre 1684, sur un des registres des Bâtiments du roi : « Au Sieur Corneille, par gratification (1683), en considération de divers ouvrages de poésie qu'il a composés, deux mille livres »[1].

Un mois après, la mort enleva celui qui avait créé tant d'œuvres immortelles. Entouré de sa famille, ce patriarche de la scène s'éteignit dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684, dans la maison où il demeurait alors, rue d'Argenteuil (34). Depuis longtemps mort pour le théâtre, le poëte qui devait laisser de si longs souvenirs n'emporta guère d'autres regrets que ceux des siens, dont le trépas pouvait seul le séparer. Le Journal de Dangeau nous fait connaître par son laconisme le peu d'impression que cet événement produisit à la cour : « Jeudi 5, on apprit à Chambord la mort du bonhomme Corneille. » Peut-être trouvera-t-on que c'était bien peu pour des cendres aussi illustres.

[1] Archives de l'Empire, O, 10418, Bâtiments du roi, 1684, t. II, f. 125 recto, à imputer sur les reliquats de 1683.

LIVRE QUATRIÈME.

« Nul autre que vous ne pouvait prétendre à enterrer Corneille, cependant vous n'avez pu y parvenir. »

BENSERADE A RACINE.

« A voir M. de Corneille, a dit un de ses contemprains, Vigneul-Marville [1], on ne l'aurait pas cru capable de faire si bien parler les Grecs et les Romains, et de donner un si grand relief aux sentiments et aux pensées des héros. La première fois que je le vis, je le pris pour un marchand de Rouen; son extérieur n'avait rien qui parlât pour son esprit..... Il se négligeait trop, ou, pour mieux dire, la nature, qui lui avait été si libérale en des choses extraordinaires, l'avait comme oublié dans les plus communes. » En effet, Fontenelle nous apprend de son côté que, s'il était assez grand et assez plein, il avait l'air fort simple et fort commun, toujours négligé et peu curieux de son extérieur; « mais, ajoute-t-il, il avait le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, la physionomie vive, des traits fort marqués et propres à être

[1] *Mélanges d'histoire et de littérature*, recueillis par Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édit. de 1725, t. I, p. 193 et suiv.

transmis à la postérité dans une médaille ou dans un buste [1] »

« Sa conversation, dit encore Vigneul-Marville, était si pesante, qu'elle devenait à charge dès qu'elle durait un peu. Quand ses familiers amis, qui auraient souhaité de le voir parfait en tout, lui faisaient remarquer ses légers défauts, il souriait et disait : *Je n'en suis pas moins Pierre Corneille.* Il n'a jamais parlé bien correctement la langue française ; peut-être ne se mettait-il pas en peine de cette exactitude [2]. »

La Bruyère n'a pas plus flatté le portrait physique de notre auteur : « Simple, timide, d'une ennuyeuse conversation, il prend un mot pour un autre, et il ne juge de la bonté de sa pièce que par l'argent qui lui revient ; il ne sait pas la réciter ni lire son écriture. Laissez-le s'élever par la composition, il n'est pas au-dessous d'Auguste, de Pompée, de Nicomède, d'Héraclius ; il est roi et un grand roi, il est politique, il est philosophe ; il entreprend de faire parler des héros, de les faire agir ; il peint les Romains : ils sont plus grands et plus Romains dans ses vers que dans leur histoire [3]. »

« Il n'ornait pas ce qu'il disait ; pour trouver le grand Corneille, il le fallait lire [4]. » C'est ce qui faisait dire à une grande princesse, qui avait désiré le voir

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[2] Vigneul-Marville, *loco citato*.
[3] La Bruyère, chap. XII. *Des Jugements*.
[4] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

et l'entretenir, qu'il ne fallait pas l'entendre ailleurs qu'à l'hôtel de Bourgogne [1]. Il avait lui-même la conscience du peu d'agrément de son débit, car il écrivait à Pellisson :

J'ai la plume féconde et la bouche stérile...,
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

« Sa prononciation n'était pas tout à fait nette ; il lisait ses vers avec force, mais sans grâce [2]. » Aussi un jour qu'il reprochait à Boisrobert d'avoir mal parlé de ses pièces à la représentation : « Comment, lui répondit celui-ci, pourrais-je avoir mal parlé de vos vers au théâtre, les ayant trouvés admirables alors même que vous me les barbouilliez à la lecture [3] ? »

« Il savait les belles-lettres, l'histoire, la politique; mais il les prenait principalement du côté qu'elles ont rapport au théâtre; il n'avait pour toutes les autres connaissances ni loisir, ni curiosité, ni beaucoup d'estime. Il parlait peu, même sur la matière qu'il entendait si parfaitement [4]. » Cette unique direction d'idées était commune à Racine et à Boileau : car, à en croire Segrais [5], c'est d'eux que La Rochefoucauld a dit que c'est une grande pauvreté de n'avoir qu'une sorte

[1] Vigneul-Marville, *loco citato*.
[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[3] *Menagiana*, 1762, t. I, p. 312. — *Anecdotes littéraires* (par Raynal), t. II, p. 4.
[4] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[5] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 65-6.

d'esprit. « Tout leur entretien ne roule que sur la poésie ; ôtez-les de là, ils ne savent plus rien. » Quant à la taciturnité, c'était pour Corneille un point de ressemblance avec Molière. Si l'abbé de Villiers a raconté qu'un de ses amis s'était trouvé durant plus de six mois à la même table que l'auteur de *Cinna*, sans s'apercevoir que le Corneille son commensal fût le Corneille dont il admirait les ouvrages [1], l'auteur de *la Critique de l'École des Femmes* nous a fait connaître, de son côté, sa *naturelle paresse à soutenir la conversation* [2].

« Corneille était mélancolique ; il lui fallait des sujets plus solides pour espérer ou pour se réjouir que pour se chagriner ou pour craindre. Il avait l'humeur brusque et quelquefois rude en apparence ; au fond il était très-aisé à vivre, tendre et plein d'amitié [3]. » Cette brusquerie, qu'on doit attribuer à sa vie toute de retraite et d'étude, pouvait être un ridicule aux yeux du monde, mais, ne prenant pas sa source dans un vice de caractère, ne pouvait être un défaut aux yeux de la raison. « Si c'en est un, a dit le panégyriste de notre auteur, Corneille le partage avec le héros le plus aimé de son siècle, avec ce grand capitaine moins célèbre, après vingt batailles gagnées, par son courage que par sa bonté. Et qu'importait cet extérieur peu prévenant à ceux qui vécurent dans la fa-

[1] *Réflexions sur les défauts d'autrui* ; Paris, 1693, 2e partie, p. 68.
[2] *La Critique*, sc. 2.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

miliarité d'un grand homme? Sous cette apparence de froideur, même de dureté, ils trouvaient dans l'âme de Corneille et de Turenne l'humanité, la douceur, la générosité, la foi sainte et la confiante amitié [1]. »

« Corneille avait l'âme fière et indépendante [2]. » Voltaire, en entendant ses plaintes et ses sollicitations pécuniaires, a quelquefois été tenté de douter de son indépendance et de sa fierté. Nous nous sommes pris souvent à penser qu'il en faudrait peut-être tirer une conclusion toute contraire. Les détails que nous avons donnés sur sa fortune ont pu servir à prouver que ce n'était point par cupidité, mais par besoin, qu'il tenait ce langage. Mais il se mêla trop d'amertume à ses reproches pour qu'on ne pense pas aussi que ce grand homme avait la légitime conviction que ses charges devaient être supportées par d'autres que par lui. Il voyait payer chèrement toutes les choses auxquelles on attachait du prix, et se demandait pourquoi cette récompense manquerait à son mérite; pourquoi, tout entier à la gloire, il ne serait pas dispensé par la générosité d'un siècle qu'il immortalisait de prévoir les besoins de la vie. Il le pensait ainsi, et avec sa franchise, qu'exaltait encore le sentiment d'une injustice, il ne trouvait nul inconvénient à l'exprimer [3].

[1] *Éloge de Corneille*, par M. Victorin Fabre, 2e édit., p. 95.
[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[3] M. Guizot a parfaitement développé cette idée dans sa Vie de Pierre Corneille, p. 319 de la *Vie des Poëtes français*; Paris, Schœll, 1813, in-8°.

Il n'avait, on le voit, ni souplesse ni manége. Si, pour s'épargner la correction de quelques mauvais vers, il avait été homme à répondre, ainsi qu'on l'a sottement avancé : *Ils sont payés comme les autres* [1], il eût été beaucoup plus propre à faire sa fortune, mais beaucoup moins à peindre les Romains.

Nous l'avons entendu dire : *L'air de la cour ne me convient pas*. On le conçoit aisément : aussi Racine, pour détourner son fils aîné de se livrer à la poésie, et dans la crainte qu'il n'attribuât à ses tragédies les compliments dont quelques grands seigneurs l'accablaient, lui disait : « Ne croyez pas que ce soient mes vers qui m'attirent toutes ces caresses. Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens, et cependant personne ne le regarde. On ne l'aime que dans la bouche de ses acteurs... Moi, je me contente de leur tenir des propos amusants et de les entretenir de choses qui leur plaisent[2]. » Il est bien certain que Corneille n'avait point cette ressource, mais il ne l'est pas moins toutefois que quelques personnes de ce monde pour lequel il était si peu fait savaient l'apprécier. Ainsi, parmi les personnages de son siècle

[1] *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée* Œdipe, *et de réponse à ses calomnies* (par l'abbé D'Aubignac); Paris, 1663, in-12, p. 6. C'est D'Aubignac qui est l'inventeur de ce conte. A l'en croire, c'est à Colletet que Corneille demandait des conseils, et c'est à lui qu'avait été faite cette réponse.

[2] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine), 1747, in-12, p. 189.

élevés en dignité, il se trouva un petit nombre d'hommes d'esprit qui le recherchèrent avec empressement, tout mauvais courtisan qu'il était. Nous avons dit la justice que le maréchal de Grammont rendait à l'auteur; nous avons vu

Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille;

mais l'estime, l'admiration qu'ils avaient pour le génie du poëte, d'autres l'accordaient au caractère, aux vertus privées de l'homme. Le brillant duc de Guise, ce héros du roman et de l'histoire, si célèbre par ses amours, ses duels, sa bravoure et son règne éphémère, le duc de Guise portait une amitié véritable à l'auteur du *Cid* et de *Don Sanche*, et prenait intérêt à tout ce qui le touchait. Il nous reste un sonnet qui lui fut adressé par celui-ci, en 1640; Thomas Corneille lui dédia également *Timocrate;* et De Visé, pour faire sa cour au prince, fit paraître sous ses auspices la *Défense du Sertorius* contre les attaques de D'Aubignac. Cet abbé, dans sa *Quatrième Dissertation*, nous apprend que Corneille avait tous les jours son couvert mis à la table de ce bienveillant protecteur; et Tallemant qu'alors qu'il était domicilié à Rouen, il avait, dans ses séjours à Paris, une chambre à l'hôtel de Guise [1]. Il eut, en 1664, la

[1] *Troisième et quatrième Dissertations concernant le poëme dramatique* (par D'Aubignac); Paris, 1663, in-12, p. 117. — *Historiettes*, t. X, p. 235, seconde édition.

douleur de voir mourir le duc, à peine âgé de cinquante ans.

Mais revenons à l'histoire posthume de notre auteur, dont nous nous sommes un moment écarté pour retracer son image, ou du moins rassembler les traits épars qu'on nous en a conservés.

Élu à l'Académie en 1647, Corneille, à sa mort, était le doyen de cette compagnie. Il lui fut, on se le rappelle, enlevé dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684. Racine, qui prenait au commencement du nouveau trimestre les fonctions de directeur, prétendait que, suivant la coutume, c'était à lui à faire célébrer un service pour le collègue qu'on venait de perdre. L'abbé de Lavau, qui était directeur encore la veille, revendiquait au contraire cet honneur, disant que, son successeur n'ayant pris possession que le lendemain matin, il devait être considéré comme en fonctions jusqu'au moment de cette prise de possession. L'Académie, appelée à prononcer dans cet honorable différend, se décida en faveur de l'abbé de Lavau, ce qui donna à Benserade l'occasion de dire à Racine : « Nul autre que vous ne pouvait prétendre à enterrer Corneille; cependant vous n'avez pu y parvenir [1]. » Ce service fut célébré en l'église des Billettes, paroisse de l'Académie ; quant aux obsèques, elles eurent lieu à Saint-Roch, et les restes de Corneille furent ense-

[1] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 156. — *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. II, p. 295.

velis dans cette église, où nul mausolée, nulle épitaphe, n'indiquerait à l'étranger surpris la place qu'ils occupent, si un de nos princes [1] n'eût, il y a peu d'années, rendu un religieux hommage aux mânes de ce grand homme (3).

On songeait à disposer du fauteuil laissé vacant par sa mort, lorsque Racine, directeur, demanda une surséance de quinze jours, motivée sur le désir que le duc du Maine, âgé d'environ quatorze ans, avait témoigné de faire partie des Quarante. Il n'est pas besoin de dire que le délai fut voté par acclamation. On voulut même que Racine assurât le capricieux enfant que quand il n'y aurait pas de place vacante, *il n'y avait point d'académicien qui ne fût ravi de mourir pour lui en faire une* [2]. « Nos prédécesseurs, a dit D'Alembert, étaient, comme l'on voit, autant de Décius prêts à s'immoler pour l'honneur de la patrie. » Mais le protecteur de l'Académie, Louis XIV, se montra plus difficile en cette occasion que l'Académie elle-même; la grande jeunesse de M. le duc du Maine empêcha le roi de donner son consentement à cette élection, et la mémoire de Corneille fut privée de l'honneur d'être louée par un prince [3].

Les Quarante, auxquels le bon sens de Louis XIV avait épargné ce nouveau ridicule, furent obligés de donner à Corneille un successeur beaucoup moins

[1] Louis-Philippe, alors duc d'Orléans.
[2] *Choix des anciens Mercures*, t. XXVII, p. 17.
[3] *Œuvres de D'Alembert*, Éloge de l'abbé d'Estrées, note 3.

qualifié sans doute, mais beaucoup plus désirable; un sentiment aussi heureux que rare de justice et de convenance leur inspira l'idée de transmettre son héritage à son frère : Thomas Corneille fut élu à l'unanimité [1].

Sa réception eut lieu le 2 janvier 1685. Racine fut chargé de lui répondre. Il s'en acquitta d'une manière digne de Corneille et de lui. L'éloge qu'il prononça de ce grand homme fait le sien propre, et prouve qu'il ne s'était point laissé animer de l'injustice de ses partisans. Mêlant au panégyrique de Corneille le panégyrique de Louis XIV, qu'une étiquette surannée, naguère encore, rendait obligé dans ces sortes de discours, mais qui était plus convenablement placé dans ceux d'alors, il dit, en s'adressant au récipiendaire : « Lorsque, dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles. La France se souviendra avec plaisir que sous le règne du plus grand de ses rois a fleuri le plus grand de ses poëtes. On croira même ajouter quelque chose à la gloire de notre auguste monarque lorsqu'on dira qu'il a estimé, qu'il a honoré de ses bienfaits cet excellent génie; que même, deux jours avant sa mort [2], et lorsqu'il ne lui restait plus qu'un

[1] *Éloge de Th. Corneille*, par de Boze.
[2] Le *Mercure galant* d'octobre 1684, p. 79, dit : *Peu de jours*. L'or-

rayon de connaissance, il lui envoya encore des marques de sa libéralité, et qu'enfin les dernières paroles de Corneille ont été des remercîments pour Louis le Grand.

« Voilà, Monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère ; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges : je veux dire homme de probité et de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami. Vous le savez, vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire, n'a pu altérer. Mais ce qui nous touche de plus près, c'est qu'il était encore un très-bon académicien; il aimait, il cultivait nos exercices; il y apportait surtout cet esprit de douceur, d'égalité, de déférence même, si nécessaire pour entretenir l'union dans les compagnies. L'a-t-on jamais vu se préférer à aucun de ses confrères? L'a-t-on jamais vu vouloir tirer ici aucun avantage des applaudissements qu'il recevait dans le public? Au contraire, après avoir paru en maître, et, pour ainsi dire, régné sur la scène, il venait, disciple docile, chercher à s'instruire dans nos assemblées; laissait, pour me servir de ses propres termes, laissait ses lauriers à la porte de l'Académie; toujours prêt à soumettre

donnancement était antérieur de trois semaines (3 septembre), et a dû être immédiatement suivi d'effet.

son opinion à l'avis d'autrui, et, de tous tant que nous sommes, le plus modeste à parler, à prononcer, je dis même sur des matières de poésie. »

Racine fut vrai ; il ne pouvait manquer, en traitant un tel sujet, d'être éloquent. Avant de passer en revue les autres apologies que le génie de Corneille a inspirées et les critiques dont il n'a pas toujours su garantir sa grande ombre, suivons un peu la destinée des ouvrages et le sort de ceux des membres de sa famille qu'il laissa après lui.

Le *Mercure galant*, à la rédaction duquel Thomas Corneille n'était pas étranger, dit, dans la notice qu'il consacra à son frère peu de jours après sa mort : « On a trouvé dans son cabinet quelques ouvrages qu'on donnera au public. Ce recueil sera composé des *deux premiers livres de Stace, qu'il a mis en vers*, et de plu sieurs pièces sur divers sujets [1]. » Comment supposer, après cette assertion formelle du collaborateur de Thomas, que les deux premiers livres de cette traduction ne sont pas, comme tout le surplus, inédits. Cependant on voit dans le privilége de *Tite et Bérénice*, qui date de 1671, l'autorisation accordée à l'auteur de publier une traduction de *la Thébaïde*, poëme qui apparemment partageait avec *la Pharsale* son enthousiasme un peu aveugle. Mais une preuve plus irrécusable de l'impression de cet ouvrage, ce sont les citations de trois vers se trouvant à deux passages dif-

[1] *Mercure galant*, octobre 1684, p. 79.

onnaissance, il l
a libéralité, et qu'
eille ont été des re

Voilà, Monsieur, comm
e illustre frère ; voilà u
alités qui l'ont fait conn
avait d'autres, qui, bien
eux du public, ne sont p
e nos louanges : je veux d
de piété, bon père de fam
Vous le savez, vous qui av
d'une amitié qu'aucun int
n pour la gloire.
che de plus pré
académicien ; il
y apportait s
té, de déférenc
r l'union dans
préférer à au
vu vouloir ti
ements qu'il r
ès avoir paru

XIV et les souvenirs de son retranchement de quelques ien, n'eussent pas semblé les lume. Cependant l'éditeur fit pour lui et quelques amis fois deux des morceaux re- sans pagination qu'on inter- qu'on plaçait à la fin. C'est ces exemplaires, qui avaient éditeurs modernes des *Œuvres* nous ne le leur signalassions, premier rapporter le sonnet nous avons déjà cité [1]. Mais que dans trois exemplaires, llet, le placet suivant. C'est à rneille s'adresse *pour le retarde- de sa pension :*

nt nous voyons la générosité
le Parnasse un excès de bonté
nt jamais eu tous les autres,
dans cent ans donner encor des lois,
tous vos ans être de quinze mois,
e vos commis font les nôtres (4) !

ra semblé un peu leste pour un placet, ur l'aura soigneusement retranché, pour er entamer la réputation de libéralité en- ttres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV.

. I, pages 133 et 249.

férents, données par Ménage, avec indication des pages du volume auquel il renvoie : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, page 68 :

Où qu'il jette la vue, il voit briller des armes » ;

et ailleurs : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, livre II, page 65 :

Dont autrefois le sphinx, ce monstrueux oiseau,
Avait, pour son repaire, envahi le coupeau [1]. »

Il n'est pas permis de douter, après ces preuves pour ainsi dire matérielles, que ces deux livres n'aient été imprimés. Mais n'est-il pas à croire, ce qui en quelque sorte concilierait toutes ces contradictions, qu'ils ne furent tirés que pour être donnés à quelques amis, et en si petit nombre que, pour le public, ils étaient comme inédits ! Nous sommes porté à le penser, et si nous faisons des vœux pour que notre avis soit partagé, le plus ardent de tous est qu'un de ces exemplaires tombe entre les mains d'un bibliophile éclairé, ce qui est peut-être assez commun, mais non égoïste, ce qui, à coup sûr, est plus rare.

Les autres poésies trouvées manuscrites à la mort de Corneille ont été imprimées, avec celles qu'il avait précédemment données, dans un recueil assez bien fait, publié en 1738 par l'abbé Granet. Mais il paraît que la censure de cette époque, trouvant trop récents en-

[1] *Observations de M. Ménage sur la langue françaisc*, t. I, p. 133 et 163 ; Paris, Barbin, 1675, seconde édition.

core le règne de Louis XIV et les souvenirs de son prédécesseur, exigea le retranchement de quelques pièces qui, on le sent bien, n'eussent pas semblé les moins piquantes du volume. Cependant l'éditeur fit imprimer secrètement, pour lui et quelques amis peut-être, un et quelquefois deux des morceaux retranchés, sur un feuillet sans pagination qu'on intercalait dans le volume ou qu'on plaçait à la fin. C'est sans doute d'après un de ces exemplaires, qui avaient tous échappé à tous les éditeurs modernes des *Œuvres de Corneille,* avant que nous ne le leur signalassions, que Voltaire put le premier rapporter le sonnet sur Louis XIII que nous avons déjà cité [1]. Mais nous n'avons trouvé que dans trois exemplaires, sur ce même feuillet, le placet suivant. C'est à Louis XIV que Corneille s'adresse *pour le retardement du payement de sa pension :*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres (4) !

Ce sixain aura semblé un peu leste pour un placet, et le censeur l'aura soigneusement retranché, pour ne pas laisser entamer la réputation de libéralité envers les lettres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV.

[1] Voir précédemment t. I, pages 133 et 249.

férents, données par Ménage, avec indication des pages du volume auquel il renvoie : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, page 68 :

Où qu'il jette la vue, il voit briller des armes » ;

et ailleurs : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, livre II, page 65 :

Dont autrefois le sphinx, ce monstrueux oiseau,
Avait, pour son repaire, envahi le coupeau [1]. »

Il n'est pas permis de douter, après ces preuves pour ainsi dire matérielles, que ces deux livres n'aient été imprimés. Mais n'est-il pas à croire, ce qui en quelque sorte concilierait toutes ces contradictions, qu'ils ne furent tirés que pour être donnés à quelques amis, et en si petit nombre que, pour le public, ils étaient comme inédits ! Nous sommes porté à le penser, et si nous faisons des vœux pour que notre avis soit partagé, le plus ardent de tous est qu'un de ces exemplaires tombe entre les mains d'un bibliophile éclairé, ce qui est peut-être assez commun, mais non égoïste, ce qui, à coup sûr, est plus rare.

Les autres poésies trouvées manuscrites à la mort de Corneille ont été imprimées, avec celles qu'il avait précédemment données, dans un recueil assez bien fait, publié en 1738 par l'abbé Granet. Mais il paraît que la censure de cette époque, trouvant trop récents en-

[1] *Observations de M. Ménage sur la langue française*, t. I, p. 133 et 163 ; Paris, Barbin, 1675, seconde édition.

core le règne de Louis XIV et les souvenirs de son prédécesseur, exigea le retranchement de quelques pièces qui, on le sent bien, n'eussent pas semblé les moins piquantes du volume. Cependant l'éditeur fit imprimer secrètement, pour lui et quelques amis peut-être, un et quelquefois deux des morceaux retranchés, sur un feuillet sans pagination qu'on intercalait dans le volume ou qu'on plaçait à la fin. C'est sans doute d'après un de ces exemplaires, qui avaient tous échappé à tous les éditeurs modernes des *Œuvres de Corneille,* avant que nous ne le leur signalassions, que Voltaire put le premier rapporter le sonnet sur Louis XIII que nous avons déjà cité [1]. Mais nous n'avons trouvé que dans trois exemplaires, sur ce même feuillet, le placet suivant. C'est à Louis XIV que Corneille s'adresse *pour le retardement du payement de sa pension :*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres (4) !

Ce sixain aura semblé un peu leste pour un placet, et le censeur l'aura soigneusement retranché, pour ne pas laisser entamer la réputation de libéralité envers les lettres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV.

[1] Voir précédemment t. I, pages 133 et 249.

férents, données par Ménage, avec indication des pages du volume auquel il renvoie : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, page 68 :

Où qu'il jette la vue, il voit briller des armes » ;

et ailleurs : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, livre II, page 65 :

Dont autrefois le sphinx, ce monstrueux oiseau,
Avait, pour son repaire, envahi le coupeau [1]. »

Il n'est pas permis de douter, après ces preuves pour ainsi dire matérielles, que ces deux livres n'aient été imprimés. Mais n'est-il pas à croire, ce qui en quelque sorte concilierait toutes ces contradictions, qu'ils ne furent tirés que pour être donnés à quelques amis, et en si petit nombre que, pour le public, ils étaient comme inédits ! Nous sommes porté à le penser, et si nous faisons des vœux pour que notre avis soit partagé, le plus ardent de tous est qu'un de ces exemplaires tombe entre les mains d'un bibliophile éclairé, ce qui est peut-être assez commun, mais non égoïste, ce qui, à coup sûr, est plus rare.

Les autres poésies trouvées manuscrites à la mort de Corneille ont été imprimées, avec celles qu'il avait précédemment données, dans un recueil assez bien fait, publié en 1738 par l'abbé Granet. Mais il paraît que la censure de cette époque, trouvant trop récents en-

[1] *Observations de M. Ménage sur la langue française*, t. I, p. 133 et 163 ; Paris, Barbin, 1675, seconde édition.

core le règne de Louis XIV et les souvenirs de son prédécesseur, exigea le retranchement de quelques pièces qui, on le sent bien, n'eussent pas semblé les moins piquantes du volume. Cependant l'éditeur fit imprimer secrètement, pour lui et quelques amis peut-être, un et quelquefois deux des morceaux retranchés, sur un feuillet sans pagination qu'on intercalait dans le volume ou qu'on plaçait à la fin. C'est sans doute d'après un de ces exemplaires, qui avaient tous échappé à tous les éditeurs modernes des *Œuvres de Corneille,* avant que nous ne le leur signalassions, que Voltaire put le premier rapporter le sonnet sur Louis XIII que nous avons déjà cité [1]. Mais nous n'avons trouvé que dans trois exemplaires, sur ce même feuillet, le placet suivant. C'est à Louis XIV que Corneille s'adresse *pour le retardement du payement de sa pension :*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres (4) !

Ce sixain aura semblé un peu leste pour un placet, et le censeur l'aura soigneusement retranché, pour ne pas laisser entamer la réputation de libéralité envers les lettres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV.

[1] Voir précédemment t. I, pages 133 et 249.

férents, données par Ménage, avec indication des pages du volume auquel il renvoie : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, page 68 :

> Où qu'il jette la vue, il voit briller des armes » ;

et ailleurs : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, livre II, page 65 :

> Dont autrefois le sphinx, ce monstrueux oiseau,
> Avait, pour son repaire, envahi le coupeau [1]. »

Il n'est pas permis de douter, après ces preuves pour ainsi dire matérielles, que ces deux livres n'aient été imprimés. Mais n'est-il pas à croire, ce qui en quelque sorte concilierait toutes ces contradictions, qu'ils ne furent tirés que pour être donnés à quelques amis, et en si petit nombre que, pour le public, ils étaient comme inédits ! Nous sommes porté à le penser, et si nous faisons des vœux pour que notre avis soit partagé, le plus ardent de tous est qu'un de ces exemplaires tombe entre les mains d'un bibliophile éclairé, ce qui est peut-être assez commun, mais non égoïste, ce qui, à coup sûr, est plus rare.

Les autres poésies trouvées manuscrites à la mort de Corneille ont été imprimées, avec celles qu'il avait précédemment données, dans un recueil assez bien fait, publié en 1738 par l'abbé Granet. Mais il paraît que la censure de cette époque, trouvant trop récents en-

[1] *Observations de M. Ménage sur la langue française*, t. I, p. 133 et 163 ; Paris, Barbin, 1675, seconde édition.

core le règne de Louis XIV et les souvenirs de son prédécesseur, exigea le retranchement de quelques pièces qui, on le sent bien, n'eussent pas semblé les moins piquantes du volume. Cependant l'éditeur fit imprimer secrètement, pour lui et quelques amis peut-être, un et quelquefois deux des morceaux retranchés, sur un feuillet sans pagination qu'on intercalait dans le volume ou qu'on plaçait à la fin. C'est sans doute d'après un de ces exemplaires, qui avaient tous échappé à tous les éditeurs modernes des *Œuvres de Corneille,* avant que nous ne le leur signalassions, que Voltaire put le premier rapporter le sonnet sur Louis XIII que nous avons déjà cité [1]. Mais nous n'avons trouvé que dans trois exemplaires, sur ce même feuillet, le placet suivant. C'est à Louis XIV que Corneille s'adresse *pour le retardement du payement de sa pension :*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres (4) !

Ce sixain aura semblé un peu leste pour un placet, et le censeur l'aura soigneusement retranché, pour ne pas laisser entamer la réputation de libéralité envers les lettres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV.

[1] Voir précédemment t. I, pages 133 et 249.

Notre récit aura prouvé peut-être que cette libéralité peu exacte n'était ni bien grande, ni bien persévérante, ni bien éclairée.

Ne nous arrêtons pas à un posthume ridicule qu'on a voulu, plus ridiculement encore, mettre sur le compte de Corneille (5). Jetons maintenant les yeux sur les trop rares hommages qui furent rendus à sa mémoire, et suivons les héritiers de son beau nom dans l'oubli où les laissa trop longtemps ensevelis une indifférence coupable.

Retirée aux Andelys, dans la famille de son père, sa veuve y mourut, le 6 février 1694 [1]. C'est là aussi que Thomas Corneille termina sa longue carrière, le 8 décembre 1709. Marthe, leur sœur, avait depuis longtemps fermé les yeux. Quant à Antoine Corneille [2], à Mme Ballain et aux deux autres sœurs, leur trace s'est perdue.

Marthe Corneille, qui d'ailleurs avait quitté ce nom pour en prendre un qui a aussi sa célébrité, ne se vit pas revivre dans une longue postérité. De ses trois enfants, deux entrèrent dans les ordres. Pour le troisième, le célèbre Fontenelle, lorsqu'à la fin de sa vie séculaire on lui demandait s'il n'avait jamais eu envie de se marier : — « Quelquefois... le matin », répondait-il. Mais cette velléité, qui le tourmentait peu, il ne l'avait pas satisfaite.

[1] *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

[2] Tout ce que nous avons pu apprendre de lui est dit précédemment, t. I, p. 242.

Les enfants de Thomas Corneille ne le rendirent grand-père que de deux filles, mariées l'une à un La Tour-du-Pin, l'autre à M. de Marsilly. Les généalogistes, ne pouvant sans doute suivre leurs filiations, les ont, à tort, fait mourir toutes deux sans postérité (6).

Quant à la descendance directe de Corneille, le parti qu'avaient pris sa fille Marguerite et son fils Thomas, l'une d'entrer aux Dominicaines, l'autre de revêtir la soutane, la mort prématurée de Charles, la mort glorieuse du lieutenant de cavalerie, avaient concentré tout l'espoir de la perpétuation de son sang et de son nom sur la tête de sa fille Marie, Mme Du Buat, dont le mari fut tué au siége de Candie, et qui devint ensuite Mme de Farcy [1], et sur celle de Pierre Corneille, le capitaine, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Une descendante de Mme de Farcy s'est immortalisée aux jours sanglants de notre révolution. Le 17 juillet 1793, on vit monter sur la fatale charrette une fille, héroïne sublime, dont le dévouement fait la gloire de son sexe et la honte du nôtre :

> Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
> Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée ;
> Ton front resta paisible et ton regard serein.
> Calme sur l'échafaud, tu méprisas la rage
> D'un peuple abject, servile et fécond en outrage,
> Et qui se croit encor et libre et souverain [2].

[1] Voir *la Décade philosophique, littéraire et politique*, Ve année de la république, 2e trimestre, p. 494.
[2] *André Chénier*.

La hache fit rouler la tête qui avait conçu et poursuivi un courageux dessein, et le sang du grand Corneille ruissela glorieusement de l'échafaud de Charlotte Corday (7).

Le dernier rejeton d'un des deux rameaux de cette branche mourut en 1827, sans postérité. Les rejetons de l'autre nous sont inconnus [1].

Le fils aîné de Corneille, qui, grâce à son nom, avait obtenu depuis quelques années, en même temps que Racine, une charge de gentilhomme ordinaire de la maison du roi [2], mourut le 30 janvier 1698. Racine écrivit à cette occasion à Louis Racine, son fils : « Je ne sais si vous savez que M. Corneille, notre confrère, est mort. Il s'était confié à un charlatan qui lui donnait des drogues pour lui dissoudre la pierre. Ces drogues lui ont mis le feu dans la vessie. La fièvre l'a pris, et il est mort. Sa famille demande sa charge pour son petit-cousin, fils du brave M. de Marsilly, qui fut tué à Leuze, et qui avait épousé la fille de Thomas Corneille [3]. »

Corneille, le gentilhomme de la maison du roi, laissa un fils âgé de près de quatre ans dont nous croyons devoir reproduire ici l'acte de baptême, relevé sur les registres de la paroisse Saint-Eustache de Paris, à la date du lundi 29 mars 1694 [4] :

[1] *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par Ballin, 1833, in-8. — *Le Droit*, journal des tribunaux, du 13 décembre 1843

[2] Voir précédemment t. I, p. 193 et 194.

[3] *Ibidem*.

[4] Registre 104, f° 47.

« Fut baptisé Pierre-Alexis, né d'hier, fils de Pierre Corneille, bourgeois de Paris, et de Marie de Couchois, sa femme, demeurant rue des Prouvaires. Le parrain Pierre Dupont, maître vannier; la marraine Marie-Anne Cochois, fille de Philippe Cochois, marchand, le père absent. » — Signé : « Pierre Dupont; Chuois (*sic*) Marianne; De Lamet, prêtre. »

Ce père absent, ce gentilhomme de la maison du roi dont on dissimule la charge à la cour et le titre nobiliaire, qu'il prenait constamment avec fierté, pour le convertir en bourgeois de Paris; cette fille de marchand qu'en son absence on déclare sa femme, et à laquelle on donne la particule pour l'élever, elle, d'un côté, comme de l'autre, dans le but de les rapprocher, on abaisse son prétendu mari; cette marraine, sœur de la mère, qui ne sait pas écrire son nom; ce parrain vannier, tout pouvait déjà faire pressentir ce que Malesherbes soupçonnait plus tard, ce dont la preuve est venue depuis de tous les côtés.

Malesherbes, qui, sous le règne de Louis XV, avait cherché à être utile à mademoiselle Corneille, petite-fille du gentilhomme de la maison du roi, fit, en 1792, un mémoire pour une autre demoiselle Corneille, qui était son arrière-petite-fille. Dans ce mémoire, que nous avons imprimé en 1836 [1], Malesherbes rendant compte de ses anciennes recherches,

[1] *Revue rétrospective*, seconde série, t. VIII, pages 113 et suivantes.

de ses anciennes démarches en faveur de la première de ses protégées, dit :

« Mademoiselle Corneille écrivit à Nevers qu'on lui envoyât ce qu'elle avait de titres de famille; et ce fut moi qui en fis l'examen, en sa présence, avec quelqu'un qui était plus exercé que moi à la vérification des titres. Elle-même n'était en état d'y rien comprendre; ce fut dans mon cabinet, en sa présence, que nous découvrîmes ce qui nous manquait, dans des titres qu'elle nous produisit elle-même. Elle ne se doutait pas alors que le mariage de son grand-père pût être douteux. Son père le savait vraisemblablement, comme nous allons le voir. Je crois qu'il ne l'avait pas dit même à sa fille. Il se flattait sans doute que tout le monde l'ignorait...

« Nous trouvâmes que le père de mademoiselle Corneille, dont nous nous occupions alors, grand-père de celle dont nous nous occupons aujourd'hui, avait été baptisé comme fils légitime d'un fils du grand Corneille; mais nous ne trouvâmes point l'acte de ce mariage, et nous vîmes que Thomas Corneille avait survécu à son neveu, et qu'il s'était fait nommer tuteur de son petit-neveu, nommé Pierre-Alexis, ce qui semblerait indiquer un mariage légitime, mais ce qui se peut faire aussi pour un fils naturel issu d'une union assez honnête pour que sa famille prenne intérêt à lui.

« Nous sûmes enfin, par les pièces qu'on me fit voir, que Thomas Corneille, tuteur, avait remis à

son pupille, quand il sortit de l'enfance, une somme dont il était dépositaire. Il y a apparence qu'il lui dit qu'il n'avait rien de plus à répéter sur les successions de sa famille, car Pierre-Alexis ne les a pas recueillies.

« Ceci paraît la preuve qu'il n'y a pas d'acte qui constate un mariage légitime du fils du grand Corneille, que ce mariage ou n'a pas existé, ou a été secret, ce qui, dans nos lois, rend un mariage nul. Mais cela prouve en même temps que c'était une union connue de la famille ; que l'enfant avait reçu les soins paternels et maternels comme un enfant légitime ; qu'il était donc légitimé suivant la loi de la nature ; et cela suffit pour que mademoiselle Corneille soit du sang du grand homme. Il faut des titres légaux pour entrer dans un chapitre d'Allemagne ; il n'en faut pas à mademoiselle Corneille pour avoir droit à l'intérêt national... »

C'est aussi bien dit que bien pensé. La preuve du sang et de sa transmission directe avec celle du nom est clairement faite, comme elle est reconnue, on le voit, par la famille elle-même, par Thomas Corneille acceptant la tutelle de son petit-neveu. Malesherbes n'est dans l'erreur que quand il ajoute :

« Je n'ai jamais pu savoir quelles raisons empêchèrent le fils du grand Corneille de donner un état légal à la personne qu'il regardait tellement comme son épouse qu'il fit baptiser son fils comme issu d'une union légitime... Ceci explique pourquoi M. de Fon-

tenelle assurait qu'il ne restait pas de descendants des deux Corneille. Il disait la vérité en ce qu'il n'y avait pas d'enfants légitimes suivant la loi, et avait intérêt à le soutenir, parce qu'en qualité de neveu il avait sans doute recueilli une partie de la succession. »

Non. On vient de voir d'abord que Pierre Corneille le fils ne « fit pas baptiser son enfant comme issu d'une union légitime, » puisqu'il n'assista pas au baptême et que c'est en son absence qu'on déclara que le nouveau-né était son fils et que la mère était sa femme. Sa mère, à lui, Marie de Lampérière, la veuve du grand Corneille, était morte un mois avant la naissance de Pierre-Alexis ; le père était donc devenu bien maître de contracter ce mariage et de légitimer cet enfant, s'il lui eût convenu de le faire. Voilà tout ce dont, sur ce point, on ne peut avoir et donner explication (8). Le second dire inexact de Malesherbes c'est que Fontenelle put avoir un intérêt quelconque à soutenir qu'il ne restait aucun descendant du grand Corneille et de son fils, parce que, en qualité de neveu, il avait sans doute recueilli une partie de la succession. Non, il n'avait rien pu recueillir directement, absolument rien, de Pierre Corneille le gentilhomme, par la raison bien simple que celui-ci avait laissé un frère, excluant par conséquent et complétement Fontenelle, lequel était non pas leur neveu, mais uniquement leur cousin, le fils de leur tante.

Le frère survivant était, on se le rappelle, l'abbé

d'Aiguevive, Thomas Corneille. Il figure le 10 mars 1699 devant le parlement de Rouen, pour terminer un procès soutenu par son frère aîné depuis 1692, et y prend non-seulement le titre de « Sieur de Damville, » mais aussi la qualité de « héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre Corneille, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sieur de Damville, son frère, décédé [1]. » Là encore absence et par conséquent preuve de la non-existence de tout enfant légitime ou seulement légalement reconnu.

Mais voilà plus encore, voilà qui prouve clairement, irrécusablement la situation vraie de Pierre-Alexis, et cette preuve complémentaire, définitive, c'est lui-même qui la fournit. Le 28 janvier 1717, époque antérieurement à laquelle il était venu fixer son domicile à Nevers, il se présenta à Moulins devant les notaires de cette ville, Bougarel et Decamp, pour contracter promesse de mariage et en arrêter les stipulations futures avec « honnête fille demoiselle Bénigne Larmanat, » en présence et sous l'autorité du père de la fiancée, Léonard Larmanat, marchand de la paroisse de Fleury-sur-Loire. Nous extrayons de cet acte les dénomination et qualité dictées par le fiancé aux notaires : « Pierre-Alexis Corneille, dit Pierre-Alexis Dorville, bourgeois de la ville de Nevers, paroisse de Saint-Arigle, majeur de toute majo-

[1] *Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne*, par E. Gosselin ; Rouen, 1864, p. 42.

rité, ainsi qu'il nous a dit, fils NATUREL de défunt Pierre Corneille, gentilhomme ordinaire du roi, et de défunte Marie Lecochois; de présent en cette ville de Moulins. » — Ce nom de Dorville est sans doute un souvenir assez effacé du titre de fief que prenait son père, sieur de Damville, et que, lui, ne savait pas mieux écrire que l'*État civil de la France* de 1692 [1], ce qui prouve bien que le nom de Corneille était le seul connu de tous et de chacun. Et le fiancé signait ce contrat préliminaire : « Pierre-Alexis Corneille d'Orville ».

A huit mois de cette promesse et de ces conventions préalables, le 12 août 1717, on inscrivait, sur les registres de mariage de la paroisse de Saint-Arigle de Nevers, la bénédiction nuptiale donnée à Pierre-Alexis Corneille, sieur d'Orville, et à Benigne Larmanat. Deux enfants naquirent de cette union, Marie-Anne Corneille et Claude-Étienne Corneille. La naissance de ce dernier coûta, au mois d'avril 1728, la vie à sa mère. La jeune fille, alors âgée d'environ neuf ans, fut placée au couvent à Nevers; quant au fils, il fut, dès la plus tendre enfance, mis en pension. Dès ce moment, le père, oubliant ses devoirs, ou plutôt les foulant aux pieds, s'adonna tout entier au plaisir et épuisa promptement sa fortune et sa vie. Il mourut sans laisser la moindre ressource ni le moindre appui à ses enfants, oubliés de chacun [2].

[1] Voir précédemment t. I, p. 194.

[2] *Note sur la famille de P. Corneille*, t. V, p. 397, de l'édit. des *Chefs-d'œuvre de P. Corneille*, par M. Le Pan.

Le sang de Corneille, son nom même, passaient pour éteints, lorsqu'en 1757, Fontenelle ayant disposé de sa fortune en faveur de quatre légataires universelles, au nombre desquelles étaient M[lles] de Marsilly et de Martainville, arrière-petites-filles de Thomas Corneille, son testament fut attaqué par un Jean-François Corneille et Marie-Françoise et Marthe Corneille, ses sœurs mariées, petit-fils et petites-filles de Pierre Corneille, avocat au parlement de Rouen, cousin germain du tragique [1] (9). Ils prétendaient un droit exclusif à la succession de Fontenelle, dont ils étaient bien incontestablement cousins, mais à un degré, on le voit, assez éloigné [2].

Ce Corneille, malheureux dès le berceau, n'avait pas même reçu l'éducation la plus commune; il savait seulement lire et écrire. Il vivait dans la misère, ou du moins subvenait difficilement aux besoins de la vie en exerçant à Évreux le métier de vannier, quand on lui apprit qu'il avait un cousin dont le nom était célèbre, et qui d'ailleurs pouvait changer sa triste situation. Il se rendit à Paris vers la fin de 1756, et se présenta chez Fontenelle. Ignorant probablement qu'il y avait eu dans sa famille un grand homme qui portait les mêmes nom et prénom que son aïeul, il s'annonça comme petit-fils de Pierre Corneille. Fontenelle et les personnes qui entouraient

[1] Celui dont nous avons déjà parlé p. 184.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet; Amsterdam, 1759, in-12, p. 308, 427 et suiv.

ce vieillard presque centenaire le prirent pour un aventurier qui voulait se faire passer pour descendant de l'auteur de *Cinna*, et le congédièrent sans chercher une explication que l'ignorance du réclamant ne lui permettait pas de donner lui-même.

Fontenelle mort, J.-F. Corneille et ses deux sœurs intentèrent le procès dont nous venons de parler contre les légataires du testateur. Ils furent dirigés et défendus par l'avocat Dreux du Radier, qui fit paraître en leur faveur un Mémoire où, en établissant la généalogie du grand-père de ses clients, il établit fort mal celle du grand Corneille [1] (10). L'avocat de la partie adverse, répondant par un *factum* à ses moyens de droit, ne releva pas ses erreurs de fait; il en partagea même quelques-unes, entre autres celles de croire, ce qu'on croyait du reste généralement alors, que toute descendance de notre auteur était éteinte.

J.-F. Corneille, mal conseillé, refusa d'entrer en arrangement [2] (11). Il vit les tribunaux repousser ses prétentions. Un secours qui lui fut volontairement accordé par les légataires de Fontenelle et un petit emploi qu'on parvint à lui procurer le firent vivre à grand'peine, pendant quelque temps, lui et sa fille, alors âgée de seize ans environ (12). Mais bientôt, le secours épuisé, l'indigence l'écrasa de nouveau de

[1] *Mémoire pour Corneille*, par M. Dreux du Radier, 1758, in-4°.

[2] *Ode et lettres à M. de Voltaire en faveur de la famille du grand Corneille*, par M. Le Brun; Genève et Paris, 1760, p. 6, note.

tout son poids. Instruits de la fâcheuse position d'un héritier du nom du grand Corneille, les Comédiens-Français lui accordèrent, le 10 mars 1760, avec un empressement qui doublait le mérite du bienfait, une représentation composée de *Rodogune* (13). Une foule de personnes de tout rang voulurent concourir à cette bonne œuvre. La recette s'éleva à 6,000 francs environ, dont le bénéficiaire consacra partie à acquitter des dettes qu'il avait été obligé de contracter, et partie à faire entrer sa fille à l'abbaye Saint-Antoine, pour qu'elle y reçût une éducation digne de son nom [1].

On ne se dissimulait pas que ces ressources n'étaient que précaires, et que, pour l'avenir de cette famille, il fallait lui en trouver de plus durables. Le Brun, surnommé depuis le Pindarique, eut l'idée d'alléger les charges du père et d'assurer l'existence de la fille en engageant Voltaire à se charger de celle-ci (14). Il adressa donc à l'auteur de *Zaïre* une ode, où l'on retrouve ses qualités et ses défauts, qu'il terminait en faisant adroitement dire par l'ombre de Corneille à sa jeune parente :

> Dis-lui que si Mérope eût devancé Chimène,
> De son chaos obscur dégageant Melpomène,
> Sans doute il eût brillé de l'éclat dont j'ai lui ;
> S'il eût été Corneille, et si j'étais Voltaire,

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet, p. 433 et suiv. — *Ode et lettres à M. de Voltaire*, par Le Brun, p. 21, note.

Généreux adversaire,
Ce qu'il fera pour toi, je l'eusse fait pour lui.

« Je vous ferais, Monsieur, lui répondit Voltaire, attendre ma réponse quatre mois au moins si je prétendais la faire en aussi bons vers que les vôtres. Il faut me borner à vous dire en prose combien j'aime votre Ode et votre proposition. Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux et des églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume.

« Je suis vieux, j'ai une nièce qui aime tous les arts et qui réussit dans quelques-uns ; si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin comme de sa fille : je chercherais à lui servir de père. Le sien n'aurait absolument rien à dépenser pour elle...

« Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier jusqu'au dernier jour de ma vie de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. Une partie de l'éducation de cette demoiselle serait de nous voir jouer quelquefois les pièces de son grand-père, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid*[1]. »

[1] Lettre du 5 novembre 1760.

Cette généreuse proposition ne pouvait qu'être accueillie avec reconnaissance, elle le fut; mais nous n'avons pas besoin de dire que le fanatisme et l'envie n'épargnèrent nulle intrigue pour qu'on refusât de Voltaire, au nom de mademoiselle Corneille, le sort inespéré qui lui était offert. Ces âmes passionnées et basses s'inquiétaient peu de la replonger dans la misère, dont elles ne l'eussent certes jamais tirée; elles ne voulaient que priver de la gloire de ce nouveau bienfait celui seul qui en était capable. L'auteur de *l'Année littéraire* [1], Fréron, se permit les plus lâches, les plus coupables assertions, et l'on eut la douleur de voir un descendant de Thomas Corneille, l'abbé de La Tour-du-Pin, prendre part à ces menées honteuses [2].

Malgré les déboires sans nombre dont on chercha à l'abreuver à cette occasion, bien qu'il eût acquis la certitude que cette jeune personne, qu'on lui avait d'abord, par un pardonnable mensonge, présentée comme petite-fille du grand Corneille, n'appartenait pas à la descendance de ce grand homme, Voltaire s'attacha avec l'intérêt le plus paternel à sa protégée. Dès le principe, il la mit à l'abri du besoin en constituant sur sa tête une rente de 1500 livres [3]. Quelque temps

[1] 1760, t. VII, p. 163 et suiv.

[2] Lettres de Voltaire à M. D'Argental, des 16 décembre 1760 et 26 janvier 1763. — *Correspondance de Grimm*, 1er décembre 1760, édit. de Furne, t. II, p. 470.

[3] *Correspondance de Grimm*, t. III, p. 466. — Lettre de Voltaire à M. D'Argental, du 16 décembre 1762.

après, il entreprit, pour ainsi dire, de faire valoir son patrimoine, en annonçant à son profit une édition des *Œuvres de Corneille avec commentaires.* Enfin, au moyen de ces avantages et de ces espérances, consolidées encore d'une dot de 20,000 livres et de l'engagement de partager sa maison avec le jeune ménage, il la maria, au commencement de 1763. « Je vous donne avis, mon cher ami, écrivait-il à M. de Chenevières, que je marie mademoiselle Corneille. Je deviens aveugle, mais ce n'est pas moi qui jouerai dans cette affaire le rôle de l'Amour; c'est un jeune gentilhomme de mon voisinage, M. Du Puits, dont les terres touchent les miennes. Il a environ 8,000 livres de rente; il est sage et doux, fort aimable, fort amoureux et fort aimé. Je me flatte qu'ils seront tous deux heureux chez moi; leur bonheur fera le mien : je finis ma vie en vrai patriarche [1]. »

Cette rente et cette dot étaient constituées, cette union était formée, et le produit futur de la souscription, quel qu'il dût être, garanti à M. Du Puits, quand un autre Corneille vint se présenter aux Délices. C'était Claude-Étienne, que nous avons laissé en pension à Nevers, et qui, maltraité par un instituteur las de ne rien recevoir des parents de son élève, avait pris la fuite. On l'avait cru mort; Voltaire va nous apprendre la vie qu'il avait menée : « C'est réellement l'arrière-petit-fils de Pierre..... Il a été soldat,

[1] Janvier 1763.

déserteur, manœuvre, et d'ailleurs fort honnête homme. En passant par Grenoble, il a représenté son nom et ses besoins à M. de M***[1], que vous connaissez. Ce président, qui est le plus généreux de tous les hommes, ne lui a pas donné un sou, mais il lui a conseillé de poursuivre son voyage à pied et de venir chez moi, l'assurant que ce conseil valait beaucoup mieux que de l'argent, et que sa fortune était faite. Claude-Étienne lui a représenté qu'il n'avait que 4 livres 10 sous pour venir de Grenoble aux Délices. Le président a fait son décompte et lui a prouvé qu'en vivant sobrement il en aurait encore de reste à son arrivée. Le pauvre diable arrive mourant de faim, et ressemblant au Lazare ou à moi. Il entre dans la maison et demande d'abord à boire et à manger, ce qu'on ne trouve point chez le président de M***. Quand il est un peu refait, il dit son nom et demande à embrasser sa cousine; il montre les papiers qu'il a en poche : ils sont en très-bonne forme. Nous n'avons pas jugé à propos de le présenter à sa cousine ni à son cousin, M. Du Puits, et je crois que nous nous en déferons avec quelque argent comptant. Il descend pourtant de Pierre Corneille en droite ligne, et mademoiselle Corneille, à la rigueur, n'est rien à Pierre Corneille. Nous aurions pu marier Marie à Claude-Étienne sans être obligés de demander une dispense au pape; mais comme M. Du Puits

[1] François-Jean-Baptiste de Barral de Montferra.

est en possession et qu'il s'appelle Claude, l'autre Claude videra la maison. Voilà, je crois, ce que nous avons de meilleur à faire.

« On nous menace d'une douzaine d'autres petits Cornillons, cousins-germains de *Pertharite,* qui viendront l'un après l'autre demander la becquée; mais Marie Corneille est comme Marie sœur de Marthe : elle a pris la meilleure part [1]. »

On s'est beaucoup récrié contre Voltaire de ce qu'il n'avait pas assuré le sort du dernier arrivé. *Le canon était tiré,* a dit quelque part Geoffroy. Fallait-il donc dépouiller M. Du Puits du produit des souscriptions, qui s'éleva, il est vrai, à 52,000 livres (15), mais sans l'espoir duquel sa famille, fort aisée, avait bien laissé voir qu'elle n'eût pas consenti à une alliance avec la fille d'un pauvre facteur de la petite poste, quelle que fût d'ailleurs l'illustration de son nom [2]? Exigeait-on, d'un autre côté, que Voltaire constituât de nouvelles rentes à autant de Corneille qu'il s'en pourrait présenter? Il avait, ce nous semble, rendu un assez bel hommage à ce grand nom; il avait donné à la France, au pouvoir, un assez bel exemple; sa dette volontaire avait été largement acquittée. Est-ce à lui qu'il faut s'en prendre s'il n'eut pas d'imitateurs? Claude-Étienne fut congédié par lui avec de l'argent comptant : c'est, aux yeux de ses censeurs, un mau-

[1] Lettre à M. D'Argental, du 9 mars 1763.
[2] Lettres de Voltaire à M. D'Argental, des 26 janvier et 15 février 1763.

vais traitement, dont nul d'entre eux sûrement ne se fût rendu coupable.

Voltaire a oublié de comprendre le mariage dans l'énumération des malheurs de Claude-Étienne. C'en était un bien véritable pour cet homme, dans une position que la naissance de deux fils et de deux filles ne put manquer d'aggraver encore. Sa sœur, qui était demeurée au couvent de Nevers, et qu'avaient soutenue la persévérante bienfaisance de M. de Malesherbes et une pension sur les fermiers généraux, prit avec elle une de ses deux nièces. M. de Malesherbes, qui servait de tuteur à cette jeune personne, obtint pour elle, en 1785, une pension de 300 francs sur la cassette du roi ; Collin d'Harleville lui en fit avoir une seconde de la Comédie-Française. C'est cette dernière demoiselle Jeanne-Marie Corneille qui, luttant à elle seule contre les malheurs dont ses frères, pères l'un de huit enfans, l'autre de cinq, ont été accablés, a servi de seconde mère à ces treize orphelins, n'ayant pour tout héritage qu'un nom illustre (16).

Napoléon, qui avait fait admettre les fils dans des lycées, n'avait pas dissimulé son dessein de réparer d'une éclatante manière envers tous ces descendants directs la trop longue et trop coupable indifférence de l'autorité. Son ministre de l'intérieur, qui n'avait pas bien saisi en cette circonstance sa grande et généreuse pensée, lui soumit en 1813 un projet de décret portant : « Nous accordons à la demoiselle Catherine Corneille, fille de Louis-Ambroise, et à la demoiselle

Marie-Alexandrine Corneille, fille de Jean-Baptiste-Antoine, toutes deux descendant en ligne directe de Pierre-Corneille, 1° à la première, une pension annuelle et viagère de 300 francs; 2° à la seconde, également une pension annuelle et viagère de 300 francs ».

Napoléon écrivit de sa main sur cette minute conservée aux Archives de l'Empire : « Paris, 24 mars 1813. Ceci est indigne de celui dont nous ferions un roi. Mon intention est de faire baron l'aîné de la famille avec une dotation de 10,000 francs; je ferai baron l'aîné de l'autre branche et une dotation de 4,000 francs, s'ils ne sont pas frères. Quant à ces demoiselles, savoir leur âge et leur accorder une pension telle qu'elles puissent vivre [1]. » Comme tant d'autres, cette grande pensée n'a pu recevoir son exécution, et une pension très-faible, que sa division rend plus insuffisante encore, est tout ce que la France accorde aujourd'hui à la mémoire de l'écrivain dont la vie entière fut consacrée à sa gloire (17).

Rouen, qui se montra toujours digne par son admiration d'être le berceau de ce grand homme, a vu proposer dans son sein son éloge quarante ans avant que l'Académie française ait songé à le mettre au concours. Ce fut le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, qui, en 1768, fit les fonds de ce prix, et Gaillard qui le remporta. Nous ne dirons rien de son dis-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'Empereur, édition in-4°, t. XXV, p. 140.

cours, non plus que de celui du vertueux et infortuné Bailly, qui obtint l'accessit. On pouvait faire preuve de talent et d'esprit, et rester fort au-dessous du sujet; il n'est que trop certain que ni l'un ni l'autre concurrent ne s'éleva à sa hauteur (18).

En 1808, la classe de littérature de l'Institut ayant proposé le même éloge pour prix d'éloquence, vit de nombreux rivaux se disputer la couronne (19) [1]. Son choix ne put être incertain. Un orateur se présenta, qui a donné lieu au cardinal Maury de dire dans son *Essai sur la chaire* : « Un tel début ne promet pas seulement, il montre un écrivain qui saura soutenir dans cette carrière la gloire de notre nation. Il me semble que le grand Corneille n'avait pas encore été si bien loué. On ne pouvait ni l'apprécier avec plus d'esprit et de goût, ni le célébrer avec plus de raison et d'éloquence. Ce discours, qui se fait remarquer par des beautés du premier ordre, doit ranimer la vieille admiration des Français pour le créateur d'*Horace* et de *Cinna.* » Son auteur, Victorin Fabre, fut couronné.

Dès 1802, une simple société littéraire de Rouen, qui s'était placée sous le patronage de Corneille, avait exprimé le regret que, dans une ville où son souvenir était partout, sa statue ne fût nulle part. En 1805, elle avait répété son vœu pour l'érection d'un monument. Son appel fut sans écho; mais cette indifférence in-

[1] Voir ci-après, dans la première partie de la *Bibliographie*, la liste des *Éloges* imprimés à cette époque.

grate ne lassa pas sa persévérance, et à vingt-trois ans de là, en 1828, elle nomma une commission pour organiser une souscription à laquelle Rouen et la Normandie ne furent pas seules appelées, car il ne s'agissait pas là d'une renommée municipale ou provinciale, mais d'une des plus grandes illustrations françaises :

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

Les nobles efforts de la Société d'émulation de Rouen cessèrent enfin d'être vains. Sa voix trouva de nombreux échos, son appel fut entendu, et le 17 octobre 1834 s'inaugurait, sur le terre-plein du pont de cette ville, la statue du plus glorieux de ses enfants (20).

Le récit qu'on vient de lire, quelque étendue qu'il ait déjà, ne formerait qu'une bien faible partie de notre ouvrage, si nous voulions consigner ici et discuter l'un après l'autre les mille et un jugements qu'ont portés de Corneille les écrivains qui avaient le droit de l'admirer, ou ceux qui ont cru avoir mission pour faire de lui le sujet de leurs appréciations. Mais si la tâche serait pénible pour nous, l'exposé en serait pour nos lecteurs long et fastidieux. Que de considérants ridicules pour quelques arrêts bien rendus! On en trouverait peu d'aussi vrais que l'image originale dont Molière se servait pour rendre l'intermittence du génie de son ami : « Il a un lutin qui vient de temps en temps lui souffler d'excellents vers, et qui ensuite le laisse là en disant : *Voyons comme il s'en tirera quand il sera seul ;* et il ne fait rien qui vaille,

et le lutin s'en amuse [1]. » On en trouverait peu d'aussi naïfs, comme d'aussi flatteurs, que l'étonnement de Chapelain, de ce que « un homme qui avait fait de si beaux vers ne savait pas l'art de la versification, et de ce que la nature agissait purement en lui [2]. »

Bornons-nous au rapide énoncé des divers plaidoyers échangés dans un procès depuis bien longtemps entamé, et que nous n'avons pas la prétention de croire terminer aujourd'hui : celui du rang à assigner à Corneille et à Racine. Nous avons vu que du vivant de notre auteur cette lutte avait été déjà plus d'une fois engagée ; sa mort, loin d'en diminuer la vivacité, sembla même l'accroître encore.

La Bruyère, dans ses *Caractères*, publiés en 1688, a dit, avec plus d'esprit que de justesse, que « Racine peint les hommes comme ils sont, et Corneille tels qu'ils devraient être. » On a trouvé l'opposition jolie, et on a répété le mot sans trop se demander si toutes les femmes devraient être comme l'Émilie de *Cinna*, ou comme la Cléopâtre de *Rodogune*.

En 1691, Fontenelle, dans son discours de réception à l'Académie, se félicita de « tenir par le bonheur de sa naissance à un grand nom qui, dans la plus noble espèce des productions de l'esprit, *efface* tous les autres ». Le mot dut blesser Racine, et c'était surtout le but que se proposait le récipiendiaire,

[1] *Éloge de Despréaux*, par D'Alembert, note 12.
[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 136. Segrais disait la même chose pour son compte. *Ibid.*, p. 55.

qui avait à se venger des efforts que Boileau et lui avaient tentés pour traverser son élection.

Cette injustice ne tarda pas à en provoquer d'autres du parti contraire. Bientôt la discussion prit un caractère d'aigreur, et des épigrammes furent lancées contre La Bruyère, qui, s'asseyant, en 1693, parmi les Quarante, dit, à son tour, en parlant de Racine : « Quelques-uns ne souffrent pas que Corneille lui soit préféré, quelques autres même qu'il lui soit égalé. Ils en appellent à l'autre siècle ; ils attendent la fin de quelques vieillards qui, touchés indifféremment de tout ce qui rappelle leurs premières années, n'aiment peut-être dans *Œdipe* que le souvenir de leur jeunesse. »

Fontenelle ne resta pas en arrière ; il fit la même année un *Parallèle de Corneille et de Racine,* dont les onze points tendent à prouver l'éminente supériorité de son oncle.

Boileau, aux yeux duquel Corneille n'était plus, comme aux yeux de son campagnard discoureur, *que joli quelquefois* [1] ; Boileau, qui, assure-t-on, en voulait surtout à Perrault de ce que, dans son *Poëme de Louis-le-Grand,* il avait fort loué Corneille, et n'avait rien dit de Racine [2] ; Boileau, dans un quatrain-épigraphe pour le portrait de ce dernier, lui fit

Balancer Euripide et surpasser Corneille.

[1] Satire du Festin.
[2] *Éloge de Perrault*, par D'Alembert.

La crainte de causer trop de clameurs le détermina à transposer les deux verbes. « Mais, disait-il, assure Brossette, je ne serais point fâché que dans la suite des temps quelque critique se donne la licence de rétablir mon vers de la manière que je l'avais fait. »

Racine, au contraire, ne cessa pas de se montrer juste envers la mémoire et le génie de Corneille. Jamais il ne démentit sa réponse au discours de Thomas [1], et il répéta même plus d'une fois à son fils ce que nous l'avons déjà entendu dire [2] : « Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens. »

Malgré ce noble aveu d'un rival, les critiques modernes n'ont pas voulu, tout usée que fût la question, renoncer à ces vains parallèles. Il en est même qui, pour varier leurs plaisirs, ont comparé Fléchier à Racine et Bossuet à Corneille. On a répondu avec raison qu'on ne pouvait être plus différents que les deux premiers, et moins se ressembler que les deux autres [3].

Voltaire, auquel un mouvement généreux n'avait pas permis de calculer combien la tâche de commenter Corneille, fastidieuse et pénible pour tout autre, devait l'être surtout pour un esprit aussi mobile que le sien; Voltaire, dans tous ces débats, se prononça, et toujours de bonne foi, de manière à satisfaire comme à mécontenter chaque parti. Lorsqu'il com-

[1] Voir précédemment page 111.
[2] Voir précédemment page 107.
[3] *Éloge de Fléchier*, par D'Alembert.

mença son travail, il écrivait à madame Du Deffand qu'il « aimait passionnément à commenter Corneille, car il a fait l'honneur de la France dans le seul art peut-être qui met la France au-dessus des autres nations [1]. »

Dix-huit mois s'écoulent; le commentateur, que ne soutient plus la première ardeur d'une action vertueuse, se trouve tout entier sous l'influence de son caractère inconstant. Combien lui pèse alors ce qui naguère lui offrait tant d'attrait! « Corneille m'ennuie... Quel exécrable fatras que quinze ou seize pièces de ce grand homme! Pradon est un Sophocle en comparaison, et Danchet un Euripide. Comment a-t-on pu préférer à un homme tel que Racine un rabâcheur d'un si mauvais goût [2]! » Voltaire nous a dit son secret : il était ennuyé.

Vauvenargues ne nous a pas non plus caché le sien. Il maltraite fort Corneille; mais il avoue qu'il doit à Voltaire le peu de connaissance qu'il a de la poésie.

La Harpe, qui n'a pas autant de naïveté, et qui d'ailleurs n'avait en lui rien autre chose que son organisation qui s'opposât à ce qu'il sentît le grand, le sublime et parfois le naïf du génie de Corneille; La Harpe a déclaré que *l'admiration n'est jamais théâtrale;* qu'*on peut douter si Corneille était né avec un génie vraiment dramatique,* et qu'*il ne savait pas exci-*

[1] Lettre du 18 novembre 1761.
[2] Lettre à M. D'Argental, du 19 février 1763.

ter ces touchantes émotions que nous allons tous chercher au théâtre. Plaignons l'homme auquel il n'avait pas été donné de sentir que chez l'auteur d'*Horace* l'admiration n'est pas séparée de la pitié et de la terreur, qui n'a pas découvert le génie dramatique dans *Rodogune,* et qui a vainement demandé des émotions touchantes au *Cid,* à *Polyeucte.*

Arrêtons-nous ici : le génie de Corneille a été trop bien apprécié, sa prééminence sur les rivaux qu'il s'est créés a été trop bien établie par son panégyriste, pour que nous y revenions dans ce récit purement historique. Ce n'est pas son éloge littéraire que nous avons entrepris d'écrire, mais sa vie, qui est encore un éloge. Bornons-nous à répéter du successeur de Garnier et de Hardy : « Le génie est comme les immortels d'Homère : ils font trois pas, et touchent aux bornes du monde. »

FIN.

NOTES

NOTES

DU LIVRE TROISIÈME.

(1) M. Deville, mis sur la voie par le renseignement que nous avait fourni M. P.-A. Corneille pour notre première édition, comme par les indications renfermées dans la note 31 du Livre III, s'est trouvé à même de faire part en 1840, à l'Académie de Rouen, des résultats de recherches faites par lui sur un registre de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen. La découverte la plus intéressante, la plus directement relative à notre auteur, est celle de l'état des recettes et dépenses de cette paroisse pour l'année écoulée de Pâques 1651 à Pâques 1652, remplissant trente-trois pages entières, toutes de sa main, et précédant le compte rendu par lui à ses confrères de la fabrique, comme trésorier en charge. Voici l'intitulé dudit compte :

« Compte et état de la recette, mise et dépense que Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat de Sa Majesté aux siéges généraux de la table de marbre du palais, à Rouen, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Sauveur dudit Rouen, a faite des rentes, revenus et deniers appartenant à ladite église, et ce pour l'année commençant à Pâques mil six cent cinquante et deux, par lui présenté à messieurs le curé et trésoriers de ladite paroisse, à ce que pour sa décharge il soit procédé à l'examen dudit compte et clausion d'icelui. »

A la suite du compte rendu par Pierre Corneille est inscrit au registre, sous la date du lundi 1er avril 1652, le quitus, qui

lui est délivré par le curé et les trésoriers de la paroisse, et qui est signé par ceux-ci et par Corneille.

Vient après, sous la même date, la note suivante :

« Il a été donné par le sieur Corneille au trésor de ladite église un drap de veloux noir mortuaire, pour lequel madamoiselle sa mère a contribué de la somme de cent livres qu'elle a donnée audit trésor, parceque ledit sieur Corneille aura la faculté de s'en servir pour eux et sa famille et domestiques, sans pour ce payer aucune chose, la même faculté demeurant à messieurs les trésoriers, leurs veuves et enfants seulement ; et où ledit drap mortuaire serait baillé ou prêté à aucun, ce qui ne se fera que du consentement de monsieur le curé ou de monsieur le trésorier en charge, il sera payé et donné audit trésor par chaque fois soixante sols au moins, et ce pour ceux de ladite paroisse seulement, à réserve des parents dudit sieur Corneille qui l'a donné, et ce au troisième degré avec ceux qui portent le nom. »

M. Deville ajoute : « Ce don prouve que Corneille avait à cette époque l'intention de vivre et de mourir à Rouen. Il en fut autrement. Le drap mortuaire de veloux noir de l'église Saint-Sauveur ne couvrit pas les restes du grand poëte; Saint-Roch, à Paris, devait voir ses funérailles. » (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1840, p. 276 et suivantes.)

Dans les lettres de Corneille on en trouve une au R. P. Boulart, portant pour date : « A Rouen, la veille de Pâques (30 mars) 1652, et commençant par ces lignes, relatives au compte financier rendu par Corneille :

« Mon révérend Père, je reçus votre paquet mercredi dernier et avais résolu de différer à vous en remercier après les fêtes, d'autant que les dévotions ordinaires de la Semaine-Sainte et les embarras où je suis maintenant comme marguillier de ma paroisse, qui dois rendre compte de mon ad-

ministration dans deux ou trois jours, ne me donnent point le loisir de lire aucune chose, etc. »

(2) On lit dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen,* année 1862-1863, p. 404 : « Une pièce inédite, due aux recherches, toujours si précieuses, de M. de Beaurepaire, a achevé de mettre en relief combien était simple et modeste l'intérieur de la maison dans laquelle s'écoula la jeunesse du grand poëte. C'est un reçu donné, le 25 juin 1644, par son frère Antoine... à Mme Corneille, sa mère, et contenant la nomenclature de divers objets mobiliers qu'il avait dû lui emprunter, quand il alla prendre possession de la cure de Fréville, n'ayant pas le moyen de les acheter.

« Je soussigné, prieur curé de Fréville, connais et confesse « avoir reçu de mademoiselle Corneille, ma mère, une dou- « zaine d'assiettes et demi-douzaine de plats, le tout de fin « étain, plus trois douzaines de serviettes dont il en a une « douzaine de doubleuvre et deux nappes de lin et un dou- « blier. Une casaque de drap noir qui était à feu mon père ; « une grande table qui se tire des deux côtés et deux formes « (bancs) ; une toile de lit de ces étoffes jaunes imprimées. « Tous lesquels meubles elle m'a prêtés, en ma nécessité, « lorsque j'ai été demeurer à Fréville, et lui promets lui res- « tituer ou à elle ou à mes frères, toutes fois et quantes. « Fait ce samedi vingt-cinquième jour de juin mil six cent « quarante-quatre. — F. Antoine Corneille. »

(3) Voici les noms des enfants qui naquirent du mariage de Corneille et de Marie de Lampérière :

1° Marie Corneille, née le 10 janvier 1642, morte le... ;

2° Pierre Corneille, capitaine de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, baptisé le 7 septembre 1643 à la paroisse Saint-Sauveur de Rouen, décédé à Paris, le 30 janvier 1698, à l'âge de cinquante-quatre ans, et non à cinquante-deux, comme l'énonce à tort son acte de décès, imprimé

précédemment tome I, p. 194; il eut pour parrain son oncle Antoine Corneille;

3° .... Corneille, lieutenant de cavalerie, né le ...; tué au siége de Grave, en 1674;

4° (Charles) Corneille, né le... (1653), mort en... (1667[1]) — c'est celui sur la mort duquel La Rue a fait une pièce de vers latins;

5° Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive, né le..., mort en 1699;

6° Marguerite Corneille, religieuse dominicaine, née le.... morte le...

Les lacunes sans nombre qui interrompent les registres d'alors ont empêché M. P.-A. Corneille de réunir, malgré ses recherches, des renseignements plus complets.

Le *Mercure galant* d'octobre 1684, p. 78, dit seulement de Corneille : *Il a eu trois fils*. Puis il désigne ces trois fils, et omet Charles Corneille, celui qui naquit réellement le troisième, sans doute parce qu'il mourut encore enfant. Il ne parle également pas des deux filles du poëte, Marie et Marguerite.

(4) L'Allemand Klotzius, dans son ouvrage *De libris auctoribus suis fatalibus*, Lipsiæ, 1768, cite Corneille comme auteur de *l'Occasion perdue et recouvrée.*

(5) « Lors de la publication des *Poésies* de Cantenac, M. le premier président de Lamoignon envoya chercher le libraire, Théodore Girard, et lui ordonna d'ôter cette pièce de tous les exemplaires qui lui restaient. Il n'en avait vendu encore qu'un petit nombre. Ce recueil parut d'abord en 1662, c'est-à-dire *onze ans après les vingt premiers chapitres de l'*IMITATION. Il est divisé en trois parties. C'est à la fin de la première, entre les pages 102 et 103, qu'était placée *l'Occa-*

[1] Tout ce qui se trouve entre parenthèses est présumé par M. P.-A. Corneille, d'après différents renseignements.

sion perdue et recouvrée, formant un cahier postiche de quatorze pages, dont les chiffres ne se rapportent point au corps du recueil, ce qui pourrait donner à croire que le libraire n'avait pas inséré cette pièce dans tous les exemplaires, et qu'il ne la livrait qu'aux personnes auxquelles il croyait pouvoir se fier. Toutefois, elle est indiquée dans la table des matières. » (*Mélanges historiques et philologiques* de Michault, t. I, p. 47 et suiv.)

L'Occasion perdue et recouvrée commence le recueil intitulé l'*Élite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps, augmentées de nouveau*, in-12 de 94 pages (sans nom de ville ni d'imprimeur). Cette pièce se trouve aussi en tête du *Recueil des pièces du temps, ou Divertissements curieux*, etc., La Haie, Jean Strik, 1685, in-12; dans les *Poésies gaillardes et héroïques de ce temps, imprimées cette année* (sans date, nom de ville ni d'imprimeur), petit in-12; et encore dans les *OEuvres diverses de M. de Grécourt*, 1780, t. III, p. 68.

Nous avons aussi vu cette pièce imprimée séparément, mais sans titre, et d'une impression qui nous paraissait assez moderne. Bien qu'elle se rattache étroitement à notre sujet, elle ne peut trouver place ici, attendu son extrême licence.

Un libraire de Paris, que le même scrupule ne pouvait retenir, car il avait entrepris une collection immonde à laquelle la police correctionnelle a dû mettre fin, pensa que le nom de Corneille couvrirait sa honteuse spéculation, et fit imprimer à 320 exemplaires, sous le titre de *l'Occasion perdue recouverte, par Pierre Corneille* (Paris, 1862), cette triste pièce. Il a demandé à un ingénieux érudit, bien connu pour ses paradoxes bibliographiques, et qui, de la meilleure foi du monde, a toujours tout prêts des volumes d'œuvres inédites et non recueillies de nos grands classiques, son sentiment sur cette attribution. Bien entendu la conclusion a été que c'est un chef-

d'œuvre ; qu'il est incontestablement de Corneille ; que ce poëte n'a jamais rien composé qui lui fît plus d'honneur ; et la plaisanterie se prolonge un volume durant. Nous ne nous croirions pas le droit de la dire risquée, si l'érudit ne nous y avait autorisé, nous pourrions dire forcé, en exprimant un prétendu regret que nous n'eussions pas donné notre avis sur cette question. Tout ce qui précède dans notre texte comme dans la présente note a été déjà imprimé dans nos deux éditions antérieures. Nous nous sommes donc depuis longtemps prononcé par avance sur ce que M. P. L. nous fait l'honneur de « soumettre à notre jugement éclairé et consciencieux ».

(6) Nicole, dans un traité *De la Comédie* (publié en 1659, puis réimprimé dans les *Essais de morale*, t. III), cite plusieurs exemples tirés des tragédies de Pierre Corneille, pour prouver que, malgré les efforts du poëte à rendre ses pièces pures, elles sont contraires à la morale de l'Écriture, et propres à corrompre les cœurs en leur inspirant des sentiments profanes. C'est cette condamnation qui a fait dire à Boileau, dans son *Art poétique*, chant IV :

> Je ne suis pas pourtant de ces tristes esprits,
> Qui, bannissant l'amour de tous chastes écrits,
> D'un si riche ornement veulent priver la scène,
> Traitent d'empoisonneurs et Rodrigue et Chimène.

(*OEuvres de Boileau,* avec un commentaire par M. de Saint-Surin, t. II, p. 290 et 291.)

(7) Le succès de la traduction de l'*Imitation* fut si grand, qu'il fit connaître le nom de Corneille de gens jusqu'auxquels *le Cid,* traduit cependant dans toutes les langues, ne l'avait pas fait arriver. Dans *le Nomenclateur littéraire,* catalogue chronologique des écrivains célèbres dans tous les temps et chez tous les peuples, ouvrage savant, écrit en latin par un professeur d'Utrecht, Pierre Corneille est cité seulement sous

l'année 1657. L'auteur regarde cette année comme l'époque de la première illustration de Corneille, parce que ce fut alors que l'on réimprima à Bruxelles la traduction de l'*Imitation*.

Voici les propres termes du *Nomenclateur littéraire :* « Circa hoc tempus jam inclarescere cœpit, quoniam Thomam Kempisium *De Imitatione Jesu Christi* iterum francicis versibus loqui hoc anno Bruxellis jussit. » (*Christophori Saxi Onomasticon litterarium*, pars quinta, 1785.)

(8) Il existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève une collection de lettres écrites et de brochures publiées à l'occasion du procès auquel donna lieu la question de savoir quel est l'auteur de l'*Imitation*. Elle forme un volume rangé dans les manuscrits, et ayant pour titre *Recueil de pièces pour prouver que Thomas a Kempis est l'auteur de l'Imitation*. (D. f. 11, in-fol.). C'est dans ce recueil que M. Célestin Port a trouvé quatre lettres autographes de Corneille, imprimées d'abord t. III de la 3e série de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, p. 349 et suivantes.

(9) Cette élégie se trouve dans le recueil manuscrit de Conrart (feuillet 911 du t. IX); elle porte en titre : *Sur le départ d'Iris*, et on lit en marge la note suivante de Conrart : « 1658. — C'est une jeune comédienne fort belle nommée la Du Parc, autrement *la Marquise*. »

Sur le feuillet 915 du même volume on trouve une pièce qui est signée du nom de Thomas Corneille, et qui a pour titre : « 1658. — *Déclaration d'amour à Iris* :

Iris, je vais parler, c'est trop de violence... » —

En marge : « C'est la même comédienne pour qui Corneille l'aîné a fait une autre élégie. »

Ces deux pièces furent imprimées en 1660, dans la cinquième partie des *Poésies choisies* dites *Recueil de Sercy*, pages 79 et 83. Toutes deux sont mises sous le nom de Corneille, sans

désignation d'*aîné* ou de *jeune*. L'éditeur, prenant l'appellation pour un titre, a intitulé la première : *Sur le départ de madame la Marquise de B. A. T.*

Par une de ces piquantes espiègleries dans lesquelles il se complaît, le plus inventif des biographes de notre auteur avait fait la gageure d'arriver à persuader que ces vers avaient été faits par Corneille, non pas pour mademoiselle Du Parc, mais pour être mis dans la bouche de madame de Motteville, tournée en ridicule par une jeune marquise. Tout le monde prenant, sinon pour vraie, du moins pour sérieuse, cette assertion, a demandé sur quelle autorité on l'appuyait. M. Sainte-Beuve, l'éminent critique, s'est plus animé qu'un autre et a voulu qu'on lui dît quelle était la *grande famille de France* où l'inventeur prétendait avoir recueilli cette anecdote. On nous a raconté que le biographe, ravi, sinon d'avoir été cru, du moins d'avoir pu être pris un instant assez au sérieux pour être réfuté par un aussi illustre contradicteur, avait répondu avec gaîté : « Dans la famille d'Escarbagnas. »

(10) Voici la liste des pièces représentées pendant les six années que Corneille demeura éloigné du théâtre, de 1653 à 1659 :

Années.	Titres des pièces.	Noms des auteurs.
1653.	*Le Comte de Hollande.*	Pousset de Montauban.
—	*Indegonde.*	Le même.
1654.	*La généreuse ingratitude.*	Quinault.
1655.	*Anaxandre.*	Du Ryer.
1656.	*Osman.*	Tristan et Quinault.
—	*Les Coups d'amour et de fortune, ou l'Heureux infortuné.*	Boisrobert.
—	*Les Coups de l'Amour et de la Fortune.*	Quinault.
—	*La Mort de Cyrus.*	Le même.
—	*Timocrate.*	Thomas Corneille.
—	*Damon et Pythias.*	Chappuzeau.
1657.	*Le Mariage de Cambyse.*	Quinault.
—	*Amalazonte.*	Le même.
—	*Bérénice.*	Thomas Corneille.
1658.	*La Mort de l'empereur Commode.*	Le même.
1659.	*Le Fantôme amoureux.*	Quinault.
1659.	*Le Festin de Pierre, ou le Fils criminel.*	De Villiers.
—	*Ostorius.*	L'abbé de Pure.

On voit par ce tableau combien l'auteur d'*OEdipe* et de *Sertorius*, s'il n'était plus celui du *Cid* et de *Cinna*, se trouvait encore au-dessus des fournisseurs de la scène d'alors. Il n'est pas une des pièces que nous venons de citer dont le titre soit resté dans la mémoire publique.

(11) Loret, dans sa *Muse historique*, du 25 janvier 1659, enregistre de la manière suivante le succès de la première représentation d'*Œdipe* :

Monsieur de Corneille l'aîné
Depuis peu de temps a donne
A ceux de l'hôtel de Bourgogne
Son dernier ouvrage ou besogne,
Ouvrage grand et signalé,
Qui l'*Œdipe* est intitulé,
Ouvrage, dis-je, dramatique,
Mais si tendre et si pathétique
Que, sans se sentir émouvoir,
On ne peut l'entendre ou le voir.
Jamais pièce de cette sorte
N'eut l'élocution si forte;
Jamais, dit-on, dans l'univers
On n'entendit de si beaux vers.
Hier donc la Troupe royale,
Qui tels sujets point ne ravale,
Mais qui les met en leur beau jour,
Soit qu'ils soient de guerre ou d'amour,
En donna le premier spectacle,
Qui fit cent fois crier miracle.
Je n'y fus point, mais on m'a dit
Qu'incessamment on entendit
Exalter cette tragédie
Si merveilleuse et si hardie,
Et que les gens d'entendement
Lui donnaient, par un jugement
Fort sincère et fort équitable,
Le beau titre d'inimitable.
Mais cela ne me surprend pas
Qu'elle ait d'admirables appas,

Ni qu'elle soit rare et parfaite :
Le divin Corneille l'a faite.

(12) Loret, dans sa *Muse historique,* du 8 février 1659, avait ainsi mentionné cette représentation d'*OEdipe* au moment même où elle était donnée :

Durant qu'auprès de mes tisons
Ma muse se fonde en raisons,
Étant le jour où je besogne,
On joue, à l'hôtel de Bourgogne,
Ce poëme rare et nouveau
Que tout Paris trouve si beau
Et que tout bon esprit admire,
Devant le Roi, notre cher Sire,
Attiré par le bruit que fait
Cet ouvrage grand et parfait
Et d'excellence sans pareille,
Le dernier de monsieur Corneille.

Dans son numéro suivant, celui du 15 février, il ajoute :

. . . . *Œdipe,*
Qui des Majestés fut trouvé
Si beau, si fort, si relevé,
Et si plein de grandes paroles
Qu'il en eut très-bien des pistoles.

(13) Depuis huit jours les beaux esprits
Ne s'entretiennent dans Paris
Que de la dernière merveille
Qu'a produite le grand Corneille,
Qui, selon le commun récit,
A plus de beautés que son *Cid,*
A plus de forces et de grâces
Que *Pompée* et que *les Horaces,*
A plus de charmes que n'en a
Son inimitable *Cinna,*
Que l'*Œdipe,* ni *Rodogune,*
Dont la gloire est si peu commune,
Ni mêmement qu'*Héraclius,*

Savoir le grand *Sertorius*,
Qu'au Marais du Temple l'on joue,
Sujet que tout le monde avoue
Être divinement traité.
(*Muse historique* de Loret, du 4 mars 1662.)

(14) C'est encore à Loret (*Muse historique,* du 20 janvier 1663) que nous empruntons le compte rendu de la nouvelle pièce de Corneille, *Sophonisbe* :

Cette pièce de conséquence,
Qu'avec une extrême impatience
On attendait de jour en jour
Dans tout Paris et dans la cour,
Pièce qui peut être appelée,
SOPHONISBE RENOUVELÉE,
Maintenant se joue à l'Hôtel
Avec applaudissement tel
Et si grand concours de personnes,
De hautes dames, de mignonnes,
D'esprits beaux en perfection,
Et de gens de condition,
Que de longtemps pièce nouvelle
Ne reçut tant d'éloge qu'elle.
Je ne m'embarrasserai point
A déduire de point en point
Ses plus importantes matières
Ni ses plus brillantes lumières :
Pour dignement les concevoir
Il faut les ouïr et les voir.
Je veux pourtant dans notre histoire
Prouver son mérite et sa gloire
Par un invincible argument :
Car en disant tant seulement
Que cette pièce nompareille
Est l'ouvrage du grand Corneille,
C'est pousser sa louange à bout,
Et qui dit Corneille dit tout.

(15) On lit dans les *Nouvelles Nouvelles* de De Visé, troisième partie, page 166 : « Ah! vraiment j'oubliais de vous

Ni qu'elle soit rare et parfaite :
Le divin Corneille l'a faite.

(12) Loret, dans sa *Muse historique*, du 8 février 1659, avait ainsi mentionné cette représentation d'*OEdipe* au moment même où elle était donnée :

Durant qu'auprès de mes tisons
Ma muse se fonde en raisons,
Étant le jour où je besogne,
On joue, à l'hôtel de Bourgogne,
Ce poëme rare et nouveau
Que tout Paris trouve si beau
Et que tout bon esprit admire,
Devant le Roi, notre cher Sire,
Attiré par le bruit que fait
Cet ouvrage grand et parfait
Et d'excellence sans pareille,
Le dernier de monsieur Corneille.

Dans son numéro suivant, celui du 15 février, il ajoute :

. . . . *Œdipe*,
Qui des Majestés fut trouvé
Si beau, si fort, si relevé,
Et si plein de grandes paroles
Qu'il en eut très-bien des pistoles.

(13) Depuis huit jours les beaux esprits
Ne s'entretiennent dans Paris
Que de la dernière merveille
Qu'a produite le grand Corneille,
Qui, selon le commun récit,
A plus de beautés que son *Cid*,
A plus de forces et de grâces
Que *Pompée* et que *les Horaces*,
A plus de charmes que n'en a
Son inimitable *Cinna*,
Que l'*Œdipe*, ni *Rodogune*,
Dont la gloire est si peu commune,
Ni mêmement qu'*Héraclius*,

Savoir le grand *Sertorius*,
Qu'au Marais du Temple l'on joue,
Sujet que tout le monde avoue
Être divinement traité.
(*Muse historique* de Loret, du 4 mars 1662.)

(14) C'est encore à Loret (*Muse historique*, du 20 janvier 1663) que nous empruntons le compte rendu de la nouvelle pièce de Corneille, *Sophonisbe* :

Cette pièce de conséquence,
Qu'avec une extrême impatience
On attendait de jour en jour
Dans tout Paris et dans la cour,
Pièce qui peut être appelée,
SOPHONISBE RENOUVELÉE,
Maintenant se joue à l'Hôtel
Avec applaudissement tel
Et si grand concours de personnes,
De hautes dames, de mignonnes,
D'esprits beaux en perfection,
Et de gens de condition,
Que de longtemps pièce nouvelle
Ne reçut tant d'éloge qu'elle.
Je ne m'embarrasserai point
A déduire de point en point
Ses plus importantes matières
Ni ses plus brillantes lumières :
Pour dignement les concevoir
Il faut les ouïr et les voir.
Je veux pourtant dans notre histoire
Prouver son mérite et sa gloire
Par un invincible argument :
Car en disant tant seulement
Que cette pièce nompareille
Est l'ouvrage du grand Corneille,
C'est pousser sa louange à bout,
Et qui dit Corneille dit tout.

(15) On lit dans les *Nouvelles Nouvelles* de De Visé, troisième partie, page 166 : « Ah! vraiment j'oubliais de vous

dire que le pauvre Mairet est malade, et que l'on dit que c'est le dépit qu'il a de ce qu'on a refait sa *Sophonisbe,* qui lui cause cette maladie; celui qui l'a entrepris devait bien attendre qu'il fût mort, pour ne pas donner à des enfants, en présence d'un père âgé de quatre-vingt-quinze ans, la mort qu'il a prétendu leur donner; je crois toutefois qu'ils n'en auront que la peur. »

Les quatre-vingt-quinze ans ne sont là que pour exprimer combien la vogue de Mairet était vieillie et usée : car, né en 1604, c'est-à-dire deux ans seulement avant Corneille, il n'avait que cinquante-neuf ans lors de la représentation de la seconde *Sophonisbe.*

(16) « J'oubliais à vous dire, écrit Corneille à l'abbé de Pure dans sa lettre du 25 août 1660, que je ne prends d'exemples modernes que chez moi, et bien que je contredise quelquefois M. D'Aubignac et messieurs de l'Académie, je ne les nomme jamais, et ne parle non plus d'eux que s'ils n'avaient point parlé de moi. » Ce silence, que Corneille gardait par ménagement, n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé. D'Aubignac, calculant bien lui-même tout ce qu'on pourrait relever d'injustices dans ses critiques, prétendit, dans une note placée à la fin de sa *Dissertation,* que Corneille avait fait beaucoup d'améliorations à sa pièce entre la représentation et l'impression, et qu'il ne fallait pas s'étonner si l'on ne trouvait pas dans cette tragédie les fautes qu'il y signalait.

(17) « Ce poëme (*OEdipe*) est celui que l'on peut nommer en vérité son poëme d'or, non pas pour le mérite des vers, comme ceux qu'on attribue à Pythagore sont nommés *dorés,* mais pour le bon paiement qu'il en a reçu auparavant même d'y travailler...

» A l'exemple de cette statue de Memnon qui rendait ses oracles sitôt que le soleil la touchait de ses rayons, M. Corneille a repris ses esprits et sa voix à l'éclat de l'or qu'un

grand ministre du temps a fait briller dans l'obscurité de sa retraite; la couleur et le son de ce beau métal l'ont réveillé et remis sur le théâtre..... L'*OEdipe*, qu'un charme si grand et invincible fit naître dans sa solitude, a fort mal répondu au bruit de son nom et à l'attente du public, et si les Muses étaient de la juridiction de la Chambre de justice, on aurait droit de lui faire rapporter les grandes sommes de deniers qu'il a reçues du fonds de Sa Majesté, comme chose non due, ou du moins en modérer l'excès...

» Monsieur de Corneille, n'êtes-vous point un peu trop vain et trop sensible à l'argent de faire un si grand bruit de la gratification que vous avez reçue du Roi (voir précédemment page 24)? Les grâces d'un si grand prince, qui se sont faites dans le silence, doivent être ménagées avec plus de respect. Si vous étiez assez aveugle pour présumer que vous avez mérité ses bienfaits, ce serait en faire un paiement d'obligation, car ce qu'on mérite est dû, et vous rendriez par ce moyen le Roi redevable envers ceux qui véritablement le méritent mieux que vous. » (*Troisième et quatrième Dissertation*, pages 23-25 et 126.)

(18) Les pensions ou plutôt les gratifications aux hommes de lettres et aux savants, furent fixées par Louis XIV, au commencement de 1663. Le *Remercîment* de Molière, le *Remercîment* de Corneille et celui de Racine, sous le titre de *la Renommée aux Muses,* sont de 1663. Mais si Louis Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père, assigne à cette mesure la date de 1664, c'est que les payements des gratifications ne furent en effet ordonnancés qu'en 1664, sur les fonds libres des *Bâtiments du roi.* (Voir les états de ces *Gratifications* de 1664 à 1683, dans les *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* publiés par M. P. Clément, t. V, p. 466 et suivantes.)

Voici quelques-uns des articles des listes assez longues de Costar et de Chapelain, dressées pour 1663.

LISTE DE COSTAR.

Ceux qui écrivent bien en français.

DE PRIÉZAC. Il est fort savant, fort poli, fort aimé de M. le chancelier.

MADEMOISELLE DE SCUDÉRY. C'est elle qui a fait les romans de *Clélie* et de *Cyrus*. Vous pouvez juger d'elle par là.

MONSIEUR DE SCUDÉRY. Il a fait des romans admirables, et qui sont écrits merveilleusement. Il est à présent dans une haute dévotion.

PATRU, avocat au parlement. Il écrit avec une grande politesse. Il est bien fait, et est fort honnête homme.

PELLISSON. Il écrit fort bien en vers et en prose, et sait du grec et du latin, de l'italien, de l'espagnol. Il juge fort bien des ouvrages. Il est très-galant homme dans sa conversation et dans ses écrits. Quoiqu'il soit extrêmement difforme, il ne laisse pas de se faire aimer des dames, et quelqu'un lui applique ces vers d'Ovide :

Non formosus erat, sed erat facundus Ulisses,
Et tamen æquoreas torsit amore deas.

Traducteurs.

D'ABLANCOURT. Il a fait de belles traductions, peu fidèles à la vérité, mais écrites fort élégamment. M. Ménage a dit de lui :

Le hardi D'Ablancourt, au style incomparable.

Il sait l'hébreu, le grec, le latin, l'italien et l'espagnol. Il est de la famille de MM. les Perrot, président et conseiller au parlement. Il est de la religion.

Poëtes français.

CHAPELAIN. Le premier poëte du monde pour l'héroïque.

CORNEILLE. Le premier poëte du monde pour le théâtre.

DE RACAN. Le premier poëte de France pour le satyrique [1]. Il a si peu de naturel pour le latin qu'il n'a jamais pu apprendre son *Confiteor*, et il dit qu'il est obligé de le lire lorsqu'il va à confesse [2]. Il est de la maison de Beuil; son père était chevalier des ordres du roi. Il a 40 ou 50,000 livres de rente.

DE GOMBAUD n'en a pas autant : il n'a pas plus de 200 écus de revenu. Il est huguenot, homme de grande vertu, et qui mériterait bien quelques bienfaits de Son Excellence.

[1] C'est-à-dire pour le genre bucolique. Le mot *satyrique* est pris là dans son acception primitive.

[2] Il s'était composé d'ailleurs un *Confiteor* à sa guise, inscrit de sa main, avec deux autres pièces, sur la garde finale de son propre exemplaire de la troisième édition de ses *Bergeries*, Paris, 1628, in-8°, que nous possédons et avons communiqué précédemment à M. Antoine de Latour. Il mérite d'être connu de notre lecteur :

Il n'est plus de lanterner ;
Nous revoici dans la semaine
Où toute âme qui n'est pas saine
A soin de se médeciner.

Monsieur, qui devez rafiner
Les doutes dont la mienne est pleine,
Vous m'ôteriez d'une grand'peine
Si vous pouviez les deviner.

Je n'entends point votre méthode ;
Ma conscience est à la mode,
Moitié figue, moitié raisin.

Entre vos mains je me résigne ;
Si j'ai fait tort à mon voisin,
J'ai fait plaisir à ma voisine.

Il est déjà fort vieux. C'est le poëte de France qui fait le mieux des sonnets et des épigrammes; il entend merveilleusement bien l'art poétique.

FURETIÈRE, procureur fiscal de Saint-Germain-des-Prés. Est présentement celui des poëtes français qui fait le mieux des satires; il fait aussi fort bien des épigrammes.

DE BENSERADE. Ses vers ne sont pas fort bien tournés; mais ils sont si pleins d'esprit et ont un air si galant, qu'ils l'emportent au-dessus de tous les autres, au jugement de la cour.

DE MONTPLAISIR, beau-frère de feu M. Du Plessis-Bellière, lieutenant, comme je pense, dans Arras. Fait admirablement bien des vers amoureux, et il est estimé le premier poëte de France en ce genre-là.

L'ABBÉ DE BOISROBERT. Il est connu de tout le monde.

GODEAU, évêque de Vence. Outre ses poésies, qui font paraître un merveilleux génie, surtout en facilité et en abondance, il a écrit force choses en prose, et fort joliment.

DESMARÊTS. Le plus ingénieux des poëtes français, l'Ovide de son temps. Il s'est mis depuis peu à écrire sur l'Apocalypse.

DE BRÉBEUF, gentilhomme normand. Il fait admirablement des vers français, comme sa traduction de Lucain le témoigne... Il n'est pas ignorant de la théologie. Vous le connaissez mieux que moi. Il s'est donné à monseigneur l'évêque de Coutances.

SCARRON. Je ne vous dirai rien de lui; vous le connaissez pour son humeur. *Mais vous ne connaissez pas peut-être sa femme, qui est une des plus belles et des plus aimables personnes du monde* [1].

COLLETET. Il fait d'assez bons vers. Il a imprimé diverses

[1] Demandée par Colbert, cette liste devait être mise par lui sous les yeux de celui qui depuis fut le successeur de Scarron, Louis XIV.

poésies. Il a fait les *Vies des poëtes français*, qui sont prêtes à imprimer. Il a besoin de bien. Il a épousé toutes ses servantes : il en a déjà usé trois ou quatre.

L'ABBÉ TESTU. Il fait assez bien des vers français; il a grande approbation dans les ruelles. Il prêche éloquemment, et est fort suivi.

Poëtes latins.

MAGDELENET. C'est le premier poëte de France pour les vers lyriques. Il a fait imprimer diverses odes.

MOISANT DE BRIEUX, conseiller au parlement de Metz. Il fait fort bien des vers latins; il en a fait sur son coq qui sont excellents. Il demeure à Caen, où il tient académie de beaux-esprits.

Mathématiciens.

M. GASSENDI. Il a fait plusieurs excellents livres... Il a eu depuis peu une dangereuse maladie, dont je crains qu'il ne puisse se guérir entièrement, étant déjà fort vieux. J'oubliais qu'il est professeur du roi en mathématiques : on lui destine pour successeur,

ROBERVAL, natif de Roberval, village de Normandie, dont il a pris le nom, car il se nomme *Personne*. Il sait admirablement la géométrie, et joue merveilleusement aux échecs.

PASCAL, d'Auvergne, grand mathématicien. Il a inventé un instrument de son nom, appelé Paschalin, par le moyen duquel on divise, subdivise et multiplie en un moment toutes sortes de sommes. Il a l'esprit admirable pour les mécaniques [1].

[1] Il est assez remarquable que l'auteur des *Lettres provinciales* ne soit cité ici que comme mathématicien. Cette liste dut être préparée dans la première moiti de l'année 1662, car Pascal mourut le 19 août.

LISTE DE CHAPELAIN.

HÉDELIN, ABBÉ D'AUBIGNAC. C'est un esprit de feu, qui se jette à tout, et qui se tire de tout, sinon à la perfection, au moins en sorte qu'il y a plus de lieu de le louer que de le blâmer. Il prêche, il traite de la poétique, il fait des romans profanes et allégoriques. On a vu des comédies de lui, et quelques sonnets assez approuvés. Il a pour cela une assez grande érudition, et son style n'est pas des pires. Il commença à se faire connaître par une contestation que Ménage et lui eurent ensemble sur une comédie de Térence, dont le procès a été publié.

MÉNAGE. Plus savant qu'Hédelin dans les deux langues anciennes, mais beaucoup moins habile dans les choses et dans le raisonnement. Faisant seulement profession de critique pour le langage, et non pour le savoir, ni historique, ni poétique, ni philosophique. Aussi n'a-t-il jamais rien fait de lui-même qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'ont convaincu ceux avec qui il a eu affaire, et qu'il a provoqués par son procédé méprisant et mordant. Son ambition est de passer pour consommé dans le grec et dans le latin, dans le français et dans l'italien, dans lesquelles langues il a affecté de faire des vers qui sont bons, parce qu'ils sont composés de lambeaux d'auteurs, que son travail et sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit et de sens, lui fournissent. Sa hardisse néanmoins, et l'assemblée qu'il tient chez lui une fois la semaine, lui donnent quelque rang entre les lettrés, qu'il se conserve avec le soin le plus grand du monde; toujours prêt de rompre avec ceux qui ne sont pas dans ses passions et dans ses sentiments. Il n'est capable d'aucune entreprise où il faille du dessein, de l'ordre, de l'haleine et de l'élévation, et tout son fait se réduit à une élégie, à une épître, à une épigramme. *La Vie de Mamurra* est une pure

copie de celle de Diogène Laerce, et n'est bonne que par là.

L'ABBÉ DE PURE est un homme qui a de la facilité dans le style, mais qui n'est pas encore achevé.

BOYER est un poëte de théâtre, qui ne cède qu'au seul Corneille en cette profession, sans que les défauts qu'on remarque dans le dessein de ses pièces rabattent de son prix : car les autres n'étant pas plus réguliers que lui, en cette partie, cela ne lui fait point de tort à leur égard. Il pense fortement dans le détail, et s'exprime de même; ses vers ne se sentent point du vice de son pays, quoiqu'il ne travaille guère en prose.

QUINAULT est un poëte sans fond et sans art, mais d'un beau naturel, qui touche bien les tendresses amoureuses.

LE JEUNE CORNEILLE. A force de vouloir surpasser son aîné, il tombe au-dessous de lui; et son élévation le rend obscur, sans le rendre grave.

MOLIÈRE. Il a connu le caractère du comique, et l'exécute naturellement. L'invention de ses meilleures pièces est inventée, mais judicieusement. Sa morale est bonne, et il n'a qu'à se garder de la scurrilité.

GILBERT. (Voir précédemment, t. I, p. 255.)

PETIT est un passable physicien entre les plus exercés; et dans les mécaniques, observations célestes, expériences des choses naturelles, art de guerre et fortifications, on n'en voit pas de plus ardent et de meilleure foi que lui.

BENSERADE a peu de savoir, mais pour de l'esprit, on n'en saurait avoir davantage. Dans sa jeunesse il fit une *Cléopâtre* qui réussit assez bien. Depuis il s'est tourné à la poésie enjouée, et il y excelle; de sorte qu'aucun n'ose le suivre en ce genre-là.

L'ABBÉ DE MAROLLES. C'est un écrivain rapide, dont le style est ce qu'il y a de moins mauvais. Il n'est pas sans savoir, mais il est sans aucun jugement. Il traduit, et mal. Ce qu'il fait le mieux sont les généalogies.

Chevreau. Quoiqu'il ne soit pas de la première classe, entre les seconds il peut tenir le premier rang. Il a du génie, du feu, du savoir, et soutient bien une pensée, soit en prose, soit en vers français, comme ses ouvrages publiés des deux sortes le témoignent.

De Racan. Il n'a aucun fond, et ne sait que sa langue, qu'il parle bien en prose et en vers. Il excelle principalement en ces derniers, mais en pièces courtes, et où il n'est pas nécessaire d'agir de tête. On ne l'engagerait pas facilement à travailler, vu son grand âge, ses infirmités, et ses procès, qui l'exercent depuis vingt ans.

Gombauld. Il est le plus ancien des écrivains français vivants. Il parle avec pureté, esprit, ornement, en vers et en prose, et n'est pas ignorant en la langue latine. Depuis plus de cinquante ans il a roulé dans la cour avec une pension, tantôt bien, tantôt mal payée. Son fort est dans les vers, où il paraît soutenu et élevé. A force de vouloir dire noblement les choses, il est parfois obscur. S'il était guéri d'une grande maladie qui l'a abattu, il pourrait faire quelque ode, quelque panégyrique, quelques sonnets fort beaux, mais avec lenteur, et en y mettant un grand prix.

Conrart. C'est un homme de singulière vertu, d'un jugement très-net en tout. C'est ce qui le fait consulter par les plus excellents écrivains français, qui se trouvent bien de ses remarques... La goutte de vingt années l'a tellement estropié qu'il ne saurait plus tenir la plume; et depuis dix-huit mois son mal s'est accru de telle sorte, qu'il a plus de besoin de penser à mourir qu'à écrire, et qu'on ne peut prendre aucun fondement sur lui pour cela.

Chapelain [1]. C'est un homme qui fait profession exacte d'aimer la vertu sans intérêt. Il a été nourri jeune dans les lan-

[1] Il ne faut pas perdre de vue que c'est Chapelain qui se juge lui-même.

gues; et la lecture, jointe à l'usage du monde, lui a donné assez de lumière des choses pour l'avoir fait regarder des cardinaux de Richelieu et Mazarin comme propre à servir dans les négociations étrangères. Mais son génie modéré s'est contenté de ce favorable jugement, et s'est renfermé dans le dessein du poëme héroïque (*la Pucelle*) qui occupe sa vie et est tantôt à la fin. On le croit assez dans les matières de langue, et on passe volontiers par son avis pour la manière dont il se faut prendre à former le plan d'un ouvrage d'esprit, de quelque nature qu'il soit, ayant fait étude sur tous les genres, et son caractère étant plutôt de judicieux que de spirituel. Surtout il est candide; et comme il appuie toujours de son suffrage ce qui est véritablement bon, son courage et sa sincérité ne lui permettent jamais d'avoir de la complaisance pour ce qui ne l'est pas. S'il n'était point attaché à son poëme, il ne ferait peut-être pas mal l'histoire, de laquelle il sait assez bien les conditions.

Boileau. Il a de l'esprit et du style en prose et en vers, et sait les deux langues anciennes aussi bien que la sienne. Il pourrait faire quelque chose de fort bon, si la jeunesse et le feu trop enjoué n'empêchaient point qu'il s'y assujettît.

Furetière.... S'il se pouvait laisser conduire, il serait capable de grandes choses, mais sa liberté, et l'opinion qu'il a de lui, ne souffrent pas qu'on le puisse espérer.

Cotin.... Il a beaucoup publié d'ouvrages de galanterie et de piété avec une approbation égale; et si la principale partie était de la force des autres, il pourrait passer entre les premiers de nos écrivains.

Scudery.... Son principal mérite est dans son *naturel*.... La preuve s'en voit dans ses comédies et dans son *Alaric*.

Corneille (Pierre). Est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français. Il a de la doctrine et du sens, lequel paraît néanmoins plus dans tout le détail de ses pièces que dans

le gros, où très-souvent le dessein est à faux, à les faire tomber parmi les plus communes, si ce défaut d'art général n'était récompensé amplement par l'excellence du particulier, qui ne saurait être plus exquis dans l'exécution des parties. Hors du théâtre, on ne sait s'il réussirait en prose et en vers, agissant de son chef : car il a peu d'expérience du monde, et ne voit guère rien hors de son métier. Les paraphases sur l'*Imitation de Jésus-Christ* sont très-belles, mais c'est plus traduction qu'invention.

(19) Robinet rend ainsi compte de la représentation d'*Attila* dans sa *Lettre en vers à* Madame, du 13 mars 1667 :

Cette dernière des merveilles
De l'aîné des fameux Corneilles
Est un poëme sérieux,
Où cet auteur si glorieux,
Avecque son style énergique,
Des plus propres pour le tragique,
Nous peint, en peignant Attila,
Tout à fait bien ce règne-là,
Et de telle façon s'explique
En matière de politique
Qu'il semble avoir, en bonne foi,
Été grand ministre ou grand roi.
Tel enfin est ce rare ouvrage
Qu'il ne se sent point de son âge,
Et que d'un roi des plus mal nés,
D'un héros qui saigne du nez,
Il a fait, malgré les critiques,
Le plus beau de ses dramatiques.
Mais on peut dire aussi cela
Qu'après lui le même Attila
Est, par le sieur La Thorillière,
Représenté d'une manière
Qu'il donne l'âme à ce tableau
Qu'en a fait son parlant pinceau.
Toute la compagnie, au reste,
Ses beaux talents y manifeste,

Et chacun, selon son emploi,
Se montre digne d'être au roi.
Bref, les acteurs et les actrices
De plus d'un sens font les délices
Par leurs attraits et leurs habits,
Qui ne sont pas d'un petit prix;
Et mêmes une confidente
N'y paraît pas la moins charmante,
Et maint, le cas est évident,
Voudrait en être confident.

Ce compliment final est à l'adresse de la femme de Molière.

(20) Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette reconnaissance fort naturelle de Corneille pour les jésuites, qui le portait à traduire par galanterie les vers de leurs meilleurs poëtes, a paru inexplicable à Huet, qui dit dans ses *Mémoires* : « Il avait acquis une réputation considérable et méritée, et il régnait au théâtre, lorsque, oublieux de sa dignité, il s'abaissa à de petites compositions tout à fait indignes de son génie. S'il paraissait quelque poëme ayant du succès dans les écoles, il s'en faisait l'interprète, lui qui eût à peine dû souffrir un interprète de ses propres œuvres. » *Mémoires de Daniel Huet,* trad. par Ch. Nisard; Paris, 1853, p. 193.) Quand l'évêque d'Avranches, qui n'avait pas d'éloignement pour les jésuites, puisqu'il leur légua sa belle bibliothèque, voit un *abaissement* dans cette courtoisie de Corneille pour eux, il y a beaucoup de modération à l'auteur de *la Promenade de Saint-Cloud,* l'avocat Guéret, à dire : « A vous parler franchement, j'aime bien mieux qu'il fasse cela (la traduction de Stace) que de traduire les vers des jésuites ou ceux d'un certain moine de Saint-Victor (Santeuil); et il me semble qu'une plume illustre comme la sienne ne doit s'occuper qu'à ce que l'antiquité rend vénérable. » (Voir tome II, p. 214, des *Mémoires historiques de Bruys.*)

Parmi les preuves de gratitude de ce genre que Corneille donna aux jésuites, nous devons citer une ode qu'il fit pour le Père Delidel, et qui fut imprimée en tête du *Traité de la théologie des saints*, publié en 1668, in-4°. Elle se termine par cette strophe :

Je suis ton disciple, et peut-être
Que l'heureux éclat de mes vers
Éblouit assez l'univers
Pour faire peu de honte au maître.
Par une plus sainte leçon
Tu m'apprends de quelle façon
Au vice on doit faire la guerre.
Puissé-je en user encor mieux,
Et, comme je te dois ma gloire sur la terre,
Puissé-je te devoir un jour celle des cieux !

(21) Les vers que La Rue adressa à Corneille font partie de ses *Symboles héroïques*. L'emblème de la pièce est un parhélie qui s'efface, avec cette devise : *Par, si durasset*. La pièce est touchante, et il n'est guère possible de croire que l'enfant qui inspira ces regrets n'eût, s'il eût vécu, justifié en quelque chose les espérances qu'il avait fait concevoir.

PETRO CORNELIO

TRAGICORUM PRINCIPI

In obitu Caroli filii.

Nequicquam varios imitando fingere soles
Nitimur imprudens hominum genus, aurea quanquam
Pigmenta, et croceos operi miscemus honores.
Hic solem labor, hoc lucis decorisque parentem
Lucis opus petit; humanæ nil indiget artis,
Et radios habet ipse, suos habet ipse colores.
Aspicis ut nitidam toto legit aëre nubem,
Cui proprios credat transfuso lumine vultus ?

Illa sinu levi, quem densius agmen opacat
Nimborum, et cæca splendentem terminat umbra,
Excipit illapsos atque in se colligit ignes.
Urget opus Titan : jamque æmula lumina vellet,
Et quos pingit adhuc pictos jam cernere vultus.
Sic placet ille tamen, nec degener ardet imago,
Imperfecta licet : quippe hanc nova forma, decusque
Lucis inoffensæ, et radii jam mille coronant.
Dum Phœbus sibi plaudit et hæc miracula terris
Ostentat, nimio flammarum ardore subactus
Non expectatos solvit se nimbus in imbres,
Nec finem egregio sinit imposuisse labori.
Liquitur in pluviam color omnis, et aurea sensim
Forma simul volucres fugiens vanescit in auras.
Sic Phœbum tenuis, necdum perfecta reliquit,
Quæ Phœbo fuerat, *Par, si durasset*, imago.
Te quoque, magnorum vates ter maxime vatum,
Gallia quem dudum atque immensus suspicit orbis,
Te quoque turba ingens nequicquam æquare canendo
Aggreditur, capitique pares imponere lauros,
Namque nefas animis mortalibus avia longe
Pindi adyta, et sacros tecum penetrare recessus :
Tanta tibi atque tuæ debetur gloria genti.
Et si sæcla sibi similem ventura reservant,
Ille, erit ille tuus tandem; aut si fata recusant,
Nullus erit, Corneli : atque hæc tecum inclita fama
Ibit in Elysium, et grandem comitabitur umbram.
Tu Carlum tanti gaudebas nominis olim
Venturum in partem : doctas tam promptus in artes,
Tam docilis, tanto Musarum ardebat amore.
Nec minus et puero mens vivida, et inditus ignis,
Et firma in levibus jam tuum constantia cœptis.
Non ego te, Corneli, alium florentibus annis
Crediderim, aut de te plura expectasse parentes.
Quid tu autem, cum te spirantem in prole videbas
Ipse auctor decorum? Quid, cum sensusque viriles
Mirabare, et nil puerile sonantia verba?
Hunc nempe assiduo cultu studioque fovebas
Sedulus, hunc Pindi juga nota viamque docebas,
Teque ipsum ardebas dulci transfundere nato.
Ille audax animi duros insistere calles

Tentabat, sensimque augusto adrepere monti :
Et molles oculi, et formosæ gratia frontis,
Credo equidem, teneros Phœbi meruisset amores.
At tu venturos dum spe jam præcipis annos,
Magnarum admirans tam læta exordia laudum :
Non fuit ingenio par corpus, et ardua mentis
Haud incœpta tulit, majoraque viribus ausa.
Defecit sensim in vigor, et se tabidà pestis
Infudit venis, lentoque ardore peredit.
Ecce jacet lecto moriens, nec lactea morum
Simplicitas, primæ nec forma decora juventæ,
Sed neque opes animi et caræ suspiria matris,
Proh dolor! immites possunt avertere Parcas.
Circum funereo gemitu domus omnis, et ipse
Spes intercisas ereptaque gaudia mœret
Infelix pater. Ah! flecti si numina possent,
Qui superant nato ipse volens impenderet annos.
Sed perit. Heu! periit magni jam patris imago :
Et patri fuerat *Par, si durasset,* imago.

(Car. Ruæi Carmina, 1680, in-4, p. 191-3.)

(22) Nous trouvons dans la correspondance autographe et inédite de Chapelain une lettre de lui, en date du 3 juillet 1667, adressée *A M. de La Chambre, médecin ordinaire du roi, à Compiègne* :

« Monsieur, sans vous parler du mérite de M. Boursault, porteur de cette lettre, qui ne vous est pas inconnu, j'ai été prié par lui et par M. Corneille d'obtenir de votre courtoisie de passer la vue sur un recueil de ses œuvres galantes qu'il désire publier, afin qu'après l'avoir lu, si vous trouvez qu'il n'y ait rien qui en puisse empêcher l'impression, vous lui fassiez la faveur de lui donner un mot de votre main pour en obtenir le privilége. Sa réputation et le témoignage de M. Corneille, qui a eu communication de l'ouvrage, m'en ont fait concevoir assez bonne opinion pour vouloir bien entrer en part de l'obligation qu'ils vous en auront, et je recevrai à grâce celle que vous leur ferez..... »

(23) On lit dans le *Trésor chronologique et historique* du feuillant Dom Pierre de Saint-Romuald, pages 899-900 de la troisième partie, publiée en 1647 :

« Achevons cette année (1629) par l'achèvement de la vie des deux plus grands ornements de notre congrégation, je veux dire de Dom Jean de Saint-François, premier assistant de notre Père Général, et de Dom Sens de Sainte-Catherine, premier visiteur. Celui-là naquit à Paris, l'an 1576, le 25 août, fête de Saint-Louis. Son père s'appelait Nicolas Goulu, et était professeur du roi en langue grecque, et sa mère se nommait Madelaine Daurat, et était fille de feu M. Daurat, poëte, et aussi professeur du roi en la même langue, de qui Ronsard se vante d'avoir été le nourrisson... Il (Jean Goulu) repose à Paris dans le chœur de notre monastère de Saint-Bernard sous une tombe de marbre noir que la bénéficence de M. et de Mme de Vendôme lui ont fait faire et où se voit un bel épitaphe en prose latine du style du sieur Corneille. »

M. Marty-Laveaux, qui donne cette épitaphe, t. X, p. 396, de son excellente édition des *OEuvres de P. Corneille,* raconte p. 392 du même volume, d'après le Père Goujet, *Bibliothèque française,* XVII, p. 163, que cette épitaphe donna lieu à une critique en vers de la part de Balzac, qui ignorait que Corneille en fût l'auteur, mais que Chapelain détermina celui-ci à ne pas répondre, de peur de compromettre leur bonne amitié.

(24) Nous avons déjà vu précédemment, t. I, p. 139, madame Corneille tenir sur les fonts de baptême, en 1644, le second enfant de l'acteur Floridor, avec Gédéon Tallemant, qui avait épousé la fille naturelle de Montauron, et fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes et intendant d'Orléans, puis de Guyenne. Les relations entre les deux familles furent longues; car à vingt-deux ans de là, dans sa lettre hebdomadaire de *la Muse Dauphine,* du 29 juil-

let 1666, Subligny nous fait voir Corneille allant assister au début oratoire de l'abbé Paul Tallemant, fils de Gédéon, depuis académicien :

Peut-être ignorez-vous que je fus au sermon
Que monsieur Tallemant fit De la Pénitence ?
Envoyez dire en votre nom,
De grâce, qu'on le recommence.
Vous n'avez entendu jamais rien de charmant
Comme ce monsieur Tallemant.
C'est la première fois qu'il entre dans la chaire,
Mais Corneille, qui l'entendit
Prêcher en homme extr'ordinaire,
Dit pour lui les deux vers que son *Cid* avait dit,
Qu'*à deux fois ses pareils ne se font pas connaître*
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

(25) L'ami de Corneille Lucas, sur lequel les renseignements, sauf ceux que fournit Boursault et que M. Édouard Fournier a, le premier, eu le mérite de reproduire, font plus défaut que les hypothèses [1], avait un des siens dans la Compagnie de Jésus, un frère, dit-on, mais, dans ce cas, un frère beaucoup plus jeune que lui, car il serait né en 1650. Ce jeune jésuite, qui professa successivement la rhétorique puis la philosophie au collége Louis-le-Grand, composa une pièce en vers latins adressée au roi, sur son départ pour l'armée en 1676, pièce que Corneille traduisit en vers français, comme

[1] Eyriès, très-sérieux et, en général, très-exact, a dit dans son article de la *Biographie universelle* sur Paul Lucas, le voyageur, fils de l'ami de Corneille : « Il paraît que son éducation fut peu soignée et qu'il commença par faire le commerce de joaillerie, qui l'attira de bonne heure à Constantinople, en Syrie, en Égypte. » M. Éd. Fournier vient ensuite, et, sans citer sur quelles autorités il appuie sa contradiction, dit, p. xxxviij de son *Corneille à la butte Saint-Roch* : « Le riche marchand Lucas, qui, après s'être acquis à Rouen une somptueuse aisance, était venu suivre à Paris l'éducation que son fils dépensa en célèbres voyages... » M. Éd. Fournier semble renvoyer pour cette assertion à Boursault, qui n'en souffle mot.

il en traduisit également du P. de La Rue et de Santeuil. Ces preuves de bonne affection lui attirèrent des reproches dans l'intérêt de sa dignité, dont il était un aussi vigilant gardien que personne.

(26) Les rapports de Corneille avec Du Buisson et sa famille durèrent pendant de longues années. Un billet de Corneille, à lui adressé, se trouvant sur la garde d'un volume conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est daté de Nemours, 25 août 1649. Il porte :

« Monsieur, vous recevrez le livre de M. Dubé, mon parent et allié, qu'il vous envoie avec les protestations d'employer ses soins pour madame de Hanelay, ainsi qu'il m'a écrit. Pour moi, je n'ai rien à vous envoyer que la continuation de mes affections à votre service, qui ne sont pas si bien écrites ici que dans mon cœur, car je suis plus de cœur que de bouche, monsieur, votre très-humble serviteur, CORNEILLE. »

En 1667, à la date du 6 septembre, on trouve sur le registre, numéroté 48, des décès de la paroisse Saint-Roch, l'acte suivant, dont nous devons la copie à l'obligeance amicale de M. Rochebilière, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, qui l'a découvert :

« Catherine Du Buisson, fille de Messire Jacques Du Buisson, conseiller commissaire à la Monnaie, et de Dam^elle^ Catherine Honnelay, sa femme, âgée d'environ 15 mois, prise rue d'Argenteuil, inhumée ledit jour dans l'Église. »

Corneille ne devint que plus tard voisin de Du Buisson, dont l'amitié le détermina peut-être à venir habiter auprès de lui rue d'Argenteuil, où le poëte devait mourir. Il demeurait encore en 1676 rue de Cléry.

C'est ce qu'a perdu de vue M. Éd. Fournier quand il fait se promener, en 1670, Corneille, « à quelques pas de son logis », sur la butte des Moulins, avec Molière, pour s'entendre

sur la comédie-ballet de *Psyché*. (*Notes sur la vie de Corneille*, en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*, p. clj et clij.) Corneille, nous le répétons, ne vint y demeurer qu'en 1676 au plus tôt, et Molière était mort dès le commencement de 1673.

(27) On peut voir par les détails que nous avons donnés précédemment, t. I, p. 200, que le prix de *deux mille francs* payé à Corneille pour sa *Bérénice* était supérieur à celui que Molière demandait à sa troupe pour la plupart de ses ouvrages.

Les vingt et une représentations de *Bérénice* produisirent 15,376 livres 10 sous. La première avait donné une recette de 1,913 livres 10 sous, chiffre considérable alors; la seconde de 1,669 livres; mais la vingtième ne fit que 159 livres, et la vingt et unième et dernière 206 livres 10 sous.

Les vingt-quatre représentations du *Bourgeois gentilhomme* produisirent ensemble 24,102 livres, et cependant cette pièce n'était pas une nouveauté pour la cour, qui l'avait déjà vu représenter à Chambord et à Saint-Germain.

(28) Nous avons déjà eu plus d'une fois, et notamment t. I, p. 188 et 217, comme nous venons d'avoir à l'instant et comme nous aurons ci-après, dans d'autres notes de ce présent volume, à nous extasier devant les inventions de M. Édouard Fournier. Mais jamais l'ingénieuse fécondité de ce gai biographe n'a été portée plus loin que dans cette situation. A l'occasion de la représentation de *Psyché*, il ne sait pas résister au plaisir de placer le vieux Corneille, malgré ses soixante-cinq ans, entre deux passions amoureuses, l'une pour la femme de Molière, sur la liste de laquelle personne auparavant ne l'avait jamais inscrit, l'autre pour mademoiselle Marotte Beaupré, dont il fait une actrice de la troupe de Molière. (*Notes sur la vie de Corneille*, en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*, p. xxxvvij.) C'est un double et tout nouveau

roman. Cette prétendue dame des pensées de Corneille, actrice peu célèbre du Marais, ne fit jamais partie de la troupe du Palais-Royal : le registre de La Grange est là pour le prouver. La Mademoiselle Marotte avec laquelle M. Fournier la confond, sans profiter de la rectification que les frères Parfait ont faite de cette même erreur, est celle qui joua réellement le rôle d'Aglaure de *Psyché*, et, peu après à la cour, celui de la comtesse d'Escarbagnas, où elle dut, par suite de son insuffisance, être remplacée par Hubert quand la pièce fut donnée à la ville. Elle était fille de Ragueneau de Lestang, entré à Lyon dans la troupe de Molière. Elle fut successivement utilité à trois livres par spectacle, quand elle jouait, receveuse au bureau des places, et enfin, lorsqu'elle eut épousé l'acteur La Grange, le 25 avril 1672, actrice à une demi-part, presque aussitôt réduite et fort contestée.

(29) Lorsque nous disons que, dans la lutte entre Corneille et Racine, jamais Boileau ne se montra prévenu que contre le premier, et ne parla du second avec la légèreté que semble lui prêter madame de Sévigné, nous n'ignorons pas toutefois qu'il est une anecdote par laquelle on a tâché d'accréditer l'opinion contraire. « Plusieurs hommes de lettres encore vivants, dit D'Alembert (note 4 de l'*Éloge de Segrais*), ont entendu raconter à feu Boindin qu'étant allé dans sa jeunesse avec La Motte rendre hommage à Despréaux dans sa maison d'Auteuil, il prit la liberté de demander à ce grand poëte quels avaient été les véritables *hommes de génie* du siècle de Louis XIV. — *Je n'en connais que trois*, répondit brusquement et naïvement Despréaux : *Corneille, Molière.... et moi.... — Vous ne comptez pas Racine*, lui objectèrent les jeunes littérateurs. — *Racine*, répondit Despréaux, *n'était qu'un très-bel esprit, à qui j'avais appris à faire des vers difficilement*. Des gens de lettres qui ont connu La Motte, ajoute D'Alembert, assurent lui avoir en-

tendu raconter cette même conversation. » Mais elle se trouve en contradiction avec tant d'autres preuves que nous avons déjà eu occasion de rapporter, que nous ne la croyons digne d'aucune confiance.

(30) Deux lettres de Voltaire font connaître dans quelle mesure il faut croire à ces honneurs rendus à la vieillesse de Corneille. La première, adressée à Duclos, est du 31 août 1761 :

« ..... Quant aux honneurs qu'on rendait à ce grand homme, je sais bien qu'on battait des mains quelquefois quand il reparaissait après une absence; mais on en a fait autant à mademoiselle Camargo. Je peux vous assurer que jamais il n'eut la considération qu'il devait avoir. J'ai vu dans mon enfance beaucoup de vieillards qui avaient vécu avec lui; mon père, dans sa jeunesse, avait fréquenté tous les gens de lettres de ce temps, plusieurs venaient encore chez lui. Le bon homme Marcassus, fils de l'auteur de l'*Histoire grecque*, avait été l'ami de Corneille; il mourut chez mon père, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Je me souviens de tout ce qu'il nous contait, comme si je l'avais entendu hier. Soyez sûr que Corneille fut négligé de tout le monde dans les dernières vingt années de sa vie. Il me semble que j'entends encore ces bons vieillards Marcasssus, Réminiac, Tauvières, Régnier, gens aujourd'hui très-inconnus, en parler avec indignation. Eh! ne reconnaissez-vous pas là, messieurs, la nature humaine? Le contraire serait un prodige..... » (*Œuvres de Voltaire*, édition de Beuchot, t. LIV, p. 586.)

La seconde lettre, adressée à l'abbé D'Olivet, est de septembre 1761 :

« Je vous jure, mon cher Cicéron, que le chanoine de Reims a très-mal vu. Les princes du sang se sont mis en possession de venir prendre la première place sur les bancs du théâtre, quand il y avait des bancs, et il fallait bien qu'on se levât pour leur faire place; mais assurément Corneille ne

venait pas déranger tout un banc et faire sortir la personne qui occupait la première place sur ce banc. S'il arrivait tard, il était debout; s'il arrivait de bonne heure, il était assis. Il peut se faire qu'ayant paru à la représentation de quelques-unes de ses bonnes pièces, on se soit levé pour le regarder, qu'on lui ait battu des mains. Hélas! à qui cela n'arrive-t-il pas? Mais qu'il ait eu des distinctions réelles, qu'on lui ait rendu des hommages marqués, que ces honneurs aient passé en usage pour lui, c'est ce qui n'est ni vrai, ni vraisemblable, ni même possible, attendu la tournure de nos esprits français.

Croyez-moi, le pauvre homme était négligé comme tout grand homme doit l'être parmi nous. Il n'avait nulle considération, on se moquait de lui; il allait à pied, il arrivait crotté de chez son libraire à la comédie; on siffla ses douze dernières pièces, à peine trouva-t-il des comédiens qui daignassent les jouer. Oubliez-vous que j'ai été élevé dans la cour du Palais, par des personnes qui avaient vu longtemps Corneille? Ce qu'on nous dit dans notre enfance nous fait une impression durable, et j'étais destiné à ne rien oublier de ce qu'on me disait des pauvres poëtes mes confrères.

Mon père avait bu avec Corneille : il me disait que ce grand homme était le plus ennuyeux mortel qu'il eût jamais vu et l'homme qui avait la conversation la plus basse. L'histoire du lutin est fort connue, et malheureusement son lutin l'a totalement abandonné dans plus de vingt pièces de théâtre..... » (*OEuvres de Voltaire,* édition de Beuchot, t. LIX, p. 623.)

(31) Malgré son peu de fortune, cette famille avait toujours tenu un état honorable. Ainsi Pierre Corneille, le référendaire, étant mort en 1588, sa veuve, Barbe Houel, et son fils aîné, le maître des eaux et forêts, père de Corneille, fondèrent en l'église de Saint-Sauveur, par contrat du 20 février 1614, quatre obits pour leur mari et père, qui y était inhumé, et

obtinrent la place d'une tombe pour leur famille. Pour l'acquit de cette fondation ils créèrent, au profit de ladite église, 10 livres de rente. C'est dans cette tombe qu'a été inhumé le maître des eaux et forêts, le 12 février 1639. Les deux Corneille avaient aussi une chapelle dans l'église des Andelys. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille.*)

(32) Dans notre première édition de cet ouvrage (page 247) nous avions exprimé le regret que Corneille, sur la fin de sa carrière, eût en quelque sorte enseveli le nom qu'il avait rendu si grand sous la qualification nobiliaire de *sieur de Damville.* Nous expliquions ce que nous considérions comme une faiblesse par ce qu'a dit de lui Fontenelle : « Ses forces diminuèrent de plus en plus, et la dernière année de sa vie son esprit se ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si longtemps. »

Nous avions tort, nous le reconnaissons : la fierté de Corneille survécut même à l'énergie de son esprit. Dans plus d'un ouvrage contemporain, dans des priviléges accordés pour l'impression de ses Œuvres, on lui a donné la particule nobiliaire, on l'a appelé M. *de* Corneille; nous n'avons jamais vu Corneille, dans aucun acte, dans aucune lettre, dans aucune dédicace signés de lui, se faire appeler ou s'appeler ainsi. Quant à la qualification de *sieur de Damville,* il ne l'a jamais prise; elle ne lui a été donnée que dans un acte où il ne figurait pas, par un beau-frère gentillâtre, le père de Fontenelle (voir précédemment, p. 99), dans l'année d'épuisement final dont celui-ci nous parlait tout à l'heure.

Mais voilà que l'expression de ce regret nous a attiré trois académiciens de Rouen sur les bras : M. Floquet (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1837); M. Ballin (*Précis* pour 1834, p. 244, note), et M. Emmanuel Gaillard (*Précis* pour 1834, p. 169).

Le plus rude de tous ces champions, et de beaucoup, c'est

le dernier. Il veut, selon son expression, *venger* contre nous Corneille et la noblesse; il trouve bon qu'on ait travesti le grand Corneille en *sieur de Damville*, et l'explication de nos observations, il l'a découverte : c'est la *jalousie*.

Ah, monsieur Gaillard! Je comprends qu'on soit très-jaloux de s'appeler Corneille, et cette passion, ni vous ni nous ne saurions la satisfaire. Mais quant à des titres, un vilain, comme vous et nous, peut prendre celui qui lui fait plaisir; les exemples sont nombreux aujourd'hui, la loi n'y met obstacle, et, pour peu que le cœur vous en dise, vous pouvez vous faire appeler *le baron* Gaillard. Pourquoi donc nous supposer une envie rentrée [1] ?

(33) Le Père Tournemine, jésuite, dans sa *Défense du grand Corneille* (à la tête des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738, in-12), que nous avons déjà eu occasion de réfuter précédemment, pages 97 et 98, conteste la démarche attribuée à Boileau. « Les jésuites, dit D'Alembert, nièrent cet acte de bienfaisance du satirique, et l'attribuèrent au Père La Chaise, mais ils sont les seuls qui en aient fait honneur à leur confrère. Le témoignage de Boursault, qui rapporte le fait dans ses *Lettres*, et qui n'aimait pas Despréaux, suffit pour les réfuter. » (*Éloge de Despréaux*.) L. Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père, déclare le tenir aussi d'un témoin encore vivant.

(34) La *Gazette* du 7 octobre 1684, contient l'article suivant : « Pierre Corneille, ci-devant avocat général à la table de marbre de Normandie, est mort à Paris, le premier, dans sa soixante-dix-neuvième année. Il fut reçu à l'Académie française en 1647, ayant déjà fait connaître par plusieurs ouvrages son génie extraordinaire pour la composition du poëme dramatique. Il s'est depuis rendu de plus en plus célèbre par

[1] Ceci était écrit en 1855, dans notre seconde édition, avant la loi contre l'usurpation des titres, du 28 mai 1858.

le grand nombre de pièces qu'il a données, ayant été le premier qui ait mis le théâtre français dans le grand éclat où il est aujourd'hui. »

« Quand on connaît, dit François de Neufchâteau, le style sec et officiel qui caractérisait la *Gazette de France*, on sent le prix de cet article. Cette Gazette est remarquable par beaucoup de traits de ce genre, ou d'un genre tout opposé. Elle n'annonça pas la mort de La Fontaine; celle de Fénelon y fut indiquée sans éloge : en revanche il s'y trouve un panégyrique ampoulé du cardinal Dubois, à sa mort, arrivée en 1717. Voilà de beaux matériaux pour l'histoire. »

François de Neufchâteau aurait pu ajouter que le nom de Molière ne fut jamais prononcé dans la *Gazette*.

Corneille était âgé de soixante-dix-huit ans trois mois et vingt-quatre à vingt-cinq jours. Son acte de décès a été inscrit sur les registres de Saint-Roch, le 2 octobre 1684. Il est signé de Thomas Corneille, son frère, *demeurant rue Clos-Georgeot*.

La maison où Corneille mourut, rue d'Argenteuil, est aujourd'hui numérotée 18. *L'Illustration*, plus généreuse envers Corneille que la fortune, l'a fait (t. XVI, p. 221 de sa collection) propriétaire de cette maison, dont il n'était que locataire. Nous espérions pouvoir trouver dans les titres de cette propriété soit un bail, soit une indication quelconque, qui nous fît connaître quelle était sa demeure immédiatement avant celle-là. Mais malheureusement, cette propriété ayant été saisie comme bien d'émigré et vendue par la Nation, l'acquéreur n'a reçu aucun autre titre que le procès-verbal d'adjudication.

En 1824, M. Legrand, avocat, qui en était propriétaire, mais qui l'a vendue depuis, a fait placer sur la façade un marbre noir, portant :

LE GRAND CORNEILLE
EST MORT DANS CETTE MAISON
le 1er octobre 1684.

Et dans la cour, dans l'axe de la porte cochère :

LE CID
1636.
(Buste de Corneille)
LE GRAND CORNEILLE EST MORT DANS CETTE MAISON
le 1er octobre 1684.

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

NOTES

DU LIVRE QUATRIÈME.

(1) Les portraits ressemblants de Corneille sont peu nombreux. Les portraits gravés par Michel Lasne et par Ficquet doivent être surtout recherchés. On peut consulter à ce sujet : *Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Lebrun,* par M. Hellis; Rouen, 1848, in-8°.

(2) Voici le billet entier de Corneille à Pellisson; il fut écrit sans doute peu de temps avant les *libéralités* par lesquelles Fouquet détermina Corneille à travailler de nouveau pour la scène, qu'il avait fait vœu d'abandonner après *Pertharite* :

« En matière d'amour je suis fort inégal;
J'en écris assez bien, et le fais assez mal.
J'ai la plume féconde et la bouche stérile,
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville,
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

« Voilà, Monsieur, une petite peinture que je fis de moi-même il y a près de vingt ans. Je ne vaux guere mieux à présent. Quoi qu'il en soit, M. le Surintendant a voulu savoir ces six vers, et je ne suis point fâché de lui avoir fait voir que j'ai toujours eu assez d'esprit pour connaître mes défauts, malgré l'amour-propre qui semble être attaché à notre métier. J'obéis donc sans répugnance aux ordres qu'il lui a plu m'en donner, et vous supplie de me ménager un moment

d'audience pour prendre congé de lui, puisqu'il a voulu que je l'importunasse encore une fois. Il me témoigna dimanche dernier assez de bonté pour me faire espérer qu'il ne dédaignera pas de prendre quelque soin de moi, et je ne doute point que tôt ou tard elle n'ait son effet, principalement quand vous prendrez la peine de l'en faire souvenir. Je me promets cela de la généreuse amitié dont vous m'honorez, et je suis à vous de tout mon cœur.

» CORNEILLE. »

(3) En 1821, Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, fit placer dans l'église Saint-Roch, sur le pilier des orgues, à gauche en entrant par la grande porte de la rue Saint-Honoré, un marbre blanc sur lequel on a sculpté le buste du poëte, et tracé l'inscription suivante :

PIERRE CORNEILLE,
né à Rouen le 6 juin 1606,
mort à Paris, rue d'Argenteuil, le 1er octobre 1684,
est inhumé dans cette église.

(4) Le chevalier de Cailly, plus connu sous le nom anagrammatique de d'Aceilly, nous a le premier, par une petite pièce de son recueil, fait connaître la cause et la date de ce retard : « *Aux poëtes, en* 1665, *sur le reculement de leurs pensions assignées sur le même fonds que les bâtiments du Louvre.* »

Tant pour vous que pour ses maçons
Le Louvre n'a qu'un même fonds;
Mais ils ont le pas aux recettes.
N'en soyez pas tant effrayés :
On satisfera les poëtes
Quand les maçons seront payés.

Les registres des Bâtiments du roi, aujourd'hui aux Archives de l'Empire, nous l'ont depuis confirmé. Les ordonnance-

ments des gratifications étaient toujours tardifs, les payements ne pouvant avoir lieu que sur les reliquats constatés du crédit des Bâtiments pour l'année précédente. Les maçons passaient donc naturellement les premiers, et l'état des hommes de lettres n'était dressé qu'en raison de la somme libre et alors qu'elle avait bien été reconnue telle, c'est-à-dire dans l'année suivante, plus tôt ou plus tard.

M. Édouard Fournier, dans son spirituel volume intitulé *Paris démoli* (p. 109 et suivantes), prétend qu'un *Édit* royal fut rendu pour reporter effectivement sur quinze mois la somme qui ne devait dans le principe représenter qu'une annuité. M. Fournier a oublié de nous donner le texte de cet édit ou d'indiquer dans quelle collection de lois il se trouve, ou plutôt il a trop pris à la lettre le placet-épigramme de Corneille.

A propos encore de ce placet, l'auteur de *Paris démoli* croit l'avoir déterré dans un recueil intitulé : *Portefeuille de J.-B. Rousseau;* il s'étonne que nul éditeur de Corneille ne l'ait recueilli, et, peu charitablement, il ajoute : « faute sans doute de le comprendre ». Tous les éditeurs de Corneille n'ont pas été si inintelligents et M. Fournier n'a pas été aussi heureux qu'il le suppose. Nous avons dit en effet que l'éditeur de 1738 avait recueilli ces vers, et, en 1829, dans la première édition de cette *Histoire*, nous les lui avions empruntés, vingt-cinq ans avant que les fouilles de l'auteur de *Paris démoli* ne l'amenassent à en faire la découverte dans le *Portefeuille de J.-B. Rousseau,* où il leur a trouvé trop généreusement « tout l'attrait de vers inédits ».

(5) Cubières-Palmezeaux a publié, en 1805, une tragédie de *Sylla,* en cinq actes et en vers, précédée d'une fort longue dissertation, dans laquelle il prétend établir que cet ouvrage est de Corneille. Si, parce que ce grand poëte, au déclin de son génie et de ses jours, a fait *Tite et Bérénice,* on le doit regarder comme auteur de toutes les mauvaises pièces con-

temporaines enfants d'un père inconnu, il faut aussi le croire auteur de *Sylla*. Mais Cubières-Palmezeaux n'en donne vraiment pas d'autre preuve.

Cet éditeur fit des démarches auprès de mademoiselle Jeanne-Marie Corneille pour chercher à la convaincre de l'authenticité de cet ouvrage, lui proposant la moitié du produit des représentations. Mademoiselle Corneille, qui ne partageait pas sa conviction, vraie ou simulée, rejeta cette proposition, et, dans la position de fortune où se trouvait sa famille, ce refus est plus honorable encore.

(6) On a vu par le passage de la lettre de Racine cité précédemment, page 118, que les généalogistes avaient eu tort de faire mourir M. et Mme de Marsilly sans postérité. Il paraît même certain que Mme de Marsilly, veuve avec deux enfants, épousa en secondes noces un M. de Martainville, et en eut une fille, qui fut instituée, avec sa sœur utérine, légataire universelle, pour moitié, de Fontenelle (voir page 125). Quant à Mme de La Tour-du-Pin, elle eut également des enfants, et l'on en a vu un (page 129) figurer dans la ligue contre l'adoption de mademoiselle Corneille.

(7) L'action et la mort de Charlotte Corday font se poser de nouveau pour elle la question que Segrais adressait à son aïeul : « A l'occasion des beaux sentiments de M. Corneille, dignes de Rome, je lui demandais s'il n'y avait pas dans leur famille quelque mémoire ou quelque tradition qu'ils descendissent des Cornéliens, qui ont été les plus illustres et les plus vaillants des Romains : « car, lui disais-je, je suis per-« suadé que vous en êtes échappé. » (*OEuvres de M. de Segrais*, 1723, p. 58.)

L'abbé Trublet, p. 431 de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, dit, à l'occasion du testament de ce dernier, que Mme de Corday, aïeule de Charlotte, ne descendait que du père du grand Cor-

neille, et par conséquent n'était que collatérale de celui-ci. Ceci est d'abord contraire à la généalogie dressée sous les yeux de la famille, et qu'elle regarde comme exacte quant à la ligne directe. Puis Trublet ne tenait ces renseignements que de Dreux Du Radier, avocat de Jean-François Corneille, qui, d'une part, possédait fort mal cette filiation, comme nous aurons occasion de le répéter dans une des notes suivantes, et de l'autre, s'identifiant avec son client, avait intérêt à reculer, pour le succès de sa prétention, le degré de parenté des autres membres de la famille. Il ne négligeait rien non plus pour rapprocher celui de son client : ainsi il le faisait descendre de Pierre Corneille, confondant, non sans dessein, Pierre fils du procureur en la cour de Rouen (voir précédemment, page 38), avec Pierre le tragique, son cousin germain.

Charlotte Corday, dans la lettre qu'elle écrivit à son père la veille de sa mort, citait le vers de son arrière-grand-oncle Thomas Corneille,

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

(8) Toujours abondant, dans son opulente imagination, M. Édouard Fournier n'a pas hésité un instant à faire la fortune de Pierre Corneille, le fils. (*Notes sur la vie de Corneille,* en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch,* p. cxlvij.) Voici comment il s'y prend :

« Pierre, le fils aîné, fut plus heureux. Il parvint au grade de capitaine de cavalerie, *épousa la jolie* fille du marchand Cauchois, et par ce mariage roturier, mais *riche,* fut en état de *faire bonne figure* à Rouen, où il devint *propriétaire de plusieurs maisons.* Plus tard, ayant assez servi, il quitta l'armée, *vécut de ses rentes,* etc., etc. »

M. Édouard Fournier donne donc d'abord à Pierre Corneille et à la fille du marchand Cauchois la bénédiction nuptiale — qui leur manque. Il déclare ensuite cette maîtresse

jolie — pour l'agrément du tableau. Il suppose que Cauchois était *riche* et mit son prétendu gendre à même de *faire bonne figure* à Rouen ; — le sort fait à Pierre-Alexis, leur petit-fils et fils naturel, prouve qu'ils étaient aussi pauvres l'un que l'autre. Il fait acquérir *plusieurs maisons* à Rouen par Pierre, — qui, au contraire, n'y signa jamais que des contrats de vente pour aliéner ce qui restait d'immeubles à son père. Enfin, il le fait se retirer du service pour *vivre de ses rentes* ; — on voit que Pierre en dut vivre fort maigrement.

Mais le couronnement de ces plaisanteries c'est le renvoi, par des notes au bas de la page qui les renferme, à trois ouvrages où l'on ne doit pas douter que toutes ces assertions ont été puisées. Nous sommes forcé de confesser que la mystification de M. Édouard Fournier a réussi, et que nous y avons naïvement recouru sans rien trouver, ni beauté, ni richesse.

(9) J.-F. Corneille et ses sœurs, Mme Hébert et Mme Alexandre (voir la Lettre indiquée dans la note suivante), avaient eu, suivant l'auteur de cette Lettre[1], cinq cousins et cousines, enfants de Guillaume Corneille, receveur du chapitre d'Évreux, leur oncle. « On m'assure, dit Dreux Du Radier, qu'il ne reste que des filles, établies aux environs d'Évreux. » C'est sans doute une d'elles, Marie-Angélique Corneille, qui était meunière au village de Tilly, près de Vernon (Eure), dont un portrait gravé, la représentant un volume de Corneille sous le bras, fut vendu à son profit sous le règne de Louis XVI. On lui donnait au bas le titre de *descendante du grand Corneille*. C'est une erreur, qui sans doute n'était que vo-

[1] M. Ballin, dans sa *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, semble, dans une note du second des tableaux qui la terminent, mettre en doute cette partie de la parenté de J.-F. Corneille telle que Dreux Du Radier l'établit ici. Il a le tort de nous attribuer ce qui ne nous appartient pas, l'établissement de cette parenté. Il en dresse un de son côté qu'il n'appuie d'aucune preuve.

lontaire, car elle était de nature à influer sur le débit de la gravure. Il sera encore question d'elle dans la note 18 ci-après (p. 193).

(10) L'éditeur des *OEuvres de P. Corneille*, Paris, Lefèvre, 1824, a compris dans son douzième volume une Lettre sur la famille Corneille, par Dreux Du Radier, qui renferme les erreurs les plus grossières sur les ancêtres, les descendants et les collatéraux de Pierre Corneille[1]. L'éditeur, en ne la faisant accompagner d'aucune note rectificative, laisse à penser qu'il regarde ces renseignements comme exacts. S'il a cherché à les vérifier, il y a bien peu réussi; s'il les a reproduits sans examen, c'est beaucoup plus de confiance qu'ils n'en méritaient.

(11) Le Brun, à l'endroit cité, dit qu'on avait proposé à J.-F. Corneille, avant le jugement, une somme d'argent s'il consentait à renoncer à son nom, et qu'il eut la noblesse de repousser cette offre. Il est fort invraisemblable que les légataires aient eu assez peu de délicatesse pour lui faire faire cette proposition, à une telle condition, avant le jugement, elles qui, après avoir gagné le procès, eurent la générosité de lui remettre des secours sans aucune condition. (Voir *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet, seconde édition, p. 433.)

(12) Marie-Françoise Corneille, fille de Jean-François, était née le 22 avril 1742. Son père était employé, en 1757, par un mouleur en bois, à 24 livres par mois. Ensuite il fut commis au bois carré, à six cents livres. En 1760, M. Piarron de Chamousset, inspecteur général des hôpitaux militaires, lui procura une commission dans les hôpitaux de l'armée ; enfin, en 1761, on lui obtint une place de facteur de la petite poste de Paris.

[1] Lettre à M. L. T. (l'abbé Trublet), 1757, in 12 ; tirée à cent exemplaires, et réimprimée dans le *Conservateur* de novembre de la même année.

(13) Voici la lettre qu'on dicta à J.-F. Corneille pour les Comédiens-Français :

« Messieurs, permettez que le neveu du grand Corneille réclame aujourd'hui en sa faveur le respect dont vous êtes pénétrés pour ce père de votre théâtre. J'ai eu le malheur de perdre mes parents en bas âge, et d'être privé de l'éducation qui convenait à ma naissance. Ils m'ont laissé un nom illustre, et n'ont pu me mettre en état de le soutenir. Je n'ai que le mérite de sentir toute la gloire attachée à ce nom. Il est gravé dans vos cœurs, Messieurs, avec de si grands caractères de vénération et de reconnaissance, que j'espère beaucoup de ces nobles sentiments qui vous animent. Chargé d'une femme et d'une fille, j'ai vécu pendant cinq ans d'un emploi de vingt-quatre francs par mois; au commencement de cette année on m'en a donné un de quarante-huit livres par mois... Il ne m'a pas été possible de subsister avec un revenu aussi modeste sans faire des dettes. Mes créanciers me persécutent, et je suis à la veille de succomber à leurs poursuites. Vous pourriez du moins, Messieurs, adoucir ma situation à cet égard, en me donnant le produit d'une représentation de telle pièce de mon oncle que vous jugerez à propos. Je vous prie, Messieurs, de m'accorder cette grâce, qui me procurera une aisance passagère, et à vous un honneur durable. Je serais fâché cependant de vous faire tort en vous demandant un des beaux jours de votre spectacle. Je m'estimerai trop heureux si vous voulez bien prendre un jeudi pour jouer la pièce que vous aurez choisie; et je vous prie de faire mettre sur l'affiche que c'est en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille. Je veux que toute la terre soit informée et de l'obligation que je vous aurai et de ma reconnaissance...

« Vous donnez tous les jours, Messieurs, un nouvel éclat au génie de mon oncle, vous pouvez donner à son neveu une nouvelle vie ; le grand Corneille doit à votre jeu noble et su-

blime une partie de sa gloire, je vous devrai tout mon bonheur, en me procurant l'avantage d'être connu et d'exciter sans doute la générosité de quelque ministre, de quelque seigneur ou de quelque homme opulent, à me faire un état plus heureux et plus solide.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

» CORNEILLE.[1] »

3 mars 1760.

Les Comédiens s'empressèrent de faire droit à cette demande, et arrêtèrent immédiatement, pour un des beaux jours de la semaine, le spectacle, qu'ils composèrent de *Rodogune,* puis des *Bourgeoises de qualité,* comédie à personnages nombreux, et plus propre par conséquent à satisfaire le désir qu'avait chaque acteur de paraître dans cette solennité. On placarda bientôt une affiche ainsi conçue :

« Les Comédiens ordinaires du roi, pénétrés de respect pour la mémoire du GRAND CORNEILLE, ont cru ne pouvoir en donner une preuve plus sensible qu'en accordant à son neveu, seul rejeton de ce grand homme, une représentation. Ils donneront lundi prochain, 10 mars 1760, à son profit, *Rodogune,* tragédie de Pierre Corneille, et *les Bourgeoises de qualité.* »

Ils adressèrent aussi la lettre suivante au bénéficiaire :

« Monsieur, il nous est difficile de vous peindre et notre surprise d'avoir ignoré jusqu'à présent qu'il existât un neveu du grand Corneille, et notre satisfaction en apprenant cette nouvelle. Les acclamations les plus touchantes ont été d'abord les seuls interprètes de notre sensibilité. Revenus de ce premier trouble d'une joie imprévue, nous n'avons pas hésité un instant à vous accorder la représentation que vous souhaitez,

[1] Cette lettre a été jusqu'ici imprimée différemment. Nous la transcrivons sur l'original.

et qui vous est due à tant de titres. Mais permettez-nous, Monsieur, de n'avoir aucun égard à votre généreuse discrétion. Vous vous êtes restreint à nous demander un mardi, un jeudi ou un vendredi : nous nous croyons obligés de vous céder un de nos beaux jours. Il a été décidé d'une voix unanime dans notre assemblée que nous représenterions lundi prochain, 10 de ce mois, à votre profit, la tragédie de *Rodogune,* un des chefs-d'œuvre de Pierre Corneille. Nous vous prions aussi, Monsieur, d'accepter pour toujours vos entrées à notre spectacle, d'y choisir votre place, et de l'occuper le plus souvent qu'il vous sera possible. Nous devons au grand Corneille, à la nation, à nous-mêmes, ces témoignages, bien faibles sans doute, mais les seuls que nous puissions donner de notre respect, de notre vénération, de notre gratitude pour le fondateur de la scène française. Un descendant de ce grand homme est en droit de tout exiger de notre reconnaissance. Nous vous supplions, Monsieur, de la mettre à toute épreuve ; vous ne l'affaiblirez ni ne l'épuiserez jamais : elle est aussi forte, aussi vive et aussi durable que les écrits de votre oncle immortel.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.,

« De Bellecour, Le Kain, Dubois, Brizard, Bernaut, Blainville, Gaussin, Drouin, Hus, de Bonneval, Durancy, etc.

« Paris, 3 mars 1759. »

Dix-huit ans plus tard, ce même neveu de Corneille renouvela ses sollicitations auprès de la Comédie-Française, qui renouvela le bienfait, et le 16 février 1778 une autre représentation fut donnée pour le même bénéficiaire. (*Mémoires secrets* [dits de Bachaumont], 15 février 1778, et *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. II, p. 33, de l'édition Verdière.)

Mais, bien que les Comédiens-Français eussent d'abord cru

que le parent du grand Corneille auquel ils avaient affaire était le seul survivant, la famille était nombreuse; l'exemple et son succès étaient encourageants : aussi les archives de la Comédie-Française font-elles foi que bon nombre de parents vinrent successivement frapper à la porte du théâtre. Le 21 avril 1781, un abbé Corneille, écrivant au comité, après avoir reproduit en tête de sa lettre celle des Comédiens de 1760 que nous venons d'imprimer, ajoutait, d'une façon assez dégagée :

« Je n'ai jamais pensé, Messieurs, que ces sentiments nobles et élevés fussent seulement ceux des Le Kain et des Bellecour, et qu'ils se fussent éteints avec ces deux célèbres acteurs ; je crois fermement, au contraire, qu'ils appartiennent à tous les Comédiens-Français rassemblés, et qu'ils se conserveront parmi eux autant que la gloire de leur théâtre.

» Ma mère (vous l'avez pu voir dans la généalogie que j'ai mise sous vos yeux) est nièce du grand Corneille au même degré que l'est celui pour lequel vous avez joué *Rodogune*. Comme lui, elle est pauvre ; elle est de plus fort âgée et mère de trois enfants. Comme lui, elle espère que d'une voix unanime vous voudrez bien représenter *à son profit* telle tragédie de Corneille qu'il vous plaira de choisir. Comme lui, elle ne demande qu'un mardi, un jeudi ou un vendredi. La nièce des Corneille, malgré vos offres généreuses, ne peut pas attendre de votre reconnaissance tout ce que vous avez accordé au neveu ; elle n'a point oublié qu'en 1778 vous avez donné encore au profit de ce même neveu une représentation des pièces de Pierre Corneille. Ces preuves annoncent assez que votre gratitude sera durable, comme vous l'avez écrit en 1760.

» Si je croyais que vous eussiez besoin du vœu de la littérature pour vous déterminer à faire pour ma mère ce que vous avez fait pour mon cousin, je vous dirais que toute l'Académie française a fait éclater son zèle à ce sujet auprès de

M. le maréchal duc de Duras, vrai protecteur des lettres et des talents ; je vous dirais encore qu'on offre à ma mère les moyens d'une protection éclatante pour faciliter, en cas d'obstacles, l'accomplissement des désirs qu'elle vous témoigne aujourd'hui ; mais ce serait faire injure aux sentiments nobles qui vous animent : ma mère n'a besoin que de vous-mêmes auprès de vous.

» J'attends votre réponse pour donner à votre bienfait et à notre reconnaissance la publicité nécessaire. Une bonne action ne doit pas rester ignorée.

» J'ai l'honneur d'être, avec l'admiration de vos talents, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» L'abbé CORNEILLE,
» chez M. Beudet, aux Tuileries, cour des Princes, pavillon de Flore. »

Le 24 octobre 1788, un M. Deudon écrivait encore aux artistes de la Comédie-Française :

« Messieurs et Mesdames, vous n'ignorez pas sans doute qu'il existe une petite-nièce du grand Corneille qui est meunière de Tilly, près Vernon, puisque son portrait, qu'on a gravé il y a deux ans, est entre les mains de tout le monde. Je m'empresse de vous faire savoir que l'original de ce portrait est actuellement à Paris, et que j'ai eu le plaisir de voir chez moi hier la respectable meunière, nièce du grand Corneille.

» Comme elle vient de terminer les affaires qui l'avaient appelée dans la capitale, elle se disposait à partir aujourd'hui pour aller regagner son moulin ; mais je l'ai engagée à différer son voyage de quelques jours, persuadé du plaisir que je vous ferai, Messieurs, de vous faire connaître la plus proche descendante du beau génie qui a tant contribué à votre gloire et à vos succès...

» Si j'avais un avis à vous donner, Messieurs, ce serait celui d'engager cette bonne femme à assister à la représentation d'une tragédie de son oncle, et d'en prévenir le public par la voie du journal et de vos affiches ordinaires. Tous les admirateurs du grand Corneille s'empresseraient, j'en suis sûr, d'aller rendre hommage à la parente de celui dont les vers et les pensées les ont si souvent et si délicieusement émus, et vous donneriez la preuve la plus éclatante, en même temps que la plus délicate, de votre vénération et de votre reconnaissance envers la mémoire de l'homme de génie qui a tant honoré, tant ennobli, tant illustré le théâtre français.

» Je vous ai déjà dit que la nièce du grand Corneille est pauvre; je n'ajoute rien à ce mot: trop de faits ne cessent de prouver à toute la France que, pour voir agir la sensibilité des Comédiens-Français, il suffit qu'elle soit avertie. »

On voit que les avertissements ne manquèrent pas à la Comédie, qui se montra toujours empressée et généreuse. Après le facteur, après l'abbé, après la meunière, vinrent beaucoup d'autres descendants pauvres du grand Corneille, qui furent accueillis avec une gratitude bienfaisante. Nous aurons occasion de le faire voir de nouveau dans les notes 16 et 18 ci-après.

(14) Il a été publié en 1843 un volume intitulé: *Vie de Pierre Corneille*, par Gustave Levavasseur, Paris, Debécourt, in-18. On lit aux pages 236-237 de cette *Vie* : « Les beaux-esprits du temps jetèrent les yeux sur Voltaire, en qui ils avaient foi. *Un nommé* Brun » (c'est tout ce que ce biographe sait du poëte Le Brun, le pindarique), « dans une ode flatteuse, appela Voltaire le successeur de Corneille, et comme tel l'engagea à soutenir la famille de son prédécesseur. Voltaire se comporta en galant homme et prit la fille chez lui. Restait la dot à fournir : alors Voltaire mit à exécution une idée qu'avait eue *un certain* M. Le Noir, de Beaugé, en Anjou, dans une lettre

à l'abbé de La Porte, auteur de *l'Observateur littéraire*, revue[1], et « M. de Voltaire », dirent les littérateurs du temps, « qui saisit avec empressement l'occasion de se signaler par quelque action glorieuse, ne s'est pas contenté « d'applaudir à cette idée : il a daigné l'exécuter lui-même, et « lorsqu'il a été question de secourir l'indigence, l'auteur de « *la Henriade* n'a pas rougi de descendre à la qualité de « simple éditeur. » La fille de J.-F. Corneille fut donc dotée et devint Mme Du Puits. C'est *de cette affaire* que nous avons eu l'édition de Corneille par Voltaire. »

(15) Les principales souscriptions à l'édition des *Œuvres de Corneille* furent celles de l'impératrice de Russie, pour 250 exemplaires ; de l'empereur d'Autriche, pour 200 ; de Louis XV, pour 200 ; de Voltaire, pour 100 ; des fermiers généraux, pour 60.

Cette impression valut à la protégée de Voltaire, comme on le voit dans la lettre de Voltaire à M. D'Argental, du 14 mai 1764, 52,000 livres, dont 12,000 furent placées sur la tête du père de Mme Du Puits, réversibles sur la sienne. Plusieurs des personnes qui avaient souscrit à un certain nombre d'exemplaires, tout en payant le prix de la totalité, n'en retirèrent qu'une faible partie, ou, en retirant le tout, firent don du plus grand nombre à J.-F. Corneille.

Il s'est trouvé un M. Nicolardot (nous n'inventons pas le nom) que les lauriers de Patouillet et de Nonotte empêchaient de dormir, et qui a fait contre Voltaire un volume de plus de 600 pages[2]. A la page 1, il traite Voltaire de *fripon*, et le ton s'élève jusqu'à la fin. Bien entendu, il trouve infâme la conduite de Voltaire à l'égard de la famille Corneille. Foi de Nicolardot, il n'en eût pas fait autant. Cet honnête Monsieur se trompe d'époque : c'est un hibou attardé.

[1] Année 1761, t. II, p. 116, et t. V, p. 279.

[2] *Ménage et Finances de Voltaire*, par Louis Nicolardot ; Paris, Dentu, 1854, in-8°.

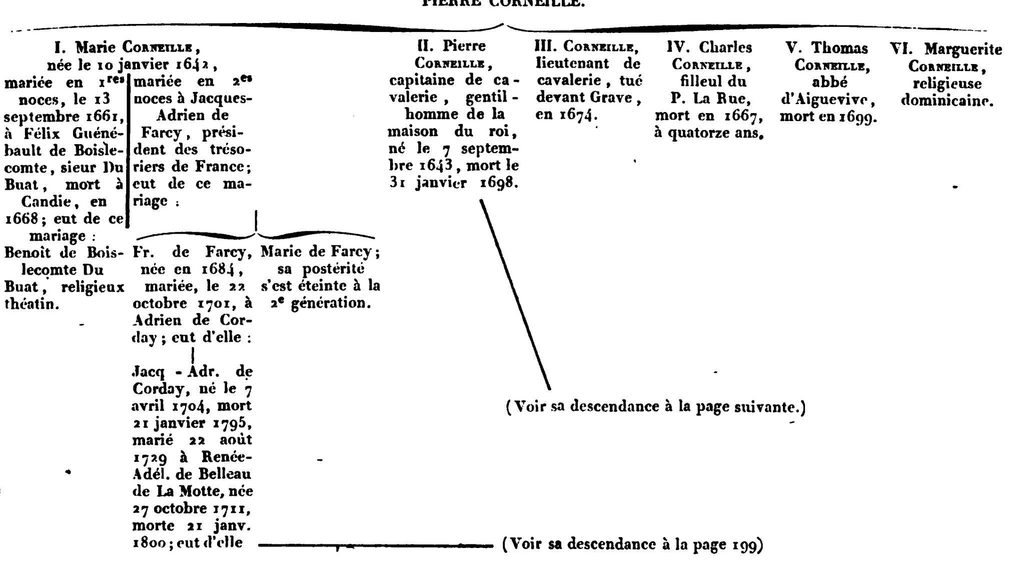
(16) Mémoire de M. de Malesherbes, présenté au roi Louis XVI, au quartier d'avril 1785 :

« Votre Majesté est suppliée d'accorder une pension de trois cents livres à la demoiselle Corneille, descendante du grand Corneille. M. de Malesherbes, qui a pris soin de cette infortunée depuis son enfance, demande pour elle. »

Et en marge est écrit de la main du roi : « 300 livres. »

Quand la royauté fut rendue impuissante à faire le bien, Collin D'Harleville s'adressa en faveur de Mlle Corneille à la Comédie-Française, qui prit la délibération suivante le 22 août 1791 : (*Voyez la suite à la page* 200.)

DESCENDANCE DIRECTE DE CORNEILLE.



PIERRE CORNEILLE.

I. Marie Corneille, née le 10 janvier 1642, mariée en 1res noces, le 13 septembre 1661, à Félix Guénébault de Boislecomte, sieur Du Buat, mort à Candie, en 1668; eut de ce mariage :

- Benoît de Boislecomte Du Buat, religieux théatin.

mariée en 2es noces à Jacques-Adrien de Farcy, président des trésoriers de France; eut de ce mariage :

- Fr. de Farcy, née en 1684, mariée, le 22 octobre 1701, à Adrien de Corday; eut d'elle :
  - Jacq.-Adr. de Corday, né le 7 avril 1704, mort 21 janvier 1795, marié 22 août 1729 à Renée-Adél. de Belleau de La Motte, née 27 octobre 1711, morte 21 janv. 1800; eut d'elle — (Voir sa descendance à la page 199)
- Marie de Farcy; sa postérité s'est éteinte à la 2e génération.

II. Pierre Corneille, capitaine de cavalerie, gentilhomme de la maison du roi, né le 7 septembre 1643, mort le 31 janvier 1698. (Voir sa descendance à la page suivante.)

III. Corneille, lieutenant de cavalerie, tué devant Grave, en 1674.

IV. Charles Corneille, filleul du P. La Rue, mort en 1667, à quatorze ans.

V. Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive, mort en 1699.

VI. Marguerite Corneille, religieuse dominicaine.

DESCENDANCE DE PIERRE CORNEILLE,

FILS DU GRAND CORNEILLE.

Pierre-Alexis Corneille,
né le 28 mars 1694, marié vers 1718 à Benigne Larmanat,
eut de ce mariage :

I. Marie-Anne Corneille, née vers 1719, élevée au couvent à Nevers, protégée par M. de Malesherbes.

II. Claude-Ét. Corneille, né le 15 avril 1728, reçu par Voltaire à Ferney le 9 mars 1763, marié à Marie-Rose Bérenger; eut de ce mariage :

I. Louis-Ambr. Corneille, né le 9 décembre 1756, marié à Catherine-Rose Fabre; eut de ce mariage :

I.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.
Louise-Madeleine Corneille, née le 19 oct. 1786	Marie-Thérèse Corneille, née le 7 sept. 1787.	Marie-Augustine Corneille, née le 4 sept. 1790.	Pierre-Alexis Corneille, né le 24 janv. 1792, mort député au Corps législatif, en 1868.	Catherine Corneille, née le 5 nov. 1793.	Pierre Corneille, né le 6 sept. 1796.	Joseph-Augustin Corneille, né le 4 fév. 1798,	Joseph-Michel Corneille.

II. Jeanne-Marie Corneille, née le 21 juillet 1765, élevée au couvent de Nevers par sa tante, pupille de M. de Malesherbes, pensionnée sur la cassette de Louis XVI, en 1785, et par la Comédie-Française.

III. ... Corneille, née le 10 nov. 1771, mariée à M. Girard. Sans postérité.

IV. J.-B. Corneille, né le 17 janvier 1776, marié à Marie Chazel; eut de ce mariage :

I.	II.	III.	IV.	V.
Marie-Alexandr. Corneille, née le 2 messid. an VI.	Thérèse-Philippine Corneille, née le 2 pluviôse an X.	P.-Xavier Corneille, né le 1er août 1809.	Marie-Anne Corneille, née le 27 juillet 1812.	Catherine-Julie Corneille, née le 17 juillet 1816.

DESCENDANCE DE JACQUES-ADRIEN DE CORDAY,

ARRIÈRE-PETIT-FILS DU GRAND CORNEILLE.

I. J.-B.-Jacques de Corday, né le 7 mai 1731, mort en 1803, marié à Franç. Levaillant de Rebées Des Bottereaux; eut de ce mariage :

- I. J.-J.-Marie de Corday, né le 27 juillet 1767, marié à ... Le Cornu de Corboyer; eut de ce mariage 1 fils et 4 filles dont les noms ne nous ont pas été donnés. Branche survivante.
- II. Marie-Françoise de Corday.
- III. Marie de Corday.
- IV. Marie-Charl.-Dorothée de Corday.

Toutes trois mortes filles.

II. Pierre-Jacq. de Corday, né le 19 février 1734, marié, mais mort sans postérité.

III. Jacq.-Franç de Corday d'Armans, lieutenant au régiment de La Fère, né le 2 sept. 1737, mort à Barcelonne le 30 juin 1798, marié le 1er fév. 1764 à Charlotte-Jacqueline de Gaulthier, morte en 1782; eut d'elle :

- I. Jacq.-Adr.-Alexis de Corday d'Armans, né le 17 janvier 1765, marié le 1er juin 1803 à Marthe Du Hauvel; eut de ce mariage : en 1804, une fille morte en bas âge; en 1806, un fils mort à vingt et un ans sans postérité.
- II. Marie-Charl.-Jacq. de Corday, née le 7 avril 1766, morte fille.
- III. Marie-Anne Charlotte de Corday, née aux Ligueries, le 7 juillet 1768, morte le 17 juillet 1793.
- IV. Jacq.-Éléonore de Corday, née le 14 avril 1770, morte fille.
- V. Charles-Franç.-Jacques de Corday, né le 19 septemb. 1774, mort à Quiberon, sans postérité.

IV. Ch.-Améd.-H. de Corday, mort sans postérité.

V. Marthe de Corday.

VI. Mad.-Franç. de Corday.

VII. Marguerite de Corday.

Toutes trois mortes filles.

VIII. Marie-Anne-Charlotte de Corday, mariée, a eu un fils mort sans postérité.

« La Comédie-Française assemblée, instruite par M. Collin d'Harleville qu'il existe dans la maison qu'il habite une petite-fille de Pierre Corneille dont la fortune est excessivement médiocre, a arrêté, à la majorité des voix, de supplier ladite Jeanne-Marie Corneille, descendante de cet illustre auteur, d'accepter de la société des Comédiens-Français ordinaires du roi une pension viagère de trois cents livres, comme un faible hommage de reconnaissance et de respect rendu à la mémoire de ce grand homme. Ladite pension commencera à courir du 1er septembre de la présente année. »

La Comédie venait de prendre cette délibération, et Collin d'Harleville allait la transmettre à Mlle Corneille, quand un renseignement inexact vint lui donner des doutes sur la filiation de sa protégée, et le porter à croire qu'elle n'était que cousine très-éloignée, et non descendante, du grand Corneille. Par scrupule, il pensa devoir faire connaître cette circonstance aux Comédiens; et bien que cette seconde version, démontrée fausse depuis, trouvât alors généralement créance, elle ne changea pas les dispositions de la Comédie-Française, et eut pour unique effet d'en constater la ferme bienveillance [1].

Dès que le plus fort de la tourmente révolutionnaire fut passé, sous le Directoire, Collin d'Harleville rédigea un mémoire pour que la pension de 300 livres, autrefois servie à Mlle J.-M. Corneille par la cassette du roi et depuis convertie en pension nationale, fût portée à un chiffre plus élevé. Barras écrivit en marge : « Le Directoire accorde cent cinquante livres en mandats, et charge le ministre de l'intérieur de faire un rapport sur la situation de l'intéressante descendante de l'auteur de *Cinna*, du grand Corneille. — P. BARRAS. »

[1] Toute la correspondance à ce sujet de Collin d'Harleville et de la Comédie-Française, si honorable pour cette société, a été publiée par nous dans la *Revue rétrospective*, seconde série, t. VIII, p. 121 et suivantes.

Un arrêté conforme fut pris le 14 germinal an IV[1].

Déjà, dans la séance du 14 nivôse an III, la Convention nationale, sur la proposition de M.-J. Chénier, en distribuant 300,000 livres à des littérateurs, à des savants ou à leurs familles, avait compris dans la liste, pour une somme de 3,000 livres : « *Madame Corneille d'Angely*, PETITE-FILLE *du grand Corneille.* » Le nom et la qualité étaient usurpés : la personne secourue ne descendait pas du grand Corneille, mais d'un oncle de celui-ci, et, fille de Mme Du Puits, dotée par Voltaire, et mariée elle-même en 1786 au baron d'Angely, elle ne pouvait prendre que les noms de son père et de son mari[2]. Les principaux théâtres de Paris rivalisèrent d'empressement pour lui venir également en aide.

Nous voyons en l'an V, dans *la Décade philosophique, littéraire et politique* (2e trimestre, p. 303), deux sœurs de Mme du Puits, tantes de Mme d'Angely, retirées et végétant pauvrement dans le pays de Gex, obtenir également, à titre de *petites-filles du grand Corneille,* un secours du résident de la république française près celle de Genève, Félix Desportes. L'auteur d'un second article de *la Décade* (p. 363) fit un appel en faveur de ces deux pauvres femmes, qu'il continuait à prendre pour des descendantes de Corneille, et il terminait son généreux plaidoyer par ces vers adressés à Le Brun :

Le Brun, que ta voix nous seconde ;
Saisis cette lyre féconde

[1] *Revue rétrospective,* même volume, p. 128-130.

[2] Il est même incertain que madame du Puits, dotée par Voltaire, fût autorisée à s'appeler : *Mademoiselle Corneille.* Nous voyons dans une généalogie de la descendance du grand-père de notre auteur, dressée par les soins de l'Académie française, et publiée en 1851 par le baron de Stassart, que le père de madame du Puits, qui se faisait appeler Jean-François Corneille, était fils, non pas d'un François Corneille, mais d'une Françoise Corneille, dont le mari et le nom qu'il portait ne sont pas connus.

Dont Voltaire éprouva les charmes tout-puissants.
Renouvelant chez nous les antiques merveilles,
Deux fois fais tressaillir les mânes des Corneilles :
Pindare, Eschyle encor te demande des chants.

La Décade, dans son troisième trimestre de la même année, p. 173, donne une lettre de remercîment au nom des deux sœurs, écrite par l'une d'elles au directeur de ce recueil, et annonçant qu'elles venaient de recevoir du Directoire exécutif une somme suffisante pour leurs besoins actuels, par l'entremise du résident de France. « Il a été chargé, ajoutaient-elles, de prendre des informations plus authentiques encore sur notre filiation et parenté avec le grand Corneille. Nous allons nous occuper à lui présenter nos titres ; il nous fait espérer que l'on daignera s'occuper ensuite d'assurer notre existence. Soyez auprès des Français l'organe de notre reconnaissance. »

Elles ne purent, bien entendu, arriver à faire les justifications demandées. Une d'elles et Mme d'Angély, pour se consoler de cette impuissance, prétendirent en 1816 (voir *le Constitutionnel* des 22, 26 et 28 juillet de cette année) que la descendance directe de Mlle Jeanne-Marie Corneille n'était pas établie, et qu'elles seules étaient véritablement parentes de Corneille. La pupille de M. de Malesherbes, qui était particulièrement attaquée, a répondu dans le même journal (numéro du 27 juillet), d'une manière péremptoire, en produisant l'acte de naissance de Pierre-Alexis, que nous avons rapporté plus haut, p. 119, et les deux actes suivants de naissance de ses fils et petit-fils :

« Le quinze avril 1728, fut baptisé sieur Claude-Étienne Corneille, fils à sieur Pierre-Alexis Corneille, à demoiselle Benigne Larmanat, ses père et mère, du lieu Tardy. Son parrain a été sieur Claude-Étienne Larmanat, de la paroisse de Fleury-sur-Loire; sa marraine, demoiselle Marie-Anne

Corneille, du lieu Tardy, en notre paroisse. Ledit Claude-Étienne Larmanat a signé à l'original. »

Extrait des registres des états civils de la ville de Pernes, arrondissement de Carpentras (Vaucluse).

« L'an 1765, et le 21[e] jour du mois de juillet, M. Seguin a baptisé un enfant, né aujourd'hui matin sur le minuit, de Claude-Étienne Corneille et de Marie-Rose Bérenger, mariés, auquel on a donné les prénoms de Jeanne-Marie. La marraine a été Catherine Bremont.

» DAVID, curé. »
Ainsi signé à l'original.

(17). Nous avons dit précédemment ce qu'avaient fait pour la famille Corneille Louis XVI, la Convention et le Directoire ; voici ce qu'elle dut aux gouvernements suivants :

Le 14 germinal an XI, M. de Dompierre d'Hornoy adressa cette lettre à la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut :

« Messieurs, le nom de Corneille était oublié. M. de Voltaire, il y a plus de quarante ans, l'a tiré de l'obscurité : il a adopté, doté, marié Marie-Françoise Corneille, dernier rejeton de cette famille. Il lui a donné pour époux un de ses voisins qu'il aimait, et qui, par de longs services, est devenu officier général. Les bienfaits de M. de Voltaire ont été secondés par tous ceux qui aimaient et cultivaient les lettres. Ils l'ont été surtout par l'Académie française. Entre autres marques d'intérêt, elle en a donné à madame du Puits une, peut-être unique, celle d'honorer son contrat de mariage de sa signature. La procuration de l'Académie est du 19 février 1763.

» Des événements qui tiennent uniquement aux circonstances, et aussi impossibles à prévoir qu'à prévenir, ont en-

levé à M. et à Mme du Puits la totalité de leur fortune. De tout ce que du Puits a possédé, de tous les dons de M. de Voltaire à la femme, des fruits des services du mari, il ne leur reste rien. La misère et les souffrances sont la perspective de leur vieillesse.

» Messieurs, je suis le petit-neveu de M. de Voltaire, le seul de sa famille. C'est pour moi un devoir, et il m'est cher, de ne pas laisser détruire l'ouvrage de mon grand-oncle. J'implore les bontés du gouvernement pour ses enfants adoptifs. J'ose vous supplier d'appuyer ma demande auprès du premier Consul; il ne vous verra pas sans intérêt faire pour la descendante du père du théâtre français, âgée, infirme et pauvre, ce que vos prédécesseurs avaient fait pour elle dans sa jeunesse. C'est au corps qui préside à la littérature française à protéger un nom qui l'honore autant. Peut-être, Messieurs, vous penserez qu'il est digne de vous que les premiers moments de votre organisation nouvelle soient marqués par un acte de sollicitude pour la gloire des lettres.

» Messieurs, j'espère dans la bienfaisance, j'ose presque dire dans la justice du chef de l'État. Si vous daignez me seconder, j'espérerai davantage encore. Quoi qu'il arrive, pardonnez ma démarche au motif qui m'anime, et recevez avec indulgence l'hommage de mon respect.

» DE DOMPIERRE D'HORNOY. »

Le président de la classe fut chargé par elle de transmettre au premier consul le vœu qu'elle formait à l'unanimité pour que la pétition de M. d'Hornoy fût accueillie, déclarant qu'elle regarderait un acte de bienfaisance en faveur de la petite-fille du grand Corneille comme honorable pour la nation et pour les lettres. M. du Puits obtint le traitement d'officier général en retraite.

On lit au procès-verbal de la séance du 28 floréal an XI de la même classe de l'Institut :

« Le citoyen Andrieux fait hommage à la classe d'un exemplaire de la comédie de Pierre Corneille, *la Suite du Menteur,* qu'il a retouchée et réduite en quatre actes. Il annonce en même temps à la classe qu'il a rempli l'engagement qu'il avait pris dans son sein de partager les droits d'auteur sur les représentations de cette pièce, tant à Paris que dans les départements, avec la famille Corneille; qu'en conséquence, il en a offert un quart à Mlle Corneille, descendante en ligne directe du père de notre théâtre, et un autre quart à Mme du Puits, née Corneille, sa petite-nièce, pour l'établissement de laquelle Voltaire composa son Commentaire. Il ajoute qu'il a eu la satisfaction de recevoir de ces deux dames des lettres contenant leurs remercîments et leur acceptation. La classe arrête que le fait sera mentionné en son procès-verbal. »

Nous avons dit que, sous l'Empire, les descendants mâles de Corneille avaient été placés, comme élèves du gouvernement, dans des lycées. Madame d'Angély, fille de madame du Puits, obtint, en 1811, une pension de 300 francs. (*Constitutionnel* du 26 juillet 1816.)

Sous Charles X (à partir du 1er janvier 1825), et sous Louis-Philippe ensuite, 2,000 fr., prélevés sur les fonds de la liste civile, furent mis annuellement à la disposition de l'Académie française pour être distribués aux descendants de Pierre Corneille qu'elle jugerait en avoir le plus besoin. Ce bienfait, grâce à la sollicitude de l'Académie, ne fut pas interrompu par la révolution de 1848 [1]. En 1851, cette somme de 2,000 fr. était divisée, par la décision de l'Académie, en cinq pensions de 400 fr. chacune, que touchaient les quatre filles de Louis-Ambroise Corneille, et avec elles Mlle Thérèse-Philippine Cor-

[1] *Note sur les descendants de Corneille*, par M. le baron de Stassart; Bruxelles, 1851, in-8°, pages 5 et suivantes.

neille, fille de Jean-Baptiste-Antoine Corneille, lesquelles figurent toutes au bas du tableau généalogique que nous avons imprimé précédemment, page 198.

(18) Les hommages rendus à la mémoire de Corneille furent jusque-là si peu nombreux, que nous serions inexcusable d'omettre sa centenaire, fêtée au Théâtre-Français, le 1er octobre 1784, d'une manière bien indigne de lui. Onze pièces furent soumises au jugement du comité de réception, qui fit choix de *Corneille aux Champs-Élysées*, par M. Laurent. Il était difficile d'en faire un plus mauvais. L'auteur vit siffler son ouvrage, et dut savoir peu de gré aux Comédiens de la préférence qu'ils lui avaient accordée, car elle lui avait été peu favorable. Parmi ses concurrents étaient le marquis de Luchet, Artaud, auteur de *la Centenaire de Molière*, et Cubières, qui, d'après une correspondance de lui avec les comédiens, dont nous avons copie sous les yeux, avait dans le même but composé trois pièces, l'une qu'il envoya au concours, l'autre qu'il adressa au théâtre de Rouen, et la troisième au théâtre de Bordeaux.

En 1816, Louis XVIII accorda à Mlle J.-M. Corneille une représentation à son profit sur le théâtre de l'Opéra. En 1829, la Comédie-Française a acquitté la même dette envers M. P. Corneille, né le 6 septembre 1796.

En 1817, M. Le Pan a publié une édition des *Chefs-d'œuvre de P. Corneille*, avec commentaires, annoncée au profit de Mlle J.-M. Corneille. L'intention était bonne, mais le but ne fut pas atteint. Il l'eût été sans doute, et l'action n'eût pas été plus mauvaise, si M. Le Pan n'eût fait de son ouvrage une sorte de diatribe contre Voltaire.

(19) L'accessit fut décerné à M. Augér. Nous rapporterons la lettre que lui écrivit Ducis pour le remercier de l'hommage d'un exemplaire de son Discours. Il ne faut, en partie, prendre les éloges qu'il lui donne que pour les compli-

ments d'usage en pareil cas ; mais la manière dont il parle de Corneille est touchante et vraie :

« Versailles, 17 avril 1808.

« Monsieur, c'est avec une âme forte que vous avez senti toute celle de Pierre Corneille, avec un style ferme que vous avez loué son style, et avec un juste enthousiasme que vous avez été ravi de ses beautés sublimes.

« On ne lui a pas rendu justice dans ces derniers temps, j'en ai été le témoin ; mais on pouvait répondre comme lui à ses détracteurs : *Parlez, Messieurs, il n'en sera pas moins Pierre Corneille.*

« Ce qui m'a fait le plus de plaisir, Monsieur, dans votre Éloge, c'est cet accent de l'âme qui s'y fait entendre : on ne demande pas si vous aimez Corneille, on le sent. Vous n'avez pas séparé son caractère de son talent, qui en était inséparable; vous n'avez pas séparé votre affection pour lui de votre admiration ; tout cela marche ensemble. Voilà justement comme j'ai été affecté sur ce vieux Romain, sur ce génie prodigieux, inventeur et fondateur de la tragédie française. Si, depuis que j'ai pu le lire, j'ai senti dans mon sein quelques étincelles de sa flamme, c'est en me tenant auprès de cette fournaise qu'il en a rejailli quelques-unes dans mon âme. La sienne est antique, noble, franche et vigoureuse, comme celle des deux Horaces, père et fils. Quel modèle pour les hommes de bien et pour les poëtes dignes de Melpomène !

« Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

« DUCIS. »

(20) Le vœu de l'érection d'une statue en l'honneur de Corneille avait été exprimé par Boissy-D'Anglas, à la Convention nationale, dans la séance du 16 fructidor an III.

Le compte rendu des longs efforts faits par la Société libre

d'émulation de Rouen depuis 1802 pour réaliser ce projet dans la patrie même du grand poëte, la liste des souscripteurs qu'elle arriva à réunir, et enfin le procès-verbal de l'inauguration de la statue, œuvre de M. David (d'Angers), forment un volume grand in-8°, auquel nous sommes obligé de renvoyer. Il a pour titre : *Précis historique sur la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription en* 1834, par A. Deville, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen ; Rouen, 1838.

En 1829, quand parut la première édition du livre que nous réimprimons aujourd'hui, nous y insérâmes, en note, un extrait de *l'Hermite en Province,* de M. de Jouy, qui forme encore la note 1 du livre Ier de cette édition nouvelle. « A Rome, y est-il dit, à Athènes, on lui eût élevé une statue de marbre de Paros. Autre temps, autres peuples, autres statues. » A vingt ans de là, quand la dette fut enfin payée, un membre de l'Académie de Rouen, M. Hellis (*Découverte du portrait de P. Corneille, par Ch. Lebrun;* Rouen, 1848, in-8°, p. 46), prend pour notre dire propre l'emprunt que nous avions fait à M. de Jouy, et s'écrie : « C'est bien à tort que M. Taschereau reproche à la ville de Rouen d'avoir eu peu de souci pour ce qui touche la gloire de Pierre Corneille. On douterait qu'il soit jamais venu à Rouen et qu'il eût été au théâtre, à l'hôtel de ville, au Musée, à l'Académie, à la Société d'émulation. Cette dernière Société a placé le jour de sa séance publique le 6 juin, anniversaire de la naissance du grand homme, et chaque année, le jour de la Saint-Pierre, des acteurs de la capitale viennent fidèlement représenter quelqu'un de ses chefs-d'œuvre. »

Sans faire remarquer davantage que M. Hellis nous prend toujours pour M. de Jouy, nous conviendrons que si nous n'étions jamais allé à Rouen nous n'aurions plus qu'à mourir de honte, et que, bien que nous y soyons allé, nous sommes

encore fort à plaindre : car, ainsi qu'il l'a soupçonné, nous n'avons jamais assisté à aucune séance de l'Académie dont M. Hellis est un des quarante.

Mais la querelle que nous cherche M. Hellis est une querelle de...., d'autres disent Gascon. Il ne s'agissait pas de savoir si chaque année on était ou non exact à massacrer les vers de Corneille sur le théâtre de Rouen [1]; si cette cité possédait à l'hôtel de ville, dans le musée, des tableaux, et dans une des salles du rez-de-chaussée deux statues, dont on a eu raison de dire que « elles ne pouvaient répondre *en aucune façon* à l'hommage éclatant et public que les concitoyens du grand Corneille voulaient rendre à la mémoire de ce poëte immortel [2] ». Rouen n'était-il pas, comme il l'a senti lui-même, en retard pour rendre un solennel hommage à son grand poëte ? Voilà ce que M. de Jouy a dit (et non pas nous), voilà ce que nous lui avons emprunté, voilà ce qu'ont pensé tous les souscripteurs à la statue érigée en 1834.

Mais si M. Hellis aime la guerre, il a eu de nombreuses occasions de la faire chez lui : car nous n'avons que répété ce que bien des Rouennais avaient imprimé avant nous. Nous pourrions lui en fournir une foule d'exemples ; nous lui en citerons trois :

Le *Journal de Rouen* imprimait, le 1er juillet 1818 : « Un jour viendra peut-être où la ville de Rouen pourra ériger un monument public en l'honneur du grand homme qu'elle a vu naître ; un jour viendra où les étrangers ne seront plus en droit de nous reprocher notre indifférence, où nous aurons

[1] *L'Écho de Rouen*, du 30 juin 1836, disait, à l'occasion de ces représentations annuelles : « Tout en cherchant l'enthousiasme, on est presque assuré de n'y trouver que le ridicule. »

[2] *Précis historique sur la statue de P. Corneille*, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen, p. 10.

enfin payé au plus étonnant génie littéraire de la France le tribut d'admiration qu'il réclame. »

La même feuille disait de nouveau, le 1er juillet 1819 : « N'est-il pas étonnant que cette ville n'ait point encore élevé de monument en l'honneur de ce grand homme ?... Corneille ne brille ici que par son absence. »

Enfin, dans le rapport sur le prix de poésie à décerner en 1832, le rapporteur, M. Deville, n'a pas craint de citer avec éloge [1] le passage suivant d'une pièce envoyée au concours :

« C'est ici qu'il naquit ! Mais quoi ! sur cette rive
Ne voit-on plus errer son ombre fugitive ?
Et vous, vous, de son nom ne vous souvient-il pas ?
Vous, qui foulez le sol qu'il foula de ses pas !
Avez-vous sur ces bords taillé l'airain antique ?
Répondez, le voit-on, sur la place publique,
Montrant la majesté de quelque vieux Romain ?
Eh quoi ! rien..., encor rien ! En vain mon œil avide
Cherche partout... ; partout le Forum, resté vide,
A l'amant des neuf Sœurs n'offre aucun souvenir ! »

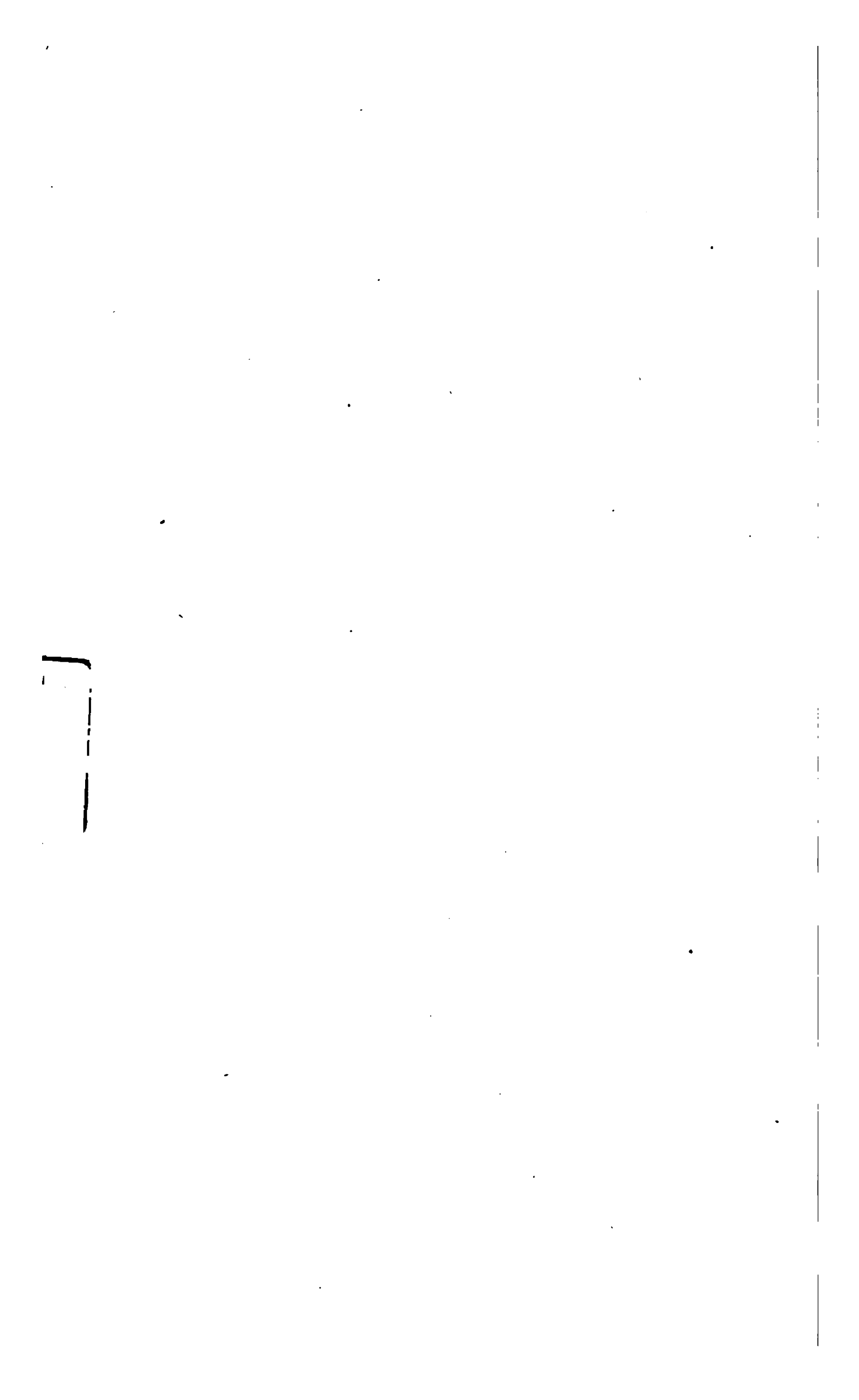
M. Hellis n'aura pas là la ressource de répondre comme croyait pouvoir le faire vis-à-vis de nous :

Tu vois bien qu'on ne peut rien dire
Aux gens qui n'ont pas vu.... Rouen.

[1] *Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, tenue le* 6 *juin* 1832 ; Rouen, Baudry, 1833, in-8°, p. 135.

BIBLIOGRAPHIE

DE CORNEILLE.



BIBLIOGRAPHIE

DE CORNEILLE.

I. ÉCRITS

RELATIFS A CORNEILLE[1].

Deux Dissertations concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur deux tragédies de M. Corneille intitulées SOPHONISBE *et* SERTORIUS (par d'Aubignac); Paris, Du Breuil, 1663, in-12.

La première de ces deux Dissertations avait déjà paru séparément la même année. Voir, dans la section suivante de cette Bibliographie, l'article *Sophonisbe.*

Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée ŒDIPE, *et de Réponse à ses calomnies* (par d'Aubignac); Paris, Du Breuil, 1663, in-12.

Entretien sur les tragédies de ce temps (par l'abbé de Villiers); Paris, Estienne Michalet, 1675, in-12.

Relatif à Corneille et Racine. Réimprimé en 1740 dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

1. Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette liste les pièces où Corneille a pu figurer seulement comme interlocuteur. Au surplus, nous n'en connaissons qu'une : *L'Inauguration du Théâtre-Français,* comédie en un acte, en vers, représentée le 9 avril 1782, par M. Imbert; Paris, Desenne, 1782, in-8°.

On n'y trouvera pas non plus les nombreux articles renfermés dans les journaux et les recueils de Rouen, toutes les fois qu'ils n'ont pas été tirés à part.

Ad Santolium Victorinum de obitu Petri Cornelii, Gallorum omnium qui tragœdias scripserunt Pincipis, Cal. Oct. 1684 (s. l.); 1 page in-8°.

On lit au bas : « Scripsit ex tempore Leonardus Matthæus », et un permis d'imprimer daté du 5 octobre 1684.

Vie de Corneille, par Fontenelle.

Imprimée d'abord, sous le titre d'*Éloge,* dans les *Nouvelles de la république des lettres* de janvier 1685, puis dans l'édition de l'*Histoire de l'Académie française* donnée en 1729 par d'Olivet, et enfin sous le titre de *Vie* dans les différentes éditions des *Œuvres complètes* ou *choisies de Fontenelle,* à partir de celle de 1742.

Éloge du grand Corneille, à M. l'abbé des Viviers, aumônier du roi, chanoine de Constance, protonotaire du Saint-Siége.

Par de La Fèvrerie. *Extraordinaire du Mercure,* avril 1685, p. 253-85.

Parallèle de Corneille et de Racine, par M. de Longepierre, 1686, dans les *Jugements des Savants* de Baillet.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Parallèle de M. Corneille et de M. Racine, par M. Fontenelle.

Ce *Parallèle,* composé en 1693, fut imprimé, à cette époque, sur un feuillet volant. Le plus ancien recueil où nous l'ayons trouvé est le volume intitulé : *Voyage de MM. de Bachaumont et de La Chapelle, avec un mélange de pièces fugitives tirées du cabinet de M. de Saint-Évremont;* Utrecht, Galma, 1697, in-12.

Dissertation sur les caractères de Corneille et de Racine contre le jugement de La Bruyère, par M. Tafignon; Paris, 1705, in-12.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Défense du grand Corneille contre le commentateur des Œuvres de M. Boileau-Despréaux (Brossette), par le Père Tournemine.

Imprimée dans les *Mémoires de Trévoux,* mai 1717; réimprimée sous le seul titre de *Défense du grand Corneille* dans les *Œuvres diverses* de P. Corneille, publiées en 1738, par Granet.

Dissertation sur les pièces de Corneille et de Racine.

Imprimée dans le *Mercure* d'octobre 1717, p. 35-59.

Dispute littéraire sur les Œuvres de Corneille et de Racine, à M. de***.

Dans les *Amusements du cœur et de l'esprit;* Paris, Didot, 1736, in-12, t. II, p. 291-314.

Sethos, tragédie nouvelle. Dédiée au grand Corneille (par Tanevot); Paris, veuve Pissot, 1739, in-8°.

Précédée d'une épître *Au grand Corneille*, de 96 vers. Suivant Quérard, il y a des exemplaires qui, au lieu de *Sethos*, pour titre portent : *Daluca*.

Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine, avec des réflexions pour et contre la critique des ouvrages d'esprit, et des jugements sur ces Dissertations (publié par l'abbé Granet); Paris, Gisset et Bordelet, 1740, 2 vol. in-12.

*Lettre à M**** (l'abbé Trublet), *contenant la généalogie de Corneille*, par M. Dreux du Radier; 1757, in-12.

A l'occasion du procès de J.-F. Corneille contre les légataires universels de Fontenelle. Avait paru d'abord dans *le Conservateur* de novembre 1757, dont ceci est un tirage à part.

Lettre sur Corneille et Racine, par M. l'abbé Simon; 1758, in-12.

Représentation de RODOGUNE *au profit d'un neveu du grand Corneille.*

L'Année littéraire, année 1760, lettre datée du 20 mars; t. II; p. 198-216.

Ode et Lettres à M. de Voltaire en faveur de la famille du grand Corneille, par M. Le Brun, avec la réponse de M. de Voltaire; Genève, Paris, 1760, in-8°.

Cette Ode a été réimprimée à la suite de *la Wasprie, ou l'Ami Wasp*, revu et corrigé (Berne, 1761, in-12), du même auteur, sous le titre de *l'Ombre du grand Corneille.*

La Petite-Nièce d'Eschyle, histoire athénienne, traduite d'un manuscrit grec intitulé, Ἐκ τῆς τῶν Ἐπιστημόνων ἀνεκδότης ἱστορίας Ἐκλογαί. Fragments de l'histoire anecdote des gens de lettres (par de Neuville); 1761, in-8°.

Commentaires sur le Théâtre de Pierre Corneille, et autres morceaux intéressants, etc., etc. (par Voltaire); 1764, 3 vol. in-12.

Ce sont les notes et commentaires de l'édition des *Œuvres de Corneille* donnée en 1764 par Voltaire, imprimés à part. Le commentateur paraît être étranger à cette publication séparée.

Dissertation sur quelques passages de Sénèque et de Corneille..., lue à la séance publique de la Société littéraire d'Arras, le 14 avril 1764, par M. Denis; Arras, 1764, in-12.

Parallèle des trois principaux poëtes tragiques français, Corneille, Racine et Crébillon; précédé d'un abrégé de leurs vies et d'un catalogue raisonné de leurs ouvrages, avec plusieurs extraits des observations faites par les meilleurs juges sur le caractère particulier de chacun d'eux... Paris, Saillant, 1765, in-12.

Éloge de Pierre Corneille, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen, a remporté le prix d'éloquence donné, en 1768, par monseigneur le duc de Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. Gaillard, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres et censeur royal; Rouen, Machuel, et Paris, Saillant, 1768, in-8°.

Réimprimé dans le t. I des *Mélanges académiques, poétiques, littéraires, philologiques, critiques et historiques* de l'auteur; Paris, Agasse, 1806.

Éloge de P. Corneille, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remporté l'accessit du prix d'éloquence donné, en 1768, par monseigneur le duc de Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. *** (P.-S. Bailly); Rouen, Machuel, et Paris, Saillant, 1768, in-8°.

Réimprimé depuis, avec quelques changements, dans les *Éloges de Charles V, de Molière, de Corneille, de l'abbé de La Caille et de Leibnitz, avec des notes*; Berlin et Paris, Delalain, 1770, in-8°, et dans les *Discours et Mémoires*, par l'auteur de l'HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE; Paris, Debure l'aîné, 1790, 2 vol. in-8°.

Éloge de Corneille, Pièce qui a concouru au prix de l'Académie de Rouen en 1768, par M. l'abbé de Langeac; Paris, Le Jay, 1768, in-8°.

Éloge de P. Corneille, par M. L*** de L*** (Laserre, de l'Oratoire); Nismes, Gaude, 1768, in-8°.

Éloge de P. Corneille, qui a concouru à l'Académie de Rouen, en 1768, par M. Bitaubé; Berlin, G.-J. Decker, 1769, in-8°.

Éloge de Corneille, avec des notes; Paris, Delalain, 1770, in-8°.

Esprit du grand Corneille, extrait de ses Œuvres dramatiques (par Charlier); Bouillon, 1773, 2 vol. in-8°.

Dissertation sur Corneille et Racine, suivie d'une Épître en vers (par Durosoi); Londres et Paris, Lacombe, 1773, in-8°.

Épître à Corneille, au sujet de sa statue, qui doit être placée dans la nouvelle salle de spectacle de Rouen, présentée et lue à la séance de l'Académie des sciences et belles-lettres de la même ville, le 8 mars 1775 (par Duval-Sanadon, 1775), in-8°.

Discours abrégé sur le grand Corneille.

Fait partie de : *Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon* (pages 1-38); Paris, veuve Duchesne, 1777, in-12.

Épître à l'Ombre d'un ami, suivie de deux Odes et de quelques idées sur Corneille (par Dorat); Paris, Delalain, 1777, in-8°.

Épître à Corneille.

Cette Épître, composée à l'occasion de la comédie des *Muses rivales* de La Harpe, se trouve dans le *Journal de Paris* du 5 février 1779.

Réponse de Corneille à l'Épître qu'on lui a adressée dans le JOURNAL DE PARIS.

Journal de Paris du 8 février 1779, signée par M. le chevalier de C*** (Cubières).

Lettre du chevalier de Laurès aux messieurs qui doivent concourir cette année pour le prix de poésie de l'Académie française, suivie d'une réponse de Corneille (par le chevalier de Cubières); Paris, Valleyre, 1779, in-8°.

Mes Récréations dramatiques (par Tronchin, de Genève); Genève, Bonnant, 1779-84, 5 vol. in-8°.

Les quatre premiers volumes furent réimprimés en 1780, sous le titre développé de *Mes Récréations dramatiques, ou Choix des principales tragédies du grand Corneille*, auxquelles on s'est permis de faire des retranchements, en supprimant ou raccourcissant quelques scènes, et substituant des expressions modernes à celles qui ont vieilli; précédé de quatre tragédies nouvelles de l'éditeur; Paris, Moutard, 1780, in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, par Lesuire, 1781.

Mentionné dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, t. V (1781 à 1793), p. 26.

Le Centenaire du grand Corneille, par le comte Imbert de La Platière.

Offerte par l'auteur à l'Académie de Rouen, dans la séance du 17 février 1784.

Corneille aux Champs-Élysées, pièce épisodique pour la cente-

naire de Corneille, représentée le 4 octobre 1784, au Théâtre-Français.

Attribuée par Grimm à un très-jeune homme nommé Laurent, non imprimée. Cette pièce fut préférée à *la Centenaire* de Cubières et à deux autres comédies sur le même sujet, présentées par Luchet et par Artaud, auteur de *la Centenaire de Molière* (*Correspondance secrète* de Mettra, lettre du 7 octobre 1784, t. XVII, p. 68). Sans doute *la Fête séculaire*, mentionnée ci-après, est d'un de ces derniers.

La Fete séculaire de Corneille, comédie en un acte, en vers; Paris, Hardouin et Gattey, 1785, in-8°.

Non représentée.

Les deux Centenaires de Corneille, pièces en un acte et en vers, représentées à Rouen, Bordeaux, le Havre, Tours, Grenoble, etc., etc.; par M. le chevalier de Cubières, de l'Académie de Lyon; Paris, Cailleau et Bailli, 1785, in-8°.

Contient : 1° *Réflexions sur le grand Corneille;* 2° *la Centenaire de Corneille, ou le Triomphe du génie*, pièce en un acte, en vers libres, représentée sur les théâtres publics de Rouen et de Bordeaux, le 1er octobre 1784; 3° *la Centenaire de Corneille, ou le Génie vengé*, pièce en un acte, en vers libres.

Idées sur Corneille, par M. Grimod de La Reynière.

Fait partie de *Peu de chose*, hommage à l'Académie de Lyon; Neufchâtel et Paris, 1788, in-8°.

Mémoire de Malesherbes sur la descendance de Corneille.

Avec lettre d'envoi datée du 8 septembre 1792. Imprimé dans la *Revue rétrospective* (1836), seconde série, t. VIII, p. 113, où ce document est suivi d'une correspondance de Collin d'Harleville avec la Comédie-Française et le Directoire exécutif pour mademoiselle J.-M. Corneille.

Hommage aux mânes de Corneille et de Voltaire, présenté à l'Institut national, par Marie-Victoire-Hortense Frescarode (Paris, 1796, Baudouin), in-8°.

La Fete de Corneille, comédie en un acte, en prose, par Picard, représentée à Rouen, le 29 juin 1800.

Dans les *Œuvres* de l'auteur (Paris, Barba, 1821), t. VIII, p. 167. Le *Journal de Rouen* du 13 messidor an VIII nous apprend que cette pièce, jouée le 10 messidor sur le théâtre des Arts, portait alors le titre de *Pierre et Thomas Corneille*. C'est encore sous ce même titre qu'elle fut reprise sur le même théâtre le 29 juin 1812. Le *Journal de Rouen*, qui avait tu le nom de l'auteur en 1800, nomme Picard dans son numéro du 30 juin 1812.

Hommage du grand Corneille, en vers, par Guilbert.

Lu au Lycée libre de Rouen, dans la séance publique du 29 juin 1800. Imprimé à un petit nombre d'exemplaires.

Deuxième hommage au grand Corneille, en vers, par le même.

Sans date. Imprimé à un petit nombre d'exemplaires.

Pierre Corneille à Rouen, comédie en un acte, en prose et en vaudevilles, par M. Huilart, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1801).

La Maison de campagne, ou Hommage rendu à Pierre Corneille, divertissement-vaudeville en un acte, par M. Belmont, représenté sur le théâtre de la République, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1801).

Le Retour de Melpomène, petit hommage au grand Corneille, divertissement en vers libres, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen. le 10 messidor an IX (29 juin 1802).

Six Tragédies de P. Corneille, retouchées pour le théâtre (par de Lisle, ancien conseiller au parlement de Provence, et Audibert, de Marseille); Paris, 1802, in-8°.

Réimprimées plus correctement la même année, avec une septième tragédie (*Héraclius*) dans quelques exemplaires.

Une Matinée des deux Corneille, comédie-vaudeville anecdotique, en un acte, en prose, représentée sur le théâtre de la Société olympique, le 26 ventôse an XII; par A. Grétry, neveu; Paris, madame Masson, an XII (1804), in-8°.

Sylla, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une dissertation dans laquelle on cherche à prouver, par la tradition, par l'histoire, par des anecdotes particulières et par un examen du style et des caractères, que cette pièce est du grand Corneille; publiée d'après un manuscrit du dix-septième siècle, déposé chez M. Tion de la Chaume, notaire de Paris, par M. C. Palmézeaux; Paris, Charon, an XIII (1805), in-8°.

Sur Corneille et Racine.

En prose dans *les Quatre Saisons du Parnasse*, publiées par Fayolle; Printemps, 1806, p. 229-34.

Épître à Corneille, par L^{s} F., membre de la Société des sciences et arts de Rennes; Paris et Rennes, juillet 1806, in-8°.

Les Amours de P. Corneille, comédie en trois actes, en prose, par Laujon.

Comédie reçue au Théâtre-Français, vers 1806; n'y fut pas représentée. Dans son *Esprit du grand Corneille,* p. 153, François de Neuchâteau dit de cette pièce : « La mort de l'auteur est cause qu'elle n'a « pas encore été représentée. » Si nous en croyons des personnes en position d'être bien informées, il faudrait retourner cette phrase et dire : « L'auteur est mort parce que cette pièce ne put pas être représentée. » Voici le fait tel qu'on nous l'a raconté : « Laujon, qui mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans, présenta cette pièce quelques années avant sa mort. Le comité la trouva très-faible, mais la reçut attendu l'âge de l'auteur, pensant d'ailleurs que sa mort imminente dispenserait de la mettre à l'étude. On fit même mention, par une inconvenance fatale, de cette dernière considération sur le registre de la Comédie, qui n'est consulté ordinairement que par ses sociétaires. Un jour Laujon vient se plaindre de ce qu'on ne se dispose pas à jouer sa pièce; on lui répond que beaucoup d'autres ouvrages sont reçus avant le sien, et, oubliant la note fatale, on lui donne le registre pour l'en convaincre. Le malheureux vieillard lit l'arrêt de mort porté, en quelque sorte, par les comédiens contre lui, et il ne survécut que peu de jours à ce coup cruel. »

Le *Journal de Rouen* du 1er juillet 1809 nous apprend que cette pièce fut jouée sur le théâtre des Arts de cette ville, le 29 juin précédent.

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut, dans sa séance du 6 avril 1808, par Marie-J.-J. Victorin Fabre; Paris, Baudouin, 1808, in-8°.

Il en a paru le même année une *seconde édition, suivie de notes revues et augmentées.*

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a obtenu l'accessit au jugement de la classe de la langue et de la littérature françaises, par L.-S. Auger; Paris, Xhrouet, 1808, in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, qui a obtenu la première mention honorable au jugement de la classe de la littérature et de la langue françaises, par René de Chazet; Paris, Le Normant, 1808, in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a concouru pour le prix d'éloquence proposé à la classe de la langue et de la littérature françaises de l'Institut, par M. G. D. L. B***; Paris, Patris, 1808, in-8°.

Éloge de Corneille, par M. A. J. (Jay); Paris, Léopold Collin, juillet 1808, in-8°.

Eloge de Corneille (par de Montyon); Londres, de l'imprimerie de P. da Ponte (sans date, vers 1808), in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, par un jeune Français (Jules Porthmann); Paris, Martinet, 1808, in-8°.

Le Prononcé, ou la Prééminence poétique du grand Corneille, par F. L. Darragon; Paris, Hénée, 1808, in-8°.

Le Journal de l'Empire, l'Institut et l'Éloge de Corneille, traités tous trois comme ils le méritent, par J. de Rochelines; Paris, de l'imprimerie de Brasseur aîné, 1808, in-8°.

On lit encore sur le titre : *Première lettre au public impartial*, ce qui semblait annoncer une suite. Il n'en parut cependant pas.

Le Mariage du grand Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1808.

Hommage à Corneille, scène lyrique, par M. Goujet, musique de M. Campenhaut, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1809.

Le Mariage de Corneille, comédie en un acte, en vers, représenté sur le théâtre de l'Impératrice, le 19 octobre 1809; par M. Hyacinthe.

Mémorial dramatique de 1810, p. 90; *Almanach des Muses*, année 1810, notice de la fin.

Les bonnes Femmes, ou le Ménage des deux Corneille, par Ducis.

Fait partie du *Recueil de poésies diverses, mélanges*, par le même (Paris, 1809, in-8°), et de toutes les éditions des *Œuvres de Ducis*.

Corneille et Racine, par T. Deyeux; Paris, imprimerie de Duminil-Lesueur, 1809, in-8°.

En vers.

La Maison de Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1810.

Cantate en l'honneur de Corneille, par M. Dutreik, mise en musique par M. Dubarrois, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1810.

Épître à M. Raynouard, de l'Académie française, sur Corneille et Racine, par M. Viennet, couronnée aux Jeux floraux, en 1810.

Fait partie de : *Épîtres et Poésies, suivies du poëme de Parga*, par M. J.-P.-G. Viennet; Paris, Ladvocat, 1821, in-8°.

Corneille au Capitole, scènes héroïques (en vers), à l'occasion du rétablissement de S. M. Marie-Louise, impératrice et reine, après la naissance du roi de Rome, représentée le 21 avril 1811, sur le théâtre de l'Odéon, par M. J. Aude; Paris, madame Masson, 1811, in-8°.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles et musique de M. Campenhaut, exécutée pour la première fois, dans la séance annuelle de la Société d'émulation de Rouen, le 22 juin 1811, et sur le théâtre des Arts de la même ville, le 29 du même mois.

Les deux Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1811.

Discours en vers en l'honneur de Corneille, récité sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1811.

Le *Journal de Rouen* du 1er juillet 1811 dit que ce Discours est de l'auteur du *Parleur contrarié.* (A.-J. De Launay-Vassary).

Hommage de la Neustrie au grand Corneille, poëme héroï-lyrique, présenté et lu à la séance du vendredi 9 août 1811, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; par D. (Duval) Sanadon, membre non résident de ladite Académie; Paris, Béchet et Nepveu, 1811, in-8°.

Vie de Pierre Corneille, par M. Guizot.

Dans les *Vies des Poëtes français du siècle de Louis XIV,* par M. F. Guizot (et feu madame Guizot, née de Meulan); Paris, Schœll, 1813, in-8°, t. I (et unique). Ce volume a été réimprimé sous le titre de *Corneille et son temps, étude littéraire,* par M. Guizot; Paris, Didier, 1852, in-8°.

Discours qui a obtenu une médaille d'or de 300 fr. à la séance de la Société d'émulation de Rouen du 2 juin 1813, sur cette question : *Quelle a été l'influence du grand Corneille sur la littérature française et sur le caractère national;* par M. A. Thorel de Saint-Martin; Baudry, Rouen, 1813, in-8°.

Dithyrambe sur Pierre Corneille, par M. Léon Thiessé.

Cité dans le *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen,* année 1814, p. 21.

Hommage au grand Corneille, scène par MM. Désaugiers et Gentil, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1815.

La Nièce de Corneille chez Voltaire, comédie anecdotique en un

acte et en vaudevilles, représentée sur le théâtre des Arts à Rouen, le 29 juin 1816.

La Fête de Saint-Pierre, scènes épisodiques mêlées de musique, par MM. ***, représentées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 9 juin 1817.

Le *Journal de Rouen* nous apprend que cet à-propos avait été précédé de la tragédie de *Polyeucte*, dans laquelle mademoiselle Caroline Corneille remplissait le rôle de Pauline. Elle avait déjà joué sans succès Chimène du *Cid* à la représentation donnée à l'Opéra au bénéfice de sa tante, le 6 juin 1816.

La Fête de Saint-Pierre, vaudeville en un acte, par M. ***, de Rouen, représenté sur le théâtre des Arts de cette ville, le 29 juin 1819.

Malgré l'identité des titres, cette pièce n'est pas celle qui avait été représentée en 1817.

L'Esprit du grand Corneille, ou Extrait raisonné de ceux des ouvrages de P. Corneille qui ne font pas partie du recueil de ses chefs-d'œuvre dramatiques, pour servir de supplément à ce recueil et au commentaire de Voltaire, par M. le comte François de Neufchâteau, l'un des quarante de l'Académie française, etc.; Paris, Pierre Didot, 1819, in-8°.

Le Songe du jeune Corneille, scène en vers, par M. Lepitre, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1820.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de M. Boché, musique de M. Morin, chef d'orchestre, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1820.

Le Cardinal de Richelieu et le grand Corneille, dialogue des morts, par Vauvenargues.

Posthume. Dans le *Supplément aux Œuvres complètes de Vauvenargues;* Paris, Belin, 1820, in-8°.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de M. Verteuil, artiste du théâtre des Arts, à Rouen; musique de MM. Morin et Cassel; exécutée sur le théâtre le 19 juin 1821.

Épître à Corneille, par M. ***, envoyée au concours de 1822 pour le prix de poésie proposé en 1821 par l'Académie de Rouen.

Mentionnée dans le *Précis analytique des travaux* de cette Académie pour 1822, p. 102.

Éloge de P. Corneille, proposé pour prix d'éloquence en 1808, par F.-A. Guinand; Paris, Le Normant, 1822, in-8°.

La Nièce de Pierre Corneille, vaudeville, par M. ***, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1822.

Hommage au grand Corneille, par P. de B...tte.

En vers. Inséré dans le *Journal de Rouen* du 29 juin 1822.

Pierre et Thomas Corneille, à-propos en un acte, en prose, représenté au second Théâtre-Français le 6 juin 1823, par MM. Romieu et Monnières ; Paris, Baudouin frères, 1823, in-8°.

Scène lyrique en l'honneur de Corneille, paroles de M. ***, musique de Méhul, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1823.

La Maison de Corneille, à-propos-vaudeville en un acte, par MM. Tiste et ***, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1824.

Éloge de Pierre Corneille, discours en vers composé pour le théâtre du Havre, par Louvet, prononcé le mardi 29 juin 1824...; Havre, Chapelle, 1824, in-8°.

La Maison de Corneille, par M. de Jouy.

Fait partie de *l'Hermite en province,* t. VII, p. 214 et suiv. ; Paris, Pillet, 1824.

Pensées de C.-J.-B. Bonnin, suivies des Éloges de Corneille et de Montesquieu ; Paris, Béchet aîné, 1824, in-12.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de ***, musique de M. Eugène Walkiers, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1825.

Racine chez Corneille, ou la Lecture de PSYCHÉ, comédie en un acte, en vers, par M. Bruleboeuf-Letournan, représentée pour la première fois, à Rouen, sur le théâtre des Arts, le 29 juin 1825 ; Paris, De La Forest, 1825, in-8°.

Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille, par P. (Pierre-Alexis) Corneille; Rouen, F. Baudry, 1826, in-8°.

Rapport sur la date de la naissance de Pierre Corneille, lu à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par M. Houël; Rouen, Nicétas Periaux jeune, 1828, in-8°.

La Jeunesse de Corneille, comédie en un acte, par M. ***, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 28 juin 1828.

Cantate en l'honneur de Corneille, par M. Charles, artiste du

théâtre des Arts, à Rouen, exécutée sur ce théâtre le 28 juin 1828.

Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille et sur la maison où il est né, lu à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, le 6 juin 1828, par M. Pierre-Alexis Corneille, professeur d'histoire au collége royal; Rouen, F. Baudry, avril 1829, in-8°.

Rapport sur le monument à élever à Pierre Corneille, lu à la Société libre d'émulation de Rouen, le 15 avril 1829, par M. A. Deville; Rouen, Baudry, 1829, in-8°.

Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille, par Jules Taschereau; Paris, Alexandre Mesnier, 1829, in-8°.

Stances pour l'anniversaire de la naissance de P. Corneille, par M. Buzoni, lues au Théâtre-Français, le 6 juin 1829; Paris, Barba, 1829, in-8°.

Dans une représentation au bénéfice de M. Pierre Corneille, un des descendants de l'auteur.

Stances pour l'anniversaire de la naissance de P. Corneille (par A. François), 1829.

Corneille, ode, par M. Belmontet.

Cette ode, présentée à la Comédie-Française pour y être lue le 6 juin 1829, jour anniversaire de la naissance de Corneille et de la représentation au bénéfice d'un de ses descendants, a été imprimée dans le numéro du *Voleur* du 10 juin 1829.

Corneille à Rouen, comédie en deux actes, en vers, par M. Muret, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1829.

Discours en l'honneur de Pierre Corneille, par M. Casimir Delavigne, de l'Académie française; Rouen, Baudry, 1829, in-8°.

Prononcé le 19 septembre, jour de la représentation donnée par le théâtre des Arts de Rouen au profit de la souscription pour la statue de Corneille.

*Réflexions sur un passage de l'*HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE P. CORNEILLE, *par M. Taschereau;* par M. A. Floquet...; Rouen, N. Periaux, 1831, in-8°.

Notice sur la maison et la généalogie de Corneille, par A.-G. Ballin; Rouen, Periaux, mai 1833, in-8°.

Extrait de la *Revue de Rouen* du 10 mai 1833, avec quelques additions.

Corneille, stances par M. Adolphe Dumas, récitées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1833.

Elles furent imprimées, comme appel du premier jugement du public, avec le nom de l'auteur, qui n'avait pas été demandé à la scène, dans la *Revue de Rouen* de juillet 1833, pages 18 et suivantes.

Corneille, vers par M. Borssat, comédien, récités sur le théâtre des Arts le 29 juin 1833.

Imprimés dans la *Revue de Rouen* de juillet 1833, pages 23 et suivantes, à la suite de la pièce précédente.

Corneille, Racine et leur époque, par M. Auguste de Lavallery.

Tome I, pages 33-42 de *l'Essor, préludes philosophiques et littéraires,* 2[e] livraison; Paris, 20 septembre 1833, in-8°.

Richelieu et les cinq auteurs, scènes historiques, par B. G.

Imprimées dans *la Gironde, Revue de Bordeaux,* t. I, p. 180 et suivantes, 1833, in-4°.

Dithyrambe sur la statue de Pierre Corneille, par Th[re] Wains-Desfontaines, instituteur primaire à Alençon, pièce couronnée par la Société libre d'émulation de Rouen, dans sa séance publique du 6 juin 1834; Rouen, F. Baudry, 1834, in-8°.

Vers sur l'hommage qui va être rendu au grand Corneille, par l'érection d'une statue sur une des places publiques de Rouen, au moyen d'une souscription (par M. Deniéport). Cette pièce a obtenu la première mention honorable après le prix unique décerné par la Société d'émulation de Rouen, au concours de 1834; Rouen, imp. N. Periaux, 1834, in-8°.

L'Inauguration de la statue de Corneille, pièce qui a obtenu la deuxième mention honorable à la Société d'émulation de Rouen, dans la séance du 6 juin 1834, par P. Legagneur; Coutances, imp. de Tanquerey, 1834, in-8°.

Hommage à la mémoire de P. Corneille, sujet de poésie mis au concours par la Société libre d'émulation de Rouen, ville natale du poëte, par M. L.-J. Dublar, de l'Académie de Douai; Paris, Delaunay, 1834, in-8°.

Hommage au grand Corneille, par Théodore Lebreton, de Rouen, ouvrier imprimeur en indienne; Rouen, Baudry, 1834, in-8°.

En vers.

Hommage à P. Corneille (à l'occasion de la statue qui doit lui être érigée à Rouen), par Paul James Duboc (de Rouen); Paris, Ledoyen, 1834, in-8°.

L'Anniversaire de P. Corneille, intermède représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1834.

Sur l'inauguration de la statue de P. Corneille sur le pont d'Orléans, avec un mot sur la nouvelle école scénique, par Th. R....n (Ruffin); Rouen, N. Periaux, 1834, in-8°.

En vers.

Le Jour de l'inauguration de la statue de P. Corneille à Rouen, poëme en trois chants, par J.-C. Defosse, du Grand-Quevilly; Rouen, F. Baudry, 1834, in-8°.

Inauguration de la statue du grand Corneille à Rouen, le 19 octobre 1834, par M. Dumersan.

En vers. *Revue du théâtre,* tome II, pages 40 et suivantes; 1834. Tiré également à part.

Discours prononcé, au nom de l'Académie de Rouen, par M. Em^el Gaillard, secrétaire perpétuel de cette Académie, pour la classe des lettres, *lors de l'inauguration de la statue de P. Corneille.*

Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour 1834, p. 296.

Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille à Rouen, le 19 octobre 1834, par M. Lafon, des Français; Paris, Paccard, 1834, in-8°.

Statue de P. Corneille; Rouen, imp. de N. Periaux, in-fol. plano.

Au bas de la statue, qui occupe environ la moitié de la page, sont trois colonnes, dont la première contient la description de la statue, les deux autres des couplets ayant pour titre : *Hommage grivois à Pierre Corneille...* Par Hyacinthe Lelièvre, de Rouen.

Notice sur la statue de P. Corneille et liste des souscripteurs qui ont concouru à l'érection de ce monument, signée : A. Deville; Rouen, imp. de F. Baudry (1834), in-8°.

Nouveaux Détails sur Pierre Corneille, recueillis dans l'année où Rouen élève une statue à ce grand poëte, par M. Emm. Gaillard.

Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour 1834, p. 164 et suiv.

L'Apothéose de Pierre Corneille à Rouen en 1834, poëme qui a obtenu la première mention honorable dans la séance publique de l'Académie française, le 27 août 1835, par P.-A. Vieillard, de Rouen; Paris, Firmin Didot frères, 1835, in-8°.

Rôle politique de Pierre Corneille pendant la Fronde. Document communiqué à l'Académie de Rouen par M. Floquet, dans la séance du 18 novembre 1836 ; (Paris,) imp. de Fournier (1836), in-8°.

Extrait de la *Revue rétrospective*, numéro de décembre 1836.

A Pierre Corneille, hommage en vers, par M. J.-A. Delérue, récité sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1838.

Stances en l'honneur de Corneille, par M. J.-A. Delérue, mises en musique et chantées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1838.

Précis historique sur la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription en 1834, par A. Deville, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen ; Rouen, Baudry, 1838, gr. in-8°.

Corneille et Richelieu, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Boulé et Rimbaut, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 23 février 1839 ; Paris, E. Michaud, 1839, in-8°.

138e livraison du *Musée dramatique*.

Corneille chez le Savetier, scène historique de la vie de P. Corneille, par MM. Beuzeville et Th. Lebreton, représentée sur le théâtre des Arts de Rouen, le 29 juin 1841 ; Rouen, N. Periaux, 1841, gr. in-8°.

Nous citons, d'après les *Renseignements relatifs à Pierre Corneille* de M. Ballin, cette pièce, qui ne figure pas dans la *Bibliographie de la France*, et n'est pas entrée à la Bibliothèque impériale, sans doute parce qu'elle n'a pas été déposée.

Strophes en l'honneur de Corneille, par Th. Lebreton, de Rouen, récitées sur le théâtre des Arts, le 29 juin 1842.

Corneille et ses amis, comédie en deux actes et en vers, par MM Lucien-Élie et Lemaire aîné, représentée pour la première fois sur le théâtre des Arts de Rouen, le août 1842 ; Rouen, imp. de Periaux (1842), in-8°.

Corneille et ses voisins, comédie en deux actes et en vers, par MM. Lucien-Élie et Lemaire aîné, artiste du grand théâtre de Rouen, représentée pour la première fois sur le théâtre des Arts, le 27 septembre 1842 ; Rouen, Edet jeune, 1842, in-8°.

Autre édition de la pièce précédente, avec quelques changements, outre celui du titre.

Vie de Pierre Corneille, par Gustave Levavasseur; Paris, Debécourt, 1843, in-18.

La Jeunesse de Corneille, comédie historique en trois actes et en vers, par M. Émile Coquatrix (de Rouen); Paris, Masgana, 1844, in-12.

Représentée à l'Odéon le 6 juin 1844, anniversaire de la naissance de Corneille.

L'Hôtel de Rambouillet et Corneille, par Henri Martin.

Revue indépendante du 25 juin 1845.

Corneille et Rotrou, comédie en un acte et en prose, par MM. de La Boullaye et Cormon, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Français, le 8 octobre 1845; Paris, Marchant (1845), in-8°.

Fait partie du *Magasin théâtral.*

Épître à Corneille, en vers, par M. Émile Coquatrix, lue à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, le 6 juin 1846; Rouen, imp. de A. Péron, 1846, gr. in-8°.

Corneille chez Poussin, à-propos anecdotique en vers, suivi d'un épilogue, par M. Ferdinand de La Boullaye, représenté pour la première fois à Paris, sur le second Théâtre-Français, le 6 juin 1847, jour anniversaire de la naissance de P. Corneille; Paris, Tresse (1847), in-8°.

Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, en particulier par Voltaire; par M. Viguier, inspecteur général de l'Université; Rouen, imp. de Péron (1846), gr. in-8°.

Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Le Brun. Recherches historiques et critiques à ce sujet, par M. Hellis; Rouen, Le Brument, et Paris, Hocdé, 1848, in-18.

Renseignements relatifs à Pierre Corneille, principalement en ce qui concerne l'Académie de Rouen, par M. A.-G. Ballin (1848), in-8°.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen,* année 1848.

Notes relatives à Corneille, lues à l'Académie des sciences

belles-lettres et arts de Rouen, par M. Ballin; Rouen, imp. de A. Péron (1850), in-8°.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1850.

Stances sur la découverte du portrait original de Pierre Corneille d'après Le Brun (signées : J.-C. Defosse); Rouen, imp. de Péron, 1850, in-8°.

Hommage à Corneille, en vers, par M. Beauvallet, récité par l'auteur sur le Théâtre-Français le 6 juin 1851.

On lit, à cette date, sur le registre du Théâtre-Français, la note suivante : « On avait annoncé un *Hommage à Corneille* par M. Théophile Gautier; mais la censure n'a pas permis ce morceau, qui a été remplacé par celui de M. Beauvallet. »

Éloge de Pierre Corneille, sa vie et ses ouvrages. Monologue historique en un acte, en vers, dédié à la ville de Rouen; suivi d'une apothéose et d'une marche triomphale, par Louis Crevel de Charlemagne (de Rouen); représenté pour la première fois sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 6 juin 1851; Paris, chez l'auteur, 1851, in-8°.

Note sur les descendants de Corneille, par M. le baron de Stassart; Bruxelles, Hayez, 1851, in-8°.

Fragment d'études sur la vieillesse de Pierre Corneille, lu à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise (par Victor Lambinet); Versailles, imp. de Montalant-Bougleux (1851), in-8°.

Corneille et son temps, étude littéraire, par M. Guizot; Paris, Didier, 1852, in-8°.

Réimpression de la *Vie de Pierre Corneille*, 1810. Voir précédemment page 222.

Essai sur les théories dramatiques de Corneille, d'après ses Discours et ses Examens, par J.-A. Lisle; Paris, A. Durand, 1852, in-8°.

Lettres inédites de P. Corneille, 1652-1656 (avec une introduction par M. Célestin Port), Paris, imp. de F. Didot, 1852, in-8°.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. III, p. 348.

La Muse héroïque, ode, par M. Théodore de Banville, récitée par Mlle Rachel, sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1854.

La Muse de Corneille, à-propos joué sur le théâtre impérial de

l'Odéon, pour l'anniversaire de la naissance de Corneille, le 6 juin 1854; par Henri de Bornier; Paris, Michel Lévy frères, 1854, in-12.

Charlotte Corday, ode; Saint-Germain-en-Laye, imp. de Picault, 1854, in-12.

Avec une *Notice sur la descendance de Corneille*. Signé : P. M., d. e. d.

Hommage à Corneille, par M. Philoxène Boyer, récité sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1855.

Théâtre de poche, par Théophile Gautier; Paris, libr. nouvelle, 1855, in-16.

Une larme du Diable. — ... — Pierre Corneille.

Stances, récitées sur le théâtre de l'Odéon, le 6 juin 1856; par M. H. de Bornier.

Mentionné dans le feuilleton du *Moniteur universel* du 9 juin.

Les Commencements de P. Corneille, par A. Hatzfeld; Grenoble, imp. de Prudhomme, 1857, in-8°.

Des principes de Corneille sur l'art dramatique. Thèse de doctorat, présentée à la Faculté de Lyon, par B. Duparay; Lyon, imp. de Vingtrinier, 1857, in-8°.

Stances de M. Beauvallet, récitées par lui-même sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1859.

Le grand Corneille historien, par Ernest Desjardins; Paris, Didier et Cie, 1861, in-8°.

De la Langue de Corneille, par Ch. Marty-Laveaux; Paris, L. Hachette et Cie, 1861, in-8°.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. II.

Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du dix-septième siècle en général, par M. Frédéric Godefroy; Paris, Didier et Cie, 1862, 2 vol. in-8°.

Corneille à la butte Saint-Roch, comédie en un acte, en vers, représentée au Théâtre-Français le vendredi 6 juin 1862, précédée de Notes sur la vie de Corneille, d'après des documents nouveaux, par Édouard Fournier; Paris, Dentu, 1862, in-18.

L'Occasion perdue recouverte, par Pierre Corneille; nouvelle édition, accompagnée de notes et de commentaires, avec les sources et les imitations qui ont été faites de ce poëme célèbre non re-

cueilli dans les œuvres de l'auteur (publié par M. Paul Lacroix); Paris, J. Gay, 1862, in-12.

Note sur Pierre Corneille considéré à tort comme l'auteur du poëme L'OCCASION PERDUE RECOUVERTE, lue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par Édouard Frère; Rouen, imp. de Boissel, 1864, in-8°.

Corneille poëte comique, par M. Paul Vavasseur. Discours de réception prononcé à la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, le 4 août 1864. Rouen, imp. de Boissel, 1864, in-8°.

Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne, par E. Gosselin, greffier-archiviste; Rouen, imp. de Cagniard, 1864, in-8°.

Extrait de la *Revue de la Normandie*, des 31 mai et 30 juin 1864.

Corneille et ses contemporains, discours prononcé à l'ouverture du cours de poésie française, le 17 décembre 1863, par M. Saint-René Taillandier, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier; Paris, Germer Baillière, 1864, in-8°.

Extrait de la *Revue des cours littéraires,* 1re année, nos 7, 8 et 9.

Deux lettres inédites de P. Corneille à Huyghens de Zuilychem, par Édouard Fournier; Paris, imp. de Dupray de La Mahérie, 1865, in-8°.

Extrait de la *Revue des provinces,* du 15 février 1865.

De la tragédie française. Corneille et Racine, par Th. Louïse. 1re conférence publique faite à Valenciennes, le 22 février 1865; Valenciennes, imp. de Prignet, 1865, in-8°.

Particularités de la vie judiciaire de Pierre Corneille, révélées par des documents nouveaux; par E. Gosselin; Rouen, imp. de Cagniard, 1865, in-8°.

Extrait de la *Revue de la Normandie,* numéro de juillet 1865.

Critique des tragédies de Corneille et de Racine, par Voltaire. Thèse pour le doctorat ès lettres, par B. Bonieux; Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1866, in-8°.

Corneille et le Monde; par Édouard Fournier. Stances récitées sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1867, pour le 261e anniversaire de la naissance de P. Corneille; Paris, imp. de Jouaust, 1867, in-8°.

Un Episode de la jeunesse de Pierre Corneille, par E. Gosselin; Rouen, imp. de Cagniard, 1867, in-8°.

Extrait de la *Revue de la Normandie*, août 1867.

Conférences scientifiques et littéraires des Facultés de Poitiers. — Corneille et le Cid, par M. A.-Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers; Niort, L. Clouzot, 1867, in-8°.

La Gloire des armes chez Corneille, par Ed. de La Barre Duparcq; Orléans, imp. de Colas, 1867, in-8°.

Étude sur Corneille, par Alexis Doinet; Bordeaux, imp. de Bissei, 1867, in-8°.

Lexique de la langue de P. Corneille, avec une Introduction grammaticale, par M. Ch. Marty-Laveaux; Paris, Hachette, 1868, 2 vol. in 8°.

Formant les t. XI et XII de l'édition des *Œuvres de Pierre Corneille*, faisant partie des *Grands Écrivains de la France*, publ. chez le même éditeur.

Notice biographique sur Pierre Corneille, par M. Ch. Marty-Laveaux; Paris, imp. de Lahure, 1868, in-8°.

Extrait de l'édition des *Œuvres de Pierre Corneille*, de Hachette.

Nouveaux Documents inédits sur le patrimoine de P. Corneille. (Signé : A. Tougard.) Rouen, imp. de Cagniard, (1863).

Le grand Corneille, par l'abbé Mérit, professeur de rhétorique à Mongazon; Angers, imp. de Lachèse, 1868, in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Discours prononcé à la rentrée des Facultés et de l'École de médecine de Clermont-Ferrand, le 19 novembre 1868, par M. Damien, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres; Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1868, in-8°.

Étude sur Pierre Corneille.

Corneille et l'acteur Mondory, par M. F. Bouquet. Extrait de la *Revue de la Normandie*, février-mars 1869. Rouen, imp. de Cagniard, 1869, in-8°.

II. ÉCRITS ET TRAVAUX

RELATIFS AUX OUVRAGES PARTICULIERS

DE CORNEILLE.

MÉLITE,

Représentée en 1629, imprimée en 1633.

Mélite, ou la première pièce de Corneille, nouvelle historique, par Dumersan.

Imprimée dans *le Monde dramatique*, le 6 juin 1837, t. IV, p. 337 et suiv. de ce recueil périodique.

Mélite, ou la première pièce de Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Dumersan, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1837.

Non imprimée. C'est la mise à la scène de la nouvelle qui forme l'article précédent.

MÉDÉE,

Représentée en 1635, imprimée en 1639.

Parallèle des beautés de Corneille avec celles de plusieurs scènes de la Médée *de Sénèque*, par M. Guilbert.

Lu dans la séance de la Société libre d'Émulation de Rouen du 16 juin 1804.

L'ILLUSION COMIQUE,

Représentée en 1636, imprimée en 1639.

L'Illusion comique (remaniée par M. Éd. Thierry), représentée sur le Théâtre-Français, pour la première fois, le 6 juin 1861, pour le deux cent cinquante-cinquième anniversaire de la naissance de Corneille.

LE CID,

Représenté en 1636, imprimé en 1637.

Observations sur LE CID, *tragédie de Corneille* (par de Scudéry); Paris, 1637, in-8° [1].

Il existe une autre édition de cet écrit, sous le titre de : *Les Fautes remarquées en la tragi-comédie du* CID; *à Paris, aux dépens de l'auteur*, 1637, in-8°. La page 3 porte en tête : *Observations sur* LE CID.

1. On a attribué à Corneille un grand nombre des pièces et écrits auxquels la querelle causée par ces *Observations* donna lieu. Voici les trois seuls qui soient certainement de lui; il est à peu près certain que tout le reste ne l'a pas pour auteur :

1° *Lettre apologétique du sieur Corneille, contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur* LE CID; 1637, in-8°.

Nous avons vu des exemplaires portant : *Lettre apologitique*...

2° RONDEAU. *Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel*, etc. (par Corneille); (1637,) un feuillet grand in-4°.

Voir t. I, p. 64.

3° *Excuse à Ariste* (par Corneille, 1637), in-8°.

Suivie du rondeau.

La Défense du CID.

Voir t. I, p. 221, la note 7 du livre II.

L'auteur du vrai Cid espagnol à son traducteur français, sur une lettre en vers qu'il a fait imprimer, intitulée EXCUSE A ARISTE, *où, après cent traits de vanité, il dit de soi-même :*

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

(Paris, 1637), in-8°.

Attribué par Corneille à Mairet. Voir t. I, p. 70.

Examen de ce qui s'est fait pour et contre LE CID, avec un *Traité de la disposition du poëme dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures*; Paris, imprimé aux dépens de l'auteur, 1637, in-8°.

Cet écrit porte, à la page 3, pour second titre : *Discours à Cliton sur les* OBSERVATIONS DU CID, *avec un Traité de la disposition, etc.*

Les frères Parfait l'attribuent à Claveret. C'est à tort, selon nous. Voir t. I, p. 71, et note 11 du livre II, p. 197 du même volume.

Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8°.

La Preuve des passages allégués dans les OBSERVATIONS SUR LE CID. A messieurs de l'Académie, par M de Scudéry; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8°.

Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soi-disant auteur du CID; Paris, 1637, in-8°.

La page 3 porte pour titre : *Lettre contre une invective du sieur Corneille, soi-disant auteur du* CID.

Lettre du sieur Claveret à Monsieur de Corneille; (Paris, 1637,) in-8°.

L'Amy du CID *à Claveret*; Paris, 1637, in-8°.

Attribué à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

*Lettre à *** sous le nom d'Ariste.*

Avec cette épigraphe :

Ce n'est donc pas assez, et, de la part des Muses,
Ariste, c'est en vers qu'il vous faut des excuses;
Mais la mienne pour vous n'en plaint pas la façon :
Cent vers lui coûtent moins que deux mots de chanson.

(Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée par Niceron à Mairet. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

*Réponse de *** à ***, sous le nom d'Ariste*; Paris, 1637, in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Lettre pour M. de Corneille contre les mots de la lettre sous le nom d'Ariste : « Je fis donc résolution de guérir ces idolâtres »; (Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Épître familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la tragi-comédie du CID; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8°.

A la suite de cette *Epître*, p. 30 à 48, se trouve une *Réponse à l'Amy du* CID *sur ses invectives contre le sieur Claveret.*

Lettre du désintéressé au sieur Mairet; (Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Advertissement au Besançonnais Mairet; (Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Apologie pour Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, en réponse à la pièce intitulée ADVERTISSEMENT AU BESANÇONNAIS MAIRET; 1637, in-8°.

Épître aux poëtes du temps sur leur querelle du Cid; Paris, 1637, in-8°.

Pour le sieur Corneille contre les ennemis du Cid; Paris, 1637, in-8°.

Sonnet.

La voix publique à M. de Scudéry sur les Observations du Cid; Paris, 1637, in-8°.

L'inconnu et véritable ami de messieurs de Scudéry et Corneille; 1637, in-8°.

Signé D. R. Attribué à tort à Rotrou par Niceron et autres. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Le Souhait du Cid en faveur de Scudéry : une paire de lunettes pour faire mieux ses Observations; 1637, in-8°.

Le Jugement du Cid *composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse;* (Paris, 1637,) in-8°.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (publié par Granet), dans *l'Esprit du grand Corneille*, par François de Neufchâteau, et dans le *Tableau de la littérature française au seizième siècle,* par M. Sainte-Beuve, 2 vol. in-8°.

Lettre de M. l'abbé de Boisrobert à M. Mairet (datée du 5 octobre 1637).

Sur la querelle du *Cid,* imprimée pour la première fois dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, t. I, p. 114 et suiv.

Recueil des bonnes pièces pour et contre le Cid; Paris, Nicolas Trabouillet, 1637, in-8°.

Nous citons ce *Recueil* d'après une *Vie de Corneille*, manuscrit d'une date ancienne, qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne. Était-ce une réimpression d'un choix des écrits dont nous avons donné les titres? ou n'était-ce que la réunion d'exemplaires de ces mêmes écrits, pour laquelle un libraire se serait borné à faire imprimer des titres collectifs? C'est ce que nous n'avons pas été à même de vérifier.

Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid; Paris, Camusat, 1638, in-8°.

Réimprimé en 1678, in-12.

Lettre de M. de Balzac à M. de Scudéry sur ses Observations du Cid, *et la réponse de M. de Scudéry à M. de Balzac, avec la lettre de M. de Scudéry à messieurs de l'Académie fran-*

çaise sur le jugement qu'ils ont fait du Cid *et de ses* Observations; Paris, Augustin Courbé, 1638, in-8°.

La Suite et le Mariage du Cid, tragi-comédie en cinq actes, en vers (représentée en 1637, par Chevreau); Paris, Toussaint Quinet, 1638, in-4°.

Réimprimé la même année sous le titre de : *le Mariage du Cid :* jouxte la copie imprimée à Paris, in-8°.

La vraie Suite du Cid, tragi-comédie (en cinq actes et en vers, représentée en 1637, par Desfontaines); Paris, Antoine de Sommaville, 1638, in-4°.

L'innocence et le véritable amour de Chymène. Dédiée aux dames; imprimée cette année, 1638, (sans lieu), in-12.

Défense modérée du *Cid* et du rôle qu'y joue Chimène entre son amant et la mémoire de son père. Bibliothèque de l'Arsenal.

L'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid, par Chillac, juge des gabelles de S. M. en la ville de Beaucaire en Languedoc; Paris, Cardin Besongne, 1639, in-4°.

Non représentée. Réimprimée sur l'imprimé à Paris, chez Cardin Besongne, 1645, in-12 : — jouxte la copie imprimée à Paris, 1646, in-8° ; — et, sous le titre de : *la Mort du Cid et l'Ombre du comte de Gormas;* Caen, J.-J. Godes, 1683, in-8° ; — et 1696, in-12.

Chapelain décoiffé, ou Parodie de quelques scènes du Cid (par Furetière); 1665, in-12.

Se trouve aussi dans beaucoup d'éditions des *Œuvres de Boileau.*

Récit tiré des Mémoires de Michel Turretini, pasteur et professeur, de la discussion qui eut lieu entre le Conseil et la vénérable Compagnie, en 1681, *au sujet de la représentation du* Cid.

Fait partie des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. I, p. 80 et suiv.; Genève, 1841, in-8°.

Le Cid, tragédie de P. Corneille (arrangée par J.-B. Rousseau).

Représenté en 1728 et imprimé dans les *Pièces dramatiques choisies et restituées par M.* ***; Amsterdam, François Changuion, 1733, in-12.

C'est avec ces changements que *le Cid* est joué depuis ce temps à la Comédie-Française.

Le Cid, tragédie en cinq actes, de Pierre Corneille, changée sur les observations de l'Académie française; Lausanne, 1780, in-8°.

Chimène ou le Cid, tragédie en trois actes (paroles de Guillard,

musique de Sacchini, ballet de Gardel), représentée devant Leurs Majestés à Fontainebleau; Paris, de l'imprimerie de Ballard, 1783, in-8°.

Chimène et Rodrigue, ou le Cid, opéra en trois actes, par M. de Rochefort, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres; Paris, Lambert et Baudouin, 1783, in-8°.

Non représenté.

Le Cid de Corneille, comédie anecdotique en un acte, en vers, par M. ***, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1823.

Le Triomphe du Cid, à-propos anecdotique en un acte, en vers, par M. Ruffin, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1827.

Le Cid, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notice littéraire et remarques, par N.-A. Dubois, professeur de l'Université; Paris, Delalain, 1842, in-12.

Réimprimé en 1852, 1859, 1861, 1862, 1863, 1867, 1868. Les titres des réimpressions portent : *Avec introduction et notes*. Ceux des réimpressions de 1862 et de 1867 : *Accompagnées de notes et remarques littéraires, grammaticales et historiques*.

Commentaire sur LE CID, tragi-comédie de Pierre Corneille, par M. Walras; Caen, imp. d'Hardel, 1843, in-8°.

Le Cid, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Le Cid, esquisse littéraire, par M. Walras, inspecteur de l'Académie du Nord; Douai, d'Aubers, 1853, in-8°.

Le Cid, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre et Cie, 1861, in-18.

Pierre Corneille et Jean-Baptiste Diamante, par Antoine de Latour; Paris, Douniol, 1861, in-8°.

Extrait du *Correspondant*.

Le Cid, tragédie; par P. Corneille. Nouvelle édition, avec notes historiques, grammaticales et littéraires, précédées d'appréciations littéraires et analytiques empruntées aux meilleurs critiques, par M. Jonette; Paris, Belin, 1863, in-12.

Notice sur la question suivante : Est-il vrai, comme l'ont affirmé Voltaire, Laharpe et Sismondi, que Corneille ait pris le sujet et les principales scènes du CID *dans une pièce espa-*

gnole de Diamanté, qu'il aurait imitée et traduite sans l'indiquer et en l'adaptant à la scène française? Par M. Victor Molinier; Toulouse, imp. de Rouget frères et Delahaut, 1865, in-8°.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*

HORACE,

Représenté en 1640, imprimé en 1643.

Dissertation sur un vers de la tragédie des Horaces.

Mercure de France de juillet 1748, p. 55 et suiv.

Les Horaces, ballet tragique (en cinq parties), de la composition de M. Noverre, représenté à l'Académie royale de musique le 21 janvier 1777; Paris, Delormel, 1777, in-8°.

Les Horaces, tragédie-lyrique en trois actes, mêlée d'intermèdes, représentée devant Leurs Majestés, à Versailles, le 2 décembre 1786, et pour la première fois sur le théâtre de l'Académie royale de musique le jeudi 7 décembre de la même année (poëme de Guillard, musique de Salieri); Paris, Delormel, 1786, in-4° et in-8°.

Remise au théâtre des Arts, à Paris, le 12 vendémiaire an IX (Paris, Ballard, an IX, in-8°), avec une musique nouvelle de Porta et des changements considérables dans le poëme qui firent dire à l'auteur, dans son Avertissement : « Cet ouvrage n'est plus, à proprement parler, le même qui fut donné au théâtre de l'Opéra en 1786. »

Lors de la reprise on donna au théâtre des Troubadours, le 23 vendémiaire an IX, une parodie de cet opéra, intitulée : *les Voraces et les Coriaces.*

Les Horaces, tragédie-lyrique en trois actes (en vers libres); par H. Montol-Sérigny; Paris, Fages, an IX (1801), in-8°.

Non représenté.

Gli Orazi et Curiazi, dramma per musica in tre atti.

La musique de cet opéra est de Cimarosa; le nom de l'auteur du livret nous est inconnu. Nous ignorons la date de la première représentation. L'édition que nous avons sous les yeux est de Paris, 1815, in-8°. L'ouvrage avait été représenté et sans doute aussi imprimé bien antérieurement en Italie.

Horace, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notice littéraire et remarques, par N.-A. Dubois; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1852, 1856, 1861 et 1867, sous le même titre ainsi

modifié : *Avec introduction et notes*, et en 1863 (deux fois dans l'année) et en 1867, avec cette autre modification : *Accompagnée de remarques littéraires, grammaticales et historiques.*

Horace, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Horace, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires ; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

CINNA,

Représenté en 1640, imprimé en 1641.

Parodie de la scène de la délibération de *Cinna* (acte II, scène I).

Dirigée contre le duc d'Aumont, cette espèce de satire, composée en 1759, par de Cury, fut attribuée à Marmontel, et le fit mettre à la Bastille. On la trouve en grande partie dans le *Journal historique* de Collé, au mois de décembre 1759.

Marmontel et Thomas, ou la Parodie de Cinna, vaudeville en un acte, représenté au théâtre du Vaudeville, le 23 janvier 1813, par M. Dumolard.

Non imprimé.

Cinna, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notes et remarques, par A. Mottet; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1852, 1857, 1861, 1863 et 1867 sous le même titre, ainsi modifié : *Avec introduction et notes*, et enfin, en 1859, 1867 et 1869, avec cette autre modification additionnelle : *accompagnées de notes et remarques littéraires, grammaticales et historiques.*

Cinna, ou la Clémence d'Auguste, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires ; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

Cinna, ou la Clémence d'Auguste, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1862, in-18.

POLYEUCTE,

Représenté en 1640, imprimé en 1643.

Polyeucte, martyr, tragédie de P. Corneille, avec des remarques par l'abbé Batteux.

Fait partie du *Traité de l'arrangement des mots*, traduit du grec de Denys d'Halicarnasse, avec des réflexions sur la langue française comparée avec la langue grecque, et la tragédie de *Polyeucte*, etc., pour servir de suite aux *Principes de littérature ;* Paris, Nyon, 1788, in-12.

Changement proposé pour la tragédie de POLYEUCTE *de P. Corneille*, par M. Andrieux.

A la suite d'*Anaximandre, ou le Sacrifice aux Grâces*, comédie en un acte (par M. Andrieux); Paris, Léopold Collin, 1805, in-8°.

Théâtre classique, ou ESTHER, ATHALIE, POLYEUCTE *et* LE MISANTHROPE *commentés*, par F. Roger; Paris, Migneret, 1807, in-8°.

Polyeucte, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notes par M. Naudin; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimée en 1847, 1852, 1855 et 1863, sous le même titre ainsi modifié : *Avec notice et remarques;* en 1859 : *Avec notes et remarques;* en 1867 et 1868 : *Avec introduction et notes.*

Observations sur le POLYEUCTE *de P. Corneille*, par M. Walras, professeur de philosophie au collége royal de Caen; Évreux, L. Tavèrnier et Cie, 1845, in-8°.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire, un choix de notes de divers auteurs, et un commentaire nouveau par M. Walras (acte Ier); Caen, Hardel, 1847, in-8°.

Polyeucte, martyr, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

Polyeucte, tragédie. Édition classique, accompagnée de remarques littéraires, grammaticales et historiques, par E. Lefranc; Paris, Delalain et Cie, 1858, in-12.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille; avec l'examen de l'auteur, les variantes, un choix de notes de tous les commentateurs, etc.; Paris, Delagrave et Cie, 1867, in-18.

LA MORT DE POMPÉE,

Représentée en 1642, imprimée en 1644.

Examen oratoire du rôle de Cornélie dans POMPÉE, par M. Lelièvre.

Lu à la Société des sciences, lettres et arts de Rouen, le 9 juin 1803.

LE MENTEUR,

Représenté en 1642, imprimé en 1644.

Il Bugiardo (le Menteur), commedia di tre atti, in prosa, rap-

presentata per la prima volta in Mantova, la primavera dell'anno 1750.

Cette pièce, imitée de Corneille, a été imprimée dans le Théâtre de Goldoni, son auteur, et traduite par M. Aignan dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers;* Paris, Ladvocat, 25 vol. in-8°.

Le Menteur, comédie en cinq actes, nouvellement mise en vers libres, par M. Collé; Paris, Gueffier, 1770, in-8°.

Les Descendants du Menteur, comédie en trois actes, en vers, représentée au théâtre de l'Impératrice, le 16 prairial an XIII (5 juin 1805), par Armand Charlemagne; Paris, madame Masson, an XIII (1805), in-8°.

Examen critique d'une anecdocte littéraire sur LE MENTEUR *de P. Corneille,* par F. Bouquet. (Extrait de la *Revue de la Normandie,* avril 1865;) Rouen, imp. de Cagniard, 1865, in-8°.

LA SUITE DU MENTEUR,

Représentée en 1643, imprimée en 1645.

La Suite du Menteur, comédie de Pierre Corneille, retouchée et réduite en quatre actes, avec un prologue, par Andrieux, de l'Institut national, représentée sur le théâtre de la rue de Louvois, pour la première fois, le 26 germinal de l'an XI; Paris, madame Masson, an XI (1803), in-8°.

La Suite du Menteur, comédie en cinq actes, en vers, de P. Corneille, avec des changements et additions considérables, et un prologue, par G.-S. Andrieux, représentée par les Comédiens-Français; Paris, Barba, 1810, in-8°.

RODOGUNE,

Représentée en 1644, imprimée en 1647.

Rodogune, princesse des Parthes, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1849, in-18.

HÉRACLIUS,

Représenté en 1647, imprimé en 1647.

Les Alarmes des évêques constitutionnels, imitation des deux premières scènes du premier acte de la tragédie d'*Héraclius* de P. Corneille. *Nota.* On s'est attaché à conserver, autant qu'il a été possible, les idées et les vues de Corneille. (S. l. n. d.) In-8°.

*Défense de P. Corneille sur le sujet de l'*HÉRACLIUS. (Signé : Delzons.)

Revue de l'Instruction publique, 2 février 1865.

DON SANCHE D'ARAGON,

Représenté en 1650, imprimé en 1650.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque de P. Corneille, mise en trois actes par Mégalbe ; représentée, ainsi réduite, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 15 avril 1833 ; Paris, Barba, 1833, in-8°.

Une *seconde édition*, de 1844 (Paris, Tresse, in-8°), donne le véritable nom du réducteur, M. P. Planat, déguisé d'abord sous un pseudonyme.

NICOMÈDE,

Représenté en 1650, imprimé en 1651.

Changements faits à la tragédie de NICOMÈDE *de P. Corneille*, par M. Andrieux.

A la suite d'*Anaximandre, ou le Sacrifice aux Grâces*, comédie en un acte (par M. Andrieux) ; Paris, Léopold Collin, 1805, in-8°.

Nicomède, tragédie, par P. Corneille. Nouvelle édition, avec le commentaire de Voltaire et un commentaire nouveau, par M. J. Naudet ; Paris, Dezobry, 1845, in-18.

Nicomède, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez ; Paris, Hachette, 1849, in-18.

ŒDIPE,

Représenté en 1659, imprimé en 1659[1].

*Dissertation critique sur l'*ŒDIPE *de Corneille.*

Par mademoiselle Barbier. *Nouveau Mercure* de février et mars 1709, p. 92 et suiv.

*Lettre qui contient la critique de l'*ŒDIPE *de Corneille*, par Voltaire.

Page 108 et suivantes d'*Œdipe*, tragédie, par Monsieur de Voltaire ; Paris, P. Ribou, 1719, in-8°.

*Nouvelles Remarques sur l'*ŒDIPE *de M. de Voltaire et sur les lettres critiques où l'on justifie Corneille contre les calomnies*

1. Nous devons rappeler ici la *Dissertation* de D'Aubignac qui a trait à cette pièce, et que nous avons mentionnée dans la première partie de cette bibliographie.

de son émule, et où l'on fait un parallèle des deux tragédies de ces auteurs, avec un Recueil des plus beaux endroits de l'une et de l'autre pièce, par M...; Paris, 1719, in-8°.

Jocaste, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une *Dissertation sur les* ŒDIPES *de Sophocle, de Corneille, de Voltaire, de La Motte, et sur Jocaste* (par le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas); Paris, Debure l'aîné, 1781, in-8°.

SERTORIUS,

Représenté en 1662, imprimé en 1662.

Défense du SERTORIUS *de M. Corneille* (par De Visé); Paris, Claude Barbin, 1663, in-12.

C'est une réponse à la seconde *Dissertation* de D'Aubignac, mentionnée dans la première partie de cette bibliographie.

SOPHONISBE,

Représentée en 1663, imprimée en 1663.

Critique de la SOPHONISBE.

Tirée de la troisième partie des *Nouvelles nouvelles* (par De Visé); Paris, Gabriel Quinet, 1663, in-12; réimprimée dans le *Recueil des Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Remarques sur la tragédie de SOPHONISBE *de M. Corneille, envoyées à madame la duchesse de R.****, par monsieur L. D. (l'abbé D'Aubignac); Paris, Ch. de Sercy, 1663, in-12.

Défense de la SOPHONISBE *de M. Corneille* (par De Visé); Paris, 1663, in-12.

Réimprimée dans le *Recueil de Dissertations* précité. C'est une réponse à D'Aubignac.

Lettre sur les Remarques qu'on a faites sur la SOPHONISBE *de M. Corneille;* Paris, 1663, in-12.

Réimprimée dans le *Recueil de Dissertations* précité.

Examen des SOPHONISBES *de Mairet, de Corneille et de Voltaire*, par Clément.

Dans le *Tableau annuel de la littérature* (n° IV), p. 282, an IX (1801).

TITE ET BÉRÉNICE,

Représenté en 1670, imprimé en 1671.

La Critique de la BÉRÉNICE *de Corneille,* par l'abbé de Villars; 1671, in-12.

Tite et Titus, ou les Bérénices, comédie (en trois actes et en prose); Utrecht, Jean Ribbius, 1673, in-12.

TRADUCTION DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Stances à Monsieur Corneille sur son Imitation de Jésus-Christ, par Saint-Amant.

Imprimées dans le *Dernier recueil de diverses poésies du sieur de Saint-Amant;* Paris, A. de Sommaville, 1658, in-4°, p. 137-160.

Le Chemin du salut, dévotion des âmes sincères et pénitentes, par Pierre Corneille, et selon la Bible; Paris, et Berne, Société typographique, 1801, in-18.

D'autres exemplaires, sous la même date, portent pour titre : *Le Chemin du salut, ou Guide des âmes pieuses et sincères.*

Extraits de l'Imitation mise en vers par P. Corneille (par J.-F. Sobry); Paris, Fabre, brumaire an XI, in-8°.

*Corneille et Gerson dans l'*Imitation de Jésus-Christ, par Onésime Leroy; Paris, Le Clère, 1841, in-8°.

La Morale des familles catholiques, par P. Corneille. Fragments offerts de sa traduction de l'Imitation de Jésus-Christ. Publié par M. Ch. de Chantal; Paris, Perisse, 1843, in-18.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduite et paraphrasée en vers français par P. Corneille. Nouvelle édition, accompagnée du texte, collationnée sur les éditions originales et augmentée de toutes les variantes, de lettres de Corneille et d'une préface nouvelle, par Alex. de Saint-Albin; Paris, Lecoffre, 1856, in-18.

III. OEUVRES

COMPLÈTES OU CHOISIES

DE CORNEILLE,

AVEC NOTICES OU NOTES.

Le Théâtre de P. Corneille (publié par Fr. Antoine Jolly, censeur royal); Paris, Martin, 1738, 6 vol. in-12.

Cette édition contient, à la tête du premier volume, un *Avertissement* étendu donnant des détails sur l'époque de la représentation et de l'impression de chaque pièce et des anecdotes y relatives.
Réimprimée en 1747; Paris, David père.

Œuvres diverses de P. Corneille; Paris, Gissey, 1738, in-12.

Publiées par Granet, qui a fait précéder ce recueil d'une *Préface* fort détaillée et de la *Défense du grand Corneille*, par le Père Tournemine, jésuite.

Les Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, avec le jugement des savants à la suite de chaque pièce (par J.-G. Dupré); Oxford, Jacques Fletcher, 1746, in-8°.

Réimprimé plusieurs fois depuis sous le titre de : *les Chefs-d'Œuvre dramatiques de MM. Corneille, etc.*, parce qu'on y joignit deux pièces de Thomas Corneille. En 1771, on augmenta encore ce recueil des notes et des commentaires de Voltaire.

Théâtre de P. Corneille, avec des commentaires, etc., etc. (par Voltaire); Genève, 1764, 12 vol. in-8°.

Réimprimé sous le titre de : *Théâtre de P. Corneille*, avec des commentaires et autres morceaux intéressants. Nouvelle édition, augmentée; Genève, 1774, 8 vol. in-4°.
L'annonce de ce travail et sa double publication donnèrent lieu aux écrits suivants :

Lettre de M. de Voltaire, de l'Académie française, à M. l'abbé D'Olivet, chancelier de la même Académie (datée du 20 août 1761); in-12 de 15 pages.

Réponse de M. de Voltaire à M. le duc de Bouillon, qui lui avait écrit une lettre en vers, au sujet de l'édition qu'il fait faire des Œuvres

de Corneille, au profit de mademoiselle Corneille (1761); in-12 de 7 pages.

Lettre à M. de Voltaire sur une édition de Corneille.
ANNÉE LITTÉRAIRE, 1764, III, 97.

Lettre sur la nouvelle édition de Corneille, par M. de Voltaire; Amsterdam, 1764, in-8° de 22 pages.

Réflexions sur la nouvelle édition de Corneille, par M. de Voltaire ou Réponse à la lettre apologétique de cet ouvrage; Amsterdam, 1764, in-8°.

Racine à M. de Voltaire, des Champs-Élysées (par Dorat).

Cette pièce fut imprimée, ou du moins lancée manuscrite dans le public en 1764, à l'occasion de l'édition des *Œuvres de Corneille* avec commentaires donnée par Voltaire (voir les *Mémoires secrets,* 29 avril 1764). Depuis elle a été imprimée dans les *Pièces échappées aux seize premiers volumes de l'Almanach des Muses* recueillies par Sautreau); Paris (1781), in-12, et dans les *Œuvres de Dorat.*

Critique posthume d'un ouvrage de M. de Voltaire (par l'abbé Champion de Nilon); Londres, 1772, in-8° de 27 pages.

Sentiment d'un académicien de Lyon (par Voltaire).
MERCURE de décembre 1774. Réponse aux cinquième et sixième *Lettres à M. de Voltaire,* par Clément, publiées en 1774, et contenant la critique du *Commentaire* sur Corneille.

Chef-d'Œuvres (sic) *de P. Corneille;* Paris, 1785, 4 vol. in-18.

Fait partie de la *Petite Bibliothèque des Théâtres.* Augmenté d'un catalogue raisonné des pièces de Corneille et de jugements et anecdotes y relatifs.

Œuvres de P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire sur les pièces de théâtre, et des observations critiques sur ce commentaire par le citoyen Palissot. Édition complète, dédiée au premier consul de la République française; Paris, de l'imprimerie de Didot aîné, an IX (1801), 12 vol. in-8°.

Chefs-d'Œuvre de Pierre Corneille, avec les commentaires de Voltaire et des observations critiques sur ces commentaires par M. Le Pan; seule édition où l'on trouve le véritable texte de Corneille et les changements adoptés par la Comédie-Française, faite par souscription au profit de mademoiselle J.-M. Corneille; Paris, Cordier, 1817, 5 vol. in-8°.

Beautés de P. Corneille, ou Choix de ses passages les plus remarquables sous le rapport de la pensée et du style, par B. Allent (Eugène Balland); Paris, P. Blanchard, 1821, in-18.

Le faux titre porte : *Beautés des écrivains français les plus célèbres,* tome II.

Œuvres choisies de P. Corneille; Paris, Lheureux, 1822, 4 vol. in-8°.

On trouve en tête du premier volume la *Vie de Corneille*, par Fontenelle, et en tête de chaque pièce comprise dans ce recueil la préface de Voltaire sur cette pièce. Enfin, une très-grande partie du t. IV de cette édition est consacrée à un *Examen analytique des pièces de Corneille non comprises dans ses Œuvres choisies*.

Œuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs (publiées par M. Parrelle); Paris, Lefèvre, 1824, 12 vol. gr. in-8°.

Chefs-d'Œuvre de Corneille, suivis de notes et précédés d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par L.-T. Ventouillac; Londres, S. Low, 1827, 2 vol. in-18.

Fait partie du *Choix des Classiques français*, publié par le même éditeur.

Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, revus sur les dernières éditions originales, précédés de l'Éloge de P. Corneille, par Victorin Fabre, et augmentés de l'analyse et du choix des meilleurs passages des tragédies et comédies omises dans les œuvres choisies, et des meilleurs morceaux extraits des poésies, des psaumes et de la traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, par M. H. Le Corney; Paris, Pourrat frères, 1832, 5 vol. in-8°.

Corneille. Œuvres choisies. Édition épurée; Paris, Lehuby, 1845, in-12.

Théâtre choisi de Corneille, avec une notice biographique littéraire et des notes par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-12.

Œuvres des deux Corneille (*Pierre et Thomas*). *Édition Variorum*, collationnée sur les meilleurs textes; précédées de la vie de Pierre Corneille, rédigée d'après les documents anciens et nouveaux, avec les variantes et les corrections de Pierre Corneille, ses dédicaces, ses avertissements, ses trois discours sur la tragédie; accompagnées de notices historiques et littéraires sur chaque pièce des deux Corneille, ainsi que de notes historiques, philologiques et littéraires, formant le résumé des travaux de Voltaire, du Père Brumoy, de l'abbé Le Batteux, Palissot, Victorin Fabre, Ginguené, l'empereur Napoléon, Guizot, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Nisard, Taschereau; par Charles Louandre; Paris, Charpentier, 1853, 2 vol. in-18.

Œuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs (édition donnée par M. Lefèvre); Paris, Firmin Didot frères, 1854-59, 12 vol. in-8°.

Œuvres de Corneille. Nouvelle édition, augmentée d'une vie de Corneille et de notices sur chaque pièce; par Émile de La Bédollière; Paris, Barba, 1855, 2 vol. in-18.

Théâtre classique, contenant : LE CID, HORACE, CINNA, POLYEUCTE, de P. Corneille; BRITANNICUS, ESTHER, ATHALIE, de J. Racine; MÉROPE, de Voltaire; LE MISANTHROPE, de Molière. Avec les préfaces des auteurs, les Examens de Corneille, les variantes et les principales imitations, et annoté par Ad. Regnier; Paris, Hachette, 1855, in-12.

Nouvelles éditions classiques, publiées avec des notes historiques et littéraires.

Œuvres complètes de P. Corneille. Nouvelle édition, revue et annotée par M. J. Taschereau; Paris, P. Jannet, 1857, in-16.

Faisait partie de la *Bibliothèque Elzévirienne*, interrompue. Les t. I et II ont seuls été publiés.

Théâtre choisi de Corneille, édition classique, précédée d'une notice littéraire, par F. Estienne; Paris, J. Delalain, 1857, in-24.

Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, avec une Histoire abrégée du théâtre français, une biographie de l'auteur et un choix de notes de divers commentateurs, par D. Saucié. Nouvelle édition; Tours, Mame et Cie, 1858, in-8°.

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.

Œuvres de P. Corneille. Nouvelle édition, revue sur les plus anciennes impressions et les autographes, et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, d'un fac-simile, etc.; par M. Ch. Marty-Laveaux; Paris, Hachette, 1862-68, 12 vol. in-8°.

Les Grands Écrivains de la France, nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier.

Œuvres de P. Corneille. Théâtre complet. Précédées de la vie de l'auteur par Fontenelle et suivies d'un Dictionnaire donnant l'explication des mots qui ont vieilli. Nouvelle édition, imprimée d'après celle de 1682, ornée du portrait en pied colorié du principal personnage des pièces les plus remarquables. Dessins de M. Geffroy, sociétaire de la Comédie-Française, gravure de MM. Colin et Wolff. — Paris, Laplace et Cie, 1868, gr. in-8°.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Tome I, page 2, lignes 11 et 12. Une découverte récente établit que c'est à tort qu'on a donné à la mère de Corneille les noms de : Marthe Le Pesant DE BOISGUILBERT. Le père de Marthe, François Le Pesant, n'ajoutait aucun nom de fief à son nom patronymique. Ce ne fut que le 26 mai 1627 que le second frère de Marthe, Charles Le Pesant, maître en la chambre des comptes, fit l'acquisition du fief *de Boisguilbert*, quart de fief, souvent aussi écrit *Boisguillebert*. Il portait déjà la qualification de sieur de Valmesnil, depuis qu'il avait acquis, le 12 mars 1620, un autre fief de ce dernier nom. Les deux fiefs se touchaient, et Charles Le Pesant ne se qualifia plus, à partir de 1627, que de *sieur de Boisguilbert*, qualité qui se transmit au lieutenant-général du bailliage de Rouen et à son fils le lauréat de l'Immaculée Conception, desquels il est parlé dans la note de la page 185 du tome I, neveu et petit-neveu de Marthe. (*Note de M. Gosselin.*)

Pages 61 et 218. J'avais dit que les dates de l'attaque d'apoplexie de Mondory et de sa retraite forcée de la scène avaient été mal étudiées. M. Bouquet, profes-

seur au Lycée impérial de Rouen, dans un article de la *Revue de la Normandie* (livraison de février-mars 1869), s'est livré à des recherches et à des rapprochements de témoignages qui nous porteraient à penser que l'accident de Mondory est de 1637 et non de 1636, comme nous l'avions répété.

Page 185, ligne 19. Barbe Corneille, tante de notre auteur, avait épousé « noble homme Guillaume Briffault », ce qui résulte d'un registre des actes de la paroisse de Canteleu, près Rouen, à la date du 4 janvier 1618. Elle vivait encore en 1619. (*Note de M. Gosselin.*)

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

NOTES DU LIVRE III.